

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le vendredi 14 décembre 2012 pour le vendredi 21 décembre 2012 à 18 heures.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- M. le Maire** n° 1 - Désignation du Secrétaire (page 2110).
- M. le Maire** n° 2 - Pouvoirs (page 2110).
- M. le Maire** n° 3 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 26 octobre 2012 (page 2110).
- M. le Maire** n° 4 - Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs (page 2110).
- M. le Maire** n° 5 - Communications diverses (page 2119).

FINANCES

- M. MARTIN** n° 6 - Budget Primitif 2013. Approbation (page 2119) :
- a) Budget principal (page 2197),
- b) Opérations funéraires (page 2198),
- c) Opérations soumises à T.V.A. (page 2198),
- d) Z.A.C. en régie (page 2198),
- e) Parc Floral (page 2199).
- M. MARTIN** n° 7 - Budget 2012. Décision modificative n°5 (page 2201).
- M. MARTIN** n° 8 - O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 126 logements situés 19 et 21 rue Henri Troyat. Garantie d'un emprunt de 859 304 €. Approbation d'une convention (page 2205).
- M. MARTIN** n° 9 - Transmission dématérialisée des documents budgétaires. Approbation d'une convention à passer avec la Direction Régionale des Finances Publiques et la Chambre Régionale des Comptes (page 2206).
- M. MARTIN** n°10 - Remise gracieuse de dette. Approbation (page 2207).

DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE,
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Mme SAUVEGRAIN** n°11 - Quartier Saint-Marceau. Projet Dauphine - Georges Chardon. Déclaration sans suite de la procédure de contrat de partenariat approuvée par délibération du 18 décembre 2011. Relance de la procédure de consultation sur la base du même programme. Demande de subventions (page 2230).
- Mme SAUVEGRAIN** n°12 - Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet Dauphine - Georges Chardon. Approbation d'un avenant n°1 (page 2233).
- Mme SAUVEGRAIN** n°13 - Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet Dauphine - Georges Chardon. Approbation d'un marché négocié (page 2234).
- M. CARRE** n°14 - Logement locatif social. Approbation d'une convention à passer avec l'Etat pour l'enregistrement des demandes (page 2235).
- M. CARRE** n°15 - Maison de l'Habitat. Approbation d'une nouvelle convention de partenariat et d'une convention relative à l'enregistrement des demandes de logement (page 2236).
- M. CARRE** n°16 - Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions (page 2238).
- M. CARRE** n°17 - Quartier Bourgogne – République. Centre de Conférences. Cession d'un lot de volume (page 2239).
- M. CARRE** n°18 - Quartier Saint-Marceau. Alignement de la rue du Gros Raisin (page 2239).
- M. CARRE** n°19 - Périmètre de protection des captages du Val. Acquisition de deux parcelles préemptées par la S.A.F.E.R. Demande de subventions (page 2240).
- Mme D'AUX** n°20 - Association d'insertion SOLEMBIO. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention exceptionnelle (page 2241).
- Mme BARRUEL** n°21 - STUDIUM. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention (page 2243).
- Mme BARRUEL** n°22 - Forum de l'orientation. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention (page 2245).
- Mme BARRUEL** n°23 - Salon de l'étudiant. Participation de la Ville (page 2245).

- M. FOUSSIER** n°24 - F.I.S.A.C. centre ville. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention (page 2246).
- M. FOUSSIER** n°25 - Construction du parking rue du Cheval Rouge. Exonération des droits de voirie et de terrasses. Approbation (page 2248).
- M. FOUSSIER** n°26 - Association des Commerces d'Orléans La Source. Attribution d'une subvention (page 2248).

VIE EDUCATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE ET SOCIALE

- M. MOITTIE** n°27 - Tarification des musées. Création d'un Pass Culture. Approbation (page 2249).
- M. MOITTIE** n°28 - Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans. Approbation d'une convention de financement. Attribution de subventions (page 2253).
- Mme HEAU** n°29 - Association Polysonik. Approbation d'une convention d'objectifs 2013-2015. Attribution d'une subvention (page 2253).
- Mme HEAU** n°30 - Association L'Antirouille. Attribution de subvention (page 2254).
- Mme HEAU** n°31 - Association Orléans Concerts. Approbation d'un avenant n°2. Attribution d'une subvention. Demande de subvention (page 2255).
- Mme MARECHAL
Mme SAUVEGRAIN** n°32 - Plan d'Action d'Education Artistique. Approbation du programme 2012-2013 et d'une convention type. Demande de subvention (page 2207).
- Mme MARECHAL
Mme SAUVEGRAIN** n°33 - Ateliers éducatifs périscolaires. Mise en oeuvre des actions. Année 2012/2013. Approbation d'une convention type. Demande de subventions (page 2212).
- Mme MARECHAL
Mme SAUVEGRAIN** n°34 - Classes de découverte des écoles publiques. Année scolaire 2012-2013. Participation financière de la Ville (page 2215).
- Mme MARECHAL
Mme SAUVEGRAIN** n°35 - Classes de découverte des écoles élémentaires privées. Année scolaire 2012-2013. Participation financière de la Ville (page 2220).
- Mme MARECHAL
Mme SAUVEGRAIN** n°36 - Domaine de Soulaire. Approbation d'une convention de mise à disposition à passer avec l'A.S.P.T.T. Orléans. Attribution d'une subvention (page 2222).
- Mme MARECHAL
Mme SAUVEGRAIN** n°37 - Caisse d'Allocations Familiales. Réforme de l'Aide aux Temps Libres (page 2223).

- M. GABELLE** n°38 - Fêtes de Jeanne d'Arc 2013. Approbation de s redevances d'occupation temporaire et révocable du domaine public pour les exposants de la fête médiévale et du marché médiéval. Approbation d'une convention type (page 2256).
- Mme SAUVEGRAIN** n°39 - Festival de Loire 2013. Redevances d'occupation temporaire et révocable du domaine public. Fixation des tarifs. Approbation de conventions types (page 2259).
- Mme GRIVOT** n°40 - Associations sportives. Acomptes sur les s ubventions 2013 (page 2262).
- Mme GRIVOT** n°41 - A.S.P.T.T. Orléans. Approbation d'une conv ention. Attribution d'une subvention (page 2267).
- Mme GRIVOT** n°42 - Plaine de jeux du Belneuf. Réalisation d'u n terrain synthétique. Demande de subventions (page 2268).
- M. SANKHON** n°43 - C.R.I.J. Adhésion 2013 (page 2269).
- Mme LECLERC** n°44 - Travaux de rénovation de la crèche de la Bolière. Souscription d'un prêt à taux zéro par le C.C.A.S. auprès de la C.A.F. du Loiret. Avis à émettre (page 2270).
- M. MONTILLOT** n°45 - Prévention spécialisée. Approbation d'une convention à passer avec l'association IPSIS (page 2270).
- Mme PILET-DUCHATEAU** n°46 - Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans. Attribution de la subvention annuelle (page 2272).
- Mme GRIVOT** n°47 - Soutien aux associations et organismes div ers. Attribution de subventions (page 2272).

PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC

- Mme DE QUATREBARBES** n°48 - Requalification et entretien du Chemin de Halage. Approbation d'une convention type à passer avec les propriétaires privés (page 2276).
- Mme DE QUATREBARBES** n°49 - Travaux de mise en lumière du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Approbation d'un marché après procédure adaptée (page 2277).
- Mme DE QUATREBARBES** n°50 - Marché d'entretien des espaces verts du Pa rc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Approbation de l'avenant n° 1 (page 2278).
- Mme DE QUATREBARBES** n°51 - Patrimoine des parcs et jardins de la Régi on Centre. Mise en valeur et développement. Demande de subvention (page 2279).
- Mme DE QUATREBARBES** n°52 - Travaux d'éclairage public. Approbation d' un marché après procédure adaptée (page 2279).

- Mme DE QUATREBARBES** n°53 - Accord cadre relatif à des missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'enfouissement, de renouvellement et de déviation des réseaux des projets de l'espace public. Approbation d'un avenant de transfert (page 2280).
- Mme DE QUATREBARBES** n°54 - Entretien et réparation de sanitaires publics. Approbation d'un marché après appel d'offres (page 2281).
- Mme CHERADAME** n°55 - Pose de bornes escamotables. Adaptation du système existant et déploiement du réseau. Approbation d'un marché après appel d'offres (page 2281).
- M. MAGNIER** n°56 - Quartier Saint-Marc - Faubourg Bourgogne - Argonne Sud. Dénomination d'un square. Approbation (page 2283).

RELATIONS HUMAINES

- Mme SAUVEGRAIN** n°57 - E.S.A.D. Transfert des personnels pédagogiques et mise à disposition de service pour les personnels administratifs et techniques. Approbation d'un protocole d'accord et d'un avenant (page 2285).
- Mme SAUVEGRAIN** n°58 - Comité National d'Action Sociale et C.O.S. Approbation d'une convention d'organisation à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (page 2289).
- Mme SAUVEGRAIN** n°59 - Secrétariat de la commission de réforme et du comité médical. Approbation d'une convention à passer avec le Centre de Gestion du Loiret (page 2289).
- Mme SAUVEGRAIN** n°60 - Mise à disposition des services techniques. Approbation d'une convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (page 2290).
- Mme SAUVEGRAIN** n°61 - Mise à disposition individuelle d'un agent titulaire. Approbation d'une convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (page 2292).
- Mme SAUVEGRAIN** n°62 - Régime indemnitaire. Complément au dispositif actuel. Approbation (page 2292).
- Mme SAUVEGRAIN** n°63 - Tableau des effectifs. Modifications. Approbation (page 2295).
- Mme SAUVEGRAIN** n°64 - Association Française de Communication Interne. Adhésion de la Ville (page 2317).
- Mme SAUVEGRAIN** n°65 - Direction de la Commande Publique. Poste de directeur. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle (page 2317).

Mme SAUVEGRAIN n°66 - Direction de l'Emploi, de la Formation et des Conditions de Travail. Poste de conseiller en organisation. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle (page 2318).

MOYENS GENERAUX

Mme BARRUEL n°67 - Risques urbains. Cavités souterraines sur la commune. Approbation d'une convention à passer avec le B.R.G.M. (page 2320).

Mme SAUVEGRAIN n°68 - Fourniture, installation et maintenance d'équipements téléphoniques et de radiotéléphonie. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et le C.C.A.S. (page 2320)

Mme SAUVEGRAIN n°69 - Acquisition et livraisons de fournitures de bureau. Approbation d'un marché après procédure négociée (page 2321).

Mme SAUVEGRAIN n°70 - Prestations d'entretien ménager de divers bâtiments communaux. Approbation d'un avenant n°1 (page 2322).

Mme SAUVEGRAIN n°71 - Prestations d'entretien ménager de divers bâtiments communaux. Approbation d'un avenant n°2 (page 2323).

Mme SAUVEGRAIN n°72 - Travaux de maintenance des bâtiments. Lot n° 3 – couverture. Approbation d'un avenant de transfert (page 2324).

Mme SAUVEGRAIN n°73 - Marché d'impression d'« Orléans.mag ». Approbation d'un avenant n°1 (page 2324).

ACTUALISATION DES TARIFS

Mme DE QUATREBARBES n°74 - Droits de voirie. Actualisation des tarifs (page 2325).

Mme DE QUATREBARBES n°75 - Décorations florales. Actualisation des tarifs (page 2329).

Mme DE QUATREBARBES n°76 - Travaux effectués en régie et prestations de service. Actualisation des tarifs d'intervention des services municipaux (page 2331).

Mme DE QUATREBARBES n°77 - Prestations de désinfection et désinsectisation. Actualisation des tarifs (page 2333).

M. FOUSSIER n°78 - Abonnements marchés forains et tarifs. Actualisation (page 2335).

M. MOITTIE n°79 - Événementiel. Service de la Régie. Actualisation des tarifs (page 2337).

- Mme DE CHANGY** n°80 - Maisons des Associations. Actualisation de s tarifs (page 2347).
- Mme SAUVEGRAIN** n°81 - Location des salles municipales. Actualisa tion des tarifs (page 2350).
- Mme SAUVEGRAIN** n°82 - Concessions et taxes funéraires dans les c imetières. Actualisation des tarifs (page 2367).
- Mme SAUVEGRAIN** n°83 - Régie des opérations funéraires. Actualisa tion des tarifs (page 2369).
- Mme SAUVEGRAIN** n°84 - Garage municipal. Actualisation du coût ho raire des interventions extérieures (page 2371).
- Mme SAUVEGRAIN** n°85 - Atelier numérique mutualisé. Prestations. Actualisation des tarifs (page 2371).
- Mme MARECHAL**
Mme SAUVEGRAIN n°86 - Accueil de Loisirs de proximité gérés par l'A.S.E.L.Q.O. Actualisation des tarifs (page 2372).
- M. CARRE** n°87 - SIGOR. Prestations. Actualisation des tari fs (page 2374).
- M. LEBRUN** n°88 - Vœu présenté par le groupe Communiste et Progressiste (page 2375).

Le Maire : M. Serge GROUARD

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le lundi 7 janvier 2013.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Serge GROUARD

PROCES - VERBAL

Le vendredi vingt et un décembre deux mille douze, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire, Président ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint (à partir de 18 h 27) ;

Mme LECLERC, M. LEMAIGNEN (à partir de 18 h 16 jusqu'à 22 h 50), Mmes CHERADAME, DE QUATREBARBES, MARECHAL (jusqu'à 22 h 50), SAUVEGRAIN (secrétaire), BARRUEL, MM. FOUSSIER, SANKHON (à partir de 21 h 19), Mme PILET-DUCHATEAU, MM. LANGUERRE (à partir de 18 h 45), GAINIER (jusqu'à 19 h 55), POISSON, Mme LABADIE, M. GABELLE, Adjoints ;

MM. BESSON, MONTEBELLO, MOITTIE, Mme SUIRE, M. TORREILLES (jusqu'à 23 h 10), Mmes BARANGER, HEAU, M. BEN CHAABANE, Mmes d'AUX DE LESCOUT, PARAYRE (à partir de 18 h 27 jusqu'à 22 h 50), CARRE, RICARD (à partir de 18 h 10), CARPENTIER DE CHANGY, MM. BLANLUET (jusqu'à 22 h 40), MAGNIER, Mme CASTERET (à partir de 20 h 00), M. PEZET, Mme SOUAID (à partir de 19 h 05 jusqu'à 23 h 05), MM. VALLE, RICOUD, REISSER, Mme KOUNOWSKI, MM. LEBRUN, DELOIRE, BRARD, Mmes NGANGA (jusqu'à 21 h 02), LEVELEUX-TEIXEIRA, MM. GRAND (à partir de 18 h 20), CHAPUIS.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

M. LEMAIGNEN	àM. le Maire (à partir de 22 h 50)
M. VALETTE	àM. FOUSSIER
Mme MARECHAL	àMme SAUVEGRAIN (à partir de 22 h 50)
M. SANKHON	àMme PILET-DUCHATEAU (jusqu'à 21 h 19)
M. LANGUERRE	àMme DE QUATREBARBES (jusqu'à 18 h 45)
M. GAINIER	àM. POISSON (à partir de 19 h 55)
Mme MAUROY-PREVOST	àMme LABADIE
M. TORREILLES	àM. BEN CHAABANE (à partir de 23 h 10)
Mme CUGNY-SEGUIN	àMme BARRUEL
Mme PARAYRE	àM. MAGNIER (jusqu'à 18 h 27 et à partir de 22 h 50)
Mme RICARD	àMme BARANGER (jusqu'à 18 h 10)
M. BLANLUET	àMme CARRE (à partir de 22 h 40)
Mme CASTERET	àMme DE CHANGY (jusqu'à 20 h 00)
M. LABED	àM. PEZET
M. BRIAND	àM. REISSER
Mme NGANGA	àM. RICOUD (à partir de 21 h 02)
Mme MIKO	àMme LEVELEUX-TEIXEIRA

La séance est ouverte à 18 heures 07.

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

Mme SAUVEGRAIN est désignée en qualité de secrétaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 2 – **Pouvoirs.**

M. LEMAIGNEN	àM.	le Maire (à partir de 22 h 50)
M. VALETTE	àM.	FOUSSIER
Mme MARECHAL	àMme	SAUVEGRAIN (à partir de 22 h 50)
M. SANKHON	àMme	PILET-DUCHATEAU (jusqu'à 21 h 19)
M. LANGUERRE	àMme	DE QUATREBARBES (jusqu'à 18 h 45)
M. GAINIER	àM.	POISSON (à partir de 19 h 55)
Mme MAUROY-PREVOST	àMme	LABADIE
M. TORREILLES	àM.	BEN CHAABANE (à partir de 23 h 10)
Mme CUGNY-SEGUIN	àMme	BARRUEL
Mme PARAYRE	àM.	MAGNIER (jusqu'à 18 h 27 et à partir de 22 h 50)
Mme RICARD	àMme	BARANGER (jusqu'à 18 h 10)
M. BLANLUET	àMme	CARRE (à partir de 22 h 40)
Mme CASTERET	àMme	DE CHANGY (jusqu'à 20 h 00)
M. LABED	àM.	PEZET
M. BRIAND	àM.	REISSER
Mme NGANGA	àM.	RICOUD (à partir de 21 h 02)
Mme MIKO	àMme	LEVELEUX-TEIXEIRA

M. le Maire – *Je souhaite vous informer de la transformation du groupe « Alliance Orléanaise des Centristes » (A.O.C.) en « Union des Démocrates et Indépendants » (U.D.I.). Ils m'ont envoyé un courrier à cet effet, donc, je souhaitais en informer le Conseil Municipal.*

N° 3 – **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 26 octobre 2012.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 – **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois de novembre et décembre 2012 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION		LIBELLE
<u>MARCHES</u>			
12-591	4/12/12	Collégiale	Saint-Pierre-le-Puellier. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Association La Tortue Magique. Montant global 10 999,60 € T.T.C.
12-592	22/11/12		Culture et Création Artistique. « Orléanoïde 1.0. Le festival de la création numérique ». Approbation de contrats de prestations de services. Association ART3000/Le Cube Montant global 10 895,56 € T.T.C. Association Labomédia .Montant global 26 248,73 € net de T.V.A. Association Image in Art. Montant global 11 960,00 € T.T.C.
12-597	20/11/12		Immeuble 9 rue Paul Fourché. Installation du cabinet médical. Lot 1 : démolition – maçonnerie. Société PERDEREAU. Approbation d'un avenant en plus-value.
12-600	20/11/12		Marché de Noël 2012. Approbation d'un contrat de cession de spectacle avec la Société Mademoiselle M Production. Montant global maximum 6 500 € T.T.C.
12-601	22/11/12		Contrat de spectacle. Médiathèque. Association l'Antirouille. Montant maximum global 1 100 € T.T.C.
12-602	22/11/12		Contrat de spectacle. Bibliothèques Saint Marceau et de l'Argonne. Association Le Radeau Ivre. Montant maximum global 1 340 € T.T.C.
12-607	30/11/12		Orléans Spectacles. Mise à disposition de quatre panneaux lumineux pour une durée de huit mois. Mise à disposition à titre gratuit de l'espace V.I.P. du Zénith pour tous les spectacles. 7 293,17 € T.T.C.
12-608	20/11/12		Marché de Noël 2012. Prestations événementielles : Lot 1 : Conception et scénographie d'un espace événementiel autour de Noël, décoration de la maison du Père Noël et des chalets, mise en lumière du site. Société MELLOW Evènement. 119 879,51 € T.T.C. Lot 2 : Fourniture, montage et démontage de tentes. Société COMPACT. 7 491,03 € T.T.C.
12-609	27/11/12		Cahier des charges pour la détection et la géo-localisation des réseaux, le piquetage et/ou le marquage au sol et le relevé de récolement des ouvrages souterrains en phase travaux. Groupement Geosat / Geoscope. Approbation d'un avenant en plus-value.
12-610	30/11/12		Fêtes de Jeanne d'Arc 2013. Spécificités techniques de la manifestation. Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Société GRANDMOUGIN CONSEILS SAS. 15 861,35 € T.T.C.
12-612	30/11/12		Musée des Beaux-Arts. Les matinées du conte. Association Allo Maman Bobo. 2 268 € net de T.V.A.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 décembre 2012 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
12-613	29/11/12	Label Villes et Pays d'art et d'histoire. Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la refonte signalétique patrimoniale et touristique. Société Polymobyl Design. Montant total 40 496,56 € T.T.C.
12-614	26/11/12	Direction de l'Urbanisme. Exposition d'urbanisme « Orléans en 2025 ». Prestations de réalisation de la scénographie et du graphisme. Lot n° 1 : Agencement. Société COGEST. 45 469,89 € T.T.C. Lot n° 2 : Eclairage, électricité, matériel. Société ABSOLEM. 31 418,92 € T.T.C. Lot n° 3 : Impression graphisme. Société C.M.P. 20 952,72 € T.T.C.
12-617	30/11/12	Traitement informatique pour mise à jour d'une partie du fichier électoral. Contrat OPTIMIS 2 Mairie avec la Poste pour un montant de 1 473,47 € T.T.C.
12-622	30/11/12	Maîtrise d'œuvre pour l'achèvement d'un ouvrage souterrain de génie civil, l'équipement technique et la reconstruction de fonctionnalités. Site de la gare S.N.C.F. à Orléans. Approbation d'un avenant en plus-value.
12-624	30/11/12	Ex collège Anatole Bailly 24 rue Jeanne d'Arc. Approbation d'un contrat de livraison à passer avec Gaz Réseau Distribution France (GrDF).
12-627	29/11/12	Direction de l'Événementiel. Marché de Noël 2012. Approbation d'un contrat de prestation de service pour la prestation « Père Noël » du marché de Noël avec l'auto entreprise Kid Événementiel. Montant global maximum 3 000 € net de T.V.A.
12-628	4/12/12	Contrat de spectacle. Médiathèque. Association Latitudes 5.4. Montant maximum global 700 € net de T.V.A.
12-630	30/11/12	Direction de l'Information et de la Communication. Refonte du portail www.orleans.fr. Lot 1 : Ergonomie et Webdesign. ŒIL pour ŒIL S.A.R.L. : 20 176,52 € T.T.C. Lot 2 : Intégration et développement. ARTIFICA S.A.R.L. : 26 407,68 € T.T.C.
12-631	7/12/12	Direction de l'Information et de la Communication. Conception d'une campagne de communication multi-supports grand public pour le Festival de Loire d'Orléans 2013. M. David HERAUD, graphiste. 16 424,50 € T.T.C.
12-632	11/12/12	Insertion sociale et professionnelle d'habitants de la commune d'Orléans, durablement exclus de fait du marché du travail, par la réalisation de prestations d'entretien ménager de divers locaux de la Ville d'Orléans (5 équipements). Orléans Insertion Emploi. Approbation de l'avenant n°1 en moins-value.
12-633	7/12/12	Acquisition d'une tondeuse autoportée avec bac de ramassage. Société VAL EQUIPEMENT. 26 910 € T.T.C.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 décembre 2012 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
12-635	7/12/12	Documentation. Réabonnement à Paysages Actualités. 114 € T.T.C.
12-637	4/12/12	Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique, de Danse et de Théâtre. Exposition de pianos anciens et conférence par un musicologue. Association Les Musicales de la collection Jude. 2 250 € T.T.C.
12-638	7/12/12	Maîtrise d'œuvre pour la requalification de la rue Basse d'Ingré. Groupement CCK ARCHITECTES / BETA VOIRIE. Approbation d'un avenant en plus-value.
12-639	7/12/12	Direction de l'Événementiel, Marché de Noël 2012. Approbation de trois contrats de prestations de service. Montant global maximum : 1 985 € T.T.C. Les Gens Heureux 1 300 € T.T.C. SARL SGDC WESTERN PONY 285 € T.T.C. Ecole de musique Note & Groove 400 € T.T.C.
12-640	7/12/12	Direction de l'Événementiel. Marché de Noël 2012. Approbation d'un contrat de prestation de service avec la société JACQUES COUTURIER ORGANISATION. Montant global maximum : 5 500 € T.T.C.
12-641	11/12/12	Direction de l'Information et de la Communication. Conception graphique pour la communication multi-supports de l'exposition d'urbanisme «Orléans en 2025». Groupement Guillaume BULETE, David LOPEZ, et QUARTOPIANO. 11 300 € T.T.C.
12-642	11/12/12	Comptage de fonds du parc des horodateurs. Société BRINKS EVOLUTION pour un montant de 19 360,85 € T.T.C. par an.
12-646	12/12/12	Direction de l'Événementiel. Marché de Noël 2012. Approbation de contrats de cession de spectacles. Montant global maximum 11 297,50 € T.T.C. : Association ARTEMUSE 5 637,50 € T.T.C. Association Ensemble Cors Accords.1 450,00 € net de T.V.A. Association Marching Band Galaxy 1 650,00 € net de T.V.A. Association Compagnie Roule Caillou.1 620,00 € net de T.V.A. Association Allo Maman Bobo 470,00 € net de T.V.A. Association Artefacts 470,00 € net de T.V.A.
12-647	12/12/12	Événementiel. Transport et stockage de matériels événementiels. Société BOISSIER Logistique. Montant minimum : 52 624 € T.T.C. Montant maximum : 113 620 € T.T.C.
12-648	12/12/12	Direction de l'Événementiel. Fête des Duits 2013. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. S.A.R.L. Equipe Tudelle. Montant maximum de 8 500 € T.T.C.
12-650	12/12/12	Maintenance du logiciel Sis-Marchés. Acquisition de modules, de licences supplémentaires et des prestations d'assistance. Société SIS Informatique et Systèmes. Montant minimum 8 372 € T.T.C. Montant maximum 83 720 € T.T.C.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>EMPRUNTS</u>		
12-598	20/11/12	Réalisation d'un emprunt de 263 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
12-599	20/11/12	Réalisation d'un emprunt de 225 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
<u>ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION</u>		
12-349	7/12/12	Kiosque Place de Gaulle. S.A.R.L. COSI. M. BRETON. Mise à disposition de locaux commerciaux. Convention d'occupation précaire et révocable.
12-350	7/12/12	Kiosque Place de Gaulle. S.A.R.L. FLORILEGE. M. JOLIVET. Mise à disposition de locaux commerciaux. Convention d'occupation précaire et révocable.
12-569	28/11/12	A.S.E.L.Q.O., C.C.A.S. et Conseil Général du Loiret. Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux.
12-586	16/11/12	Immeuble Dessaux, 2 Cloître Saint-Pierre-le-Puellier. Résiliation de la convention d'occupation précaire et révocable passée avec le C.E.R.C.I.L.
12-587	16/11/12	Immeuble 22 boulevard Rocheplatte. Union Fédérale des Consommateurs « U.F.C.-ORLEANS ». Résiliation de la convention d'occupation précaire et révocable.
12-588	16/11/12	Immeuble 22 boulevard Rocheplatte à Orléans. Union Aéronautique Orléans Vol Libre Colonel Morlaix (U.A.O.V.L.C.M.). Résiliation de la convention d'occupation précaire et révocable.
12-589	16/11/12	Immeuble 6 rue Dupanloup à Orléans. Association Tradition et Fidélité Johanniques. Résiliation de la convention d'occupation précaire et révocable.
12-596	16/11/12	Salle des Chats Ferrés. Association Le Patio Flamenco. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition pour des cours.
12-611	22/11/12	Salle des Chats Ferrés. Université du Temps Libre. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des chorales.
12-616	29/11/12	Palais des Sports. Musique Municipale d'Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition.
12-623	29/11/12	Salle des Chats Ferrés. Association Tango Porteño Centre de Recherches et de Promotion de la Culture Portègne. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
12-625	29/11/12	Salle Yves Montand. Association Scrabble Val de Loire section d'Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
12-629	4/12/12	C.L.T.O. Hockey sur Gazon. Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux à la plaine de jeux du Belneuf.
12-634	11/12/12	Prêt d'un parquet Junkers avec marquage basket-ball. Société INGESPORT. Approbation d'une convention de mise à disposition.
12-643	7/12/12	Salles Val et Loire, Aurélia et le hall d'accueil du Parc des Expositions. Orléans Gestion. Approbation d'une convention de mise à disposition.
<u>ASSURANCES</u>		
12-618	4/12/12	Acceptation d'indemnités d'assurance. Accidents Automobiles. SMACL. 1 514,33 €.
12-619	4/12/12	Dommages aux biens. Acceptation d'indemnités d'assurance.
12-620	4/12/12	Assurance Tous Risques Informatiques SV1103782. ALBINGIA / MARSH. Avenant n° 1. Régularisation des primes 2011-2012 et 2012-2013. Avoir total de 76,04 € T.T.C.
12-621	4/12/12	Acceptation d'une indemnité d'assurance. Ancien collègue Etienne Dolet. La Croix Rouge. SCIACI Saint Honoré. 1 615,23 € T.T.C.
12-644	11/12/12	Assurance Responsabilité Civile Professionnelle M.M.A. Architecte de la Ville. Avenant technique.
12-645	11/12/12	Acceptation d'une indemnité d'assurance. Centre de Conférences. SAGENA. 190 792,25 €.
<u>CONTENTIEUX</u>		
12-603	16/11/12	Constitution de partie civile. Cour d'Appel d'Orléans. Procédures de péril d'immeuble non imminent 26 rue d'Angleterre à Orléans. Ville d'Orléans c/ M. MARECHAL Florent.
12-604	16/11/12	Constitution de partie civile. Agent accidenté. 9 décembre 2011. Ville d'Orléans contre Mme ROBILLARD Elisabeth.
12-605	16/11/12	Constitution de partie civile. Policiers municipaux outragés. 25 septembre 2011. Ville d'Orléans contre M. LEGBO Cyril.
12-606	16/11/12	Constitution de partie civile. Agent municipal blessé et outragé. 25 juin 2011. Ville d'Orléans contre M. EL KHAMLICHI.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 décembre 2012 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
12-615	22/11/12	Constitution de partie civile. Quatre agents municipaux outragés. 17 octobre 2012. Ville d'Orléans contre M. EL HACHAD Mustapha.
12-626	26/11/12	Constitution de partie civile. Policier municipal agressé. 21 juin 2011. Ville d'Orléans contre M. SAIAH Nagui.
12-636	30/11/12	Constitution de partie civile. Policiers municipaux outragés. Ville d'Orléans contre M. AGUERANOUS Medhi.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 14 novembre 2012 et le 11 décembre 2012 :

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 12 0906	AS0266 AS0269	72 rue de la Bourie Rouge	Non préemption
DA 45234 12 0947	EP0262	32 avenue de la Bolière	Non préemption
DA 45234 12 0949	AM0294	6 rue Alfred Cornu	Non préemption
DA 45234 12 0950	DO0035 (lots 187-208-229-230-361-362)	32 avenue de la Mouillère	Non préemption
DA 45234 12 0951	AM0502 (lots 106-120-121-122-138-139-140-147-149)	10 rue des Maltôtiers	Non préemption
DA 45234 12 0952	EM0030 (lots 121-29-65)	2 place Voltaire	Non préemption
DA 45234 12 0953	EM0030 (lots 209-28-70)	2 place Voltaire	Non préemption
DA 45234 12 0954	AI0518 (lots 213-214-321)	9 rue de Chambord	Non préemption
DA 45234 12 0955	DO0440 DO0442 (lots 120-121-122-240-241-242)	21 avenue Alain Savary	Non préemption
DA 45234 12 0956	CN0050	86 bis rue de Bellebat	Non préemption
DA 45234 12 0957	AH0341 AH0345	93 rue du Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 12 0958	AN0191	26 rue du Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 12 0959	EK0238 EK0241 (lot 177)	Campus Universitaire	Non préemption
DA 45234 12 0960	BW0069 (lots 14-202-8)	44 boulevard Lamartine	Non préemption
DA 45234 12 0961	BW0069 (lots 15-203-204-9)	44 boulevard Lamartine	Non préemption
DA 45234 12 0962	AV0008	129 rue de la Gare	Non préemption
DA 45234 12 0963	EM0028 (lots 247-53-62)	9001 Rue Nicolas Boileau	Non préemption
DA 45234 12 0964	AN0199 (lots 0-1-11-14-18-2)	42 rue du Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 12 0965	CM0214	27 rue du Colonel O'Neill	Non préemption
DA 45234 12 0966	AV0438 (lots 11-4)	132 boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 12 0967	AR0103 (lots 1-2-3-5)	120 bis Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 12 0969	AP0067	50 rue Jules Noel	Non préemption
DA 45234 12 0970	BE0031 (lots 11-5)	31 rue de la République	Non préemption
DA 45234 12 0971	BE0031 (lots 12-2)	31 rue de la République	Non préemption
DA 45234 12 0972	BX0541 (lot 403)	235 Faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 12 0973	AW0030	111 rue Bannier	Non préemption
DA 45234 12 0974	BK0098	37 rue de la Poterne	Non préemption
DA 45234 12 0975	CH0181 CH0690	204 rue du Nécotin	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 décembre 2012 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 12 0976	BI0265 (lot 20)	1 rue Charles Sanglier	Non préemption
DA 45234 12 0977	BK0238 (lot 65)	9 place du Châtelet	Non préemption
DA 45234 12 0978	AO0434	10 rue de Gaucourt	Non préemption
DA 45234 12 0979	EN0012	7 rue Claude Bernard	Non préemption
DA 45234 12 0980	CK0576	16 rue Louise Bonne	Non préemption
DA 45234 12 0981	ES0106	6 rue Michel de Montaigne	Non préemption
DA 45234 12 0982	BS0137 (lots 3-5)	137 Faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 12 0983	BP0064	5 rue Porte Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 12 0984	AT0241 (lots 133-270)	3 rue Daniel Jousse	Non préemption
DA 45234 12 0985	AK0226	1 rue du Commandant de Poli	Non préemption
DA 45234 12 0988	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 CT0150 (lots 125-126-19)	24 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 12 0989	CE0878	6 rue de la Colombe	Non préemption
DA 45234 12 0990	AC0901 AC0905	297 rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 12 0991	AE0363 (lots 11-118-31-36)	101 boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 12 0992	AX0121	53 rue du Colombier	Non préemption
DA 45234 12 0993	AI0665	48 rue du Faubourg Madeleine	Non préemption
DA 45234 12 0994	AO0292	13 rue du Parc	Non préemption
DA 45234 12 0995	BO0099 (lots 1-4-40)	11 rue Pothier	Non préemption
DA 45234 12 0996	AM0546 (lot 50)	31 rue du Faubourg Madeleine	Non préemption
DA 45234 12 0997	CR0192 (lots 2-8)	35 rue de L'Ecole Normale	Non préemption
DA 45234 12 0998	AT0007 (lots 13-2)	46 rue de la Gare	Non préemption
DA 45234 12 0999	DM0411 DM0412 DM0413 (lot 12)	118 bis route d'Olivet	Non préemption
DA 45234 12 1000	BO0017 (lots 11-7)	13 rue du Bourdon Blanc	Non préemption
DA 45234 12 1001	AO0173	10 rue Chanzy	Non préemption
DA 45234 12 1002	BK0019	6 rue Ducerceau	Non préemption
DA 45234 12 1004	DN0124	89 rue de Vaucouleurs	Non préemption
DA 45234 12 1005	BI0022 (lots 1-2)	42 rue Sainte Catherine	Non préemption
DA 45234 12 1006	AT0144 (lots 116-74)	6 à 8 rue de la Bourie Blanche	Non préemption
DA 45234 12 1007	CW0060	24 rue Saint-Marceau	Non préemption
DA 45234 12 1008	CK0604	15 rue Louise Bonne	Non préemption
DA 45234 12 1009	BI0008 (lots 10-5)	21 rue Charles Sanglier	Non préemption
DA 45234 12 1010	ET0186	33 rue du Général Eisenhower	Non préemption
DA 45234 12 1011	EM0028 (lots 20-222-58)	9001 rue Nicolas Boileau	Non préemption
DA 45234 12 1012	AN0199 AN0422	42 rue du Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 12 1013	AN0423 AN0199 (lot 1)	42 rue du Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 12 1014	DS0860	12 rue de la Binoche	Non préemption
DA 45234 12 1015	BS0115	25 rue de Bel Air	Non préemption
DA 45234 12 1016	AN0423 AN0199 (lots 1-2-3)	42 rue du Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 12 1017	ES0104	10 rue Michel de Montaigne	Non préemption
DA 45234 12 1018	EO0091 (lots 13-35)	1 rue Dominique Ingres	Non préemption
DA 45234 12 1019	AX0083	16 rue Charles Coudière	Non préemption
DA 45234 12 1020	BD0010 (lots 7-8-9)	60 rue du Colombier	Non préemption
DA 45234 12 1022	BC0184	Place du Général de Gaulle	Non préemption
DA 45234 12 1023	AI0336	16 rue Porte Dunoise	Non préemption
DA 45234 12 1024	AB0039	53 rue des Aydes	Non préemption
DA 45234 12 1025	DR0562 DR0471 DR0472 DR0557 DR0558 DR0566 (lot 64)	29 rue des Bougainvillées	Non préemption
DA 45234 12 1026	AN0373 (lot 34)	76 rue du Faubourg Saint-Jean	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 décembre 2012 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 12 1027	AO0032 (lot 1)	61 rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 12 1028	AE0387 AE0388 AE0446 AE0600	61 rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 12 1029	AE0538 AE0589 AE0601	5 bis rue des Muriers	Non préemption
DA 45234 12 1030	AN0199 (lots 10-11-14-18-26-5-9)	42 rue du Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 12 1032	AE0554	22 rue du Général Sarrail	Non préemption
DA 45234 12 1033	BN0338 BN0339 BN0340 BN0341	1 et 3 rue des Bouteilles	Non préemption
DA 45234 12 1034	AV0290 (lots 1-2)	15 rue du Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 12 1035	AO0597 AO0601 (lot 1)	49 rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 12 1036	DP0496 DP0521	13 allée Franz Schubert	Non préemption
DA 45234 12 1037	DM0184	5 rue Charles Louis de Vassal	Non préemption
DA 45234 12 1038	BD0119 (lots 11-8)	9 rue du Colombier	Non préemption
DA 45234 12 1039	AB0604	343 bis rue du Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 12 1040	EP0291 EP0286	9 rue du Docteur Schweitzer	Non préemption
DA 45234 12 1041	DO0440 DO0442 (lots 120-121-122)	21 avenue Alain Savary	Non préemption
DA 45234 12 1045	AM0512 (lots 340-4)	25 boulevard Jean Jaurès	Non préemption
DA 45234 12 1046	AB0693 AB0848 AB0851 (lots 12-17-19-2-24-8)	419 rue du Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 12 1048	AV0691 AV0690 AV0692 (lots 1-5)	101 rue de la Gare	Non préemption
DA 45234 12 1049	AC0584	24 rue Maurice Dubois	Non préemption
DA 45234 12 1050	BE0031 (lots 6-9)	31 rue de la République	Non préemption
DA 45234 12 1051	AY0122	58 rue des Turcies	Non préemption
DA 45234 12 1063	BC0092 (lots 1-7)	14 rue Saint-Paul	Non préemption

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 et du 5 mars 2010, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 9 novembre 2012 et le 28 novembre 2012 :

Dossier	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
AU 45234 12 0080	41	rue	de la Bretonnerie	Non préemption
AU 45234 12 0081	65	rue	Royale	Non préemption
AU 45234 12 0082	1	rue	du Tabour	Non préemption
AU 45234 12 0083	3	quai	de Prague	Non préemption
AU 45234 12 0084	96	rue	du Faubourg Madeleine	Non préemption
AU 45234 12 0085	6	rue	Isabelle Romée	Non préemption

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 5 – **Communications diverses.**

M. le Maire - A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements suivants de :

- A.S.P.T.T. Orléans ;

ainsi que les remerciements suivants de :

- Université du Temps Libre (promenade-découverte organisée au parc de Charbonnière) ;

- Zonta International (aide apportée pour l'organisation de la 26^{ème} Foire à la Brocante sur les quais de Loire le 7 octobre 2012) ;

- Association Valentin Haüy (mise à disposition d'un espace publicitaire pour la campagne de communication 2012) ;

- Lions Club Orléans Université (mise à disposition de locaux et de matériel pour le Téléthon 2012) ;

- Action contre la Faim (accueil réservé à l'association pendant l'année 2012) ;

- Maison de l'Enfance (places de concerts offertes) ;

- Stéphane GOUDOU, directeur de l'Open Tennis Handisport du Loiret (aide apportée pour l'organisation de l'édition 2012 du tournoi) ;

- Centre de promotion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle de la région Centre (soutien apporté pour l'organisation de la 21^{ème} édition de la Fête de la Science du 10 au 14 octobre 2012) ;

pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de diverses manifestations.

FINANCES

N° 6 – **Budget Primitif 2013. Approbation.**

M. le Maire – Nous allons venir au point le plus important ce soir, parmi les 87 délibérations qui vous seront soumises. Il s'agit bien sûr du budget primitif 2013. Je propose à M. MARTIN de bien vouloir nous le présenter.

* * *
* * *

Présentation d'un PowerPoint par M. MARTIN

* * *
* * *



Budget primitif
Orléans 2013

Agir au quotidien et
préparer l'avenir en
préservant les
finances publiques

 Mairie d'Orléans
www.orleans.fr

Présentation budget 2013 – 21 décembre 2012

M. MARTIN – *M. le Maire, mes chers collègues, j'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif 2013 que nous avons intitulé « agir au quotidien et préparer l'avenir en préservant les finances publiques ».*

L' Humain au cœur des actions et des projets de proximité

2



Présentation budget 2013 – 21 décembre 2012

M. MARTIN – *Un premier chapitre traite de l'humain au cœur des actions et des projets de proximité.*

La politique de proximité est amplifiée

Participation citoyenne et concertation dans les quartiers

- 12 Comités de Mobilisation et d'Animation, support de la démocratie de proximité
- poursuite des animations et des actions initiées :
 - Forum citoyen, concertations sur les projets de la ville, réunions d'information et de coordination des conseils consultatifs de quartiers, animations organisées dans les quartiers... (0,106 M€)
→ de l'ordre de 130 réunions en 2011 et 2012
- 11^{ème} édition de Rentrée en fête (0,060 M€)
- projets d'aménagement de proximité : 1 M€ pour réaliser des projets utiles au quotidien (végétalisation, jeux, accessibilité, sécurisation, stationnement...) → plus de 150 projets sont réalisés chaque année



Présentation budget 2013 – 21 décembre 2012

3

M. MARTIN – *La politique de proximité est amplifiée par la participation citoyenne et la concertation dans les quartiers : 12 comités de mobilisation et d'animation (C.M.A.), le support de la démocratie de proximité et la poursuite des animations et des actions initiées.*

Je rappelle le forum citoyen, les concertations sur les projets de la Ville, les réunions d'information et de coordination des conseils consultatifs de quartiers, les animations organisées dans les quartiers, etc. 106 000 € seront inscrits à ce titre.

Je rappelle aussi qu'environ 130 réunions ont été organisées au cours des années 2011 et 2012.

De même, pour :

- la 11^{ème} édition de Rentrée en fête : 60 000 €,
- les projets d'aménagement de proximité : 1 000 000 € qui permettent de réaliser des micros projets reconduits pour réaliser des projets utiles au quotidien (végétalisation, jeux, accessibilité, sécurisation, stationnement...). Plus de 150 projets sont réalisés chaque année.

La politique de proximité est amplifiée

15.5 M€ pour améliorer l'espace public dans les quartiers

- **Circulation et stationnement :**
 - Achèvement des aménagements en accompagnement de la ligne B de tramway (1,5 M€), rénovation du PC circulation (0,7 M€), nouveau plan de circulation et jalonnement,...

- **Réaménagement des rues et embellissement de l'espace public :**
 - Rénovation des rues (8,08 M€) : rue de Coulmiers, rue Basse d'Ingré, rue de Patay, rue aux Ligneaux, rue G. de Maupassant
 - résidentialisation du quartier gare (1,2 M€), Place d'Armes (0,8M€), embellissement des quartiers (0,4 M€)...plan lumière

- **Gestion quotidienne et entretien :** serre du jardin des plantes, rénovation des fontaines, récupération de l'eau de pluie, rénovation de l'éclairage public (économie d'énergie), renouvellement des aires de jeux...aménagement du Parc Floral



Présentation budget 2013 – 21 décembre 2012

4

M. MARTIN – *La politique de proximité est amplifiée : 15 500 000 € pour améliorer l'espace public dans les quartiers en ce qui concerne :*

- *la circulation et le stationnement :*
 - *l'achèvement des aménagements en accompagnement de la ligne B de tramway (1 500 000 €),*
 - *la rénovation du P.C. de circulation (700 000 €), nouveau plan de circulation et jalonnement,*

- *le réaménagement des rues et l'embellissement de l'espace public :*
 - *un budget exceptionnel de 8 080 000 € sera inscrit pour la rénovation des rues, notamment la rue de Coulmiers, la rue Basse d'Ingré, la rue de Patay, la rue aux Ligneaux, et la rue Guy de Maupassant,*
 - *la résidentialisation du quartier Gare : 1 200 000 € sont inscrits dont 800 000 € pour la Place d'Armes et 400 000 € pour l'embellissement des quartiers et pour réaliser le plan lumière.*
 - *la gestion quotidienne et l'entretien : nous réaliserons des travaux sur la serre du jardin des plantes, la rénovation des fontaines, la récupération de l'eau de pluie, la rénovation de l'éclairage public pour l'économie d'énergie, le renouvellement des aires de jeux et sur l'aménagement du Parc Floral.*

La politique de proximité est amplifiée

- **Grand Projet de Ville de La Source (2.7 M€) : réalisé à 90%**
 - Jardin paysagé du centre commercial 2002 (2,3 M€)
 - Travaux d'aménagement du Mail des Genêts (0,3 M€)
 - Parachèvement des espaces publics (0,1 M€)

- **Convention Territoriale de l'Argonne (1,4 M€) : réalisée à 40%**
 - Centre commercial Marie Stuart et abords (0,4 M€)
 - Aménagement des avenues Wichita et Marne (0,4 M€)
 - Maillage centre commercial Marie Stuart (0,3 M€)
 - Voie des écoles et abords du gymnase Landré (0,11 M€)
 - Etudes pour la création d'un équipement de quartier (0,05 M€)
 - Aménagement de la rue Léo Delibes (0,05 M€)

5



Présentation budget 2013 – 21 décembre 2012

M. MARTIN – *En ce qui concerne la politique de proximité et le Grand Projet de Ville (G.P.V.) de la Source, il vous est proposé d'inscrire au budget 2 700 000 €. Je rappelle que le G.P.V. de la Source est réalisé à 90 %. Les 2 700 000 € permettront de financer :*

- le centre commercial 2002 et son jardin paysager pour 2 300 000 €,
- les travaux d'aménagement du mail des Genêts pour 300 000 €,
- le parachèvement des espaces publics pour 100 000 €.

La Convention Territoriale de l'Argonne réalisée à ce jour à 40 %, sera dotée d'un budget de 1 400 000 € dont :

- 400 000 € pour le centre commercial Marie Stuart et ses abords,
- 400 000 € pour l'aménagement des avenues Wichita et Marne,
- 300 000 € pour le maillage du centre commercial Marie Stuart,
- 110 000 € pour la voie des écoles et les abords du gymnase Landré,
- 50 000 € pour les études pour la création d'un équipement de quartier,
- 50 000 € pour l'aménagement de la rue Léo Delibes.

L'effort de solidarité est conforté

Fonctionnement : 23,0 M€ (dont frais de personnel)
Investissement : 0,6 M€
Budget total : 23,6 M€

Dépenses directes d'action sociale : 9,4 M€

• Subventions aux acteurs du domaine social : 9,0 M€

en K€	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	BP 2012	BP 2013
SUBVENTIONS	8 975	8 761	8 144	8 316	8 373	8 589	8 681	8 937	8 974	8 954	8 966
évolution n/n-1	8,7%	-2,4%	-7,0%	2,1%	0,7%	2,1%	1,1%	2,9%	0,4%	-0,2%	0,1%
dont :											
CCAS	8 644	8 400	7 820	7 974	8 037	8 160	8 241	8 336	8 336	8 336	8 336

• Le budget 2013 du CCAS (14,1 M€) intègre 10,8 M€ de frais de personnel et permet de pérenniser toutes les aides

BP CCAS - Budget de fonctionnement en K€	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total fonctionnement	11 180	11 589	11 883	12 358	12 992	13 300	13 510	13 791	13 976	14 019	14 078
évolution N/N-1	1,9%	3,7%	2,5%	4,0%	5,1%	2,8%	1,1%	2,1%	1,3%	0,3%	0,4%
subvention ville	7 840	8 400	7 820	7 974	8 037	8 160	8 241	8 336	8 336	8 336	8 336
évolution N/N-1	4,5%	7,1%	-6,9%	2,0%	0,8%	1,5%	1,0%	1,2%	0,0%	0,0%	0,0%

→ Budget du CCAS : +25% de 2003 à 2013



6

Présentation budget 2013 – 21 décembre 2012

M. MARTIN – L'effort de solidarité est conforté, notamment en ce qui concerne les dépenses directes de l'action sociale. Le budget est inscrit à 9 400 000 €. A savoir, au titre des subventions aux acteurs du domaine social, 9 000 000 € dont 8 336 000 € pour le C.C.A.S.

Je rappelle que le budget du C.C.A.S. s'élèvera à 14 100 000 € en 2013, il intègre 10 800 000 € de frais de personnel et permet de pérenniser toutes les aides.

Vous voyez la progression du budget du C.C.A.S. sur la période de 2003 à 2013 qui est de 25 %, une progression tout à fait considérable.

L'effort de solidarité est conforté

- **Aides directes aux Orléanais** : le CCAS attribue environ 2000 aides financières par an (alimentation, eau, énergie, transport et besoins spécifiques), tarification sociale pour la téléassistance et le portage de repas aux aînés, dispositif des chèques « ô »
- **Aides indirectes par des contributions versées au**
 - Fonds Unifié Logement** : aide financière pour l'eau, l'énergie, le logement
 - Fonds d'Aides aux Jeunes**
 - Aux associations** : Relais orléanais, resto du cœur
- **Tarifs municipaux en fonction du quotient familial de la CAF**
 - **tarif cantine scolaire parmi les plus bas de l'agglomération**
- **Soutien aux Résidences de l'Orléanais : 0,40 M€**
 - **la politique du logement reste une priorité, avec une aide complémentaire de la Ville de 1,2 M€ à l'Office sur 2012-2013-2014**



Présentation budget 2013 – 21 décembre 2012

7

M. MARTIN – *L'effort de solidarité est conforté par :*

➤ *des aides directes aux Orléanais tout d'abord. Je rappelle que le C.C.A.S. attribue environ 2 000 aides financières par an pour l'alimentation, l'eau, l'énergie, le transport, les besoins spécifiques, la tarification sociale pour la téléassistance et le portage de repas aux aînés, ainsi que le dispositif des chèques « ô ».*

➤ *Des aides indirectes par des contributions versées aux :*

- *Fonds Unifié Logement : aide financière pour l'eau, l'énergie et le logement,*
- *Fonds d'Aides aux Jeunes, et aux associations : Relais Orléanais, Resto du Cœur.*

➤ *Des tarifs municipaux en fonction du quotient familial de la C.A.F. : le tarif de la cantine scolaire est parmi les plus bas de l'agglomération.*

➤ *Un soutien aux Résidences de l'Orléanais de 400 000 € dans le cadre de la politique du logement qui reste une priorité. Nous avons voté une aide complémentaire de la Ville de 1 200 000 € à l'Office pour la période 2012, 2013 et 2014. C'est pourquoi nous inscrivons à ce titre 400 000 €.*

Santé et Intégration citoyenne

- **Promotion de la santé (0,13 M€) :** poursuite des actions et projets favorisant l'intégration des personnes handicapées, l'accessibilité des bâtiments et des sites, actions de sensibilisation « changer de regard », soutien aux associations, organisation du téléthon
- **Contrat Local de Santé signé avec l'ARS en 2011 :**
 - Faciliter l'accès aux soins, aux droits et à la prévention
 - Sensibiliser les publics sur les problèmes de nutrition et les maladies chroniques, lutter contre la souffrance psychique
- **Maison de santé pluridisciplinaire de l'Argonne (0,5 M€) :** livraison 2014

8



Présentation budget 2013 – 21 décembre 2012

M. MARTIN – *En ce qui concerne la santé et l'intégration citoyenne :*

- pour la promotion de la santé, 130 000 € seront inscrits pour poursuivre des actions et des projets favorisant l'intégration des personnes handicapées, l'accessibilité des bâtiments et des sites, des actions de sensibilisation « changer de regard », le soutien aux associations et l'organisation du téléthon,
- pour le Contrat Local de Santé signé avec l'A.R.S. en 2011, l'objectif est de faciliter l'accès aux soins, aux droits et à la prévention, de sensibiliser les publics sur les problèmes de nutrition ou les maladies chroniques et de lutter contre la souffrance psychique.

La maison de santé pluridisciplinaire de l'Argonne dont l'objectif est une livraison en 2014, sera dotée d'un budget de 500 000 €.

Les aides apportées aux associations

- **Orléans dispose d'un tissu associatif riche et diversifié**
- **Les associations sont sources d'animation et de cohésion sociale**
- **La Ville est très attentive au maintien de la dynamique associative et réalise un énorme travail de suivi, d'écoute et d'accompagnement des associations**
- **Chaque année, la Ville aide financièrement (subventions) ou matériellement (équipements, manifestations) 490 associations :**
 - **les deux maisons des associations permettent à de nombreuses associations de fonctionner (domiciliation, lieu de réunion, entr'aide...)**
 - **les aides financières s'élèvent à plus de 12 M€ par an**
 - **209 associations bénéficient d'une aide matérielle**



9

Présentation budget 2013 – 21 décembre 2012

M. MARTIN – *Concernant les aides apportées aux associations, vous le savez, Orléans dispose d'un tissu associatif riche et diversifié, les associations sont sources d'animation et de cohésion sociale.*

La Ville est très attentive au maintien de la dynamique associative et réalise un énorme travail de suivi, d'écoute et d'accompagnement des associations. Chaque année, la Ville aide financièrement en subventions ou matériellement avec des équipements pour les manifestations. 490 associations sont à ce titre aidées.

Les deux maisons des associations permettent à de nombreuses associations de fonctionner, les aides financières s'élèvent à plus de 12 000 000 € par an.

Cette année encore, 209 associations bénéficient d'une aide matérielle.

Tranquillité publique et prévention

Budget global (dont frais de personnel) : 6,3 M€

- **Poursuite de l'équipement des quartiers en vidéo protection et sécurisation des bâtiments publics (0,13 M€)**
- **Dispositif de Prévention Médiation (1,14 M€)**
- **Dispositif prévention spécialisée – IPSIS OPELIA, délégation de compétence du Département vers la Ville pour la prévention spécialisée depuis le 1^{er} janvier 2012 : l'association intervient dans 3 quartiers prioritaires et prend en charge près de 300 jeunes en difficulté.**
- **Poursuite des Carrefours des parents, lieu d'échange et de convivialité**

10



Présentation budget 2013 – 21 décembre 2012

M. MARTIN – *En ce qui concerne la tranquillité publique et la prévention, le budget global, y compris les frais de personnel, s'élèvera à 6 300 000 € notamment, pour :*

- *la poursuite de l'équipement des quartiers en vidéo, la protection et la sécurisation des bâtiments publics : 130 000 €,*
- *le dispositif de prévention médiation : 1 140 000 €,*
- *le dispositif prévention spécialisée avec IPSIS OPELIA, qui a une délégation de la compétence du Département vers la Ville pour la prévention spécialisée depuis le 1^{er} janvier 2012. Il est rappelé que l'association intervient dans trois quartiers prioritaires et prend en charge près de 300 jeunes en difficulté.*
- *la poursuite des Carrefours des Parents qui sont un lieu d'échange et de convivialité.*

Priorité donnée à l'éducation et à la jeunesse

Education

Fonctionnement :	20,8 M€ (dont frais de personnel)
Investissement :	2,5 M€
Budget total :	23,3 M€

- **Fonctionnement** : hausse des frais de personnels, des coûts de restauration et des transports scolaires et de la participation au fonctionnement de l'enseignement privé
- Poursuite du plan d'action **Education artistique**
- Poursuite du programme d'investissement et de rénovation des écoles :
 - Maternelle Claude Lewy (1,1 M€)
 - Grosses réparations sur bâtiments scolaires (0,5 M€)
 - Restaurant scolaire Michel de la Fournière (0,3M€)
 - Equipements scolaires (jeux, mobilier) et informatiques (0,26 M€)
 - Aménagements des cours d'écoles (0,2 M€)



11

Présentation budget 2013 – 21 décembre 2012

M. MARTIN – La priorité est donnée à l'éducation et à la jeunesse avec un budget dont le montant, les frais de personnel compris, s'élève à 23 300 000 €.

Le budget en fonctionnement marquera des hausses sur les frais de personnel, sur les coûts de restauration, puisqu'il y a plus d'enfants inscrits, sur les transports scolaires et aussi sur la participation au fonctionnement de l'enseignement privé.

Sont compris dans ce budget :

- la poursuite du plan d'action éducation artistique,
- la poursuite du programme d'investissement et de rénovation des écoles,
- la maternelle Claude Lewy pour un montant de 1 100 000 €,
- les grosses réparations sur les bâtiments scolaires : 500 000 €,
- le restaurant scolaire Michel de la Fournière : 300 000 €,
- les équipements scolaires (jeux, mobilier) et informatiques : 260 000 €,
- les aménagements des cours d'écoles : 200 000 €.

Priorité donnée à l'éducation et à la jeunesse

Réussite éducative et prévention

- **La réussite éducative** : budget global CCAS/Ville (0,6 M€)
Convention de partenariat avec l'Education nationale et la CAF
 - lutte contre le décrochage scolaire : 26 clubs coup de pouce
 - suivi individuel de 616 enfants et de leur famille
- **Le programme de prévention de la délinquance** :
 - accompagnement parental,
 - dispositif d'accueil de jeunes exclus définitivement d'un collège
 - chantiers éducatifs, insertion des jeunes par le travail
- **Le dispositifs parents-relais** (0,1 M€)

12



Présentation budget 2013 – 21 décembre 2012

M. MARTIN – *La priorité sera donnée à l'éducation et à la jeunesse à travers la réussite éducative et la prévention.*

Il est rappelé que le budget global du C.C.A.S. / Ville pour la réussite éducative sera inscrit pour 600 000 €, avec la convention de partenariat avec l'Education nationale et la C.A.F.

L'objectif est la lutte contre le décrochage scolaire (26 clubs coup de pouce) et le suivi individuel de 616 enfants et de leurs familles, avec le programme de prévention de la délinquance, c'est à dire l'accompagnement parental, le dispositif d'accueil de jeunes exclus définitivement d'un collège qui sont réinsérés dans la formation, les chantiers éducatifs et l'insertion des jeunes par le travail et enfin, le dispositif parents-relais pour 100 000 €.

Priorité donnée à l'éducation et à la jeunesse

Animation urbaine, projets pour la jeunesse

Budget total : 3,5 M€ (hors personnel)

- **Politique d'animation urbaine dédiée à la jeunesse et actions d'insertion destinées aux adolescents**
- **Animations dédiées pour faire d'Orléans « une ville qui bouge »**
Jour J, soirée Jeunes Talents, Festival Hip Hop d'Orléans, programme Equilibre et bien être...(0,12 M€)
- **3,2 M€ de subventions versées aux associations spécialisées :**
 - **ASELQO (animations dans les quartiers) : 2,7 M€**
 - **associations spécialisées : 0,5 M€**
- **Soutien au Centre Régional d'Information jeunesse : 0,05 M€**
- **Travaux sur les bâtiments jeunesse (0,04 M€), subvention pour l'équipement de l'ASELQO (0,1 M€)**



13

Présentation budget 2013 – 21 décembre 2012

M. MARTIN – *En ce concerne la priorité donnée à l'éducation et à la jeunesse, nous attirons votre attention sur l'animation urbaine pour les projets et pour la jeunesse.*

Le budget global est de 3 500 000 € pour :

- la politique d'animation urbaine dédiée à la jeunesse et les actions d'insertion destinées aux adolescents,

- beaucoup d'animations qui sont dédiées pour faire d'Orléans « une ville qui bouge » : Jour J, soirée Jeunes Talents, Festival Hip Hop d'Orléans, programme équilibre et bien être : 120 000 € en subventions directes, les subventions de 3 200 000 € versées aux associations spécialisées : la première d'entre elles, dont vous connaissez la qualité de la gestion et du travail c'est l'A.S.E.L.Q.O. pour 2 700 000 €, et puis, les associations spécialisées pour 500 000 €, le soutien au Centre Régional d'Information de la Jeunesse est de 50 000 € et les travaux sur les bâtiments jeunesse, 40 000 € pour l'équipement de l'A.S.E.L.Q.O. et 100 000 € pour faire des travaux d'investissement et de rénovation.

Culture, sport et loisirs pour tous

Culture

Fonctionnement :	24 M€ (dont frais de personnel)
Investissement :	2 M€
Budget total :	26 M€

- **Etablissements et entités financés par la Ville :** Musée des Beaux arts, Muséum, Théâtres, Scène nationale, Centre Chorégraphique National, Centre Dramatique National, CADO, Maison des Arts et de la Musique, Conservatoires, Astrolabe, Le 108, médiathèques et bibliothèques de quartiers, le CERCIL, orchestre d'Orléans
- **Subvention à l'ESAD (2,7 M€), aux associations culturelles (1,2 M€)**
- **Manifestations :** Quartier d'art, Archilab, assises de la culture
- **Restauration du patrimoine culturel et historique (2 M€)**
- **Service archéologie :** fouilles sur différents projets de la Ville et exposition à la Collégiale Saint Pierre le Puellier
- **Création du Pass'culture annuel**



14

Présentation budget 2013 – 21 décembre 2012

M. MARTIN – *En ce qui concerne la culture, le sport et les loisirs pour tous, le budget total est de 26 000 000 € dont 24 000 000 € au titre des frais de personnel.*

Je rappelle les établissements et les entités qui sont financés par la Ville : le Musée des Beaux arts, le Muséum, les théâtres, la Scène nationale, le Centre Chorégraphique National, le Centre Dramatique National, le C.A.D.O., la Maison des Arts et de la Musique, le Conservatoire, l'Astrolabe, Le 108, les médiathèques et bibliothèques de quartiers, le C.E.R.C.I.L. et l'orchestre d'Orléans.

Par ailleurs, la subvention à l'E.S.A.D. s'élèvera à 2 700 000 €. Les associations culturelles seront dotées d'un montant de 1 200 000 € en subventions directes.

Sont aussi concernés :

- *les manifestations : Quartier d'art, Archilab, Assises de la Culture,*
- *la restauration du patrimoine culturel et historique pour un montant de 2 000 000 €,*
- *le service archéologie qui est maintenant installé et qui fonctionne pour faire les fouilles sur différents projets de la Ville et l'exposition à la Collégiale Saint Pierre le Puellier,*
- *la création du Pass'culture annuel.*

Culture, sport et loisirs pour tous

Sports et loisirs

Budget total : 8.04 M€ (hors personnel)

- Développer la pratique sportive (compétition et loisir) :
 - Ecole Municipale Initiation Sportive, « Orléans vous coach - sports pour tous », Orléans dynamique, activités sportives en famille... et 170 associations sportives
- Soutien aux clubs : respect des conventions en cours

en M€	BP 2012	BP 2013
TOTAL	3,21	3,21
Orléans Loiret Basket	1,01	1,01
USO Judo	0,28	0,29
SASP Orléans Loiret Football	0,29	0,29
Sté Municipale Orléans Gym	0,23	0,23
Rugby Club (yc avances)	0,18	0,16

- Réparation, isolation et modernisation des équipements sportifs (0,5 M€), réparation du stade des Montées (0,6 M€), palais des sports (0,2 M€)
- Création d'un terrain synthétique sur le site du Belneuf (1M€)



15

Présentation budget 2013 – 21 décembre 2012

M. MARTIN – Pour ce qui concerne les sports et les loisirs, le budget global est de 8 040 000 € hors frais de personnel. L'objectif est de développer la pratique sportive (compétition et loisir) avec les actions de l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive, « Orléans vous coach - sports pour tous », Orléans Dynamique, des activités sportives en famille et 170 associations sportives.

Le soutien aux clubs, dans le respect des conventions en cours sera maintenu à hauteur de 3 210 000 €.

Par ailleurs, des budgets seront inscrits pour la réparation, l'isolation et la modernisation des équipements sportifs (500 000 €), la réparation du stade des Montées (600 000 €), et pour le Palais des sports (200 000 €).

Enfin, la création d'un terrain synthétique sur le site du Belneuf sera dotée d'un financement total de 1 000 000 € sur l'année 2013.

Evènements et animations 2013

Une programmation de qualité à coût maîtrisé

- **Edition 2013 du Festival de Loire** (coût net 1,4 M€)
- **Fêtes de Jeanne d'Arc** (budget net 0,72 M€)
- **Festival de jazz** (subvention d'équilibre 0,21 M€)
- **Animation des quais** (0,07 M€)
- **Manifestations sportives nationales et internationales** : Open d'Orléans, master's de patinage artistique, Coupe du monde de sabre Dames, French International Challenge de Badminton...
- **Marché de Noël** (0,2 M€)
- **Office du tourisme et de congrès (0,46 M€)** : développement d'une offre touristique et d'affaires
 - **Travaux de remise en état du Centre de conférence** (1,96 M€)



16

Présentation budget 2013 – 21 décembre 2012

M. MARTIN – *En ce qui concerne les évènements et les animations de l'année 2013, un programme de qualité à coût maîtrisé est budgétairement inscrit à savoir :*

- l'édition 2013 du Festival de Loire, pour un coût net de 1 400 000 €, les dépenses recettes déduites,

- les Fêtes de Jeanne d'Arc, pour un budget net de 720 000 €,

- le festival de jazz, pour une subvention d'équilibre de 210 000 €,

- l'animation des quais, pour 70 000 €,

- les manifestations sportives nationales et internationales seront également financées. Il s'agit de l'Open d'Orléans, des Masters de patinage artistique, de la coupe du monde de sabre Dames et du French International Challenge de Badminton.

- le marché de Noël disposera d'un budget de 200 000 €,

- l'Office de Tourisme et de Congrès disposera de 460 000 € afin de développer une offre touristique et d'affaires,

- les travaux de remise en état du Centre de Conférences dont je rappelle qu'il a été réceptionné en 2000, qu'il a déjà fait l'objet des travaux de confortement pour plus de 1 000 000 €. Maintenant, le dossier est bouclé auprès des assurances et 1 960 000 € seront investis avec les remboursements partiels, on le verra tout à l'heure dans la présentation des recettes.

Un budget anti-crise au service de l'économie locale et du développement durable

17



Présentation budget 2013 – 21 décembre 2012

M. MARTIN - *En ce qui concerne le budget anti-crise au service de l'économie locale et du développement durable, c'est par l'activité due à un fort investissement que la Ville entend répondre à la crise et aux besoins de l'économie, à l'activité et au soutien à l'emploi.*

... par l'activité engendrée dû à un fort investissement

- Aménagement de la Place du Martroi et rues adjacentes (5,2 M€)
 - Quartiers Carmes-Madeleine : voiries (1M€), ZAC Carmes-Madeleine (1 M€), université en centre-ville, parking et place du Cheval rouge
 - Quartier des Halles : aménagements ZAC 2 (0,4 M€) et voiries (0,1 M€)
 - Quartier Bourgogne : ZAC Bourgogne (0,7 M€), jardin public de la Motte Sanguin en (0,35 M€)
 - Quartier Nord-Ouest : ZAC Coligny (0,5 M€), Faubourg Bannier (0,25 M€), chaufferie biomasse des Groues (0,2 M€)
 - Quartier Madeleine : aménagement du Sanitas (0,1 M€)
 - Quartier Dauphine : équipements publics résidence Dauphine (0,62 M€)
 - Quartier Nord-Est : aménagement du Parc de l'Etuvée (0,2 M€)
 - Quartier Gare : finalisation de la liaison Tram-train (0,835 M€)
- ces travaux sont source d'emplois au plan local



18

Présentation budget 2013 – 21 décembre 2012

M. MARTIN – Je rappelle les budgets inscrits pour :

- l'aménagement de la place du Martroi et les rues adjacentes : 5 200 000 €,
- le quartier Carmes-Madeleine : 1 000 000 € pour les voiries, 1 000 000 € pour la Z.A.C. Carmes-Madeleine et puis, pour la réalisation et la préparation de l'université en centre-ville, le parking et la place du Cheval rouge,
- le quartier des Halles : 400 000 € pour l'aménagement de la Z.A.C. 2 et 100 000 € pour les voiries,
- le quartier Bourgogne : 700 000 € pour la Z.A.C. qui est également rentrée dans une phase active et 350 000 € pour le jardin public de la Motte Sanguin dont vous connaissez l'avancement des travaux,
- pour le quartier Nord-Ouest : 500 000 € pour la Z.A.C. Coligny, 250 000 € pour le Faubourg Bannier, et 200 000 € pour la chaufferie biomasse des Groues,
- pour le quartier Madeleine : 100 000 € pour l'aménagement du Sanitas,
- pour les équipements publics de la résidence Dauphine du quartier Dauphine : 620 000 €.
- pour l'aménagement du Parc de l'Etuvée dans le quartier nord-est : 200 000 €.
- pour le quartier Gare, afin de finaliser la liaison Tram-train : 835 000 €.

Il est rappelé et je l'ai dit en introduction, que ces travaux sont source d'emplois et d'activité au plan local.

... par l'activité engendrée dû à un fort investissement

- **Poursuite de la politique de soutien au commerce de proximité :** aide à la rénovation des devantures, soutien aux associations de commerçants et aux animations commerciales, périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité
 - **Accompagnement et promotion des marchés de quartiers**
 - **Campagne de ravalement de façades (1M€) étendue hors des mails**
 - **ARENA :** poursuite des études, de la procédure (0,84 M€) et de l'acquisition du site (4 M€)
 - **Acquisitions foncières (0,45 M€)**
- ➔ **Sur les 326 marchés passés par la Ville en 2012, plus de 64% ont été attribués à des entreprises du Loiret**



19

Présentation budget 2013 – 21 décembre 2012

M. MARTIN – *En ce qui concerne l'activité engendrée due à un fort investissement, seront inscrits :*

- *la poursuite de la politique de soutien au commerce de proximité par l'aide à la rénovation des devantures, le soutien aux associations de commerçants et aux animations commerciales, le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité,*
- *l'accompagnement et la promotion des marchés de quartiers,*
- *la campagne de ravalement de façades avec un budget qui n'a cessé d'augmenter vu sa réussite et son succès, nous inscrirons cette année 1 000 000 €, une somme très importante évidemment, pour un périmètre qui est étendu hors des mails, comme vous le savez,*
- *pour l'Aréna, la poursuite des études, la procédure et l'acquisition du site : 4 000 000 €,*
- *pour les acquisitions foncières, le budget habituel est de 450 000 €.*

Sur les 326 marchés passés par la Ville en 2012, plus de 64 % ont été attribués à des entreprises du Loiret. Ceci, afin que vous puissiez faire le lien entre les investissements de la Ville et le retour direct sur l'économie locale.

... par le soutien à l'insertion professionnelle et à l'emploi

- **Contrat Urbain de Cohésion Sociale** : accès et retour à l'emploi des jeunes et des habitants des quartiers prioritaires
- **Politique en faveur de l'emploi et de l'insertion**
 - nouveaux chantiers d'insertion
 - soutien de la Maison de l'Emploi du bassin d'Orléans et de l'association d'insertion Orléans Insertion Emploi, du dispositif « deuxième chance » et de l'association PLANET ADAM Orléans.
 - Organisation du 3^{ème} forum emploi « Orlé'emploi » à l'Argonne
- **Politique de la Ville**
 - Soutien aux associations œuvrant dans les quartiers prioritaires
 - Prise en charge des loyers des associations implantées dans ces quartiers
- **Dispositif de zone franche urbaine reconduit jusqu'à fin 2014**

20



Présentation budget 2013 – 21 décembre 2012

M. MARTIN – *En ce qui concerne le soutien à l'insertion professionnelle et à l'emploi, je rappelle les actions menées :*

- *le Contrat Urbain de Cohésion Sociale : l'accès et le retour à l'emploi des jeunes et des habitants des quartiers prioritaires,*
- *la politique en faveur de l'emploi et de l'insertion,*
- *les nouveaux chantiers d'insertion,*
- *le soutien à la Maison de l'Emploi du bassin d'Orléans et à l'association d'insertion Orléans Insertion Emploi (O.I.E.), le dispositif « deuxième chance » qui continue, bien sûr, à être financé chaque année et à l'association PLANET ADAM Orléans,*
- *l'organisation du 3^{ème} forum emploi « Orlé'emploi » à l'Argonne.*

En ce qui concerne la politique de la Ville, sont inscrits :

- *le soutien aux associations œuvrant dans les quartiers prioritaires,*
- *la prise en charge des loyers des associations implantées dans ces quartiers,*

Enfin, un dispositif qui marche bien et qui est reconduit jusqu'à fin 2014, c'est le dispositif de la Zone Franche Urbaine à l'Argonne.

... par la préparation de l'avenir

le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche

- **Centre universitaire de recherche : achèvement des travaux sur le site Dupanloup (4 M€)**
- **Actions et projets en faveur de l'enseignement supérieur, des transferts de technologie et de la recherche :**
 - projet « GEODENERGIES » (0,06 M€)
 - projet de plateforme de recherche et d'innovation technologique pour l'économie circulaire des métaux stratégiques (0,06 M€)
 - projet de laboratoire de molécules bioactives d'Orléans (0,03 M€)
 - pôle de compétitivité Cosmetic Valley, pôle DREAM, STUDIUM, CRESITT...
- **Soutien à Orléans Val de Loire Technopole (0,08 M€)**

21



Présentation budget 2013 – 21 décembre 2012

M. MARTIN – *Pour préparer l'avenir, le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche sera également au cœur des financements à travers :*

- le centre universitaire de recherche, pour l'achèvement des travaux sur le site Dupanloup qui est allé bon train, sur un budget total de 12 000 000 €, nous inscrivons 4 000 000 € en 2013.

- les actions et les projets en faveur de l'enseignement supérieur, des transferts de technologie et de la recherche concernent :

- *le projet « GEODENERGIES » : 60 000 €,*
- *le projet de plateforme de recherche et d'innovation technologique pour l'économie circulaire des métaux stratégiques,*
- *le projet de laboratoire de molécules bioactives d'Orléans,*
- *les pôles de compétitivité Cosmetic Valley, DREAM, le STUDIUM et le CRESITT.*

Enfin, un soutien à Orléans Val de Loire Technopole est apporté par la Ville à raison de 80 000 €.

... par la logique de développement durable

→ **l'Agenda 21 : un changement culturel majeur depuis 2003, et des actions développées dans la durée :**

- **Sensibiliser les Orléanais au développement durable,**
- **Protéger la ressource en eau,**
- **Préserver l'environnement, la biodiversité et végétaliser les quartiers,**
- **Réduire les consommations de fluides, de consommables et développer les bonnes pratiques au quotidien : lampes basse consommation, dématérialisation, véhicules propres...**
- **Mobilisation des partenaires : délégataire eau potable (eau vitale + incitation aux économies d'eau), délégataires chauffage urbain (création de 2 chaufferies biomasse), bailleurs (isolation, récupération, BBC)**

→ **Orléans reçoit pour la 3^{ème} fois « Les rubans du développement durable »**



22

Présentation budget 2013 – 21 décembre 2012

M. MARTIN – *Pour la politique du développement durable, dans cette logique que vous connaissez bien, il y a l'Agenda 21, un changement culturel majeur a été opéré depuis 2003, et les actions développées l'ont été dans la durée :*

- *sensibiliser les Orléanais au développement durable,*
- *protéger la ressource en eau,*
- *préserver l'environnement, la biodiversité et végétaliser les quartiers,*
- *réduire les consommations de fluides, de consommables et développer les bonnes pratiques au quotidien telles l'utilisation des lampes basse consommation, la dématérialisation, les véhicules propres. C'est vrai que la Ville, en cette matière, doit être et est exemplaire.*
- *mobiliser des partenaires :*
 - *le délégataire de l'eau potable, l'eau vitale, vous vous souvenez des tarifs progressifs et l'incitation aux économies d'eau,*
 - *les délégataires du chauffage urbain, suite à la création de deux chaufferies biomasse. Inutile de rappeler le lancement de la chaufferie, hier.*
 - *les bailleurs avec les travaux d'isolation, de récupération et les politiques de constructions en B.B.C.*

Orléans reçoit, pour la 3^{ème} fois, les rubans du développement durable. Donc, sa politique en cette matière est saluée et reconnue.

... par la logique de développement durable

- Organisation des **journées du développement durable** (0,125M€)
- Protection de la **biodiversité** (0,012M€) : animation autour du rucher pédagogique du jardin des plantes, sensibilisation à la charte zéro pesticide, poursuite de l'inventaire de la biodiversité
- Autres démarches **développement durable** (0,046 M€) : sensibilisation à la lutte contre le changement climatique, promotion du commerce équitable et des achats durables (clauses DD dans 53% des marchés de la Ville), soutien aux projets d'éducation à l'environnement, aides aux associations...
- **Restauration durable de l'éco-système aquatique** du site naturel de l'île Charlemagne (0,018 M€)
- **Protection des ressources en eau** (0,176 M€)



23

Présentation budget 2013 – 21 décembre 2012

M. MARTIN – Pour la logique de développement durable, je rappelle :

- l'organisation des journées du développement durable : 125 000 €,
- la protection de la biodiversité avec l'animation autour du rucher pédagogique du jardin des plantes, la sensibilisation à la charte zéro pesticide et la poursuite de l'inventaire de la biodiversité.

Les autres démarches de développement durable recevront 46 000 € dans le cadre de la sensibilisation à la lutte contre le changement climatique, la promotion du commerce équitable et des achats durables avec des clauses développement durable dans 53 % des marchés de la Ville et enfin, du soutien aux projets d'éducation à l'environnement et les aides aux associations.

La restauration durable de l'écosystème aquatique du site naturel de l'île Charlemagne recevra un budget de 18 000 €.

Les protections des ressources en eau recevront un budget de 176 000 €.

Voilà pour la présentation des axes politiques.

Les équilibres financiers du budget principal

24



Présentation budget 2013 – 21 décembre 2012

M. MARTIN – *Maintenant, je vais vous présenter les équilibres financiers du budget principal.*

La volonté d'inscrire les actions dans la durée

Le budget 2013 respecte les priorités du mandat :

- la proximité avec et pour les Orléanais,
- le rayonnement d'Orléans,
- le développement durable, fil rouge de l'action municipale

avec un grand souci de cohérence financière :

- des taux de fiscalité inchangés
- des dépenses de fonctionnement maîtrisées
- un autofinancement brut élevé
- un fort niveau d'investissement
- un recours modéré à l'emprunt

25



Présentation budget 2013 – 21 décembre 2012

M. MARTIN – *Comme vous le savez, notre volonté est d'inscrire les actions dans la durée. Le budget 2013 respecte les priorités du mandat, à savoir :*

- la proximité avec et pour les Orléanais,
- le rayonnement d'Orléans,
- le développement durable qui est le fil rouge de l'action municipale.

Avec un grand souci de cohérence financière :

- des taux de fiscalité inchangés pour la 16^{ème} année consécutive,
- des dépenses de fonctionnement maîtrisées et en baisse sur le fonctionnement général,
- un autofinancement brut élevé,
- un fort niveau d'investissement,
- un recours modéré à l'emprunt.

On a là l'équation qui permet de développer l'investissement et d'assurer ce que nous avons dit en introduction, à savoir une activité de l'emploi sur notre territoire.

La modernisation du service public

- **La modernisation en continu :**
 - Modernisation du système d'information (postes de travail, logiciels métiers, migrations et renforcements)
 - Poursuite de la stratégie de dématérialisation des documents administratifs (parapheur électronique)
- **Orléans Ville numérique :** accès gratuit pour tous au numérique
 - 20 sites extérieurs équipés de bornes WIFI (places, jardins, parcs) → poursuite de l'extension sur 2013
- **Une politique d'achat optimisée :**
 - Performance des achats : 300 K€ économisés à ce jour
 - Nouvelle plateforme de dématérialisation des marchés publics commune Ville-AgglO-CCAS (- 40% de retrait/envoi papier)
 - Clauses d'insertion : 36 517 heures d'insertion sur la période 2009/2012



26

Présentation budget 2013 – 21 décembre 2012

M. MARTIN – *La modernisation du service public ne sera pas oubliée. En effet, elle se fait en continu :*

- la modernisation du système d'information pour les postes de travail, les logiciels métiers, les migrations et les renforcements,

- la poursuite de la stratégie de dématérialisation des documents administratifs : parapheur électronique,

- Orléans Ville numérique : accès gratuit pour tous au numérique avec 20 sites extérieurs équipés de bornes WI-FI sur les places, les jardins et les parcs.

- la poursuite de l'extension sur 2013,

- une politique d'achat optimisée à la suite des études et l'optimisation des achats par la

Ville :

▪ la performance sur les achats a permis d'économiser 300 000 € à ce jour et ceci sera poursuivi,

▪ la nouvelle plateforme de dématérialisation des marchés publics commune Ville / AgglO / C.C.A.S. afin d'avoir des achats en commun,

▪ les clauses d'insertion qui seront inscrites : 36 517 heures d'insertion étaient inscrites sur la période 2009-2012.

Un budget élaboré à taux constants de fiscalité...

- **Taxe d'habitation : taux inchangé depuis 1996,**
→ le maintien d'une politique volontariste d'abattements représente un allègement de 22% de l'imposition
- **Taxe sur le foncier bâti : taux inchangé depuis 1996,**
→ Le logement social bénéficie d'exonérations
- **L'évolution du produit des impôts est liée aux seules évolutions physique (constructions) et nominale (indice national) des bases**
→ **L'évolution 2013/2012 des recettes fiscales est de +1.6%** (les reversements de l'AggLO sont figés en valeur)

Les engagements du mandat sont respectés



27

Présentation budget 2013 – 21 décembre 2012

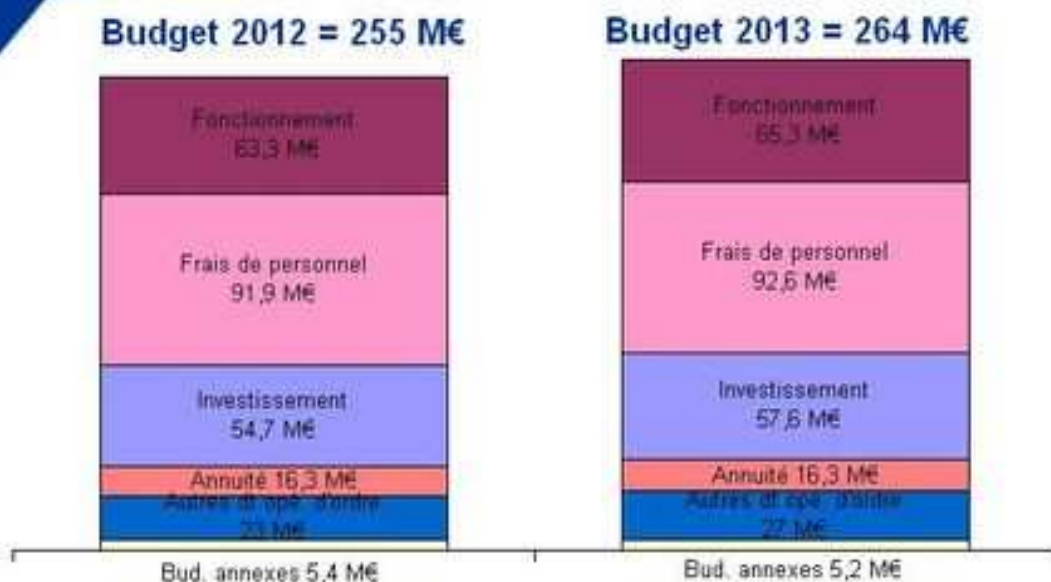
M. MARTIN – *En ce qui concerne la fiscalité, les taux de la taxe d'habitation, comme je l'ai dit, ont été inchangés depuis 1996, ce qui est difficile à faire parce qu'il faut tenir les engagements. Et lorsque l'on n'augmente pas les impôts, il faut tenir les dépenses, ce qui est effectivement un challenge de tous les instants, de tous les mandats.*

Le maintien d'une politique volontariste d'abattements représente un allègement de 22 % de l'imposition. A aucun moment, nous ne sommes revenus sur cet allègement qui est aussi exceptionnel et qui représente une aide sociale aux familles de plus de 6 000 000 € par an.

En ce qui concerne la taxe sur le foncier bâti, le taux sera également inchangé et ceci, depuis 1996. Le logement social bénéficie d'exonérations.

L'évolution du produit des impôts est liée aux seules évolutions physique et nominale des bases. L'évolution des recettes fiscales sera de l'ordre de 1,6 %, alors même que les reversements de l'AggLO sont figés en valeur que nous devons construire notre budget.

Le respect des grands équilibres financiers



→ Et ce, malgré un contexte difficile...



28

Présentation budget 2013 – 21 décembre 2012

M. MARTIN – Le budget de la Ville est de l'ordre de 264 000 000 € dont 65 000 000 € en fonctionnement, 92 000 000 € de frais de personnel, 57 000 000 € en investissements et 16 000 000 € en annuité de l'emprunt. C'est cette faible annuité d'emprunt qui nous permet de dégager l'investissement que vous voyez.

Malgré un contexte difficile ...

1. Désengagement et crainte de désengagement croissant de l'Etat :

- **Dans son soutien à la Ville :**
 - Baisse annoncée dès 2014 des dotations de l'Etat
 - Incertitude sur les critères de répartition de la DSU
 - Montée en charge du fonds de péréquation (0,6 M€ de charge pour la Ville en 2016)
- **Dans son soutien aux politiques sectorielles :**
 - FISAC, ANRU, politique culturelle...
 - Suppression des subventions de l'Etat (ARENA 15 M€)

2. Incertitudes sur les financements des autres collectivités et sur les partenariats en cours



Présentation budget 2013 – 21 décembre 2012

29

M. MARTIN – *C'est vrai que le contexte est difficile, mais à quoi sert de le dire si ce n'est de prendre conscience que nous devons accompagner les décisions pour se développer toujours plus.*

Il y a un désengagement et une crainte de désengagement croissant de l'Etat dans son soutien à la Ville exprimés par :

*- une baisse annoncée dès 2014 des dotations de l'Etat, on le vit déjà, parce que les compensations que nous recevons de l'Etat sont en baisse actuellement et de façon régulière.
- une incertitude sur les critères de répartition de la dotation de solidarité urbaine,
- une montée en charge du fonds de péréquation qui est une petite innovation un peu surprenante. Des communes dites riches subventionnent les communes dites moins riches ou pauvres. Pour la Ville, c'est 600 000 €.*

(Réaction de M. le Maire hors micro)

M. MARTIN – *C'est vrai ? C'est une bonne nouvelle.*

M. le Maire – *Il y a des communes plus pauvres qui subventionnent des communes plus riches.*

M. MARTIN – *Je vous en prie, M. le Maire, on n'est pas dans le bon sens.*

En ce qui concerne le soutien de l'Etat aux politiques sectorielles, je rappelle que ce sont les réductions sur le F.I.S.A.C., que les budgets de l'A.N.R.U. ne seront pas renouvelés, que la politique culturelle est en réduction de 3,7 % au niveau du budget de l'Etat. Il y a aussi la suppression des

subventions de l'Etat à l'Aréna. Notre ville a été fortement sanctionnée,

(Protestations sur les bancs de l'opposition)

M. MARTIN – *Notre Ville a été fortement sanctionnée, 15 000 000 d'euros inscrits budgétairement dans le C.N.D.S. avec des affectations budgétaires et chapitrées ont été supprimés d'un trait de plume.*

Il y a aussi une incertitude sur les financements des autres collectivités et sur les partenariats en cours.

Malgré un contexte défavorable ...

3. des charges croissantes :

- **Culture** : Théâtre (+60 K€), ESAD et conservatoire financés à plus de 90% par la Ville d'Orléans
- **Augmentation du coût des opérations d'urbanisme**, du fait du renforcement des obligations (fouilles archéologiques, mises aux normes, lourdeur des procédures administratives...)
- **Education** : surcoût lié à la réforme des rythmes scolaires
- **Equipements** : des besoins de rénovation, d'isolation et de mise aux normes très importants (piscines...)

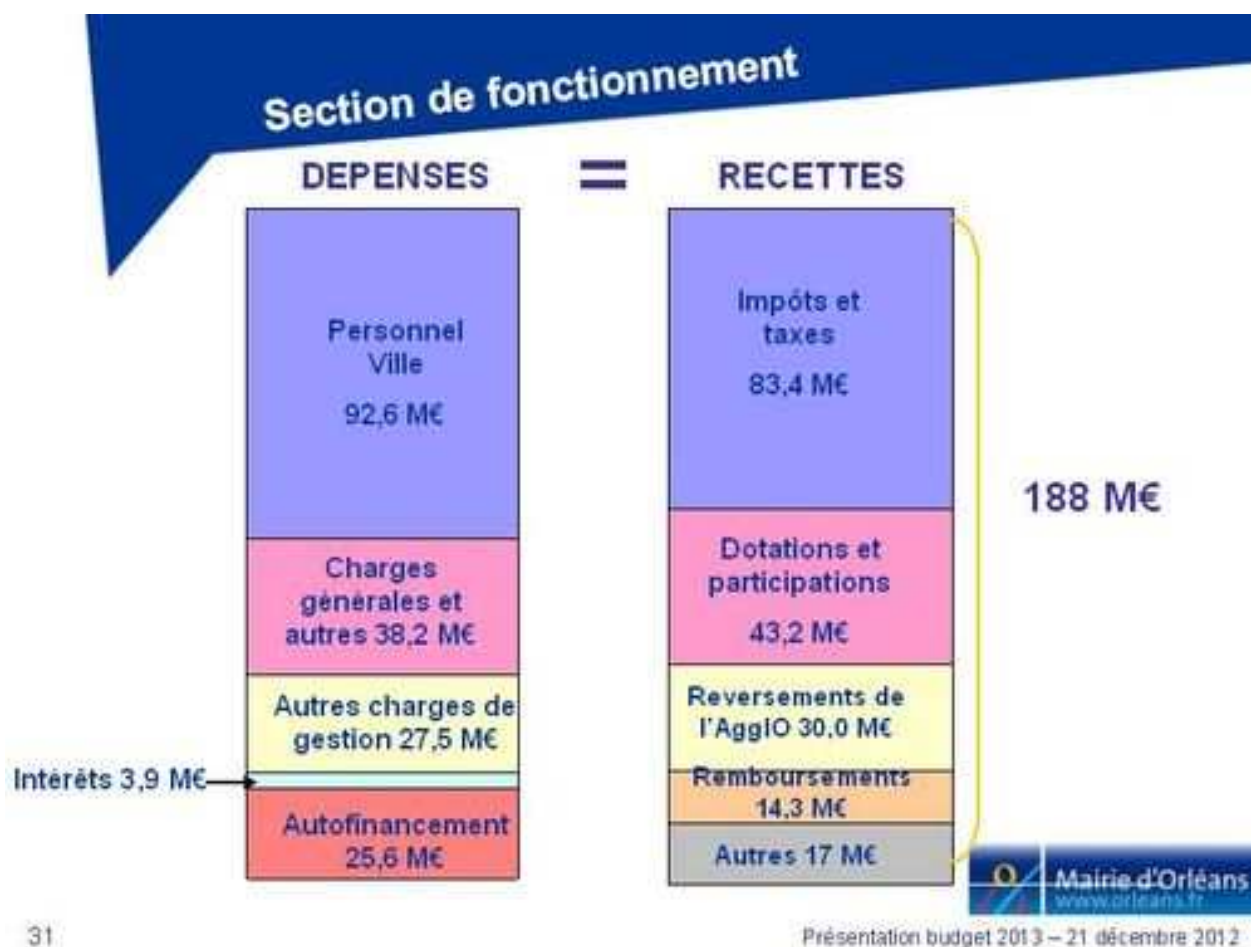
M. MARTIN – *Malgré un contexte défavorable il y a des charges croissantes pour :*

- *la culture : dont 60 000 € pour le Théâtre. L'E.S.A.D et le Conservatoire sont financés à plus de 90 % par la Ville pour lesquels nous inscrivons une dépense supplémentaire en 2012 reconduite en 2013,*

- *nous avons une augmentation du coût des opérations d'urbanisme du fait du renforcement des obligations. Les fouilles archéologiques sont très coûteuses, les mises aux normes aussi. La lourdeur des procédures administratives est également coûteuse.*

- *en ce qui concerne l'éducation, il existe un risque de surcoût lié à la réforme des rythmes scolaires. Je m'empresse de dire que ce n'est pas inscrit dans le budget qui vous est présenté puisque le décret n'est pas encore paru, mais c'est un risque réel dont les montants me font frémir.*

- *les équipements : des besoins de rénovation, d'isolation et de mise aux normes très importants en ce qui concerne les piscines.*



31

M. MARTIN – Pour nos recettes, les impôts et les taxes s'élèveront à 83 000 000 €, les dotations et participations, à 43 000 000 €, les reversements de l'Agglo, à 30 000 000 € et les remboursements, à 14 300 000 €. Ceci permettra de financer, en fonctionnement, des dépenses pour le personnel de la Ville pour 92 600 000 €, des charges à caractère général pour 38 200 000 € et des charges de gestion, c'est à dire principalement des subventions, pour 27 500 000 €.

Il y a une toute petite ligne qui s'appelle « intérêt de la dette » qui est à 3 900 000 €. Plus elle est petite, plus on peut faire de l'autofinancement et c'est bien le but.

L'autofinancement sera cette année d'un niveau tout à fait important et même encore en augmentation par rapport aux années précédentes pour un montant de 25 600 000 €.

Capacité d'autofinancement

	BP 2012	BP 2013	Evol
Recettes de gestion	181,5 M€	184,4 M€	2,9 M€
- Dépenses de gestion	153,8 M€	156,5 M€	2,7 M€
Epargne de gestion	27,7 M€	27,9 M€	0,1 M€
- Intérêts de la dette	4,3 M€	3,9 M€	-0,4 M€
+ Produits exceptionnels	0,5 M€	0,3 M€	-0,1 M€
- Charges exceptionnelles	1,4 M€	1,4 M€	0,0 M€
Epargne brute	22,5 M€	22,9 M€	0,4 M€
- Remboursement de capital	12,0 M€	12,4 M€	0,4 M€
Epargne disponible	10,5 M€	10,6 M€	0,1 M€
+ sinistres et revertst ZAC	0,0 M€	2,7 M€	2,7 M€
Epargne disponible totale	10,5 M€	13,3 M€	2,8 M€

Annuité stable

- l'autofinancement prévisionnel (22,9 M€) reste élevé
- l'annuité de dette (capital + intérêts) est stable (16,3 M€)

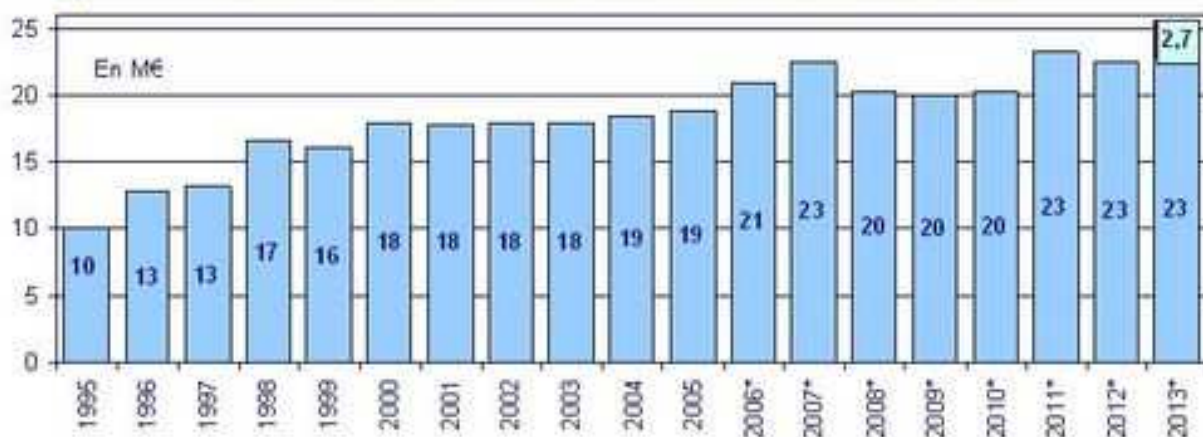
M. MARTIN – Dans les 25 600 000 € d'autofinancement, je prédis que nous avons des remboursements d'assurance pour le Centre de Conférences. L'honnêteté consiste, pour la comparaison avec l'année précédente de les retrancher si l'on veut avoir des bases comparables, de sorte que si l'on compare l'épargne brute de l'année 2012 et l'épargne brute de l'année 2013, on voit que nous serons en 2013 à 22 900 000 € et que nous avons, l'an dernier, une épargne brute de 22 500 000 €.

L'autofinancement prévisionnel reste élevé, je pourrais même dire, très élevé.

L'annuité de la dette y compris le capital et les intérêts, est stable voire faible, puisque l'on inscrira budgétairement 16 000 000 €.

Un autofinancement élevé dans la durée

Un autofinancement élevé permettant
de soutenir l'effort d'investissement dans la durée

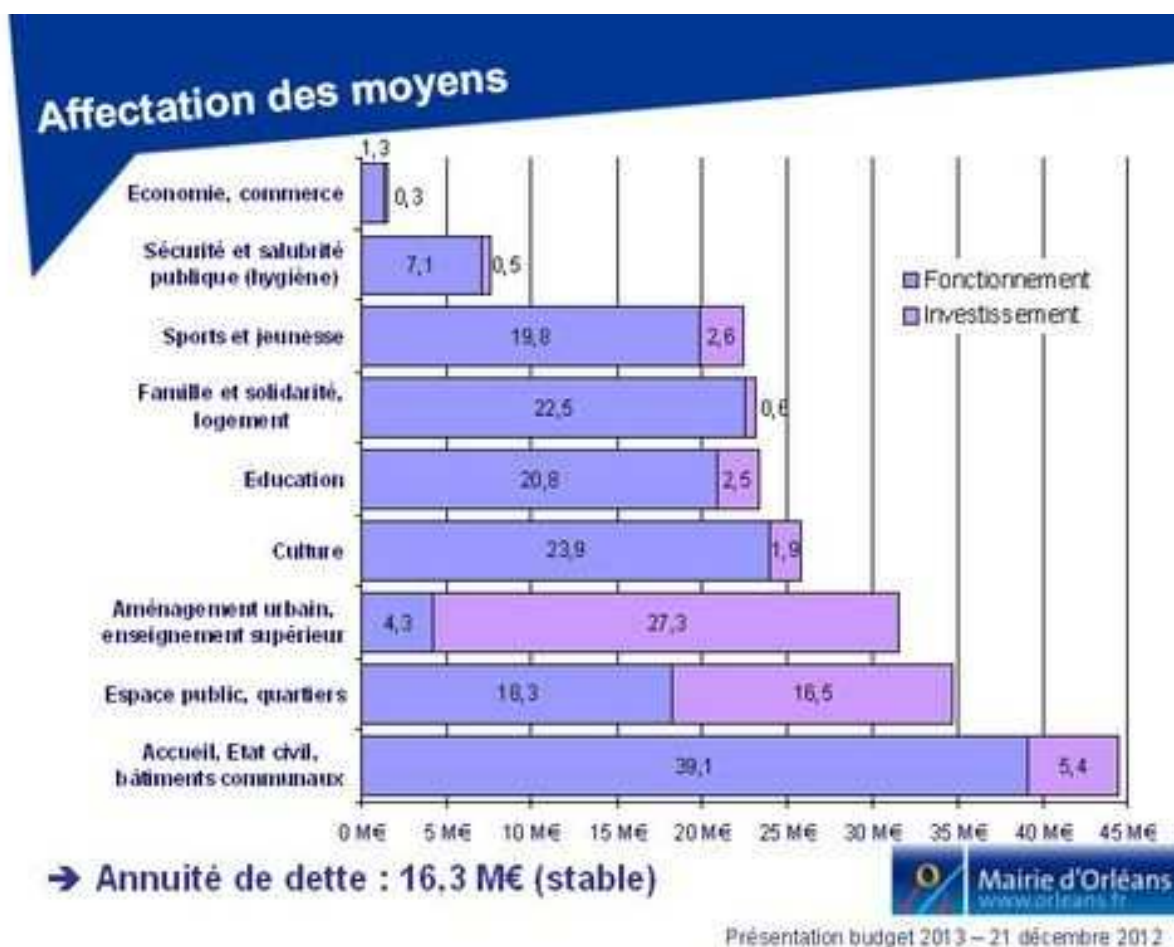


* Nouvelle définition de l'autofinancement en 2006 : les subventions d'équipement sont inscrites en section d'investissement

→ Un autofinancement exceptionnel de 25,6 M€ (22,9 + 2,7) en 2013



M. MARTIN – Si l'autofinancement reste élevé, ceci permet de soutenir l'effort d'investissement dans la durée. Vous voyez comment s'est comporté l'autofinancement sur trois mandats. Il a progressé pratiquement du double, puisqu'il est aujourd'hui de presque 27 000 000 €.



34

M. MARTIN – Concernant l'affectation des moyens par politique publique, vous avez, sur cet histogramme, les principales politiques publiques par ordre décroissant. Il y a les moyens généraux pour l'accueil, l'état civil et les bâtiments communaux, et puis immédiatement après, c'est le budget de l'espace public et les quartiers. Vous mesurez l'effort considérable tant en fonctionnement qu'en investissement qui est fait sur l'espace public et également pour l'aménagement urbain et l'enseignement supérieur.

Et puis, je dirai pratiquement à égalité, la culture, l'éducation, la famille et la solidarité, le logement, les sports et la jeunesse. Il y a un grand équilibre dans la présentation et dans la construction de ce budget, comme vous pouvez le voir.

Un investissement exceptionnel de 57,6 M€ en 2013

Un niveau de dépenses d'investissement élevé et supérieur à la moyenne 2001/2012



M. MARTIN – En ce qui concerne la politique d'investissement, elle sera très importante, voire exceptionnelle puisque son montant sera de 57 600 000 € en 2013. Vous voyez quelle a été la progression sur les mandats précédents. Nous sommes dans le mandat en cours 2008-2013 à 48 900 000 € en moyenne arrêtés à 2013. C'est donc à 57 600 000 €, un effort supplémentaire, comme je l'ai dit, pour l'activité, pour l'emploi, pour l'économie. Encore une fois, c'est un budget qui, chaque année, progresse, ce n'est pas un budget qui, à un moment donné, est sanctionné par des mesures budgétaires ou fiscales.

Les principaux projets 2013 > 1 M€

Opérations	Montant 2013
AMELIORATION DE LA VOIRIE	8,08 M€
PLACE DU MARTROI	5,20 M€
ARENA	4,84 M€
DUPANLOUP	4,00 M€
GRAND PROJET DE VILLE	2,72 M€
SINISTRE CENTRE DE CONFERENCE	1,96 M€
CONVENTION TERRITORIALE ARGONNE	1,44 M€
CLEO ACCOMPAGNEMENT	1,40 M€
QUARTIER GARE	1,20 M€
EXTENSION MATERNELLE CLAUDE LEWY	1,09 M€
RAVALEMENTS CAMPAGNE OBLIGATOIRE	1,01 M€
CARMES MADELEINE ZAC	1,0 M€
CARMES MADELEINE VOIRIES	1,0 M€
SITE DU BELNEUF	1,0 M€
ACTION DE PROXIMITE	1,0 M€

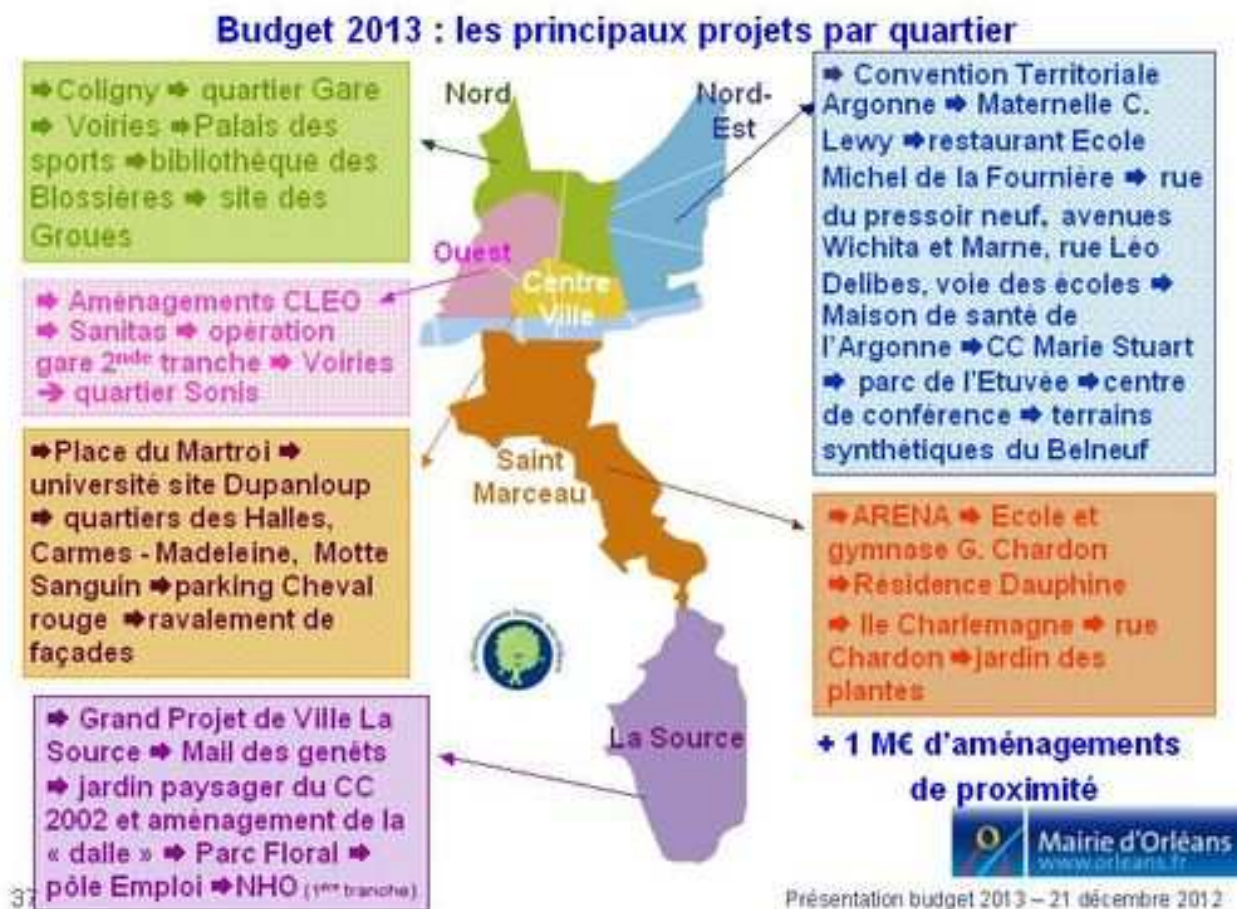


36

Présentation budget 2013 – 21 décembre 2012

M. MARTIN – Les principaux projets 2013, je les rappelle d'une façon très synthétique. Il s'agit de :

- l'amélioration de la voirie pour 8 000 000 €,
- la place du Martroi pour 5 000 000 €,
- l'Aréna pour 4 800 000 €,
- Dupanloup pour 4 000 000 €,
- le Grand Projet de Ville pour 2 720 000 €,
- le sinistre du Centre de Conférences pour 1 960 000 €,
- la Convention Territoriale Argonne pour 1 440 000 €,
- l'accompagnement aux travaux de CLEO financés par la Ville pour 1 400 000 €,
- le quartier Gare pour 1 200 000 €,
- l'extension de la maternelle Claude Lewy pour 1 000 000 €,
- les ravalements des campagnes obligatoires des façades pour 1 000 000 €,
- la Z.A.C. Carmes Madeleine pour 1 000 000 €,
- l'apport pour les voiries de la Z.A.C. Carmes Madeleine pour 1 000 000 €,
- le site du Belneuf pour 1 000 000 €,
- enfin, les actions de proximité qui sont sanctuarisées pour 1 000 000 €.



M. MARTIN – Si l'on regarde la carte pour les principaux projets par quartier, elle permet de voir ce qui sera réalisé en 2013.

Au nord : Coligny, le quartier Gare, les voiries, le Palais des sports, la bibliothèque des Blossières et le site des Groues.

A l'ouest : l'aménagement de CLEO, le Sanitas, l'opération de la gare 2nde tranche, les voiries et le quartier Sonis.

Au centre : la place du Martroi, l'université et le site Dupanloup, les quartiers des Halles, des Carmes - Madeleine, de la Motte Sanguin, le parking du Cheval rouge et le ravalement de façades.

A la Source : le Grand Projet de Ville, le mail des Genêts, le jardin paysager du centre commercial 2002 et l'aménagement de la « dalle », le Parc Floral et le pôle emploi,

En ce qui concerne le nord-est : la Convention Territoriale de l'Argonne, la maternelle Claude Lewy, le restaurant de l'école Michel de la Fournière, la rue du Pressoir Neuf, les avenues Wichita et Marne, la rue Léo Delibes, la voie des écoles, la maison de santé de l'Argonne, le centre commercial Marie Stuart, le parc de l'Etuvée, le Centre de Conférences qui nous rapproche du centre-ville et les terrains synthétiques du Belneuf.

En ce qui concerne Saint Marceau : l'Aréna, l'école et le gymnase Georges Chardon, la résidence Dauphine, l'Ile Charlemagne, la rue Chardon et le Jardin des Plantes.

Voilà la répartition par quartier du budget qui vous est proposé pour l'année 2013.



→ Taux moyen de la dette au 31/12/2012 : 2,9%



M. MARTIN – En ce qui concerne l'évolution de la dette, et j'en aurai terminé puisque c'est la dernière slide. Vous voyez que nous inscrivons, au 31 décembre 2012, une dette qui est tout à fait en tendance de ce qu'elle a toujours été sur les précédents mandats depuis que nous sommes aux affaires, c'est à dire que la dette sera à 100 000 000 €. Le taux moyen de la dette, au 31 décembre 2012 est de 2,9 %. Je rappelle que nous n'avons dans notre bilan, aucune dette ou emprunt toxique.



M. MARTIN – *M. le Maire, mes chers collègues, je vous remercie.*

M. le Maire – *Merci M. MARTIN pour cette présentation extrêmement précise et claire. Sans tarder, je vais ouvrir le débat et vous demander qui souhaite intervenir. Je vous demande de lever la main. Nous avons 87 délibérations à passer ce soir, je vous demanderai, comme je le fais régulièrement, un effort de concision.*

(M. le Maire note le nom de ceux qui souhaitent intervenir)

M. le Maire – *Je n'ai pas assez de place pour écrire le nom de tout le monde !*

C'est tout, on ne fait qu'un tour, j'ai noté tout le monde. Vous voulez que je vous annonce combien il y en a d'intervenants, cela va vous saper le moral.

(Rires)

M. le Maire – *56 ! Il y a un problème. Bien c'est parti, je donne la parole à M. GABELLE.*

M. GABELLE – *Il faut bien un premier ! M. le Maire, mes chers collègues, en cette journée du 21 décembre 2012 qui soi-disant, devrait s'inscrire dans l'histoire selon certaines prédictions, mais l'avenir nous le dira, et quoi qu'il en soit, cette journée restera pour moi une journée importante car en l'espace de quelques heures, j'ai engagé par mes votes liés aux divers budgets, quelques 884 000 000 € ; 620 000 000 € pour le Département et 264 000 000 €, dans quelques instants, pour la Ville. Dans ces budgets, il y a bien sûr des recettes de dépenses tant au niveau de l'investissement que le*

fonctionnement. Je trouve que dans cette période difficile pour tous, il est bon que les collectivités, comme le Département du Loiret et la Ville, par leurs montants dédiés à l'investissement, restent à un haut niveau. 54 000 000 € pour la Ville, je pense qu'il n'y a pas beaucoup de villes qui peuvent s'enorgueillir de ces montants. Il en va de la pérennisation des emplois, grâce à ces investissements importants et notamment, dans le bâtiment.

Le budget qui nous a été présenté s'inscrit, pour l'année 2013, dans la continuité de ceux présentés depuis maintenant 12 ans. Ceci dans le respect des engagements pris, d'une part en 2001 et d'autre part, en 2008, en n'augmentant pas la fiscalité malgré, comme vous l'avez dit, M. le rapporteur, certains désengagements de l'Etat, mais dans certaines politiques, même si l'Etat est quand même présent dans de nombreuses opérations. Donc, fidélité à nos engagements, ayant pour ligne directrice le rayonnement, la proximité et le développement durable. Ce que nous annonçons, nous le réalisons, contrairement à certaines promesses, certains engagements pris avant le 6 mai dernier notamment, et même quelques jours après, qui sont remis en cause journellement.

En tant qu'Adjoint en charge des quartiers nord, je peux témoigner, et tout le monde peut s'en rendre compte, les quartiers Blossières - Acacias et Gare Pasteur - Saint-Vincent n'ont rien à envier de l'aménagement du centre-ville, du centre ancien qui a fait l'admiration de nombreux Orléanais, mais aussi de tous les visiteurs. Bien au contraire, de nombreux aménagements ont été effectués au niveau de la voirie, des places, des jeux d'enfants et bien évidemment, la restauration et la rénovation du quartier Gare. De nombreux projets verront le jour grâce au budget qui sera alloué à la proximité en 2013. C'est donc, avec enthousiasme que je voterai ce budget, fidèle aux engagements pris.

Mais, permettez-moi, M. le Maire et chers collègues, en cette fin d'année toute particulière pour Orléans qui a fêté dignement et avec éclat, à la fois dans la modernité et la tradition, le 600^{ème} anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc qui a débuté, comme vous le savez, le 6 janvier 2012 dans la cathédrale d'Orléans et terminé le 17 novembre dernier, par cette magnifique clôture en bord de Loire. Cette année a été égrenée de nombreuses manifestations, toutes plus belles les unes que les autres, ce qui a demandé un investissement important au jour le jour, de nombreux personnels municipaux travaillant dans toutes les directions, qu'ils en soient remerciés. Mais vous comprendrez que je tiens tout particulièrement à remercier toute l'équipe de direction, la responsable du projet de l'événementiel et ses collaborateurs qui n'ont pas ménagé leurs efforts afin que ces fêtes soient exceptionnelles et restent dans la mémoire des Orléanais et de tous ceux qui ont pu y participer. Je vous remercie.

M. le Maire – *Merci. M. RICOUD, vous avez la parole.*

M. RICOUD – *Je serai très bref, je laisse le soin à Dominique LEBRUN de résumer la position de notre groupe sur l'ensemble du budget. Vous nous avez indiqué, M. MARTIN, que le budget du C.C.A.S. est en augmentation, c'est vrai, mais, est-il en augmentation par rapport aux souffrances qui existent dans notre ville ? Je ne le pense pas. Au regard de la situation que l'on connaît des uns et des autres, je pense qu'un effort supplémentaire aurait dû être fait par rapport à l'aide que l'on doit apporter aux plus défavorisés et à ceux qui souffrent. Pour la petite histoire, je vous rappelle que les coupures de courant et les coupures de gaz continuent. Même maintenant, on coupe plus pour gagner plus. Ce n'est pas de votre faute mais il n'empêche que ce sont des mesures qui nous choquent profondément.*

Par rapport aux écoles, des financements sont prévus. J'attire votre attention, M. le Maire, M. MARTIN, sur les trois écoles de la Source qui sont :

- l'école Galloux, au niveau de la cantine,*
- l'école Cadou où l'on met des seaux pour récupérer l'eau qui tombe du plafond,*
- l'école Diderot qui est en demande de travaux depuis longtemps.*

Concernant le fléchage des financements pour les piscines dont nous nous sommes entretenus avec Mme GRIVOT récemment, en effet, il faut réparer et il faudra prévoir des constructions dans les années qui viennent.

Pour terminer, je vais vous mettre en colère, M. MARTIN, je veux redire ici, l'injustice qui frappe les Sourciens au niveau de la fiscalité qui est une réalité. Nous avons obtenu récemment une

réunion avec le groupe de travail « valeur locative » de la Source et les habitants qui sont loin d'être des révolutionnaires tout rouges pour lever le drapeau avec la faucille et le marteau mais qui voient concrètement que leurs feuilles d'impôts par rapport à d'autres quartiers d'Orléans sont beaucoup plus élevées. C'est une réalité et c'est pour cela que je renouvelle, parce que je suis quelqu'un de persévérant, qu'il faudrait peut-être, à un moment donné, que l'on se mette autour d'une table et que l'on discute de tout cela. Merci, M. le Maire, merci M. MARTIN.

M. le Maire – *Merci. M. CHAPUIS, c'est à votre tour.*

M. CHAPUIS – *Mes chers collègues, Avant d'aborder la question centrale du budget, je voudrais revenir sur son élaboration. Je sais que M. MARTIN attend cette intervention, puisque je la fais systématiquement. Je l'ai déjà faite lors du débat d'orientations budgétaires, donc, je ne vais pas le priver de ce plaisir.*

Orléans connaît un fonctionnement unique en France dans les villes de même importance. J'ai beau cherché, je ne connais pas d'autres communes et à chaque fois que je cherche, je ne trouve pas d'autres communes qui ont le même fonctionnement. La commission Finances ne se réunit que trois fois dans l'année. Une habitude orléanaise qui ne permet pas une réelle transparence et un contrôle démocratique serein des finances de notre collectivité. Je regrette vivement cette situation alors même que les échanges avec M. MARTIN sont toujours très courtois et les réponses sont précises lors de ces trois rencontres.

Je fais le vœu pour 2013, et je crois que c'est la période, que vous preniez conscience de cette situation et que vous permettiez à tous les élus de la majorité et de l'opposition de suivre la vie budgétaire de la Ville. J'en profite également pour saluer le travail des services de la Ville sur l'élaboration de ce budget.

Après cette introduction, j'en viens aux différents documents qui sont présentés. Lors du survol du rapport de présentation du budget 2013 qui, vous me le concéderez, est plus un outil de communication qu'un outil budgétaire, j'ai dans un premier temps cru que le débat d'orientation que l'on avait eu le mois dernier, avait permis de corriger vos choix budgétaires. En effet, vous reprenez dans ce rapport les mots, les expressions utilisés par l'opposition pour qualifier les défauts de votre orientation. Si je voulais résumer en une phrase, « mettre l'humain au centre des politiques en construisant un budget anti-crise ». D'ailleurs, sur cette phrase, on peut tous être d'accord. Cela paraît d'une bonne intention, mais derrière ces slogans, cet affichage, quelle déception ! Nous trouvons un budget identique aux années précédentes, des choix que nous dénonçons depuis quatre ans, une reconduction technique d'un budget sans souffle, M. GABELLE l'a très bien souligné. J'ai dit quatre ans, M. GABELLE parle de douze ans. On a l'impression que l'on reconduit le même budget depuis douze ans.

Sans vouloir tomber dans une analyse sémantique des termes utilisés, votre communication autour du budget et vos interventions de ce soir, démontrent un fossé politique entre votre budget et un réel budget anti-crise. Quand vous parlez aux Orléanais de démocratie locale, vous faites de la communication descendante et des réunions d'informations, alors que nous pensons co-construction, participation des habitants, vision globale, impact local. Quand vous parlez aux Orléanais de proximité, vous entendez principalement travaux de voirie, alors que nous, nous défendons également le lien social et le travail des associations.

Quand vous parlez aux Orléanais de social, vous nous dites que vous répondez aux demandes, alors que nous pensons que la municipalité doit être un moteur pour aider celles et ceux qui en ont besoin, encore plus en ces temps difficiles. Un C.C.A.S. ne doit pas terminer son exercice de manière excédentaire de près de 1 000 000 d'euros en cette période, qui plus est, face aux 10 000 ménages pauvres d'Orléans. Ce n'est pas acceptable.

Quand vous parlez de budget anti-crise, vous entendez un soutien à l'investissement. Un soutien à l'investissement certes, est nécessaire pour maintenir l'emploi dans le B.T.P. mais insuffisant pour que la commune soit un véritable bouclier social face à cette crise. Un budget c'est faire des choix, fixer des priorités. Vos choix, vos priorités ne sont pas les nôtres.

En 2011, nous vous interpellions pour le lancement d'une étude pour l'implantation d'une nouvelle structure à Orléans pour répondre à la centaine de familles en attente de place en crèche. Cette étude aurait permis d'identifier un site permettant d'accueillir ce type d'équipement. Les excédents récurrents du C.C.A.S. auraient permis de financer une crèche pour au moins 40 enfants. Cette crèche aurait pu être inaugurée en fin d'année 2013. Votre politique pour la petite enfance est donc en manque d'ambition.

Concernant le budget de l'action sociale en fonctionnement, là, je vais encore faire plaisir à M. MARTIN, je me suis prêté à une analyse comparée sur 2010 et 2012, donc en plein cœur de la crise, dans les villes dont la population est entre 100 et 120 000 habitants, donc, proche de celle d'Orléans, de l'augmentation du budget de l'action sociale en fonctionnement :

- Mulhouse : 8.2 %,*
- Rouen : 12 %,*
- Metz : 7.8 %,*
- Besançon : 8.3 %*
- Nancy : 4,6 %,*

En dehors de la strate, je sais que je suis plus en dessus des 120 000 habitants, l'augmentation à Angers est de 15 % et à Reims de 10 %.

Pour Orléans, on constate que la part du budget consacré à l'action sociale diminue. Une légère augmentation de 0,3 % est constatée entre 2010 et 2012 et surtout, sans vouloir me répéter, plus de 2 000 000 € d'excédents pour le C.C.A.S. en cette période. Alors je me pose la question, est-ce vraiment un budget anti-crise ?

Pour continuer sur les dépenses d'investissement, d'autres choix sont possibles. Vous avez fait le choix de vous entêter notamment sur la question du parking du Cheval Rouge ou encore sur l'alignement de la rue des Carmes ce qui pèse sur les comptes publics. Je regrette également l'état d'avancement faible de la Convention Territoriale de l'Argonne. Alors que l'année dernière, nous avons identifié 30 % d'avancement de cette convention, là, on n'est qu'à 40 %. Si l'on continue ainsi, il va falloir une bonne quinzaine d'années pour arriver au bout.

Je ne reviendrai pas sur la question de l'Aréna et sur la nécessité d'agir sur la rénovation des équipements sportifs de proximité qui seront traitées par mes collègues. Néanmoins, je souhaite, et nous l'avons déjà demandé, que le programme pluriannuel d'investissement puisse être communiqué aux élus de l'opposition.

Pour terminer mes propos dans un esprit constructif, je vous propose d'étudier une augmentation des recettes, notamment de fonctionnement. Nous avons voté une taxe locale sur la publicité extérieure mais en choisissant de ne l'appliquer qu'à certains affichages publicitaires, les 12 m², nous appelons cela plutôt les « 4x3 », ce qui rapporte environ 150 000 € à la Ville. Pourquoi ne pas étendre cette taxe à l'ensemble des affichages publicitaires ou du moins à ceux de plus de 7 m², ce qui permettrait une rentrée substantielle de finances dans les comptes publics. Je sais que ces choix ont été retenus dans plusieurs collectivités de maintenir cette taxe au delà de 7 m². Il s'agirait d'une recette non négligeable qui pourrait être mobilisée pour l'action sociale.

Au vu des ces éléments, et de la non prise en compte de nos propositions précédentes, notamment, celles qui ont été faites lors du débat d'orientations budgétaires, pour faire de ce budget un réel budget anti-crise qui dépasse les effets d'annonce, nous voterons contre ce budget. D'autres choix sont possibles.

M. le Maire – Je donne la parole à Mme LECLERC.

Mme LECLERC – Bonsoir M. le Maire, chers collègues. Tout d'abord, je voulais souligner que le budget global qui nous a été présenté, me semble effectivement à la hauteur de notre ambition pour Orléans et nous permet de mettre en œuvre, quoi que l'opposition puisse dire, nos politiques, et de proximité et de rayonnement, le tout s'inscrivant dans la logique du développement durable.

En ce qui concerne le secteur social, il y a les subventions versées aux associations, la politique de logement social, la politique de la Ville, l'insertion, l'emploi, les A.S.E.L.Q.O. qui font aussi du lien social et puis il y a le C.C.A.S. Cela montre qu'il n'y a pas que le C.C.A.S. mais qu'il y a aussi d'autres délégations qui œuvrent dans le social. Pour ce qui est du C.C.A.S. pour l'année 2013 qui vous est présentée, on voit un budget de fonctionnement qui est en augmentation et qui s'élève à 14 780 000 €. Certes, la subvention d'équilibre est maintenue à l'identique de 2012 mais nous faisons des recettes supplémentaires et nous avons calculé, au plus juste, les charges à caractère général. A titre d'exemple, les charges à caractère général sont les carburants, le téléphone, les frais de charges locatives, les fournitures administratives, etc. Nous avons calculé au plus juste, de façon rigoureuse, oui, parce que c'est vrai, la rigueur n'est pas un gros mot, pour moi c'est une qualité, ce qui permet et c'est cela le plus important, de dégager des marges supplémentaires pour servir notre politique sociale en faveur des Orléanais dans les missions qui sont la petite enfance, les aînés et la solidarité.

Puisque vous avez pris des années comparatives, de mon côté, j'ai fait la même chose. J'ai retracé ce qui a été mis en œuvre depuis 2008 et j'en oublie sûrement, pour mettre en lumière notre politique sociale et vous démontrer, si besoin en est, d'une part, la bonne gestion, et d'autre part, les services et les aides rendus aux familles, aux personnes âgées et aux personnes en difficulté.

Tout d'abord, des actions ont été mises en œuvre avec le budget tel qu'il a été ces dernières années :

- la mise en place du lait bio dans toutes les crèches depuis septembre 2011, sans surcoût pour les familles,*
- l'accueil spécifique et accompagné des enfants en situation de handicap dans les crèches,*
- en 2012, un choix politique, le maintien du coût des loyers dans tous les foyers logements, ce qui n'a jamais été fait jusqu'à présent,*
- en 2013, il est prévu cette fois-ci, le maintien du coût des repas par portage ou servis dans les foyers logements,*
- une nouvelle passation de marché pour la télé-assistance. On a fait un groupement de commandes avec d'autres villes de l'Agglomération, cela viendra bientôt en délibération au Conseil d'Administration du C.C.A.S. Cette passation et ce renouvellement de marché vont permettre, alors qu'il y a une tarification sociale, de baisser aussi le coût pour les usagers de la télé-assistance.*
- la mise en œuvre de l'aide d'urgence aux femmes victimes de violence en 2010,*
- la renégociation de la nouvelle délégation de service public de l'enveloppe des chèques « ô » pour le paiement des charges et de la fourniture d'eau pour les personnes en difficulté,*
- le passage des bons alimentaires aux chèques d'accompagnement personnalisé. On l'avait dit, plus d'enseignes possibles pour un achat des denrées moins stigmatisant,*
- l'enveloppe des aides facultatives qui a été augmentée de 10 % en 2011. Cette enveloppe a été à nouveau augmentée de 7 % et la valeur faciale a été aussi augmentée en 2012,*
- la convention passée cette année avec G.D.F. Suez pour prévenir les coupures et accompagner les personnes en difficulté dans le paiement de leurs factures G.D.F.*
- puisque l'on parle aussi de proximité, de lien social, d'accompagnement des personnes en difficulté, en 2010, le déploiement et la mise en place de permanences sociales dans les quartiers alors qu'il n'y en avait pas : Saint Marceau, Blossières, Madeleine.*

Ce sont quelques actions qui vous sont rappelées de ces dernières années et qui sont à venir pour 2013.

Maintenant, quelques chiffres :

- en 2008, l'enveloppe des aides facultatives s'élevait à 84 450 €, aujourd'hui et pour l'année 2013, elle s'élèvera à 125 000 €. C'est une belle augmentation, ce qui me permet d'aider nos concitoyens,*
- un autre chiffre, en 2008, 1 858 aides facultatives ont été délivrées. En fin 2012, nous serons à 2 050 aides, 200 de plus,*
- autres missions aussi du C.C.A.S., la domiciliation. En 2008, il y avait 213 personnes qui étaient domiciliées au C.C.A.S. Aujourd'hui, fin 2012, nous sommes à 436 personnes, un travail de proximité,*
- l'espace solidarité, en 2008, 118 familles ont été accueillies. En fin 2012, nous sommes à 138 familles, 20 familles de plus, cela peut représenter jusqu'à 40 voire 50 personnes supplémentaires qui*

sont aidées,

- pour la petite enfance, en 2008, 702 places en crèches, en fin 2012, 797 places,
- en 2008, 2 090 enfants ont été accueillis, fin 2012, 2 422 enfants accueillis,
- pour les aînés, en 2008, 19 animations ont été proposées, en 2012, 49 animations

proposées,

- le nombre de visites à domicile faites par le Centre Local d'Information et de Coordination (C.L.I.C.), en 2008, 188 visites à domicile, aujourd'hui, nous sommes à 296 visites à domicile.

Cela fait beaucoup de chiffres et beaucoup d'actions, mais c'est pour vous montrer que notre budget est à la hauteur des services rendus et est vraiment en accompagnement des familles, de nos anciens et des personnes en difficulté. Le budget qui vous est présenté au titre du social pour l'année 2013 répondra, j'en suis persuadée, aux besoins qui s'exprimeront tout au long de l'année.

M. le Maire – M. LEBRUN, c'est à vous.

M. LEBRUN – Je vais revenir sur ce que Mme LECLERC a dit parce nous constatons toujours des manques. Mais pour commencer, je voulais dire que les communistes sont fidèles à leurs engagements et ils sont toujours opposés à la réduction des dotations aux collectivités. Le Front de Gauche fait toujours la proposition de taxer les revenus financiers à 0,5 %, il leur en reste quand même, ce qui participerait aux dépenses communales à hauteur de 560 € par an et par habitant. Sachant que la dette par Orléanais est aujourd'hui de 847 €. On voit bien que la solution à la crise, c'est bien d'avoir le courage de prendre l'argent où il est. Je crois que l'on ne dira jamais assez que la crise et la dette c'est quelque chose qui est fabriqué, et vous faites le choix, comme le gouvernement aujourd'hui, qu'elles perdurent.

D'autre part, dans une ville de près de 120 000 habitants, avec un budget de près de 264 000 000 €, je pense que discuter des orientations budgétaires un mois avant la présentation du budget, nous donne l'impression que c'est une histoire de forme. M. MARTIN dit que c'est un budget de lutte contre la crise, il parle même d'un budget anti-crise, avec l'humain au cœur des actions. Je me suis dit que vous étiez bien inspiré, du moins pour le vocabulaire.

Alors sur l'investissement, plus 6 %, sur le fonctionnement, plus 3 %. L'effort est toujours plus important sur l'investissement malgré une baisse importante des subventions que j'ai notée. C'est vrai que l'investissement est bon pour l'économie, c'est bon aussi pour l'image et le rayonnement, mais une ville où personne ne couche dehors, c'est bon aussi pour l'image et le rayonnement. Orléans est classée 3^{ème} ville en dépenses d'équipement, d'après le Figaro magazine que j'ai eu l'occasion de regarder...

(Exclamations)

M. LEBRUN – ... Mais l'on n'arrive pas à trouver 2 000 000 € pour l'extension du Relais Orléanais qui est une structure sociale aujourd'hui débordée. Je crois que sur l'effort de solidarité, on n'est pas au bout, parce que pour l'instant, le haut niveau d'investissement ne diminue pas le nombre de pauvres sur la Ville. Quand je vous entends, j'ai du mal à croire que vous imaginez ce que représente la démarche de demander de l'aide. C'est dur moralement et le fait que l'on aide au cas par cas fait que bien du monde passe au travers. J'ai entendu Mme LECLERC, je ne conteste pas qu'il y a des choses qui sont faites. Il y a des choses qui sont faites et en même temps, on a vu, par exemple, qu'il restait de l'argent à la fin de l'année. On a pu constater aussi, et je pense que vous serez d'accord avec moi qu'effectivement, parmi toutes ces personnes qui sont en difficulté, il y en a qui ne contactent pas le C.C.A.S.

J'étais avec quelqu'un au début de la semaine, il lui restait un petit peu d'argent pour Noël, manque de chance, E.D.F. lui saisit ce qui lui reste sur son compte. Je lui propose d'aller au C.C.A.S., il me dit « on va me demander des papiers et il se trouve que je n'aurai droit à rien, j'aurai juste montré que je suis dans la m... ». Je lui propose d'aller au Secours Populaire je le revois hier, il me dit « je suis arrivé là-bas j'ai fait demi tour j'avais trop honte ». Il y est retourné aujourd'hui, mais je ne l'ai pas revu, je ne sais pas ce que cela a donné.

Il y en a pour qui ces démarches sont devenues une habitude malheureusement, mais il y en a pour qui c'est encore un pas à franchir. Quand je vois qu'aujourd'hui qu'il y a plus de 10 000 ménages

en dessous du seuil de pauvreté à Orléans qui représentent 20 % des Orléanais, que vous ne pouvez pas trouver 200 000 € par an pour diviser par 2 le prix des cantines et que vous êtes prêts à construire une Aréna de 103 000 000 d'euros, je me dis qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Evidemment, la Ville ne fait pas rien, elle ne peut pas tout régler, vous n'êtes pas sans atténuer des effets de la crise mais vous ne la combattez pas. Quand je vois des enfants qui font des activités pendant les vacances pour 2 €, je dis c'est bien, mais quand on demande que cessent les coupures d'énergie, les expulsions locatives, que l'on augmente les minima, que l'on prenne l'argent là où il est, on est souvent tout seul. Et vous n'avez jamais voté les lois que l'on a proposées là dessus. Là, on va vous proposer un vœu pour que l'Etat réclame le maintien de l'aide européenne. Quel développement durable peut-il y avoir pour des gens qui n'ont pas de quoi manger et qui souffrent d'indignité ?

Sur le C.C.A.S., évidemment, l'augmentation de sa subvention est sans rapport avec l'augmentation de la pauvreté. Je pense que s'il y a des personnes qui ne viennent pas au C.C.A.S., il faut que le C.C.A.S. aille vers elles. Il faut que l'on fasse encore plus de permanences de proximité, comme cela se fait dans certaines villes, pourquoi n'aurait-on pas une structure mobile, un véhicule pour cela. Je ne dis pas que cela ne va pas, et point à la ligne, j'essaie de trouver des solutions.

Il n'y a pas longtemps, je discutais de la gratuité des transports en commun, j'en dis deux mots parce que l'on va être très offensif dans les mois qui suivent sur cette question là. Il y a le versement transport sur lequel le Groupement des Autorités Responsables de Transport (G.A.R.T.) est intervenu récemment, il y a en plus de employeurs qui financent une partie des frais de transport en commun et il y en a qui s'approprient à mettre encore un peu plus dans la cagnotte si les horaires des bus sont mieux adaptés aux horaires de travail parce que cela leur coûte moins cher que d'utiliser de la surface pour faire des parkings. Comme quoi, quand on veut, si l'on cherche, je suis sûr que l'on peut trouver des solutions si l'on est convaincu de la justesse des mesures. Tout cela, ce n'est pas une question d'argent, c'est une question de conviction, c'est une question de choix politiques. Quand vous voulez faire quelque chose, il y a toujours l'argent qu'il faut.

On est tenace, on va continuer tout au long de l'année 2013 à combattre ce qui n'est pas bon dans ce budget et à faire des propositions même dès ce soir dans des délibérations qui vont suivre. Je le dis parce que je n'ai pas tout abordé, mais je crois que cela donne le ton de ce que l'on pense du budget. Je n'interviens pas simplement par rapport à ce qu'il y a dans la présentation, mais aussi, par rapport à ce que l'on ressent et aussi comment on le ressent à travers les discussions que l'on a avec les personnes que l'on rencontre. J'en terminerai, comme l'an dernier en disant que notre règle d'or, c'est l'humain d'abord !

J'ai une dernière question, j'ai constaté dans le document comptable un certain nombre de prêts qui sont souscrits aux taux Libor et Euribor, des taux qui font scandale aujourd'hui dans un certain nombre de collectivités. Je voulais savoir, en ce qui nous concerne, si, au moment où étaient contractés ces prêts, les taux qui ont été fixés à l'origine sont toujours les mêmes aujourd'hui. C'est une question que je pose. Merci.

M. le Maire – Mme SUIRE, vous avez la parole.

Mme SUIRE – M. le Maire, chers collègues, je voulais dire quelques mots sur les Résidences de l'Orléanais. Ils ont bénéficié d'un important soutien financier de la Ville, de l'A.N.R.U. et de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (C.G.L.L.S.). Depuis une dizaine d'années, il a fallu restaurer l'image dans certains quartiers qui étaient complètement abandonnés, absorber son déficit et réhabiliter plus de 80 % de ses logements. Après le Grand Projet de Ville de la Source, se poursuit la Convention Territoriale de l'Argonne. Dès qu'un ensemble est résidentialisé, l'immeuble fonctionne très bien, pour preuve, sur l'Argonne, nous avons les Hautes maisons, le Blason, le Petit pont. Nous avons très peu de départs. Tous les quartiers continuent leurs résidentialisations. Les quartiers Madeleine et Croix Baudu sont terminés. Viendra ensuite le quartier Gare. D'ailleurs, la requalification de ces quartiers est faite en concertation avec la Ville. C'est vrai que nous avons démoli, mais avant la démolition, il y avait une étape très importante, le relogement qui n'a pas toujours été très facile. Je m'y suis beaucoup impliquée.

Je pense, entre autre, à un autre quartier, en particulier, dont on a oublié l'existence qui est le quartier des Groues. Nous avons surtout reconstruit dans de nouveaux quartiers, que ce soit à Orléans,

Coligny par exemple, le quartier Sonis, au clos Sainte-Croix, les jardins de Saint-Marceau, le Clos Rosay, et également dans les communes comme Fleury-les-Aubrais, Saint-Pryvé, Olivet, Ormes, Saint-Jean-le-Blanc et bientôt dans de nouvelles communes comme Ingré, Mardié, grâce à l'image positive véhiculée par l'O.P.H. L'Office innove pour offrir à ses locataires un meilleur confort et une plus grande maîtrise du coût de l'énergie. Les premières maisons passives ont été réalisées à La Source, après la réalisation de la mise à niveau du patrimoine indispensable, si l'on veut attribuer rapidement nos logements. L'entretien courant, la maîtrise des charges, la qualité des services aux locataires doivent rester une priorité. L'Office doit continuer à développer une offre diversifiée pour permettre à chacun de trouver une solution de logement, en particulier pour nos personnes âgées et nos handicapés avec des loyers très abordables sur notre ville.

Sur le loyer, c'est le bailleur qui a les loyers les moins élevés, je voulais le signaler. D'ailleurs, à l'initiative d'Olivier CARRE, il a été mis en place le « bouclier » logement pour les personnes âgées de plus de 62 ans occupant un petit logement et disposant de ressources modestes. Je voudrais ajouter également que l'O.P.H. gère plus de 9 000 logements sur le territoire de la commune d'Orléans et de son agglomération. 80 % de ces logements sont réhabilités. Je suis très optimiste et très positive pour nos quartiers. Pour La Source, l'image a beaucoup changé, reste encore celle de l'Argonne. Il faudra encore un peu de temps pour que ce quartier devienne agréable à vivre.

Je profite aussi de cette intervention pour remercier Olivier CARRE pour sa forte implication dans le domaine du logement, en particulier, le logement social, M. le Maire et Michel MARTIN, pour leur soutien financier, sans quoi nous aurions fait du saupoudrage, sans oublier Florent MONTILLOT dans le domaine de la sécurité et de la prévention...

(Exclamations)

Mme SUIRE – ... indispensables pour bien vivre ensemble et sans oublier également le personnel de l'O.P.H. pour tout le grand travail effectué toutes ces années et en particulier, son directeur qui va faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2013. Je voudrais surtout les remercier parce qu'ils ont vraiment fait un travail formidable.

M. le Maire – Je remercie Mme SUIRE. Je la comprends, c'est très gentil, mais on ne va pas se remercier tous. Mais j'ai en souvenir l'état de l'Office H.L.M. d'Orléans en 2001. Je sais ce que veut dire Thérèse derrière ce qu'elle dit là et je me joins à elle notamment pour ce qui concerne M. DAVET qui est arrivé à peu près dans cette période là, qui a fait un travail exceptionnel pour redresser l'Office et pour répondre aux besoins des locataires et Dieu sait s'il y avait des besoins et il y en a encore. Mais, quand on voit comment on a transformé le logement social sur Orléans en 10 ans, oui, je comprends Mme SUIRE.

Je donne la parole à M. BRARD.

M. BRARD – M. le Maire, mes chers collègues, c'est un temps important de notre collectivité, le temps du budget. Je ne serai pas long, M. le Maire, parce que comme vous l'avez dit, beaucoup veulent intervenir et cela me semble légitime à ce moment du budget. Je ne serai pas trop long parce que c'est quand même la semaine des collectivités.

M. le Maire – Alors, je vous chronomètre, comme vous avez dit cela !

(Rires)

M. BRARD – Chronométrez, M. le Maire. Tout est relatif, vous savez, le temps est une notion extrêmement relative. Je ne serai pas trop long par rapport, peut-être à d'autres. Bref, j'y vais.

C'est la semaine des collectivités, je voulais commencer par là parce qu'en dehors de nos positions respectives, j'ai bien entendu que quel que soit ce que peut dire l'opposition, cela n'a pas beaucoup d'importance, la majorité agit. D'une certaine façon, c'est vrai, c'est le sens de la démocratie, mais de façon un peu élégante, on peut le dire, parce que les élus de l'opposition sont des élus d'Orléans qui participent à l'activité, non seulement du Conseil Municipal, mais de la vie municipale, font souvent

des propositions et je constate malgré tout qu'y compris cela a été dit en terme de propos et ce que l'on appelle « d'élément de langage », quelques fois, cela peut donner des idées. Finalement, je pense que nous, à notre place, nous avons aussi à jouer notre rôle même si, bien évidemment, le respect de la démocratie me fait dire que la majorité municipale assume, porte son projet et là-dessus, je n'ai rien de particulier à dire, simplement que de temps en temps, nous sommes en désaccord et souvent aussi en accord.

C'était la semaine des collectivités puisque nous avons voté cette semaine le budget de l'Agglomération, nous avons aujourd'hui voté le budget du Département. Enfin, il a été voté, je n'avais pas le même vote que notre collègue Jean-Pierre GABELLE, c'est tout à fait exact. Mais, il y a eu aussi le vote à la Région. Tout simplement pour dire que c'est quand même très remarquable toute cette puissance publique, tout ce qui se fait dans les collectivités, toutes les actions engagées qui sont souvent dans des domaines convergents ou en tout cas complémentaires. Je crois qu'il faut reconnaître toute l'importance de l'engagement public dans la vie de nos concitoyens par rapport à leurs besoins essentiels mais aussi par rapport à l'attractivité du territoire, par rapport aux enjeux économiques, aux enjeux culturels, à la dynamique de ce bassin d'Orléans. Je pense qu'il y a là la matière à satisfaction quelles que soient les difficultés du moment et elles sont nombreuses, j'en suis d'accord.

Je n'ai pas de posture politicienne, c'est à dire que je ne découvre pas que les finances publiques nationales sont en grande difficulté et cela seulement depuis le 6 mai. Je pense que c'est une réalité de notre pays qui est bien antérieure et sur laquelle, bien sûr, pèsent des difficultés présentes qui risquent d'être des éléments qui viennent peser sur nos collectivités. Cela a été dit dans différentes collectivités, mais c'est une réalité qui, je crois, est peut-être partagée par un ensemble de responsables où cette responsabilité est plus ou moins collective dans ce domaine.

Pour ce qui concerne le vote du budget de ce soir, deux éléments me concernent :

- l'aspect financier. J'ai eu l'occasion de m'exprimer pour mes collègues de l'opposition à l'Agglomération et je dois dire que, bien sûr, ce soir c'est le budget de la Ville mais que pour les Orléanais, compte aussi ce qui se passe au niveau de l'Agglomération parce que nous bénéficions et c'est bien normal, des actions importantes de l'Agglomération, notamment en matière d'infrastructure, mais pas simplement, assainissement, ordures ménagères, activités économiques, etc. Nous avons aussi, je dirai peut-être, la rançon, le résultat de l'action. Si à la Ville les taux de fiscalité n'ont pas bougé pendant ce mandat, ce n'est pas le cas à l'Agglomération, les taux de fiscalité ont évolué et ont augmenté et puis surtout, la dette de l'Agglomération n'a jamais atteint un niveau aussi élevé qu'en ce moment. C'est une réalité qui doit être absolument prise en compte dans les éléments qui constituent notre environnement financier de la Ville. Ceci étant dit extrêmement rapidement.

- l'aspect de l'action politique et des projets. Loin de moi l'idée de dire que la Ville ne ferait aucune action, ne ferait rien. Je pense qu'aucun des élus siégeant ici ne dit cette chose là. Comme vous le savez, nous en sommes témoins, collectivement, à chaque conseil, nous votons un certain nombre de délibérations, je dirai majoritairement. Beaucoup de délibérations et beaucoup d'actions prévues recevront certainement notre accord dans les semaines et mois à venir. Simplement, il est vrai, nous avons des points de désaccord qui peuvent être des points extrêmement importants sur des orientations et aussi sur des projets. Il a été question du parking du Cheval Rouge, nous considérons que c'est une aberration sur le plan de l'aménagement urbain. C'est notre position, nous ne partageons pas le même point de vue sur ce sujet, nous nous sommes exprimés. Nous avons une divergence majeure sur le projet Aréna. Je ne fais pas le débat à nouveau, c'est une divergence majeure. Ces divergences pèsent, bien sûr, par rapport aux autres orientations.

J'ai bien entendu qu'il s'agissait pour 2013 d'un budget anti-crise. J'ai un certain nombre d'interrogations. Et j'aurais aimé qu'elles soient abordées dans la présentation de M. MARTIN par rapport aux actions de ce budget 2013. Par exemple, puisque c'est également dans l'air du temps, je dois demander quelle va être en 2013 la position de la Ville par ses moyens propres mais aussi par les satellites qui l'entourent sur les emplois d'avenir ?

La jeunesse me semble un enjeu essentiel dans nos quartiers, c'est une question qui me paraît importante. Je ne dis pas que c'est la panacée universelle, on a souvent inventé des outils qui se

sont révélés plus ou moins pertinents et qui ont évolué dans le temps. Là il y a une question posée par rapport à l'actualité, les emplois d'avenir.

M. MARTIN a parlé d'un sujet qui concerne l'école. Sur le plan national, on sait qu'il y a une volonté nationale que l'on n'est pas obligé de partager mais pour ce qui me concerne, je la partage, d'un enjeu, d'une refondation de l'école et de donner plus de chance pour la réussite des jeunes à travers l'école et à travers tous ceux qui peuvent participer en périphérie à l'école. M. MARTIN a parlé de risques, il parlait sans doute de risques financiers. Je pense qu'il y a là un enjeu et un investissement que la collectivité et c'est mon point de vue, s'honorerait à examiner positivement pour ces écoles et que l'on discute ici. Je pense que c'est une action à travers le changement des rythmes scolaires, toute l'action périscolaire, le projet éducatif de la Ville qui est fait en partenariat avec d'autres acteurs mais que l'on pourrait enrichir, notamment dans les quartiers où il y a des éléments de solidarité à mettre en œuvre pour favoriser la réussite. Là encore, je ne dis pas qu'aujourd'hui, le terrain est vierge et qu'il n'existe rien, je dis qu'il y a peut-être des opportunités. Comment la Ville compte-t-elle se positionner par rapport à ces enjeux ? Rien n'a été dit à ce sujet. Pour moi, c'est une interrogation et un souhait.

Sur un tout autre sujet qui illustre pour moi, ce dont a parlé Dominique LEBRUN, tout à l'heure, la grande précarité. J'ai eu l'occasion, dans mon autre fonction, celle de Conseiller Général, et dans une mission qui est celle de ma commission en tant que chargé de la solidarité, d'aller à la rencontre d'un certain nombre de structures qui œuvrent en matière de grande précarité. Je voulais poser une question parce que cela n'a pas été évoqué comme investissement pour l'année 2013, c'est à la fois une interrogation et peut-être un souhait, M. le Maire. J'avais cru comprendre qu'un projet était très bien engagé avec une structure d'accueil pour les personnes en grande précarité qui assure chaque midi, des repas pour des personnes extrêmement en difficulté. Cette structure s'appelle le Relais Orléanais qui est une structure très bien connue de notre ville. Il y a eu un engagement entre le C.C.A.S. et cette structure, et je pense qu'un grand travail était fait pour avancer sur un projet. Je pensais trouver dans le budget 2013 les éléments, peut-être pas de la réalisation sur l'année 2013 mais qui donnaient le sens de l'engagement pour ce projet à la fois de restructuration et d'extension parce que c'est une absolue nécessité. J'ai pu constater la semaine dernière, en y allant avec mes collègues du Conseil Général au moment du déjeuner, qu'aujourd'hui, le Relais Orléanais accueille entre 150 et 170 personnes tous les jours, 7 jours par semaine pour leur offrir un repas. C'est un exemple de cette grande précarité qui frappe un certain nombre de nos concitoyens. C'est à la fois, ma question et peut-être le souhait que, puisque l'on a des moyens, puisqu'il est question ici de répondre à la crise, c'est ce qui est dit dans le texte, je souhaiterais, si ce n'est pas le cas, mais peut-être vous allez me démentir, que ce projet qui semblait vraiment sur de bons rails aboutisse et aboutisse le plus vite possible. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire – Il y a encore beaucoup d'inscrits. Mme LEVELEUX, c'est à vous.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – M. le Maire, mes chers collègues, effectivement c'est un moment important, celui du vote du budget puisque cela nous permet de voir ensemble la politique de la Ville pour l'année qui vient, l'année qui s'annonce et d'afficher un certain nombre de choix, puisque comme l'a souligné Baptiste CHAPUIS tout à l'heure, un budget primitif est aussi, j'allais dire, d'abord, une opération de communication.

Par delà cette apparence qui a été soulignée par plusieurs de mes collègues, qui évoquait une notion de budget anti-crise ou de budget à visage humain, c'est ce que l'on nous explique, quelle est la réalité de ce budget 2013 ? La réalité, et je pense que l'on sera tous d'accord là-dessus, M. MARTIN le premier, c'est d'abord que la Ville a des finances saines et que même, on peut le dire entre nous, la Ville est riche, elle a de l'argent, elle a même beaucoup d'argent. Effectivement, c'est d'autant plus remarquable que la situation n'est pas forcément la même dans d'autres collectivités. Michel à évoqué tout à l'heure le Conseil Général, la situation est beaucoup plus critique pour ce qui le concerne, mais la Ville a cette capacité à gérer un budget qui est plutôt d'abondance qu'un budget de pénurie. On doit s'en féliciter. Mais, une fois encore, cela oblige la Ville puisque, d'une certaine manière, cela lui donne la liberté de faire ce qu'elle entend faire sans avoir des contraintes financières qui la brideraient dans son choix. Ceci étant posé et ce constat étant fait, que lit-on dans le budget ? La question que tout bon conseiller municipal doit se poser puisque nous sommes élus ici pour le service des Orléanais, c'est ce budget 2013 de la Ville est-il pleinement au service des Orléanais ?

J'ai quelques interrogations de ce point de vue là. Je vais vous donner deux exemples pour commencer. D'abord, je voudrais évoquer une taxe que nous avons votée en 2009 qui est la taxe sur les logements vacants. On a évoqué la question du logement, c'est effectivement une question importante qui concerne tous nos concitoyens. La question que j'ai envie de poser c'est d'abord quelle est la recette de cette taxation ? Et surtout, parce que ce n'est pas tellement la recette qui m'intéresse mais quel est le bilan de cette taxation ? C'est à dire, concrètement, combien cette taxe a-t-elle permis de mettre de logements vacants sur le marché ? Puisque finalement, c'est cela l'objectif, de fluidifier le marché locatif et de lui redonner des logements qui sont inoccupés pour ce qui concerne Orléans, depuis plus de 5 ans. Or, on a l'impression que la taxe en question est plutôt destinée à fournir des ressources supplémentaires plutôt qu'à lutter véritablement contre la vacance des logements.

Ma deuxième interrogation concerne les redevances qui sont demandées aux fermiers de la Ville. Je vous rassure, les fermiers ce ne sont pas des agriculteurs mais ce sont par exemple la S.O.C.O.S. la S.O.D.C., les parkings, etc. on les connaît tous. J'observe qu'il y a un relèvement très sensible des redevances qui sont demandées aux fermiers de la Ville, puisque pour 2013, sauf erreur de ma part, cette augmentation est de 66 %. On va finalement dire que c'est bien, puisque cela fait plus d'argent pour la Ville. Sauf que ces fermiers, je ne les énumère pas à nouveau, font payer leurs services. S'ils donnent plus de redevances à la Ville, ils vont probablement demander des compensations aux habitants de la Ville pour que cette redevance supplémentaire ne leur pose pas trop de problèmes budgétaires à eux. Est-ce que véritablement, cette façon de demander plus d'argent aux fermiers qui est de la bonne gestion, je l'entends, mais est-ce que cela rend service aux Orléans ? J'ai un petit doute.

Je voudrais aussi pointer une autre réalité budgétaire qui tient au discours tenu régulièrement dans cette instance qui est en gros l'idée qu'il y a des bonnes dépenses et des mauvaises dépenses ou des dépenses moins bonnes. La bonne dépense c'est la dépense d'investissement. On nous dit toujours que la dépense d'investissement est formidable parce qu'elle est au service de l'emploi local. Par rapport à cela, il faut souligner un certain nombre de points.

D'abord, s'il est bon d'investir, il convient de se demander aussi pourquoi l'on investit, dans quoi on investit ? De ce point de vue là, à titre personnel, la structure des dépenses d'équipements m'interroge. Quand on regarde cette structure, on s'aperçoit que par exemple, pour ce qui concerne l'espace public, en 2011, il captait 19 % des dépenses d'équipements, 32 % en 2012, et 27 % en 2013. C'est à dire qu'une grande partie de l'effort d'investissement de la Ville va dans la voirie. J'aime bien la voirie, j'aime bien les rues, je trouve que c'est important. Mais, est-ce que pour autant, ce n'est pas un peu trop pour les pavés ? Est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux s'occuper aussi des gymnases, est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux s'occuper aussi des piscines, est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux s'occuper aussi plus des écoles ? C'est à dire, comme l'a dit Baptiste, de faire de la vraie proximité. Il ne s'agit pas, encore une fois, de tout l'un ou tout l'autre, ce n'est pas seulement la voirie ou seulement les gymnases. Je dis simplement que l'on investit beaucoup dans ce qui se voit et peut-être un peu moins dans ce qui se voit moins.

De même, les investissements sont aussi des choix. On ne va pas refaire un débat sur l'Aréna, mais quand même, l'Aréna est un investissement majeur de la Ville. C'est un investissement sur lequel nous sommes profondément en désaccord et par exemple, quand je vois dans le contrat régional de l'Agglomération que la Ville fait le choix pour financer l'Aréna, de supprimer ou de reporter le projet culturel du site Bourgogne qui était en principe dédié aux arts visuels, je trouve, à titre personnel, que c'est un choix que je déplore. L'investissement pour l'investissement n'est pas forcément une bonne chose. Toujours concernant l'argument de l'emploi, les investissements qui sont faits en matière de grands travaux, sont souvent faits à l'égard de grands groupes qui ne soutiennent pas forcément l'emploi local. Je rappelle que l'argument c'est l'emploi local. Bien sûr, ils soutiennent l'emploi, mais pas l'emploi local, les grands groupes de B.T.P. ne font pas forcément appel à l'emploi local.

Toujours en matière d'investissement, j'ai une interrogation pour ce qui concerne la stratégie patrimoniale de la Ville, notamment sur ses bâtiments communaux. Pourquoi, par exemple, la Ville consacre-t-elle plus d'argent à payer le ravalement des façades des propriétaires privés plutôt que d'entretenir les façades de son propre patrimoine ? Le rapport est quasiment du simple au double, 1 100 000 € pour les propriétaires privés, 600 000 € pour les bâtiments communaux. Ce sont des dépenses d'investissement qui sont très fortes, qui sont valorisées par la Ville et considérées comme

étant des bonnes dépenses. Les dépenses de fonctionnement apparaissent, elles, beaucoup moins valorisées, même parfois une peu dévaluées alors que le fonctionnement c'est justement le service qui est rendu via les dépenses de personnel et c'est aussi tout le souci en secteur associatif. Là aussi, vous avez des gisements d'emplois. Et vous avez des gisements d'emplois dans l'économie locale. Donc, je crois qu'il ne faut pas du tout opposer les dépenses d'investissement qui seraient les bonnes dépenses et les dépenses de fonctionnement qui seraient des mauvaises dépenses. Il faut se demander prioritairement quelles sont les dépenses qui rendent le plus de services aux Orléanais. C'est ainsi que l'on doit raisonner, pas de façon à priori sur ce qui serait bon ou pas bon, mais ce qui est bon c'est ce qui rend service aux personnes. De ce point de vue là, je pense que plus d'investissements c'est plus d'agents dans les écoles, plus d'agents dans les crèches, plus de soutien aux associations.

Sur la politique sociale, on a parlé du C.C.A.S., c'est vrai qu'une ville est un espace de solidarité. En tout cas, c'est comme cela que nous la pensons, comme un espace de solidarité j'allais dire presque élémentaire, presque viscéral, c'est vivre ensemble, c'est le lieu commun, c'est le bien commun d'une certaine façon. S'agissant du C.C.A.S., la subvention, qu'il n'y ait pas d'ambiguïté la-dessus, n'est pas en augmentation. La subvention de la Ville au C.C.A.S. est stable depuis plusieurs années. J'irai même plus loin, elle est inférieure en 2013 à ce qu'elle était en 2004. Vous voyez, en temps de crise, on donne moins au C.C.A.S., cela peut, peut-être, nous interroger sur la réalité de ce discours de solidarité. J'ai dit en Conseil d'Administration du C.C.A.S. ce que je pensais de la baisse des dépenses de fonctionnement à l'égard de la solidarité, de la petite enfance, des personnes âgées, parce que le C.C.A.S. baisse ses dépenses de fonctionnement dans ces secteurs là, donc, je n'insiste pas la-dessus.

Sur les associations, qui sont importantes, bien sûr qu'elles créent du lien social, ce sont des animateurs essentiels de la vie sociale, de la proximité, de l'écoute. Michel parlait du Relais, de l'énergie de ses bénévoles, mais c'est aussi de la création de l'emploi. Donc, soutenir le secteur associatif, ce n'est pas seulement dynamiser le lien social, c'est aussi pousser et soutenir l'emploi. Or, s'agissant de l'enveloppe allouée au secteur associatif, je constate que l'enveloppe de subventions est inchangée par rapport à 2012 alors que la Ville, elle, s'accorde une augmentation de ses dépenses. Je vais prendre un exemple, l'exemple de l'A.S.E.L.Q.O. Depuis 2007, la subvention de l'A.S.E.L.Q.O. est absolument inchangée, 6 ans sans augmentation. Cela pose un problème, dans ce cas là, est-ce que l'on peut véritablement parler d'aide ou de développement du tissu associatif.

Enfin, je finirai par un sujet qui me tient particulièrement à cœur, tout comme il tient à cœur, je pense, à beaucoup d'entre nous, qui est la question scolaire. Cette question est importante, moi aussi j'ai été choquée, M. MARTIN, je vous le dis d'une manière très sereine. Mais quand vous avez évoqué les rythmes scolaires, vous avez parlé d'un surcoût lié aux rythmes scolaires. On peut aussi considérer l'évolution des rythmes scolaires comme une chance, c'est une façon, c'est un point de vue. Vous envisagez l'aspect financier, moi, j'envisage l'aspect pédagogique pour les enfants et je dis que c'est l'occasion pour la Ville de faire plus pour les petits Orléanais dans leur développement physique, dans leur développement intellectuel, dans leur ouverture au monde. Cela peut être une chance à saisir. Il ne faut pas uniquement voir le mauvais aspect des choses, l'aspect strictement comptable, il faut aussi envisager l'aspect social et politique au sens noble du terme.

Je déplore ici, comme je l'ai déjà fait les années précédentes, la modicité des dépenses qui sont allouées aux écoles d'Orléans pour ce qui concerne le matériel pédagogique et le matériel informatique. C'est très insuffisant pour une ville de la taille d'Orléans, pour une capitale régionale. Il y a par exemple 100 000 € pour le matériel informatique, il y a plus de 60 écoles à Orléans, c'est dérisoire. Et puis bien sûr, comment ne pas évoquer, on y reviendra plus tard, mais comment ne pas évoquer ici la question des classes de découverte. Certes, des efforts sont consentis par la Ville pour que les jeunes d'Orléans puissent aller en classes de découverte. Mais on le sait, cette année, les écoles maternelles d'Orléans et puis d'autres écoles primaires n'ont pas vu leurs projets de classes de découverte porter par la Ville, ce qui, là aussi, pose problème. Moi aussi je fais une proposition très concrète s'agissant des classes de découverte. Puisque nous avons une inscription au budget de 500 000 € de dépenses imprévues, je vous propose qu'une partie de ses dépenses imprévues soit fléchée vers les classes de découverte pour 2013, que l'on réunisse une nouvelle Commission Education, et que l'on attribue sur cette enveloppe tirée des dépenses imprévues, une somme qui permet aux écoles qui ont fait la demande cette année de partir en classes de découverte. Je le dis, parce que les classes de découverte ne sont pas simplement du loisir, elles sont aussi un enrichissement formidable pour des enfants, cela les fait

sortir de leur milieu scolaire habituel notamment dans les quartiers où il y a des jeunes qui ne partent jamais à la mer ou à la montagne. Là aussi, il s'agit de faire preuve de solidarité et j'insiste encore une fois, là aussi il s'agit du fonctionnement. Et puis, en ce qui concerne les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (A.T.S.E.M.), il faut qu'il y ait un renouvellement régulier lorsque celles-ci sont en congés, lorsque celles-ci sont en formation, lorsqu'elles ont prévu de partir ou lorsqu'elles ne l'ont pas prévu. Il faut qu'il y ait un remplacement des A.T.S.E.M., on ne peut pas attendre deux semaines pour qu'elles soient remplacées dans les écoles maternelles.

Un budget qui correspond à vos choix politiques qui, évidemment, ne sont pas les nôtres, mais un budget dont je me demande véritablement s'il part des besoins des Orléanais ou s'il ne part pas surtout de la volonté de valoriser les dépenses d'investissements au détriment du fonctionnement.

M. le Maire – Mme BARANGER, c'est à votre tour.

Mme BARANGER – *Il y a une chose qui m'agace un petit peu, c'est la mauvaise foi. J'ai entendu parler tout à l'heure de choix politiques. Justement, M. le Maire, vous avez fait un choix politique en début de mandat, vous avez donné une délégation à l'emploi qui n'existait pas dans les mandats précédents. Cette délégation à l'emploi s'approuve bien qu'elle était nécessaire même si ce n'est pas la compétence d'une collectivité comme une ville. Pour cet emploi, nous avons voulu deux choses, et je pense que c'est extrêmement important. D'une part il y a les structures qui sont parfois initiées par la Ville, qui sont parfois déjà existantes et qui sont dans tous les cas financées. Là, on parle bien de fonctionnement, on parle de remettre le pied à l'étrier à des personnes qui sont loin de l'emploi, on parle de personnes que l'on remet à l'emploi. Je donnerai simplement quelques chiffres :*

- PlaNet ADAM : 91 personnes vues, 23 créations d'entreprises. Là, je parle de 2012.

- un autre exemple, remettre le pied à l'étrier, le Forum emploi à la Source : 1 200 invitations personnelles envoyées, plus de 650 personnes ont visité et rencontré des entreprises, il y en avait plus de 45.

- Orléans Insertion Emploi (O.I.E.) : cette année, 10 personnes sont parties sur des emplois pérennes parmi les 59 personnes qui sont en insertion.

- la Maison de l'Emploi : plus de 10 000 visiteurs. Vous me direz qu'ils n'ont pas tous trouvé un emploi, soit.

Mais, le deuxième choix que vous avez fait, M. le Maire, en plus du fonctionnement que vous financez dans ces structures, c'est que vous avez voulu une convention avec la Maison de l'Emploi, et que dans tout les marchés publics passés par la commande publique d'Orléans, une clause d'insertion soit intégrée. Cette année, sur plus de 30 marchés, 125 personnes, après être passées sur des clauses, sont en emploi. Je crois que ce sont des choix politiques forts et l'on ne peut pas dire que l'on ne fait rien pour l'emploi.

Vous avez dit un petit mot sur les emplois d'avenir, soit, la Ville n'en a pas encore employé. Les emplois d'avenir ont le mérite d'exister mais ils ont un inconvénient, ce sont des emplois qui sont destinés plus particulièrement aux collectivités et aux associations. C'est à dire, de l'argent public à dépenser. Il faudrait qu'il y en ait un petit peu plus sur le secteur marchand. Voilà ce que je voulais dire en ce qui concerne l'emploi.

Pour la politique de la Ville, je vais quand même dire un petit mot. Nous avons un budget équivalent, en 2013 à celui de 2012, et je peux vous assurer qu'avec cette politique de proximité auprès des associations, nous arrivons à faire de bonnes actions dans les quartiers. Je vous remercie.

M. le Maire – M. GRAND, vous avez la parole.

M. GRAND - *M. le Maire, mes chers collègues, bonsoir. Enormément de choses ont été déjà dites, je vais me concentrer sur le développement durable et sur l'investissement de la Ville dans ses équipements. Pour ce qui est du développement durable, on a un grand nombre de lignes, on le voit un petit peu dans votre compte-rendu et un certain nombre d'actions qui sont engagées. Malheureusement, j'ai eu l'occasion de le dire assez fréquemment, les moyens qui sont alloués à ces différentes actions sont bien modestes pour ne pas dire bien trop faibles, pour pouvoir avoir une véritable cohérence et une action*

qui puisse réellement pouvoir avoir un impact, non seulement sur l'environnement, mais également sur la qualité de vie des Orléanais. J'en veux pour preuve votre propre résumé lorsque M. MARTIN nous a expliqué tout à l'heure, quand vous regardez un petit peu les différentes actions qui sont mises en avant, on est sur 10 000, 15 000, 125 000 € pour la part la plus importante. Vous me direz, comme chaque année également que le développement durable est un petit peu partout dans cette commune. Certes, mais même lorsque l'on va voir de manière un petit peu plus fine dans le gros pavé qui est le budget primitif et que l'on va regarder un petit peu, ligne par ligne, on s'aperçoit que là aussi, on est dans un domaine, à part quelques exceptions, les terrains de sport qui ne bénéficient pas encore de cette charte ni les cimetières de la Ville. Je ne dis pas non plus, comme mes collègues ont pu le faire avant moi, que rien n'est fait, je pense en particulier à la charte zéro pesticide et ce qui est fait dans ce domaine. En tout cas, une action a été menée dans ce sens et de ce point de vue, on va dans le bon sens.

En revanche, sur l'investissement sur nos équipements, il y a un véritable déficit d'investissement tout simplement parce que j'ai fait les comptes, on est à moins de 5 000 000 € investis dans les équipements municipaux qui sont un peu plus de 130 équipements. Lorsque l'on sait que la part que l'on peut attribuer au développement durable lorsque l'on rénove un équipement comme une école, un restaurant scolaire... A la Région, on a constaté que sur les 5 dernières années, on avait à peu près 30 % des montants investis qui pouvaient être affectés à l'efficacité énergétique et au développement durable. On s'aperçoit que, là encore, on arrive à des montants qui sont bien faibles à ce rythme là, vu le nombre d'équipements, vous n'arriverez jamais à réellement avoir une efficacité sur la baisse de consommation sur ces équipements qui non seulement auront un avantage en terme de fonctionnement, puisque vous réduiriez la consommation de vos équipements de chauffage, mais également sur les émissions des gaz à effet de serre.

Globalement, on est sur un budget qui a une couleur, je reprendrai un élu qu'hier à la Région, expliquait que le budget de la Région était un budget Canada Dry. Bien, M. LEMAIGNEN, je considère que celui de la Ville est également un budget Canada Dry qui a la couleur du développement durable mais qui n'en est pas. Je vous remercie.

M. le Maire – *Alors on va trinquer ensemble, M. GRAND. Mme SAUVEGRAIN, vous avez la parole.*

Mme SAUVEGRAIN – *Merci, M. le Maire. Je voulais revenir sur plusieurs éléments et notamment, après ce que je viens d'entendre de M. GRAND, je voulais quand même le rappeler, peut-être ne l'a-t-il pas vu, mais depuis hier, la chaufferie au sud est à la biomasse, et celle au nord le sera en 2014. Vous avez vu d'ailleurs les crédits inscrits au budget. Cela veut dire que derrière, au total, 100 000 000 € d'investissement, c'est à dire, deux années de budget d'investissement de la Ville, ce n'est pas un chiffre comme cela, ce sont 100 emplois créés derrière dans toute la filière bois. Et derrière cela en plus, c'est la baisse des tarifs pour tous les abonnés, au sud et au nord.*

Vous parliez des équipements de la Ville et du fait que l'on ne fait rien sur la politique énergétique. En 2014, toutes les piscines de la Ville et le Palais des sports seront chauffés au bois puisqu'ils sont tous reliés au chauffage urbain. Si cela ce n'est pas de la politique énergétique ! Evidemment, vous cherchez des chiffres dans le budget, mais c'est cela de faire une politique développement durable, c'est d'aller chercher de tels éléments et d'avoir le plus d'équipements de la Ville reliés au chauffage urbain puisque nous le passons au bois.

Mme LEVELEUX, vous disiez que les marchés sont finalement pour les grands groupes, grand capital, grandes sociétés. On a donné le chiffre, 64 % des montants des marchés de la Ville ont été attribués à des entreprises du Loiret en 2012. Ce n'est pas 64 % des marchés, parce qu'il pourrait y avoir des marchés à 500 €. Ce sont 64 % du montant des marchés, ce n'est pas tout à fait la même chose.

Quand je vous entends dire « il faudrait remplacer les A.T.S.E.M. pendant les congés », là, cela me surprend parce que quand même, elles prennent leurs congés pendant les vacances scolaires, c'est mieux. Et puis, nous sommes l'une des rares villes de France, il en reste encore, mais nous sommes l'une des rares à avoir une A.T.S.E.M. par classe. Regardez autour de nous dans l'Agglomération, certaines villes ont fait le choix de mettre deux A.T.S.E.M. pour trois classes. Nous avons gardé ce principe qui est un principe fort et pour autant, oui, on permet à nos A.T.S.E.M. de partir en formation,

parce qu'une A.T.S.E.M. a aussi le droit à la formation. Cette impression qu'une A.T.S.E.M. ou qu'un agent d'entretien ne pourrait pas partir en formation n'est pas notre politique. Nous avons une politique de remplacement des A.T.S.E.M. qui est prévue, qui est décidée avec elles, avec les organisations syndicales et qui fonctionne aujourd'hui à la Ville. Même chose dans les crèches, vous dites « plus d'agents dans les crèches ». Les crèches sont sûrement le domaine qui est le plus normé, on a les taux d'encadrement exactement pile poil comme il faut, on est vraiment dans les bons domaines, en plus on a des taux d'occupation des crèches qui vont en augmentation, Alexandrine LECLERC l'a dit tout à l'heure, et évidemment, dès qu'il y a plus d'enfants dans les crèches, il y a le personnel qui va avec, c'est normal, c'est prévu ainsi.

Pour finir, je voudrais revenir sur cette question du personnel et des demandes des habitants. Michel MARTIN l'a montré via les chiffres consacrés en fonctionnement, sur le budget du personnel 2013, il y a deux éléments fondamentaux, d'abord c'est que l'on va améliorer la situation individuelle de nos agents grâce à la mise en place d'une mutuelle. Et puis la deuxième chose, nos agents sont au service quotidien des Orléanais. Les plus gros bataillons c'est l'action scolaire. De l'agent d'entretien à l'A.T.S.E.M., à l'animateur qui, le soir, accueille les enfants dans l'aide aux devoirs qui, je le rappelle, est gratuite à la Ville. Ce sont nos premières directions où il y a plus de personnel. Le deuxième domaine, des directions sont ex æquo, il s'agit de tout ce qui est culture et création artistique et espaces publics. C'est bien du service quotidien quand un Orléanais va à la médiathèque, quand un Orléanais voit qu'une rue a besoin d'être nettoyée, voilà, c'est tout cela le service de nos agents. Et puis le troisième domaine ce sont les sports et les crèches qui sont aussi à peu près ex æquo, ce sont les agents dans les gymnases, les agents dans les crèches. Le budget de fonctionnement sert bien au quotidien des Orléanais et à répondre à leurs demandes.

Je voudrais revenir sur un élément que personne n'a abordé ce soir, à part M. LEBRUN, en citant le Figaro, c'est quand même, revenir sur le train de vie de la Mairie parce que personne n'en parle. Je suis ravie de faire partie d'une équipe où le train de vie de la Mairie a été complètement limité depuis des années. Les frais de missions des élus représentent 91 € par an, on est deux villes en France à être en dessous des 100 €. C'est énorme ! Evidemment, j'ai regardé à côté, la Région Centre, 2 920 € par élu. Voilà, ce sont des choix politiques, oui on le fait. Même chose sur les dépenses de communication, on est dans le top des villes qui dépensent le moins. Même chose, et on l'a déjà présenté ici, sur le train de vie du Cabinet du Maire, le nombre de chauffeurs, le nombre de voitures, les réceptions..., tout a diminué depuis 2001 et est en baisse constante. Rien que sur les réceptions, on est à 33 % de baisse. Et chaque année, cela continue. On a vraiment un choix de train de vie de la Mairie au minimum pour pouvoir permettre, derrière, en investissement et en fonctionnement, de répondre aux besoins des Orléanais.

M. le Maire – M. BEN CHAABANE, c'est à vous.

(Réaction de M. BEN CHAABANE hors micro)

M. le Maire – Mais non, M. BEN CHAABANE, vous avez demandé la parole, je vous la donne. Jusqu'à présent, c'est moi qui donne la parole.

M. BEN CHAABANE – Merci, M. le Maire. J'ai un certain nombre d'observations préliminaires sur ce budget, je rappelle que c'est le dernier en année pleine. Si la mandature était une course d'athlétisme, on entendrait sonner la cloche, c'est le dernier tour. Je voudrais commencer par deux ou trois remarques liminaires. Si l'on peut avoir un peu de silence !

(Brouhaha)

M. BEN CHAABANE – C'est vrai que les règles de respect... M. BESSON, taisez-vous !

(Brouhaha)

M. BESSON – Mais je ne vous permets pas, M. BEN CHAABANE !

M. BEN CHAABANE – Mais taisez-vous, vous m'interrompez, Monsieur, vous n'avez pas le droit de m'interrompre.

(Brouhaha)

M. BEN CHAABANE – *Taisez-vous, M. BESSON !*

M. BESSON – *M. le Maire, je suis désolé, je sors.*

M. le Maire – *Mais M. BEN CHAABANE, vous vous croyez où là ?*

M. BEN CHAABANE – *Attendez, je suis interrompu.*

M. le Maire – *Non, vous n'êtes pas interrompu.*

M. BEN CHAABANE – *(à M. BESSON) Faites bien de sortir !*

M. le Maire – *Mais vous êtes d'une incorrection qui empire de conseil en conseil.*

M. BEN CHAABANE – *Attendez, je n'ai pas de leçons à recevoir de M. BESSON. Sortez, M. BESSON, vous êtes à votre place dehors !*

(Brouhaha)

(M. BESSON sort de la salle de 19 heures 59 à 20 heures 02)

M. le Maire – *Alors, M. BEN CHAABANE, cela suffit. Non, vous n'avez plus la parole, c'est terminé, la parole est à Mme BARRUEL.*

Mme BARRUEL – *Je m'associerai à ce qui a été dit tout à l'heure de remercier Michel MARTIN pour cette présentation de budget qui, dans un contexte économique difficile, nous permet...*

(Réaction de M. BEN CHAABANE hors micro)

M. le Maire – *Vous pouvez répéter ce que vous venez de dire ? Non, mais répétez, M. BEN CHAABANE, parce que je crois que j'ai entendu.*

(Réaction de M. CHAPUIS hors micro)

M. le Maire – *Non, M. CHAPUIS ? Je crois que là, j'ai entendu des injures. J'ai le sentiment d'avoir entendu des injures.*

(Brouhaha)

M. le Maire – *Ecoutez, je vais le mettre sur le compte du fait que j'entends des voix pour l'instant. Mais je n'en ai pas le sentiment.*

(Brouhaha)

M. le Maire – *Mme BARRUEL, vous avez la parole.*

M. BRARD – *Serait-ce un signe de la fin du Monde, non ?*

(Rires)

Mme BARRUEL – *Je vais de nouveau remercier Michel MARTIN de la présentation de son budget et dire que malgré le contexte économique difficile, ce budget nous permet de réaliser et tenir nos engagements.*

Premièrement, je voudrais vous rappeler que 2013 verra l'inauguration de Dupanloup. Au delà de tout le rayonnement pour, à la fois, notre université et notre recherche scientifique, je vous

rappelle qu'à Dupanloup se succèdent en ce moment, un certain nombre d'entreprises, à la fois des entreprises de la Région, de notre territoire et également des entreprises de qualité, d'entreprises artisanales qui réalisent des travaux de très grande qualité. D'autre part, je rappellerai brièvement que la compétence de recherche universitaire n'est pas une compétence propre de la Ville et que c'est vraiment une volonté politique que nous avons de soutenir, à la fois l'université et l'innovation.

Deuxièmement, je soulignerai l'effort de la Ville sur la subvention maintenue pour l'école d'art d'Orléans. Vous l'avez rappelé tout à l'heure, M. MARTIN, il s'agit de plus de 2 700 000 € qui sont attribués à notre école d'art d'Orléans qui reste un établissement d'enseignement supérieur et forme également ici des étudiants qui font partie d'une insertion professionnelle de qualité. Cet enseignement supérieur est également un soutien à la politique culturelle de notre ville.

Enfin, quelques mots sur le développement durable. Je suis désolée, je ne vais pas répéter ce que vient de dire très justement Muriel SAUVEGRAIN sur l'inauguration de notre chaufferie biomasse au sud et la prochaine qui verra le jour au nord. M. GRAND, vous dites que l'on dit toujours que la politique en matière de développement durable à la Ville est transversale, mais c'est ce que nous avons souhaité de toute façon, que cela soit bien une politique transversale. Vous avez bien vu, et vous l'avez rappelé, le nombre de partenariats que nous faisons en matière de sensibilisation aussi bien sur la biodiversité, Christophe MAGNIER en parlerait encore mieux que moi. Je voudrais simplement rappeler que comme on parlait tout à l'heure de précarité énergétique, eh bien, ce que nous avons fait avec ces deux chaufferies est bien évidemment de limiter les gaz à effet de serre du territoire et pour cela, nous avons vraiment cette politique volontariste, nous allons arriver à baisser de 20 % nos émissions de gaz à effet de serre et surtout de permettre aux Orléanais de voir leurs factures de chauffage baissées.

Mme LEVELEUX, je ne peux pas être d'accord avec ce que vous avez dit tout à l'heure en parlant des contrats que nous passons avec nos fermiers parce que je pense que ce que vous avez dit n'est pas vrai.

M. le Maire – *Merci. M. FOUSSIER, c'est à votre tour.*

M. FOUSSIER – *M. le Maire, je voudrais simplement réagir aux quelques remarques et critiques qui nous ont été faites notamment par l'opposition. Quand je regarde de près, je m'aperçois qu'en fait, leurs critiques et leurs remarques portent essentiellement sur le choix, un petit peu sur les orientations. Je m'en étonne parce qu'effectivement, on a tous des choix et des idées différentes et je crois que cela a été dit, M. BRARD l'a dit, en démocratie, il y a un arbitrage, il faut bien prendre une position. Très honnêtement, je crois que tous les secteurs sont aujourd'hui concernés, aucun secteur n'est sous-estimé et la répartition me paraît très bonne. Après, c'est peut-être, une question d'interprétation, j'en veux pour preuve au sujet de la proximité. M. CHAPUIS nous dit « votre proximité c'est de faire de la voirie ». Je pense qu'effectivement, cela commence par la voirie. Il dit, je dirais presque dans la même phrase « je propose de taxer les enseignes publicitaires de moins de 12 m² ». Je ne suis pas certain que toutes les entreprises commerciales et industrielles qui ont des enseignes de moins de 12 m² apprécient ce genre de proximité.*

Je voudrais dire également un petit mot sur le soutien à l'économie locale, je crois que ce n'est pas oublié, on en a parlé, il a été aussi question du parking du Cheval Rouge, beaucoup le critiquent, pourtant, Mme LEVELEUX nous dit qu'il faut investir dans ce qui rend service aux personnes. Je pense que l'on peut apprécier. Mais je pense, qu'effectivement, pour un élu qui vote un budget aujourd'hui, les vraies questions qu'il faut qu'il se pose c'est la deuxième partie que M. Michel MARTIN nous a présentée, ce qu'il faut, c'est analyser le fonctionnement, l'investissement, l'autofinancement, est-ce qu'il y a une stabilité fiscale ou au contraire, est-ce qu'il y a une hausse, voire une récession, quelle est la dette, quelle est la dette par habitant. Je crois que tous ces sujets là qu'il faut que l'on se pose. Et à l'exposé qui nous est fait ce soir, je pense que cela ne peut être que des réponses positives.

M. le Maire – *M. BEN CHAABANE, si vous êtes calmé, je vous rends la parole.*

M. BEN CHAABANE – *Merci M. le Maire, je reprends donc mon propos en espérant ne pas être interrompu. Je souhaiterais faire quelques remarques préliminaires sur ce budget dans lequel je trouve beaucoup de choses positives. Donc, je vais vous parler de ce qui ne me paraît pas positif, en*

essayant de ne pas être redondant avec ceux qui ont pris la parole avant moi.

1) Je pense que le bilan, en matière de démocratie locale est vraiment très léger. Le fonctionnement des C.M.A. s'est présenté dans le bilan comme une action positive. Franchement et honnêtement, le compte n'y est pas. Cela tourne quasiment à vide et cela mérite d'être dit.

2) En matière de précarité, je crois qu'il y a un chiffre qui passe mal, c'est l'excédent du C.C.A.S. Même s'il y a des explications techniques, et j'en ai entendu aussi bien lors de ce conseil que lors des autres conseils, cela passe mal auprès des personnes quand on voit les difficultés pour se nourrir, pour se loger, les factures d'énergie, cela ne passe pas auprès de la population quand ils apprennent qu'il y a 1 000 000 € d'excédent au C.C.A.S. Là, je crois qu'il y a un problème, je dirais de communication politique et de pédagogie au vrai sens du terme.

3) Le compte n'y est pas en matière d'équipements sportifs de proximité. Plusieurs élus sont intervenus en ce sens, les médias l'ont également relayé, puisque l'on parle de rayonnement et que c'est l'un des axes de la mandature, je crois qu'en matière de piscines et de pratiques nautiques, Orléans est vraiment en troisième division.

Maintenant, je voudrais vous parler d'un secteur qui me tient à cœur, M. le Maire, celui de l'éducation. Alors, là, c'est franchement mauvais. Si j'en crois les chiffres affichés tout à l'heure, 2 500 000 € d'investissement pour 60 écoles, le compte n'y est pas. Par parenthèse, j'avais prévu de vous adresser un satisfecit, donc, vous l'aurez quand même, M. le Maire, pour l'école Lavoisier sur laquelle je suis longtemps intervenu, enfin, des travaux ont commencé à être entrepris. Mais comme l'a souligné Michel RICOUD, il y a d'autres écoles à la Source qui méritent rénovation et restructuration. Je fais partie des élus qui croient dans le primat de l'éducation, pour qui le terme « ascenseur social » a une certaine résonance et je pense que là-dessus, le compte n'y est pas, M. le Maire, quand je vous ai entendu critiquer la réforme des rythmes scolaires. Je me permets de vous rappeler que cette réforme est due à un ancien ministre de l'éducation, ancien recteur, M. DARCOS. C'était tellement un échec que son successeur, appartenant à la même majorité, M. Luc CHATEL, avait clairement envisagé de revenir à ce que M. PEILLON veut faire aujourd'hui. C'était, pour dire les choses clairement, crûment, une ânerie de la part de M. DARCOS que son successeur a essayé de rectifier et que le gouvernement actuel va mettre en œuvre. Quand je vous ai entendu, dans des prises de parole publiques, notamment sur France Bleu, vous plaindre du surcoût pour une ville comme Orléans qui a un budget de 264 000 000 €, je me dis que l'éducation ne fait pas partie de votre priorité, et c'est dommage.

Sur le problème des A.T.S.E.M., juste un chiffre. Avant, la Ville avait un volant d'A.T.S.E.M. remplaçant, aujourd'hui, il n'y a plus de volant d'A.T.S.E.M. remplaçant. J'ai bien entendu les arguments de Mme SAUVEGRAIN et je sais que les obligations légales n'obligent pas les villes à en avoir. Mais, nous constatons tous les jours que sans l'A.T.S.E.M., une classe maternelle ne peut pas fonctionner correctement.

Autre mauvais point de votre politique d'éducation, et je crois que certains élus l'on rappelé, les classes de découverte en maternelles qui sont tous simplement supprimées. Là aussi, une ville comme Orléans supprime les classes de découverte pour les classes maternelles, comprenez que pourra !

Je passe à un autre projet, M. le Maire, qui est celui de l'Aréna. Par principe, notre groupe n'a pas d'objection, n'a pas d'opposition contre l'érection d'une grande salle de sport comme l'Aréna, sauf que nous estimons que la conjoncture, et nationale et locale, en plus des priorités sociales dues à la crise, font que ce projet doit être examiné avec beaucoup de soin. Par ailleurs, ceux qui devaient vous financer, visiblement, ne vous financent plus. Je vous ai posé une question au dernier Conseil Municipal, j'estime que vous ne m'avez pas répondu puisque je vais vous la reposer, je vous avais demandé si l'Etat ne faisait pas le chèque, feriez-vous l'Aréna ? Vous m'avez répondu que vous ne sauriez admettre qu'il puisse en être ainsi. Je vous ai connu plus prudent en d'autres circonstances, l'Etat peut très bien ne pas le faire, et d'ailleurs, M. MARTIN, dans son exposé, a bien inscrit dans le PowerPoint, qu'il y avait 15 000 000 € en moins. Donc, je ne sais pas où vous irez chercher l'agent. J'ai également lu que le Président de la Région n'était plus du tout certain. Donc, où va-t-on avec le projet Aréna ? Vers l'aventure ? Dans le mur ? Je vous avouerai que, comme beaucoup d'Orléanais, je suis très inquiet.

Pour toutes ces raisons, notre groupe ne votera pas le budget. Je vous remercie.

M. le Maire – *Mes chers collègues, j'ai encore un certain nombre d'inscrits, je vous demanderai d'essayer d'être concis. C'était bien parti au début, les uns et les autres avaient fait effort, alors là, cela traîne un petit peu en longueur, si vous me permettez. Mme RICARD, je vous donne la parole.*

Mme RICARD – *Un petit mot concernant le C.C.A.S. En effet, on a rationalisé nos dépenses et c'était, comme l'a dit ma collègue Alexandrine LECLERC, pour offrir plus aux Orléanais. Si l'on pouvait ouvrir une crèche de 40 berceaux pour 1 000 000 €, j'aimerais bien. Vous avez parlé de 1 000 000 €, 2 000 000 € même c'est un petit peu compliqué. Mais en revanche, c'est vrai que l'on travaille sur une, voire deux nouvelles structures, on est en train de réfléchir à plusieurs possibilités, sachant qu'on ne laisse pas sur le carreau des familles sans trouver une solution de garde même si ce n'est pas celle qu'elles préféreraient au départ, c'est quand même important de le dire.*

J'en profite pour rebondir sur les quartiers parce que par cette délégation sur la petite enfance, je rencontre énormément de familles jeunes, de nouveaux arrivants pour la plupart. Et pourquoi ils sont là ? D'abord, parce qu'ils ont trouvé du travail. Pourquoi ils ont trouvé du travail ? Parce qu'il y a une ville dynamique. Et en plus, pourquoi ils ont accepté de venir à Orléans, parce que cela pouvait être un autre poste dans une autre ville où il y a un peu plus de soleil, la mer ou la montagne ? C'est qu'en plus, ils trouvent que la Ville a de la « gueule ». C'est comme cela qu'ils le disent, je suis désolée, M. le Maire. « C'est chouette ici, cela a de la gueule ».

Voilà, j'ai fini, est-ce que c'est bien ?

M. le Maire – *C'était percutant, Mme RICARD. Je donne la parole à Mme GRIVOT puis à Mme KOUNOWSKI.*

Mme GRIVOT – *M. le Maire, mes chers collègues, le budget 2013 qui vient de nous être présenté est bien un budget au service des Orléanais. Il se définit à travers la poursuite des investissements dans tous les domaines depuis un certain nombre d'années, des investissements très importants. Il se poursuit bien sûr avec la politique dynamique du logement, un effort soutenu pour l'éducation, la prévention, la sécurité et enfin, un soutien très fort au tissu associatif et entre autres, aux pratiques culturelles et sportives.*

En ce qui concerne le sport plus particulièrement, c'est une action permanente, au quotidien où l'humain et la proximité sont le moteur de notre soutien et de notre accompagnement aux 170 clubs sportifs qui sont ici à Orléans. Le sport à Orléans c'est 16 % de licenciés de plus toutes ces dernières années, c'est une augmentation des subventions de fonctionnement aux clubs de près de 25 %, et je ne compte pas Orléans Loiret Basket bien entendu, c'est pour tous les autres clubs sportifs. C'est aussi des instances de concertation au quotidien avec les clubs sportifs que nous avons mises en place ces dernières années. Le conseil consultatif du sport orléanais avec une réunion avec tous les clubs une fois par trimestre. Les assises du sport orléanais que nous organisons tous les deux ans, et bien sûr, ce suivi des clubs sous contrat d'objectifs avec deux à trois réunions par an pour suivre non seulement le côté administratif sportif mais également financier. C'est un événement annuel fait avec toutes les associations de notre belle ville, les rentrées en fêtes dont nous avons fêté le 10^{ème} anniversaire. Je rappelle qu'auparavant, c'était une cinquantaine de clubs sportifs qui étaient accueillis, maintenant, nous avons 530 associations accueillies dans les rues d'Orléans. C'est plus de 350 manifestations sportives accueillies chaque année hors matchs de football, de rugby, etc. des matchs qui se déroulent dans nos équipements et qui reviennent tous les week-ends. 350 événements, c'est à dire des événements accompagnés par la Ville, mise à disposition d'équipements sportifs gratuite, mise à disposition de logistique gratuite, mise à disposition de personnel gratuite pour accueillir un nombre de plus en plus important dans toutes les manifestations. Ce sont justement des événements sportifs de très haut niveau. J'en rappellerai quelques uns :

- la Perche Elite Tour, nous accueillerons des athlètes ayant participé aux Jeux Olympiques,*
- bien sûr la coupe du monde de sabre Dames qui revient chaque année,*
- le Seigneur des jeux, une compétition de judo international où nous aurons le plaisir de voir*

nos deux Orléanais médaillés de bronze aux Jeux Olympiques.

- le French International Challenge de Badminton, une compétition de niveau international et reconnue mondialement,
- la deuxième étape du tour de France auto, une nouvelle manifestation pour tous les publics,
- le championnat de France d'escrime pour la première fois à Orléans au niveau des équipes seniors,
- les assises du sport orléanais que nous accueillerons en septembre,
- et bien sûr, l'Open de tennis et les Masters de patinage que tout le monde connaît également.

Le sport à Orléans, c'est du public toujours plus nombreux dans les gymnases, au Palais des sports, dans les stades, partout. C'est bien sûr un accompagnement de tous les instants. C'est également la politique sportive de l'éducation sportive et du sport pour tous. C'est le sport à l'école que nous accompagnons, nos éducateurs sont auprès des instituteurs. C'est notre école municipale d'initiation sportive qui fait de plus en plus d'adhérents de jeunes enfants parce que toutes les activités proposées sont justement des activités que les parents recherchent avec un accueil et un enseignement de qualité par nos éducateurs. C'est « Orléans vous coach », ce dispositif que nous avons mis en place où, pour quelques euros, les Orléanais peuvent pratiquer du sport tous les jours s'ils le souhaitent et entre 2011 et 2012, nous avons 140 adhérents en plus, un nombre important qui veut dire que c'est un dispositif qui était vraiment attendu par les Orléanais. C'est « Orléans dynamique » avec 150 jeunes de plus accueillis cet été 2012 par rapport à 2011, un dispositif pour 2 €, les adolescents sont accueillis du lundi au vendredi, ils font du sport, ils rencontrent d'autres sportifs, ils rencontrent d'autres jeunes d'autres quartiers et ils s'éclatent. C'est bien sûr, « vivre ensemble à Orléans, sport et handicap » où nous avons mis en place durant toutes ces dernières années, avec les foyers accueillant les personnes handicapées, une vraie politique sportive d'accueil et d'enseignement. C'est aussi la rénovation de nos équipements sportifs. Chaque année, nous consacrons entre 500 000 et plus de 1 000 000 € aux grosses réparations. Si je devais broser la liste des grosses réparations de ces dix dernières années, nous y serions encore demain matin. M. le Maire a demandé d'être bref, donc, je ne vais pas vous dire tout ce qui a été fait, mais c'est immense, cela va des rénovations de vestiaires au changement de but, la liste est énorme.

Et puis, je rappelle quand même que c'est un équipement sportif construit chaque année, des équipements de proximité. Je voudrais dire quand même qu'en 2001, quand on est arrivé, il y avait eu des équipements qui ont été refaits, le dojo Jean-Claude ROUSSEAU, le stade des Montées, le gymnase Barthélemy, le gymnase Gresle. Je peux vous dire que l'on n'a eu que des malfaçons. Vouloir à tout prix inaugurer des équipements parce qu'il y a des élections, cela ne sera pas notre cas, parce que l'on en a payé les conséquences.

Ce sont des projets structurants chaque année. Je l'avais déjà dit lors du dernier Conseil Municipal, la salle Christian d'Oriola, la façade des tribunes du stade Omnisports, le boulodrome, le stade de la Vallée, vestiaires et tribunes, la salle d'arts martiaux de la Madeleine, un terrain synthétique aux Montées, un complexe sportif à la Source, un complexe de près de 5 000 000 € et qui, je crois, est déjà archi plein.

C'est la restructuration de la piscine et des vestiaires du Palais des sports, le terrain d'honneur, la tribune, l'éclairage du stade de la Source, les vestiaires du complexe Victor Fouillade qui ont été totalement rénovés. C'est le Club House au gymnase René Amarger, un club, l'U.S.O. hand, avec beaucoup de licenciés qui n'avait pas du tout de lieu d'accueil de ses enfants et de ses adolescents. Ce sont les vestiaires du stade également, la tribune, le terrain synthétique, la toiture du Palais des sports, bref.

Je vais arrêter parce que je peux vous dire que la liste est longue. Bien sûr, je le dis, je le répète, nos équipements sportifs sont vieillissants, mais s'ils avaient été aussi mieux entretenus sur les mandats précédents on n'en serait peut-être pas là.

(Réaction de Mme LEVELEUX, hors micro)

Mme GRIVOT – Je ne vous ai pas interrompu, merci de ne pas m'interrompre.

En conclusion, c'est une attention de tous les instants pour tous les sportifs de notre ville, du

bébé nageur au senior, dans la pratique compétitive, la pratique de loisir, la santé, avec une forte volonté de ne laisser personne au bord du terrain et surtout, une volonté d'animer notre ville en accueillant tous les publics.

Enfin, je voudrais que le personnel de la Direction des Sports soit ici remercié pour sa très forte implication à nos côtés. Je vous remercie.

(Réaction de M. RICOUD hors micro)

M. le Maire – *Mais oui, elle est sportive Mme GRIVOT, mais oui, M. RICOUD, et elle a raison. Vous avez vu dans le budget, pourquoi vous croyez que l'on met 600 000 € sur la tribune des Montées ? C'est parce que tout va bien ? Des années et des années de procédures parce qu'elle se fissure de partout. On remet 2 000 000 €, vous l'avez vu ou presque sur le Centre de Conférences, cela ne m'amuse pas, dix ans de procédures. Alors oui, Mme GRIVOT a raison dans ce qu'elle dit, je ne l'ai pas inventé. Les gymnases Barthélemy et Gresle, à peine inaugurés, on avait déjà tout le sol qui « foutait le camp ». Je crois de mémoire que l'on a dû remettre quelque chose comme 400 000 €. Le dojo Jean-Claude Rousseau, le plus grand dojo d'Europe, je m'en souviens, début 2000, le plus grand dojo d'Europe, mes chers collègues, certains s'en souviennent aussi, le problème qu'il n'était pas terminé, il n'était pas aux normes, c'est quand même embêtant. Vous voulez que je vous donne la suite ?*

(Réaction de Mme LEVELEUX- TEIXEIRA hors micro)

M. le Maire – *J'aime beaucoup le conseil de nous dire et on le sait qu'il y a, comme l'a d'ailleurs dit très honnêtement Mme GRIVOT, qu'un certain nombre de gymnases se dégradent et sont anciens, mais ils datent de quand ? En fait, quand est-ce que la Ville a fait l'effort sur tous ces équipements sportifs ? Il y a une quarantaine d'années. Le Palais des sports est emblématique, 1975. Le problème c'est qu'il n'y a pas eu d'investissement depuis qu'ils ont été faits, sauf effectivement, sur quelques équipements neufs dans la fin des années 90, c'est parfaitement juste, mais sur lesquels il y avait tellement de malfaçons que l'on a été obligé de remettre beaucoup de moyens financiers. Je ne les ai pas inventés.*

(Réaction de M. GRAND hors micro)

M. le Maire – *Mais si c'est vrai, M. GRAND. Je vous donne les exemples. Le stade des Montées, avec ...*

M. GRAND – *Si ce sont des malfaçons, l'assurance aurait dû les prendre en charge et la Mairie n'aurait rien à payer.*

M. le Maire – *Dix ans de procédures dans certains cas...*

M. GRAND – *On est dans la garantie, si elles étaient des malfaçons elles auraient été prises par l'assurance, donc, ce n'était pas des malfaçons.*

(Réaction de M. LEMAIGNEN hors micro)

M. le Maire – *Mais oui, M. LEMAIGNEN, c'est quand on se précipite pour réceptionner, après on gère les difficultés, et je vous ai donné un certain nombre d'exemples. Cela vous fait peut-être sourire, moi, cela ne m'amuse pas parce que cela fait des années que l'on récupère tout cela et qu'il faut remettre de l'ordre là-dedans, c'est vrai que cela prend du temps. Parce que, quand il y a un cas ou deux, bon, j'allais dire ce sont des choses qui arrivent, mais quand on est confronté systématiquement à ce type de situation, là cela commence à faire très lourd.*

Je donne la parole à Mme KOUNOWSKI.

Mme KOUNOWSKI – *Bonjour M. le Maire, bonjour chers collègues, c'est un peu tard là, mais on y va.*

Je voudrais revenir principalement sur le budget parce qu'on a eu beaucoup d'exemples, on a dit beaucoup de choses, mais il faut revenir au budget et à l'étude des chiffres parce qu'ils indiquent une orientation politique que vous suivez depuis des années. Vous avez bien dit « la Ville maintient le cap fixé », je suis tout à fait d'accord, qui d'ailleurs, nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises et chaque année, ne serait pas nos orientations politiques puisque nous aurions fait des choix différents.

Je m'étonne de voir apparaître des termes tels « l'humain au cœur de l'action », des « projets de proximité », un « budget anti-crise ». C'est vraiment nouveau dans le vocabulaire que vous utilisez alors que justement, on est dans le même cap budgétaire avec des choix, M. MARTIN, que vous continuez à assumer, c'est sûr, notamment dans vos choix d'investissement et en contraignant certains budgets, peut-être avec une petite idée de contraindre des budgets pour pouvoir avoir suffisamment de financement, finalement un jour, pour construire l'Aréna. Bien oui, parce qu'il faut trouver des sous, surtout que les subventions vont devenir un peu plus difficiles. Quand on contraint les budgets pendant des années, cela permet d'avoir des réserves qui vont pouvoir servir pour un investissement assez inadapté en période de crise, justement. C'est la remarque que je voulais faire parce que je trouve que c'est assez caractéristique cette volonté de restreindre certains budgets.

Pourquoi restreindre ? Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit sur le C.C.A.S., les excédents budgétaires, etc. Il y a quand même certains postes budgétaires où les budgets stagnent alors qu'il serait très important qu'ils augmentent dans une période de crise et dans une période où l'on veut mettre l'humain au cœur des actions. Je citerai l'éducation, on en a parlé, mais votre budget pour l'éducation augmente de 0,4 % cette année, ce n'est rien du tout. En sachant que les inégalités se creusent, que les enfants sont impactés dans les familles qui, visiblement, ont des baisses de moyens et que l'école est là pour rétablir certaines inégalités, notamment quand on investit dans l'informatique pour pouvoir donner et offrir une possibilité à des enfants qui n'ont pas cela chez eux, de pouvoir accéder à ces nouveaux modes de connaissance et de matériels qui sont nécessaires pour les préparer à un avenir qui n'est pas très facile en ce moment. Ces écoles devraient avoir plus de soutien. Un budget d'éducation qui augmente de 0,4 %, pour moi, ce n'est pas un budget anti-crise, ce n'est pas un budget qui met l'humain au cœur des actions.

D'autres budgets stagnent, ma collègue Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA l'a dit. Quand on voit que l'A.S.E.L.Q.O. a un budget qui stagne depuis 7 ans alors qu'ils ont une action dans l'animation urbaine très importante par rapport aux enfants du centre-ville mais aussi des quartiers, où est l'humain ? Pourquoi on n'augmente pas ces budgets ? La Ville, vous l'avez dit, a une situation financière confortable. C'est le moment en période de crise de mettre l'accent sur ces budgets là. Vous ne le faites pas, c'est un choix politique.

Le budget de la réussite éducative, pareil, il stagne. Mme GRIVOT parlait de subventions aux clubs sportifs, je suis désolée, on ne lit pas les mêmes chiffres, Mme GRIVOT, parce que pour moi, ils stagnent, les subventions 2013 sont les mêmes que 2012. En sachant qu'il y a deux ans, vous avez diminué de 5 % les subventions à toutes les associations et les clubs sportifs. Alors elle est où l'augmentation ? En période de crise, ce serait le moment de le faire. Le sport est très important quand on est en période de crise, pour permettre à des jeunes, à des enfants d'avoir des activités qui ne peuvent peut-être pas faire puisque les moyens des familles diminuent. Là-dessus, il n'y a aucun signe de la Ville.

Certains budgets baissent même, c'est assez étonnant en période de crise, notamment le budget de la santé. Vous en avez très vite parlé, le budget de la promotion de la santé baisse de 11 %. Je trouve que c'est complètement irréaliste actuellement, en période de crise, et notamment dans une période très particulière qui touche notre Région et notre territoire qui est la désertification médicale. En effet, l'accès aux médecins généralistes devient de plus en plus difficile. Il faut continuer auprès des populations une action de prévention et d'information sur la santé, en sachant que beaucoup de personnes y échappent et notamment les personnes qui sont impactées par la précarité. Vous avez la volonté, il faut aussi le dire, de construire des maisons pluridisciplinaires de santé mais c'est dans deux ans qu'elles vont être réalisées, si tout va bien. En attendant, on baisse le budget de la santé, en sachant que ce n'est pas un budget qui impacte complètement la santé, c'est aussi par rapport au handicap. Est-ce que l'on fait vraiment ce genre de choix en période de crise ? Non. Au contraire, il faudrait augmenter ces budgets.

Je vais revenir sur la culture, vous savez que c'est un secteur qui m'est cher. On a là une sorte de sursaut de l'investissement dans la culture, oui, 11,7 %. Mais il faut savoir qu'enfin, quand on regarde la justification, ce n'est pas du tout pour investir dans des projets structurants pour la culture, c'est pour faire de l'entretien, de la rénovation du patrimoine visiblement. On entretient mais l'on ne projette pas la Ville dans le futur. D'ailleurs, il y a un grand projet que vous aviez dans votre programme, M. le Maire, qui était La Fabrique, je le redis, dans la Z.A.C. Bourgogne et que vous avez complètement abandonné. Cela veut dire que durant votre mandat, il y a eu le C.E.R.C.I.L., heureusement, mais il n'y a pas eu d'autres grands projets structurants pour la culture. D'ailleurs, cette augmentation légère de l'investissement nous permet de revenir tout doucement à 2011 en sachant que, je le répète, depuis plus de 4 ans, le budget d'investissement pour la culture a chuté de plus de 63 %. C'est énorme.

Le sport, Mme GRIVOT, oui, on a parlé des subventions, je n'ai pas les mêmes chiffres que vous et puis, l'investissement augmente un petit peu, mais c'est pour faire des réfections. Il n'y a pas non plus la projection de grands équipements structurants. Vous allez me parler de l'Aréna, non, parce que cela est beaucoup trop cher. Il pourrait y avoir un projet, mais beaucoup moins cher, que les Orléanais comprendraient beaucoup plus aisément en période de crise. Là, franchement, avoir comme objectif, un bâtiment de sport qui va nous coûter, pas 103 000 000 € mais beaucoup plus cher et qui va impacter la Ville pendant 30 ans, c'est un choix budgétaire très particulier en période de crise.

Au niveau des investissements du sport, vous réagissez, vous n'anticipez pas. Anticiper, c'est pouvoir rénover des bâtiments qui se détériorent parce qu'ils sont âgés. Je vais prendre l'exemple de la piscine de la Source, il a fallu que vous réagissiez parce qu'il y avait le plafond qui s'écroulait dans les bassins. Là, on se dit « ah, mon dieu, il y a un problème », et puis on ferme les bassins. Cela veut dire que les scolaires n'accèdent plus aux piscines et que les Orléanais en sont privés. Ce serait bien de projeter la construction d'une nouvelle piscine. Et puis, anticiper la réfection des vieux bâtiments. Pourquoi attendre que cela s'écroule pour réagir. En sachant que cela prive les enfants de sport et que vous avez décidé, il y a un an ou deux, de ne plus payer les transports sportifs des enfants à partir du moment où cela ne se passe plus dans leurs quartiers. Ils doivent faire le sport dans le quartier. Quand dans le quartier ils n'ont pas les structures parce qu'elles s'écroulent, que font-ils ? Je trouve que c'est particulier.

Je vais terminer par le G.P.V.

M. le Maire – *Vous voudrez conclure, s'il vous plaît.*

Mme KOUNOWSKI – *Oui, je termine par le G.P.V. Il avance très bien, tant mieux, mais il y a deux points qui ont disparu du G.P.V., l'aménagement de l'avenue Kennedy...*

(Réaction de M. CARRE hors micro)

Mme KOUNOWSKI – *... et oui, M. CARRE, et le lieu jeunes, exactement. Quand on met l'humain au cœur de sa politique, il est important de prévoir un lieu d'accueil pour les jeunes, des jeunes adultes qui sont impactés particulièrement par le chômage à la Source, qui habitent encore chez leurs parents et qui ont besoin de lieu où ils se retrouvent. Je ne comprends pas pourquoi on avait une ligne budgétaire de 85 000 €, vous savez très bien l'A.N.R.U. s'est désengagée de ce projet puisqu'il n'a pas été réalisé et je n'ai toujours pas de réponse sur à quoi ont servi ces 85 000 €. Cela ne paraît pas dans vos lignes budgétaires là, cela veut dire que vous abandonnez cette idée ce qui est regrettable. Quand on veut une politique avec l'humain au cœur des quartiers de la proximité, c'est tout le contraire.*

M. le Maire – *Il faudrait que l'on relise ou que l'on réécoute à tête reposée, votre intervention, Mme KOUNOWSKI, parce que franchement, et je ne le dis pas méchamment, c'est un tissu d'incohérences. Je vous donne juste un exemple, vous nous dites, en matière sportive que l'on n'a pas de grands projets structurants, bon, je laisse à l'appréciation des uns et des autres. Je vais juste donner ces deux exemples, parce qu'on ne va pas passer toute la nuit. Vous nous dites dans un premier temps que l'on n'a pas de vision, on fait beaucoup trop dans l'entretien, c'était votre première partie, et puis dans la deuxième partie, vous dites qu'il faut en faire beaucoup plus sur l'entretien parce que l'on ne fait pas assez. Il y a des moments où j'essaie de suivre, mais ce n'est pas facile.*

Mme KOUNOWSKI – *Vous mélangez la culture et le sport, là. Parce que je n'ai pas dit cela*

pour le sport.

M. le Maire – *M. TORREILLES, c'est à votre tour.*

M. TORREILLES – *Merci M. le Maire. D'un seul coup, j'ai eu peur que vous passiez à la conclusion. Je vais être moi aussi redondant et plus, je dirai que j'aime bien ce mot parce que dans « redondant », il y a « don », alors faisons un don, c'est le moment, la fin du monde est proche.*

M. MARTIN, comme à son habitude, s'est très affûté pour nous présenter un budget qui semble, à première vue, très positif et qu'il l'est d'ailleurs pour une bonne partie.

Une petite intervention dans la partie Démocratie locale, une question, deux informations. La question : je n'ai pas l'impression qu'il y ait eu des assemblées générales dans les comités de quartiers, pourquoi ?

D'autre part, au niveau...

(Réaction de M. le Maire hors micro)

M. TORREILLES – *Vous voyez que vous nous interrompez, M. le Maire, oui. Mais attendez, je sais bien qu'il n'y a qu'à vous que cela n'échappe pas. Mais en tout cas, je vous pose la question.*

D'autre part, au niveau du forum citoyen, il me semble que l'on a été limité en réunion et en concertation cette année aussi. Enfin, et je l'avais déjà dit lors du dernier Conseil Municipal, où en est le projet de la maison des projets qui était prévu en 2008 quand nous en avons parlé ? Voilà, M. le Maire, quelques indications. Mais en vous écoutant, M. MARTIN, en vous lisant aussi dans la presse et enfin en y regardant de plus près, des interrogations ne nous rassurent pas. Je ne vais pas non plus entrer dans les détails, comme l'a fait l'opposition mais je vais quand même donner quelques éléments.

Comment peut-on à la fois dire que les temps sont difficiles, que la crise est présente, que vous avez anticipé des périodes difficiles en réduisant le budget des associations de 5 % alors que d'autre part, on donne, par exemple, 10 000 € à une association venant tout juste de se créer et dont on peut se poser la question si elle est viable ?

Comment peut-on réduire, voire supprimer, il me semble, des subventions pour des classes de découverte pour certaines écoles alors qu'un reliquat de 1 000 000 € sur le C.C.A.S. n'est pas utilisé deux années d'affilée. Evidemment, je sais et vous allez me le dire, ce n'est pas la même caisse. Mais, M. le Maire, je tiens à vous dire que c'est quand même de l'argent public.

Comment peut-on maintenir des projets qui assurément, peuvent mettre en péril l'avenir économique des Orléanais alors que des instances publiques et ministérielles nous disent ne pas y être favorables. C'est une façon de ne pas prendre en compte la réalité économique de notre pays.

Enfin, quel est ce moyen pour le moins discutable que de faire passer une taxe, la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) pour ne pas la nommer, qui pénalise les plus fragiles de nos P.M.E.-P.M.I., commerçants et artisans qui sont, tout le monde le sait et en particulier à Orléans et notre Département, le vivier de l'emploi.

Alors, M. MARTIN, oui bien sûr, dans votre budget je vois du sérieux, du soutien, de l'investissement. Oui, M. MARTIN, en temps de crise, il est indispensable de faire de l'investissement et de la relance, tous les économistes nous le diront. Mais comme vous le savez aussi, il faut que cette relance et ces investissements profitent au plus grand nombre et surtout à ceux qui directement, sont dans le besoin. Là, M. MARTIN, je ne suis pas sûr que pour une partie de ce budget, ce soit le cas. Je ne crois pas que certains projets de ce budget rassurent les Orléanais. Je pense qu'il faut se recentrer sur ce qui est le plus important en ce moment, soutenir une économie en difficulté, des patrons de P.M.E.-P.M.I., d'artisans et de commerçants qui se posent des questions sur l'avenir, leur donner la parole pour comprendre leurs besoins et ne pas penser pour eux, considérer l'ensemble de ceci et non pas une partie concentrée au centre-ville, soutenir ces entreprises qui sont dans des projets innovants et surtout de

formation. En ce qui concerne notre ville, il faut investir, comme on l'a déjà dit, dans la rénovation et la réalisation de structures sportives de petite taille pour le sport amateur comme les gymnases et les piscines, investir dans la création de lieux de découverte et d'information ou encore, accélérer les initiatives d'animation et de développement dans les quartiers que les Orléanais commencent à s'approprier comme les quais de Loire.

Pour conclure, c'est de la solidarité dont on a besoin. La solidarité en France a une particularité, c'est quelle se trouve dans les associations. Je vous rappelle qu'un Français sur deux fait partie d'une association. Merci.

M. le Maire – M. MOITTIE, vous avez la parole.

M. MOITTIE – M. le Maire, merci. Je n'ai pas prévu de prendre la parole mais comme chacun d'entre vous, j'ai été un peu ému par les inquiétudes culturelles de Mme KOUNOWSKI. Je ne vais pas la laisser dans le désarroi et lui donner quelques éléments de réponses. Non, Mme KOUNOWSKI, le budget de la culture n'est pas restreint. En revanche, oui, je vous le dis, la Ville a une politique culturelle et je vous le confirme, elle a bien une ambition culturelle et elle s'en donne les moyens. La preuve vous pouvez la trouver dans le bilan des deux mandats de cette municipalité. Certes, on ne construit pas une médiathèque ou un établissement culturel tous les ans, pour autant, le bilan est éloquent.

Très rapidement : la médiathèque de la Source, la Maison des Arts et de la Musique, l'installation de Polysonik en centre-ville, la restructuration de la maison de Jeanne d'Arc, la modernisation du 108, menuiseries, façades et bientôt couvertures et étanchéité, l'installation du service Ville d'Art et d'Histoire, les différentes tranches de travaux de l'église Saint-Aignan, l'hôtel Dupanloup, le C.E.R.C.I.L. J'en oublie bien sûr, mais c'est l'essentiel.

Pour 2013, ce budget, en terme de fonctionnement, maintient les subventions 2012 à l'identique pour les grandes institutions et les associations. Nous verrons en 2013 le retour de deux expositions majeures au Musée des Beaux-Arts d'Orléans avec les expositions Schneider et Zao Wou-Ki et un développement important des ressources numériques dans le réseau des bibliothèques.

En terme d'investissements, les choix privilégient, effectivement, la consolidation des acquis et ciblent la modernisation des établissements et leur adéquation aux évolutions du public. De temps à autre, il faut moderniser, il faut entretenir.

Quelques axes pour 2013 : la poursuite du projet de bibliothèques numériques, la rénovation du centre Charles Péguy en vue de la commémoration en 2014, à la fois dans la partie bâtiment et pour la muséographie, l'installation et la mise en place d'une signalétique patrimoniale avec une grosse orientation vers des contenus numériques, la poursuite de la mise aux normes, notamment électriques, dans les musées et le maintien des budgets d'acquisition dans les musées et les bibliothèques.

Voilà, en quelques mots ce qui devrait vous rassurer, Mme KOUNOWSKI, la culture à Orléans est bien une réalité sous toutes ses formes et pour tous les publics. Et là d'en citer des événements culturels et les taux de remplissage de différentes salles de spectacles en témoignent. Alors, oubliez vos inquiétudes, détendez-vous, et profitez du spectacle permanent que vous offre Orléans, jusqu'à y compris dans cette salle parfois. Merci.

(Rires)

M. le Maire – Merci M. MOITTIE. M. DELOIRE, c'est à vous.

M. DELOIRE – M. le Maire, chers collègues, mon intervention portera sur la politique de développement durable de la Ville. M. Michel MARTIN, en tant qu'élu consciencieux, je me suis reporté aux pages 24 et 25 du document que vous nous avez remis, et j'ai lu la première phrase du titre 3 que j'ai sous les yeux et que je vous lis où vous écrivez « le développement économique, les aspirations sociales et l'environnement sont les trois dimensions indissociables du développement durable ». M. Michel MARTIN, je me le dois de vous le dire, vous avez oublié une dimension puisqu'il y a quatre critères pour le développement durable, à savoir la gouvernance. Donc, il faut ajouter la gouvernance pour avoir les

quatre critères du développement durable et je précise que ces quatre critères sont cumulatifs et qu'il faut les réunir tous les quatre pour parler de la politique du développement durable. La définition que vous nous en donnez n'est pas une définition Canada Dry, c'est une définition allégée du développement durable.

Reprenons maintenant ces politiques de développement durable à travers quatre exemples :

Le plan climat énergie territorial. Effectivement, M. le Maire, au vu de cette obligation légale, il s'agit de diminuer de 20 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020. Cette diminution telle que vous la précisez et vous l'analysez dans ce même document est obtenue à partir des deux chaufferies biomasse, une au nord et une au sud d'Orléans. Je suis ravi que Mme Muriel SAUVEGRAIN nous ait annoncé le fonctionnement de l'une de ces deux chaufferies. Il reste que ces deux chaufferies représentent 12 % des réductions des émissions de gaz à effet de serre, soit 60 % du chemin à parcourir. Autrement dit, il reste 8 % pour d'autres politiques en la matière sur 8 ans, cela représente 1 % de baisse par an.

Si l'on regarde d'autres aspects du développement durable dans la Ville, vous écrivez, M. MARTIN, toujours à la page 24, « de nouveaux itinéraires et des stationnements sécurisés pour les cyclistes ». Dans le réseau des pistes cyclables, Orléans demeure embryonnaire et ne répond pas à une logique de circuits et de plus, la mise en place de Vélo+ dans le quartier de la Source n'est toujours pas réalisée. Deux autres opérations ne sauraient répondre là encore, aux quatre critères du développement durable puisque celui de la cohésion territoriale n'est pas réalisé.

Concernant le G.P.V. du quartier de la Source, il était possible de réaliser une installation thermique plus ambitieuse que celle qui est réalisée. Ainsi, l'objectif de la basse consommation était parfaitement envisageable et bien entendu préférable pour les locataires qui auraient acquitté durant de nombreuses années, des factures énergétiques d'un montant moins élevé.

Enfin, dans le domaine de l'eau, le prix du mètre³ à Orléans, si je me suis bien informé, atteignait 3,90 € en 2009 et 4 € T.T.C. depuis le 1^{er} mars 2011. Alors que si l'on compare avec d'autres villes, M. MARTIN, vous êtes à l'aise dans les comparaisons, en ce qui concerne la ville de Tours, par exemple, il est de 2,52 € en 2011, de 3, € à la ville de Paris, s'agissant de la Capitale, au 1^{er} janvier 2012. Ces deux villes ont un point commun, M. Michel MARTIN, qui ne vous a pas échappé, elles gèrent l'eau en régie municipale. Et l'on pourrait ajouter une troisième ville qui, cette fois ci, est dans le département du Loiret, la ville de Saint-Jean-de-Braye qui, à partir du 1^{er} janvier 2012, a fait le choix de passer en régie municipale, ce qui lui a permis d'obtenir une baisse de 8 % de l'abonnement annuel pour les particuliers. L'opposition vous le dit depuis plusieurs années, si nous choisissions la régie municipale pour la gestion de l'eau à Orléans, nous obtiendrions une baisse substantielle du prix du mètre³ pour les habitants d'Orléans.

Une petite parenthèse, M. MARTIN, dans un autre document qui a été distribué et qui est le rapport annuel 2011, la page qui est consacrée à l'eau à Orléans est une page où n'est pas mentionné le prix du mètre³ de l'eau tel que je m'en souvenais, à savoir 4 € le mètre³. Le chiffre que vous avez retenu est un chiffre de 0,92 € le mètre³ sur la partie utile de l'eau telle que vous l'avez distinguée et qui concerne 80 % des usages. Le lecteur moyen qui aura ce document en main, ignore tout du prix du mètre³ de l'eau à Orléans.

Pour conclure, d'une manière générale, la politique de développement durable que vous mettez en œuvre se traduit par une multiplication des initiatives mais comporte un défaut en ce qui concerne la cohérence dans le choix effectué. Gouverner c'est choisir et c'est choisir de ne pas créer un parking de 250 places place du Cheval Rouge à quelques centaines de mètres de la place De Gaulle, où se croisent quatre lignes de tramway. C'est choisir de faire des pistes cyclables, sécuriser une voie de priorité et c'est aussi conférer aux piétons leur véritable place dans la Ville en créant, par exemple, des pédibus qui permettent aux enfants de se déplacer en toute sécurité pour rejoindre leurs écoles respectives. Merci de votre attention.

M. le Maire – M. MONTILLOT, c'est à votre tour.

M. MONTILLOT – *M. le Maire, mes chers collègues, je voudrais revenir sur la qualité du budget qui nous est présenté par Michel MARTIN ce soir et de dire que finalement, la règle d'or à Orléans c'est le cercle vertueux en ce sens que nous avons une augmentation des investissements et une stabilisation du fonctionnement. On a évoqué tout à l'heure, si ma mémoire est bonne, M. LEBRUN a évoqué les comparaisons qui sont sorties dans le Figaro sur les dépenses et les recettes dans les collectivités. On voit que sur la dette à Orléans, on est à 211 € de moins par habitant que sur les autres communes. 211 € de moins par habitant, je prends une famille avec trois enfants, cela représente plus de 1 000 € de diminution à Orléans pour une famille par rapport à une famille qui se trouvera dans une ville de strate comparable. Grâce à la fois, à la stabilisation et la maîtrise des dépenses de fonctionnement, grâce également à une dette qui est bien plus faible que dans les autres villes de taille comparable, on a à l'inverse, un investissement qui est sensiblement supérieur que je voudrais vous redonner. Ce sont les chiffres d'il y a deux ans parce que c'est par rapport au compte administratif, on est cette année plutôt à 470 € par habitant, donc, 420 € par habitant il y a environ deux ans, versus 300 € en moyenne pour les autres communes. On va dire « bon, 120 € ». Enfin quand on achète à Noël un produit à 300 € par rapport à 420, on est quand même content, cela fait moins cher. Je voudrais simplement le rapporter au nombre d'habitants. Nous avons 115 000 Orléanais, 120 € investis en plus par habitant, cela représente chaque année à Orléans par rapport aux autres commune de taille comparable, 14 000 000 € investis en plus à Orléans par rapport à ce qui se fait dans les autres communes, bien sûr à périmètre de population comparable. Sur une mandature, cela représente 84 000 000 € investis de plus pour les Orléanais par rapport aux autres communes. Je ne sais pas si l'on imagine ce que cela veut dire sur la qualité de vie, sur la qualité de ville entre Orléans, les Orléanais et les autres habitants des autres communes de taille comparable. Tout cela, je voudrais le préciser, le rappeler, le réaffirmer avec force, se fait dans tous les secteurs en matière d'investissement et pas seulement sur tel ou tel secteur pointé ici ou là.*

On a beaucoup entendu parler au cours de la soirée, par les uns ou les autres, des critiques sur l'éducation. Je voudrais juste rappeler quelques fondamentaux. 2 500 000 € en investissement, je ne parle pas de fonctionnement qui est bien évidemment plus important, lorsque l'on se souvient qu'il y a un peu plus de dix ans, c'était moins de 2 000 000 de francs, c'est à dire que l'on a multiplié par 10 le budget d'investissement sur la décennie.

Je voudrais rappeler et souligner la prouesse de l'exercice évoqué par Michel MARTIN, c'est quand on compare ces évolutions et cette hausse sur les investissements avec, dans le même temps, le désengagement de l'Etat dont d'ailleurs, curieusement, l'opposition ce soir a très peu parlé,

(Réaction de M. RICOUD hors micro)

M. MONTILLOT – *Mais je ne vous mets pas dans l'opposition, M. RICOUD, ou plutôt, je vous mets dans les oppositions, opposition locale et opposition nationale.*

(Rires)

M. RICOUD – *Mais, le désengagement de l'Etat, M. MONTILLOT, on le condamnait avant et on le condamne maintenant.*

M. MONTILLOT – *Mais vous ne m'avez pas entendu M. RICOUD, je disais que vous étiez dans les oppositions, locale et nationale, donc vous critiquez effectivement les désengagements de l'Etat.*

Il faut rappeler ici que l'on est passé du pacte de croissance de M. JOSPIN au pacte de désengagement de M. HOLLANDE, c'est à dire que l'on avait, il y a 10 ans, les promesses de hausse de M. JOSPIN, on a aujourd'hui la réalité de la baisse. Tout cela se traduit dans tous les compartiments ; baisse de subventions dans le domaine du sport, l'Aréna, on en a parlé, baisse de subventions dans le domaine la culture au niveau de l'Etat, on en a parlé, baisse dans le domaine de la politique de la Ville, on n'en a pas parlé mais je voudrais le rappeler et on en parlera encore plus prochainement au début de l'année 2013. Et puis aussi, un pacte sur le budget de la Ville d'Orléans et des collectivités, des mesures qui sont prises de façon unilatérale par l'Etat, je pense par exemple et je vais y revenir à l'instant, cela fera plaisir à certains, sur les rythmes scolaires. Parce que loin de la caricature qui a été employée ici ou là pour dire que la municipalité d'Orléans, la majorité municipale s'opposait à une modification des rythmes scolaires, ce qui n'était pas du tout l'objet du débat et de ce qui a été évoqué. Ce qui est inquiétant c'est

l'absence de compensation par l'Etat, d'une mesure qu'elle prend de façon unilatérale. Modification sur le rythmes scolaires, c'est parfait, mais l'Etat doit assumer, comme on l'avait entendu lors de la mandature précédente lorsque l'Etat déléguait aux collectivités territoriales, aux Régions, Départements et communes en disant « attention, tout cela doit être compensé au franc le franc » plus exactement maintenant, à l'euro l'euro, la réalité c'est de 150 à 200 € par enfant. Il va bien falloir qu'aujourd'hui, le discours de la majorité socialo-socialiste soit tout de même conforme à ce qu'elle disait quand elle était dans l'opposition il y a encore quelques mois.

M. CHAPUIS nous expliquait que vous alliez voter contre ce budget parce qu'il y avait une autre solution, une autre façon de proposer un budget. On l'a bien compris, c'est là toute la différence qui nous oppose et c'est probablement la principale. Que ce soit au niveau national ou que ce soit au niveau local, c'est toujours la même chose, la majorité socialiste augmente le fonctionnement, diminue l'investissement. C'est d'ailleurs ce qui se passe aujourd'hui. Le fonctionnement n'a pas baissé, les dépenses de fonctionnement continuent à augmenter au niveau national, les dépenses d'investissement baissent. On le voit dans différents registres, dans le domaine du sport, le T.G.V. ou d'autres dispositifs. Au centre et à droite, on a une autre vision, on stabilise le fonctionnement, on maîtrise le fonctionnement parce que c'est la seule et unique façon de pouvoir augmenter les investissements, c'est à dire, de pouvoir préparer l'avenir et surtout, je le dis bien, un budget d'investissement est un budget d'emploi. C'est ce qui est créateur de richesse, c'est ce qui est créateur d'emploi. Alors, on peut parler de social, on peut parler d'humain, on peut parler d'emploi, le budget d'investissement est le seul budget créateur de l'emploi.

Maintenant, je voudrais dire quelque chose à M. BRARD. Il s'inquiétait tout à l'heure, il s'interrogeait, sur ce qui était fait dans le domaine de la réussite éducative sur le plan éducatif. Tout de même, j'avoue que j'ai une interrogation, M. BRARD, sur votre interrogation parce que, je crois que c'était Isabelle BARANGER tout à l'heure qui disait « je n'aime pas trop la mauvaise foi », c'était quelque chose pareil, rendons à César ce qui est à César. Dans ce domaine des interrogations, je trouve qu'il faut être un peu gonflé, parce que ...

M. BRARD – Je ne suis pas très gonflé.

M. MONTILLOT – ...parce qu'il faudrait rappeler les fondamentaux, M. BRARD. Et puis ceci va pour Mme KOUNOWSKI qui s'intéressait au sujet. Comme cela, il fera d'une pierre deux coups. M. BRARD, la gratuité de l'aide aux devoirs depuis 2001, il me souvient qu'à l'époque, vous étiez déjà dans l'opposition, M. BRARD, vous aviez à vos côtés une de vos collègues qui s'appelait Mme MOUCHARD-ZAY et vous aviez voté avec elle contre la gratuité du périscolaire et de l'aide aux devoirs que nous mettions en place à Orléans en expliquant que ce qui était gratuit n'avait pas de valeur. J'avais d'ailleurs répondu à Mme MOUCHARD-ZAY qu'elle avait raison, on n'y avait pas pensé, il fallait rendre l'école publique laïque obligatoire et payante parce que cela n'avait pas de valeur. M. BRARD, vous vous en souvenez et vous aviez voté contre, avec elle, je m'en souviens.

M. BRARD – Je ne pense pas que Mme MOUCHARD-ZAY ait beaucoup de leçons de république à recevoir de vous, M. MONTILLOT.

M. MONTILLOT – La deuxième chose, M. BRARD, le programme de réussite éducative. Il ne me souvient pas qu'avant 2001, il existait. D'ailleurs, ce programme de réussite éducative n'existe que depuis 2005 et ce sont nous qui l'avons mis en œuvre. Aujourd'hui, c'est la gratuité du programme de réussite éducative, la gratuité du tutorat pour les enfants, la gratuité des clubs « coup de pouce clé » pour les enfants. On peut y revenir aussi sur l'école de la deuxième chance pour les jeunes adolescents et adultes, la gratuité de l'accompagnement individualisé des familles, plus de 500 familles sont aujourd'hui suivies sur le plan individuel, la gratuité du carrefour des parents, la gratuité de l'accompagnement individuel des enfants, 600 enfants sont accompagnés de façon gratuite, la gratuité des « étés punch » dont a parlé tout à l'heure ma chère Martine GRIVOT, le dispositif des référents de parcours, la création de trois maisons de la réussite. Je veux bien entendre les interrogations mais je vous apporte aujourd'hui les réponses.

Vous disiez « l'humain au cœur des projets ». Mais l'humain est sur le terrain, puisque M. RICOUD vous venez me voir, l'humain sur le terrain. C'est le service de prévention médiation réussite

sur le terrain, les médiateurs, les parents relais sur le terrain, le éducateurs de prévention spécialisée sur le terrain, les référents de parcours sur le terrain, sans oublier aussi la police municipale, je ne voudrais quand même pas l'oublier, qui fait un travail exceptionnel, mais on aura l'occasion d'y revenir au mois de janvier prochain, M. le Maire. Ne vous inquiétez pas, je vous vois inquiet, non, je n'ai pas encore 50 pages, j'arrive à la conclusion.

Comme je voudrais qu'il y en ait pour tout le monde, je vais m'intéresser un tout petit peu à Mme LEVELEUX.

(Exclamations sur les bancs de l'opposition)

M. MONTILLOT – *L'espace public pour Mme LEVELEUX, ce sont les pavés. Alors on va laisser les pavés aux étudiants et aux Compagnies Républicaines de Sécurité (C.R.S.)...*

(Protestations au sein de l'opposition)

M. MONTILLOT – *...parce que, excusez-moi, l'espace public c'est l'embellissement de la Ville, ce n'est pas que la voirie. C'est le mobilier urbain, ce sont les façades des habitations, ce sont les jardins publics, c'est le rayonnement de la Ville, l'embellissement de la Ville, c'est le tourisme, c'est l'impact que cela a pour l'hôtellerie locale, pour la restauration locale, pour le commerce local. Et oui, cela aussi crée des emplois locaux, Mme LEVELEUX. Vous dites « mais nous, on a une autre solution, M. MONTILLOT, M. le Maire, Messieurs et Mesdames de la majorité municipale. Nous, on sait créer des emplois, des associations, des emplois dans la collectivité territoriale ». Mais là encore c'est une différence. D'abord, je rappelle que les emplois, on en a au niveau du personnel municipal, il y en a 2 600. Les associations qui sont aidées représentent également plusieurs centaines d'emplois. Mais tout de même, la grande différence, la politique d'investissement que nous défendons ici c'est la vraie politique de l'emploi, celle qui n'est pas prise dans l'argent dans les poches des contribuables. Parce qu'en l'occurrence, il faut le comprendre, l'emploi public subventionné par l'argent public est bien, mais c'est à dire par les contribuables. Sauf qu'à ce moment là, c'est la baisse du pouvoir d'achat, c'est la baisse de la consommation et c'est également la baisse de l'emploi parce qu'à ce moment là, on achète moins, on produit moins, etc.*

Je voudrais terminer sur l'A.S.E.L.Q.O. sur lequel vous avez été trois à vous interroger, à vous inquiéter. Vous savez, cela fait 5 ans que l'on n'a pas augmenté les subventions à l'A.S.E.L.Q.O., je vais vous répondre. Ce qui est intéressant c'est de savoir comment se construisent les budgets, c'est de savoir si finalement tout dépend de la Ville et si c'est elle et elle seule qui continue à subventionner ou s'il y a une diversification, s'il y a un peu d'intelligence, un peu de créativité, un peu d'imagination. A l'A.S.E.L.Q.O., il y a l'imagination ce qui est bon pour les Orléanais, bon aussi pour les contribuables et pour notre collectivité territoriale. On a aujourd'hui une diversification des sources de financement, on a une augmentation du budget global de l'A.S.E.L.Q.O. On a une stagnation de la subvention de la Ville, oui c'est vrai, on l'assume et on l'affirme, mais c'est grâce à plusieurs phénomènes :

- a) la diversification des sources de financement,*
- b) la meilleure gestion aussi au niveau de l'A.S.E.L.Q.O.,*
- c) on a également une augmentation impressionnante du nombre de participants et d'utilisateurs ce qui accroît aussi les recettes de l'A.S.E.L.Q.O., ce sont 50 % de jeunes en plus dans les animations,*
- d) ce n'est pas simplement une augmentation quantitative, c'est aussi une amélioration qualitative, je voudrais quand même le souligner. Parce que si vous me permettez, les fouilles archéologiques - vous pouvez aller voir dans les centres sociaux en France par rapport à la Ville, il n'y en a pas beaucoup - pour lesquels nous emmenons des personnes travailler avec quelque chose qui a été montré sur les chaînes de télévisions nationales,*
- e) l'exposition sur le développement durable. Il y en a encore une nouvelle au moment du Festival de Loire en 2013. Je vous le dis en avant première,*
- f) l'accès aux concerts de musique, y compris la musique classique et la musique baroque. C'est intéressant de voir que l'on est capable dans les centres sociaux, d'aller au delà d'autres musiques plus populaires,*

g) la contribution de l'A.S.E.L.Q.O. à l'« été punch » et à « Orléans dynamique ».

Tout cela démontre aujourd'hui cette amélioration qualitative et quantitative.

Mme KOUNOWSKI, je ne peux pas résister au plaisir de m'intéresser une nouvelle fois à vous, ce qui n'est qu'un pur bonheur.

(Exclamations au sein de l'opposition)

M. MONTILLOT – J'ai compris, quand vous vous inquiétiez du fléchage d'une hausse de 11 % de l'investissement en matière culturelle plutôt sur l'entretien, je pensais qu'à la vérité, vous vouliez vous plaindre du désengagement de l'Etat en matière culturelle. Et oui, à Orléans, la culture avance, le G.P.V., tout de même, il faut être aussi gonflé pour parler du G.P.V. à Orléans quand on sait qu'avec la majorité municipale actuelle, on est passé de...

(Brouhaha)

M. MONTILLOT – ...mais si cela ne vous intéresse pas, c'est dommage ! On est passé de 150 000 000 de francs il y a 10 ans, à 200 000 000 € aujourd'hui. Alors le G.P.V. à Orléans avance un peu plus vite que le T.G.V. sur lequel l'Etat se désengage aujourd'hui. Je vous remercie.

(Brouhaha)

M. le Maire – Ecoutez, chacun ici a essayé d'écouter à peu près les uns et les autres. Je vais vous faire une confidence, il y a certains propos que j'ai entendus dans l'opposition qui sont très agaçants. Je ne dis rien, mais vous n'arrêtez pas quand M. MONTILLOT parle. Ce qu'il dit ne vous plait pas, d'accord, mais, de pousser des « oh et des ah », vous pourriez respecter également un tout petit peu.

Mme DE QUATREBARBES, vous avez la parole.

Mme DE QUATREBARBES – Cela va être plus court et cela s'enchaîne très bien parce qu'effectivement, M. MONTILLOT nous parlait du rayonnement de la Ville grâce à l'espace public. Je vais vous citer 3 chiffres, tout simplement, parce que parfois, 3 chiffres sont mieux qu'un long discours.

En ce qui concerne le budget consacré aux travaux de voirie, je parle bien de voirie, espaces verts et planification urbaines : trois périodes :

- 1995 – 2000, investissement : 11 000 000 €,
- 2001 – 2007, investissement : 20 000 000 €,
- 2008 – 2012, investissement : 23 000 000 €.

11, 20, 23, c'est de l'investissement. Je crois que cela passe sans commentaire. Et je vous rappelle qu'il y a actuellement des villes qui divisent par 2 leurs investissements. Merci, M. le Maire.

M. le Maire – C'est très juste, Mme DE QUATREBARBES. M. MARTIN, pour une tentative magistrale de synthèse, la parole est à vous.

M. MARTIN – C'est un exercice difficile ce soir. Pour les villes qui divisent leurs investissements, je viens vers ce que Mme DE QUATREBARBES a dit et pour faire l'exercice comparatif que vous appeliez de vos vœux.

(Exclamations)

M. MARTIN – Je sais que cela vous plait beaucoup, donc je ne peux pas résister à ce plaisir. Je ne vais pas me comparer avec Metz et Mulhouse, c'est un peu loin, je vais revenir plus près, je me compare à Tours, si vous voulez.

(Exclamations au sein de l'opposition)

M. MARTIN – Ah, voilà ! Parce que cela parle bien, à Orléans-Tours, on s'aime bien, on est assez comparable, ce sont des villes qui pèsent à peu près la même chose, ce sont des villes ligériennes, il y a beaucoup d'éléments qui me font dire que finalement, on peut se comparer. A Tours, l'investissement en 2013 est de 30 000 000 €, la moitié du montant d'investissement d'Orléans. Pour les équipements scolaires, on nous dit « vous ne faites pas assez à Orléans ». Nous faisons 2 500 000 €, à Tours, ils font 1 700 000 €. On ne fait pas beaucoup, ils font quand même beaucoup moins que nous.

Un petit mot sur la dette parce que j'ai l'impression que les budgets ce soir c'est un peu, « on ouvre les vannes, le tiroir caisse et l'on se sert ». J'ai été effaré d'entendre à quel point les droits de tirage étaient illimités ce soir, de façon totalement désordonnée. Sur la culture, alors que la politique culturelle de l'Etat est en réduction drastique, nous, on va aller dans le sens de ce que l'Etat financera, parce que cela c'est de la responsabilité. Après, on a tout entendu sur les emplois publics, les bras m'en tombent. A l'heure actuelle, tout le monde sait que l'emploi public est au maximum en France, qui nous pose un problème budgétaire, qu'il faut faire avec ce que nous avons et que nous n'avons pas les moyens d'en rajouter. Ce soir, ce sont des droits de tirage, tous azimuts, dans tous les domaines. Il faut dépenser ci, il faut faire plus pour cela. Je dirai pour moi, ni queue, ni tête, franchement, c'était vraiment d'un très bas niveau.

Je cherche la dette de la Ville de Tours, pour continuer ma comparaison, 239 000 000 €, nous sommes à 100 000 000 €.

(Réactions sur les bancs de l'opposition)

M. MARTIN – Oui ! Je suis allé un petit peu dans les détails parce que je voulais vous donner quelques éléments. A Tours, ils sont obligés de provisionner pour risques, 1 000 000 € sur des surcoûts prévus sur les risques de dette. Cela veut dire qu'il y a des intérêts qui flambent parce qu'ils ont des dettes qui sont classées en 6F, donc, classées hors charte. Vous voyez ce que je voulais dire ? Nous, on vous donne les dettes chartes, on vous donne l'intégralité de la gestion de la dette. 78 000 000 € d'emprunts obligataires, 30 000 000 € de Partenariat Public Privé (P.P.P.),

(Réaction de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA hors micro)

M. MARTIN – Non, ce n'est pas du tout l'ancien Maire. 30 000 000 € de P.P.P. en chauffage urbain, c'est du 2007. Vous avez dénoncé de façon honteuse la gestion des P.P.P., je vous rappelle qu'à Tours, ils ont fait du P.P.P. en chauffage urbain, il faut le rappeler, cela ne doit choquer personne ? Je voudrais aussi signaler qu'au niveau national, l'Assemblée a voté un amendement qui libéralise les intérêts sur les P.P.P. pour un montant de 300 000 000 €, l'Assemblée actuelle, je ne parle pas de l'Assemblée d'avant. Pourquoi ceci a été voté ? Tout simplement parce que nous avons besoin des P.P.P. pour financer notre économie et nos investissements.

Si vous voulez, il y a eu beaucoup d'incohérences ce soir, à la fois dans les comparaisons sur les éléments financiers, contradictions et incohérences. Non, l'investissement c'est l'activité, l'investissement c'est l'emploi, l'investissement c'est ce qui crée la valeur ajoutée. Pas une seule fois j'ai entendu parler de la valeur ajoutée ce soir. C'est la valeur ajoutée qui crée la richesse et c'est cette richesse que nous revendiquons, non pas pour faire des réserves mais au contraire, pour dépenser pour ce qui est nécessaire, pour ce qui est utile. Ce cercle vertueux, tant qu'on ne l'a pas compris, le dialogue est très difficile, parce que l'on est sur des axes totalement différents, il n'y a rien à voir. Vous n'avez pas compris la stratégie que nous voulons mener et c'est tout à fait regrettable.

M. GRAND, pour les équipements et leurs entretiens, les aides de la Région sont vraiment insuffisantes, nettement insuffisantes. Les conditions d'accès aux aides dans le contrat de l'Agglomération sont à ce point compliquées que de toute façon, c'est excessivement difficile à mettre en œuvre et je sais de quoi je parle. Je vous invite à un peu plus de modestie et à regarder la gestion des aides que vous apportez aux communes lorsque vous avez votre casquette de Conseillers Régionaux.

En ce qui concerne, M. LEBRUN, votre inquiétude sur les taux d'intérêt. L'Euribor est un taux de prêt interbancaire. Vous avez relevé dans la presse que ce taux là a peut-être été un peu fragilisé par des opérations. Vous l'avez dit et je suis d'accord là-dessus, puisque cela a été souligné. Aujourd'hui le

taux Euribor est très bas, donc, il est favorable aux emprunteurs et vous voyez que tous les emprunts se font aujourd'hui à des taux très bas. Est-ce que c'est pour autant, que l'on doit emprunter plus ? La réponse est non, premièrement, nous n'avons pas une politique d'emprunt et deuxièmement, nous avons une politique de très peu emprunter sur Euribor. Je vous rappelle que notre dette est à plus de 50 % à taux fixe et que ceux qui empruntent sur Euribor empruntent à taux variable. Ce n'est pas la politique de la Ville. C'était simplement pour vous rassurer sur la dette si vous aviez des doutes à ce sujet.

Lorsque la réforme de l'école est une volonté nationale, je respecte la volonté nationale, elle est votée. Simplement, la question est qu'elle n'est pas financée. Cela fait encore partie des dépenses qui viennent vers les collectivités sans les financements nécessaires.

Vous avez dit beaucoup d'autres choses sur les réunions de concertation, par exemple, vous dites « cela ne fonctionne pas, il n'y en a pas assez ». Mais on ne vous voit jamais, alors évidemment, vous ne savez pas comment cela fonctionne. Mais c'est vrai, le constat c'est que vous n'y êtes pas, c'est un constat que nous faisons une fois de plus.

Sur la taxe locale de publicité, ce sont les commerçants qui vont être contents d'entendre qu'il faut l'augmenter, M. CHAPUIS. Tous les commerçants qui vous ont entendu ce soir vont savoir qu'enfin, on va augmenter la taxe de la publicité locale. Cette taxe là n'a pas été faite pour ce que vous dites, elle a été faite pour une seule raison, il faut souvent reprendre l'origine des textes pour comprendre les phénomènes, elle a été faite pour limiter les affichages dans les entrées de villes, c'est à dire les affichages qui détruisent les entrées de villes. Elle n'a pas dû être faite pour supprimer les enseignes. Vous n'avez rien compris.

(Réaction de M. CHAPUIS hors micro)

M. MARTIN – Mais non, votre intention, on l'a bien comprise, de supprimer les enseignes des commerçants et de les taxer. Effectivement, ce n'était pas du tout le but recherché par le législateur à l'époque.

Beaucoup d'autres choses pourraient être dites ce soir. Sur la fiscalité des Sourciens. M. RICOUD, nous appliquons la loi. Maintenant je laisse le législateur et le juge trancher. Vous avez souhaité que la fiscalité des Sourciens soit portée devant le tribunal administratif, vous avez perdu. Reportez le problème si vous le voulez, mais pour moi, on est dans l'état d'avoir fait reconnaître le bon droit de la Ville et pourtant, cela fait une bonne dizaine d'années que cela dure.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement et les comparaisons budgétaires, je voudrais vous dire que ce n'est pas parce que c'est le Figaro, M. LEBRUN, même si vous avez l'honnêteté de citer ce journal, cela a dû vous gêner un petit peu, pas plus que cela, quand même.

(Réaction de M. LEBRUN hors micro)

M. MARTIN – Pas de complexe, vous avez raison. C'est important de se comparer surtout sur des éléments fondamentaux. L'investissement est fondamental, le train de vie est fondamental, la dette est fondamentale et avec quelques éléments fondamentaux, Mme SAUVEGRAIN a eu mille fois raison de rappeler, finalement vous l'avez dit vous-même, qu'il y a beaucoup d'éléments positifs dans le budget ; situation saine, sérieux, soutien, relance, tous ces mots là ont été prononcés par l'opposition, je les ai relevés au moment où vous les prononciez. Je pense que c'est la réalité du budget qui vous est présenté et que je vous invite à approuver.

Pour terminer, je voudrais remercier la Direction Générale, parce que les soutenances budgétaires, nous les faisons ensemble, c'est un gros travail et cela aboutit à un budget qui est sérieux et construit. Je voudrais remercier aussi la Direction des Finances, Mme JACQUES et puis M. Laurent BRUNAUD. Merci Beaucoup.

M. le Maire – Merci M. MARTIN, merci à tous. Quelques mots pour conclure ce débat budgétaire. A entendre certains dans l'opposition, je vous le dis très franchement, je suis quelque peu inquiet des propos qui sont tenus et de la surenchère à laquelle vous vous êtes livrés ce soir. Je dis bien

pour certains d'entre vous. Surenchère et incohérence, parce qu'autant, j'entends le discours qui nous dit « vous devriez faire plus », ce qu'ont dit MM. LEBRUN et RICOUD sur l'action sociale, pour faire simple et « vous pourriez faire moins sur d'autres actions, notamment en matière d'investissement ». Je ne suis pas d'accord mais, c'est cohérent, cela permet d'une certaine manière, globalement, de conserver un équilibre budgétaire, même si, évidemment, ce n'est pas la même chose d'augmenter le fonctionnement et de diminuer l'investissement, parce qu'entre les deux, il y a l'autofinancement. Si l'on augmente le fonctionnement, on diminue l'autofinancement et dès lors, même si l'on réduit l'investissement, on fera mécaniquement de la dette en plus. Mais néanmoins, il y a au moins un élément de cohérence.

Mais quand j'entends du côté de l'opposition socialiste nous dire, pour certains d'entre vous en tout cas, tout et son contraire, parce que si je reprends chacun d'entre vous, vous avez dit un certain nombre de choses sur la nécessité d'augmenter telle ou telle dépense. Mais quand je remets vos propos ensemble, parce que vous êtes un groupe d'opposition avec normalement sa cohérence, qu'est-ce que vous dites globalement, collectivement ?

Premièrement, « vous ne faites pas assez de dépenses de fonctionnement ». Je ne vais pas reprendre tout le débat, mais je redonne deux ou trois exemples. Premier exemple : « Dans les écoles, il faut mettre plus d'A.T.S.E.M. », il a été dit qu'il fallait créer un certain nombre de postes en plus et non pas un ou deux à la marge. Deuxième exemple sur le fonctionnement, vous avez repris une vieille ancienne, la question sur la culture, on ne fait pas assez, il faut en mettre davantage. On est toujours dans le fonctionnement. Vous avez pris un certain nombre d'autres exemples qui vont tous dans le même sens : faire plus de fonctionnement.

D'un autre côté, vous nous dites, au travers des exemples que vous donnez « vous ne faites pas assez d'investissements », parce que c'est ce que vous avez dit si je traduis. Dans le domaine du sport, vous nous dites « il faut rénover plus d'équipements sportifs », vous nous avez dit, Mme KOUNOWSKI qu'il faut faire l'équipement culturel que vous aviez à un moment envisagé. Vous nous dites que dans le développement durable on n'en fait pas assez, les chiffres sont limités et il faut investir davantage. C'est là où il y a une incohérence absolue.

(Réaction de Mme KOUNOWSKI hors micro)

M. le Maire – *Non, il n'y a pas de choix dans ce que vous proposez. Partout, il faut en faire davantage et le résultat des courses si l'on vous écoutait, c'est que l'on plombe tout simplement le budget de la Ville. C'est exactement cela ce qui se passerait. Pourquoi ? Pas pour faire, en vous écoutant, le total, parce que vous étiez trop imprécis, mais le total des dépenses supplémentaires en fonctionnement que l'on chiffre en millions d'euros, à l'évidence. Je vous rappelle que nous avons un autofinancement de l'ordre de 23 000 000 €. Cela veut dire que mécaniquement, vous plomez une bonne partie de l'autofinancement de la Ville. Après, sur un budget d'investissement qui est déjà important, même si l'on peut enlever ici où là, telle ou telle dépense que vous ne soutenez pas, d'accord, mais au vu du besoin que vous avez énoncé, avec quelques moins ici ou là, il faudra même très largement dépasser la barre des 60 000 000 €. Donc, au total, avec un autofinancement qui est réduit et des dépenses qui sont en plus, mécaniquement, et c'est là qu'il faudrait que vous soyez cohérents, soit vous faites de la dette en plus, soit vous faites de l'impôt en plus, soit vous faites les deux en même temps en plus. C'est en fait ce que vous proposez. Mais à l'extrême, si vous construisez un modèle budgétaire de cette nature là, au moins, il proposera un équilibre. Mais vous n'allez pas jusqu'au bout du raisonnement, parce que l'on ne parle surtout pas de fiscalité, surtout pas de dette. Là, cela pourrait effectivement vous embarrasser. C'est cela qui n'est pas cohérent, vous comprenez ? Quand on prétend diriger une ville comme certains d'entre vous à priori le faites, il faut proposer des choix cohérents, il ne faut pas mentir ou en tout cas, proposer des solutions qui n'en seront pas. C'est cela la réalité que vous proposez. Il faut dire les choses jusqu'au bout. Vous prenez l'exemple de l'Aréna, je vous rappelle qu'aujourd'hui il n'y a pas un euro de dépense, il y a l'acquisition du site Famar, il n'y a pas pour l'instant...*

(Protestations au sein du groupe de l'opposition)

M. le Maire – *Est-ce que vous pouvez me laisser parler ? Il n'y a pas dans ce budget un euro pour l'Aréna, il y a l'acquisition du site Famar, j'avais eu l'occasion dans le dernier Conseil Municipal de préciser les choses et je pense qu'au travers des questions qui seront peut-être posées tout à l'heure,*

puisqu'il y a une question qui est posée sur ce sujet, j'aurais l'occasion de redire les choses. Donc, pour le moment, il n'y a pas un euro dans le budget pour la réalisation de l'équipement Aréna pour une bonne et simple raison que, de toute façon, au vu de la situation actuelle, le contrat de partenariat n'est pas signé. Je ne vois pas comment nous pourrions engager de la dépense budgétaire alors que le contrat de partenariat n'est pas signé et qu'il y a effectivement, l'incertitude sur la subvention des 15 000 000 € de l'Etat qui ont été effectivement, le terme est juste, rayés d'un trait de plume par l'Etat en plein milieu du mois de juillet.

Il faut être cohérent et éviter la surenchère parce que vous faites comme si notre pays ne connaissait pas de difficulté et vous faites comme si l'on pouvait continuer à dépenser en ouvrant les vannes. C'est exactement ce que la France fait depuis 30 ans et ce qui l'amène dans le mur. Vous nous proposez, pour Orléans, d'aller dans le mur comme la France y va depuis 30 ans et comme elle accélère en ce moment. Je dis non là-dessus, et je dis qu'il y a un moment qu'il faut être sérieux. Quand on prétend à des responsabilités, il faut être sérieux. Notre pays en a assez de la démagogie des uns et des autres. Il a besoin qu'on lui dise les choses et c'est la responsabilité de l'élu que de dire les choses et de proposer des choix qui sont sérieux. Je regrette que vous ne soyez pas sur la contestation des choix. MM. LEBRUN et RICOUD l'ont fait, d'accord.

(Protestations au sein du groupe de l'opposition)

M. le Maire – *Mais oui. Vous êtes sur du « toujours plus » mais vous n'expliquez absolument pas comment vous faites pour le financer. Il n'y a pas de financement, ou peut-être, dans les sous-sols de la Mairie, il y aurait une machine assez formidable, une planche à billets qui permettrait de compenser les vides que vous ne manqueriez pas de créer. Cela n'est pas sérieux.*

Le deuxième point sur lequel je voudrais mettre les choses au point dans la surenchère que vous faites, vous dites « il y a un certain nombre de choses qui ne sont pas budgétées, il faut absolument les faire ». Vous donnez l'exemple des écoles ou de certaines écoles, vous avez donné d'autres exemples ici ou là et notamment, les équipements sportifs. C'est la charité qui se moque de l'hôpital là. Le budget d'investissement sur les écoles depuis que nous avons l'honneur de diriger cette ville est à peu près dans les mêmes chiffres en euros que ce qui était auparavant en francs. Vous ne l'avez peut-être pas remarqué ou vous l'avez oublié. Alors, de recevoir des leçons au vu de l'état de délabrement du patrimoine scolaire que nous avons trouvé c'est un peu fort de café. Est-ce que j'invente que l'école Georges Chardon est en préfabriqué depuis plus de 40 ans ? Est-ce que j'ai inventé sur l'école de la Madeleine qu'il y avait tout simplement un mur qui s'effondrait ? Est-ce que j'ai inventé que l'on avait les mêmes choses sur l'école de la Charpenterie ? Est-ce que j'ai inventé que l'école Kergomard, ancien modèle, était en préfabriqué ? Est-ce que j'ai inventé l'état de délabrement de l'école Claude Lewy ? Est-ce que j'invente ? Alors, les conseillers ne sont pas les payeurs, on est d'accord, mais tout de même, un peu de retenue là-dessus ! Nous sommes en train de remettre en l'état, grâce à l'effort qui est fait par Mme MARECHAL que je salue avec les affaires scolaires et le patrimoine scolaire extrêmement important, près de 70 écoles qui, quand on rase « gratis », on peut dire que cela devrait être fait en 6 mois. Bien, non, 70 écoles, cela ne se fait pas en 6 mois, cela ne se fait même pas en 10 ans. C'est sans doute l'un des budgets de la Ville qui a le plus augmenté, c'est le budget scolaire.

Deuxième exemple sur les équipements sportifs, on le sait, il y a des équipements qui sont en limite. Mais dites, cela fait 10 ans qu'ils sont en limite ? Depuis 10 ans, je vous l'ai dit, ces équipements ne sont pas entretenus, depuis qu'ils ont été construits, c'est à dire, dans les années 70 pour beaucoup d'entre eux parce qu'à l'époque, il y avait un gros effort de construction d'équipements sportifs. Alors, vous me dites qu'il faudrait que l'on augmente encore le budget d'investissement pour refaire tout cela. Je veux bien mais alors ? Ce ne sont que deux exemples que j'ai pris parce que ce sont les exemples sur lesquels vous êtes venus et vous n'êtes pas venus sur tous les autres.

Les crèches, comment je suis arrivé Maire en 2001 ? La crèche du plat d'étain était sous fermeture administrative parce qu'elle était complètement hors normes. La crèche des Chats ferrés était pourrie, la crèche de la Bolière était dégradée, le Petit Mouffet était hors d'état de fonctionner. Vous voulez que je multiplie ?

(Réaction de M. MONTILLOT hors micro)

M. le Maire – *La crèche de la Gare, M. MONTILLOT, effectivement. Tout a été refait dans le domaine des crèches et on en a fait en plus. La crèche Pasteur, 60 berceaux, le Petit Mouflet, une crèche neuve, la dernière en date de la Bolière. Alors on peut me dire « vous savez, il faut en faire toujours plus ». C'est de la démagogie de me dire il faut faire toujours plus. Vous comprenez ? Parce que je ne les fabrique pas et parce que j'ai dit une chose, parmi d'autres, mais une importante parmi d'autres c'est que le jour où je ne serai plus Maire, les finances de la Ville seront en bon état pour ceux qui succéderont.*

On a de la marge sur la dette. Vous voulez que l'on fasse 150 000 000 € de dettes ? Ah, mais moi, je peux faire de la démagogie, je peux dire, M. MARTIN, mais M. MARTIN n'accepterait pas parce que c'est un homme sérieux, et il aurait raison et je ne lui demanderais pas parce que je suis aussi sérieux, mais, M. MARTIN, faites 50 000 000 € de dette en plus pour les écoles. Puis on va faire cinq gymnases en plus. Ce n'est pas la méthode et je pense que les Orléanais sont en mesure d'entendre ce discours parce que c'est un discours de vérité, c'est un discours de courage politique. Si l'on nous disait « vous ne faites rien », je dirais que l'on gère bien les finances, elles sont bien équilibrées mais on ne fait pas grand chose avec. Attendez ! Nous sommes en période de crise, les partenaires se désengagent, presque tous. J'adore vos leçons.

Vous avez parlé de désertification médicale. Nous avons le conseil de surveillance de l'hôpital tout à l'heure et j'apprends que la Région se désengage de 63 000 € sur le soutien aux écoles de formation paramédicale. Moi, j'adore vos conseils, mais vous devriez commencer par vous les appliquer.

(Réaction de M. GRAND hors micro)

M. le Maire – *Non, c'est faux. Vous auriez dû être là tout à l'heure au conseil de surveillance C'est un exemple, oui c'est un exemple embêtant. Quand on dit en permanence qu'on lutte contre la désertification médicale, etc. eh bien on maintient au moins le budget. Je ne fais pas comme vous, je ne fais pas de la démagogie, je ne dis pas qu'il faut augmenter à tire larigot les budgets.*

(Réaction de M. GRAND hors micro)

M. le Maire – *On les prend, M. GRAND. Je sais, cela vous ennuie. Mais M. GRAND, vous n'aimez pas la contradiction, cela vous gêne beaucoup.*

(Réactions de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA et de M. GRAND hors micro)

M. le Maire – *Mais, M. GRAND, vous n'avez pas la parole. Je crois que vous vous révélez tous, enfin quelques uns, pas tous, sous votre vrai jour. Oui, M. GRAND, Mme LEVELEUX, vous vous révélez sous votre vrai jour, on le voit, chacun pourra apprécier. Je peux vous dire que j'ai été 6 ans dans l'opposition, je ne me serais jamais permis de faire ce que vous faites, avec M. SUEUR qui était à ma place il y a un certain nombre d'années, jamais, et il y a un certain nombre de témoins ici, jamais. Vous êtes mal élevés et vous avez un comportement indigne de la fonction d'élu.*

Alors, je reprends mes propos, même si cela vous dérange, parce que le chiffre que je viens de donner est une réalité. Arrêtez de nous faire de beaux discours sur la désertification médicale et mettez les budgets qui permettent de former les kinésithérapeutes et les infirmières pour demain.

(Réaction de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA hors micro)

M. le Maire – *Non, vous ne les mettez pas, vous les diminuez et après vous nous donnez des leçons sur des budgets qui sont stabilisés à la Ville. C'est quand même assez formidable. Et je pourrais multiplier les exemples. Je vais prendre le domaine sur lequel M. MOITTIE est intervenu tout à fait pertinemment, s'il me permet, sur la question de la culture. Pourquoi est-ce que la Ville est obligée de remettre 60 000 € sur la gestion des théâtres ? Parce qu'aucun des autres partenaires n'a voulu le faire. Pourquoi nous remettons cet argent pour aider la Scène Nationale ? Parce que personne n'a voulu le faire.*

Je peux multiplier les exemples. Vous parlez du domaine de la culture, pourquoi est-ce que nous sommes pratiquement nullement soutenus pour l'Orchestre Symphonique d'Orléans qui n'a pas

grand chose à envier à quiconque ? Pourquoi la Ville, dans le domaine de la culture, est obligée de financer l'E.S.A.D. et le Conservatoire à plus de 90 % sur des millions d'euros alors que c'est une compétence qui ne devrait pas être la nôtre puisque c'est de la formation ? Alors, je veux bien vos leçons, partageons-les, c'est le minimum.

Maintenant, j'en viens à ce budget tel qu'il vous est proposé ce soir. Ce budget est un tour de force dans la situation dans laquelle nous sommes. Et ce budget, oui, effectivement, a deux grands volets, un volet humain, de proximité avec des millions d'euros qui sont mis là-dessus au service des Orléanais. On peut toujours discuter de la pondération de telle ou telle chose, mais dans son volume global, il est massif. Peut-être que l'on peut dire que sur telle action particulière du C.C.A.S. il faudrait en mettre un peu plus. Peut-être qu'il faudrait pondérer différemment telle ou telle chose. Je l'entends, je ne prétends pas que nous ayons la vérité et que tout soit parfait. Mais dans sa masse, il est énorme.

Et puis, il y a un deuxième volet, et nous sommes élus aussi pour cela, c'est un volet de préparation de l'avenir, c'est ce que nous avons appelé un volet anti-crise. C'est effectivement de mettre aussi beaucoup de moyens sur l'activité qui est de l'emploi, qui crée un effet vertueux parce que s'il y a de l'activité et de l'emploi, il y aura par la suite de la ressource fiscale. Parce que l'on aura créé de la richesse supplémentaire, la fameuse valeur ajoutée qu'a rappelée M. MARTIN et c'est tout à fait fondamental. Ce budget est tourné vers l'emploi, Mmes BARANGER et LECLERC l'ont rappelé. Ce n'est pas de notre compétence que je sache, c'est une compétence de l'Etat me semble-t-il. Mais oui, on le fait quand même.

Quelque part, et c'est ce que vous disiez, M. LEBRUN, il faudrait que l'on fasse encore plus. Bien oui, mais il faut aussi que chacun prenne sa part. Et vous l'avez d'ailleurs honnêtement dit, on ne peut pas tout compenser, on ne peut pas suppléer à tout, on n'est pas riche. Ce que vous dites est faux, Mme LEVELEUX, vous essayez d'accréditer que la Ville est une ville riche, c'est faux. Tous les ratios de fiscalité le montrent, mais on est bien géré. C'est différent. Ce n'est pas parce que l'on est bien géré qu'il faudrait maintenant...

(Réaction de M. MARTIN hors micro)

M. le Maire – *Oui, M. MARTIN, mettre l'argent par les fenêtres. Au contraire, parce que je sais que la situation va rester difficile et je sais d'ailleurs, qu'à un moment, cela va devenir difficile si les choses continuent telles qu'elles sont. On ne peut pas nous en remettre des louches sans arrêt et nous dire, comme on dit au bon élève de la classe « tu travailles bien, alors tu vas te débrouiller ». Oui, à un moment cela finit par atteindre ses limites ce genre de raisonnement. Ce qui a été présenté tout à l'heure par M. MARTIN sur les désengagements réels que nous craignons et sur les coûts supplémentaires que nous devons affronter, il y a un moment où cela fait trop, je le dis.*

D'ailleurs, ce qui est dramatique dans notre pays c'est que le mouvement de désinvestissement est engagé, est enclenché. On a donné l'exemple de telle ou telle ville qui diminue ses investissements mais malheureusement, je rencontre pas mal de collègues maires, et j'en vois beaucoup plus qui sont dans une situation de diminution que dans une situation de maintien ou d'augmentation. Alors que je crois que l'on pourrait se réjouir de cela pour la Ville pour 2013. Il faut remettre les pendules à l'heure. Ce qui est proposé là est exceptionnel. Les cinq principaux budgets de la Ville concernent l'espace public, l'urbanisme, la culture qui est en troisième lieu, la solidarité et l'éducation. L'espace public, vous dites que l'on en met trop sur la voirie, mais si ce n'était pas dégradé comme cela, on n'aurait pas besoin de mettre tout cela. Cela ne m'amuse pas de balancer 8 000 000 € sur la voirie, vous comprenez ? Je préfère en balancer deux fois moins. Mais, oui, quand c'est complètement défoncé, il faut bien faire quelque chose. Si les rues qui sont prévues en réfection pour l'année 2013 avaient été faites, on n'aurait pas tout à refaire. Il y a tout l'espace public d'Orléans qui est pratiquement à refaire sauf quelques éléments, notamment ceux qui ont été faits avec la première ligne de tramway et puis quelques éléments d'aménagement qui étaient plus récents. Tout ce qui est ancien est à refaire, ce n'est pas de ma faute. Alors oui, c'est le premier budget sur l'espace public. Mais comme il a été dit, ce budget sur l'espace public ce n'est pas simplement de la voirie et de mettre du goudron, ce n'est seulement pour mettre des pavés, M. MONTILLOT et pour qu'il y ait une activité avec les pavés. Ce n'est pas cela. C'est tout l'embellissement de la Ville, c'est toute l'attractivité de la Ville. Mais tous les Orléanais le disent, écoutez-les bon sang ! La Ville est devenue belle et ce n'est pas terminé.

Vous avez dit à un moment que l'on en met trop sur la place du Martroi qu'il ne faut la refaire. Et puis si l'on va la laisser dans l'état de dégradation avancée où elle se trouvait, on nous aurait dit « mais c'est scandaleux, vous ne refaites pas la place du Martroi ».

Le deuxième budget c'est l'urbanisme, c'est le cœur du métier d'une ville. Au travers l'urbanisme c'est de permettre le développement de la Ville. Nous avons, dans les villes du très grand bassin parisien, le prix au mètre carré de logement le plus bas. Cela c'est social aussi. Pourquoi on a cela ? Ce n'est pas facile d'identifier les raisons, mais parmi les différentes raisons que l'on peut identifier, il y en a une qui est la relance de la politique du logement qui a été faite et qui dessert la contrainte sur l'offre et qui permet d'avoir un meilleur équilibre entre l'offre et la demande de telle sorte qu'il y a moins de pressions sur les prix au mètre carré. Alors on peut s'honorer de toutes les Z.A.C. qui sortent et l'on essaye de les faire de bonne qualité de telle sorte qu'effectivement, elles demandent un financement. Mais après, il ne faut pas nous dire que tout le logement est dégradé ou que l'on ne peut pas se loger sur Orléans. C'est là où il faut être cohérent. Le logement social, Mme SUIRE, effectivement a pratiquement été refait de fond en comble, pas en totalité, mais pour une très grande part avec une situation de l'O.P.H.L.M., je ne l'ai pas inventée non plus, qui était en redressement en procédure de C.G.L.L.S. en 2001, il était en faillite.

(Réactions des élus de l'opposition)

***M. le Maire** – Mais oui il était en faillite. Le troisième budget est le budget de la culture, Mme KOUNOWSKI, le troisième budget de la Ville. Ce n'est pas assez, d'accord. Ce sont 400 agents qui travaillent pour la culture à Orléans avec tout ce qui a été fait, y compris dans un mandat antérieur parce qu'il y a un certain nombre de choses ont été très bien faites dans le domaine de la culture. Et puis, on a rajouté des pierres à l'édifice.*

Le quatrième budget est celui de la solidarité et comme l'a dit M. MARTIN, il est tout proche du budget de la culture. Il y a un tir groupé sur la culture, la solidarité et l'éducation. Et puis, le cinquième budget est celui de l'éducation. Alors, vous nous dites que l'on ne fait pas l'effort et que l'on ne met pas la priorité là-dessus. Il y a un moment, on ne peut plus discuter quand ce n'est pas sérieux. Quand on dit des choses qui sont, pardon, de pures contre-vérités, c'est aussi simple que cela.

J'ajoute une chose sur le budget de l'éducation, parce que dans la présentation et dans la nomenclature que l'on conserve, on dissocie la partie éducation enfance de la partie enseignement supérieur, si l'on ajoutait le budget de l'enseignement supérieur qui est de l'éducation aussi, que je sache, je n'ai pas fait le calcul, je n'ai pas agrégé les chiffres, je pense que cela doit être le premier budget de la Ville. En tout cas, si ce n'est pas le premier, il est tout proche du premier. Je pense que ce sont ceux-là les bases de discussions.

Et puis, le dernier élément, puisque l'on a un débat budgétaire, ce sont les grands équilibres budgétaires qui sont remarquables. Je sais bien il y a le jeu de l'opposition et de la majorité. Cela ennuie l'opposition de dire que les équilibres sont bons. Ils ne sont pas bons, M. MARTIN, ils sont excellents. Et je le redis, c'est un tout de force et les enquêtes qui sont menées le montrent. Le budget d'investissement qui est parmi les plus forts de toutes les villes de France. Un budget de fonctionnement que nous contenons mais qui n'est pas en régression, contrairement à d'autres parfois. Une dette qui est relativement faible, des taux de fiscalité qui ne progressent pas depuis 1996. Je crois, sous réserve que l'on me donne un autre exemple, il ne doit pas y avoir deux villes en France de la strate qui font cela. C'est le fruit d'une implication, de choix stratégiques qui sont appliqués dans la continuité parce que s'il n'y a pas de continuité, il n'y a pas de résultat. Et l'on peut s'en honorer, je pense.

Je termine sur une dernière chose. Tout cela est fait parce que cette équipe municipale a aussi, et je l'en remercie, avec toute l'administration qui peut en être fière, M. le Directeur Général des services, cette équipe a une éthique et un état d'esprit. Quand on voit que les dépenses, je ne sais plus comment elles sont qualifiées dans le Figaro, les dépenses par élu sont à 91 € par an, les frais de missions. 91 € par élu et par an, c'est à dire c'est totalement ridicule. Je remercie d'ailleurs les élus de payer leurs déplacements parce que c'est ce que cela veut dire, pour l'essentiel. Quand je vois que la moyenne est combien, je n'ai plus les chiffres sous mes yeux...

Mme SAUVEGRAIN – 688 €.

M. le Maire – 688 € et qu'il y a des collectivités qui peuvent être à 1 000, 2 000 € voire plus. Je crois que l'on peut s'honorer de cela. J'ai encore pour l'année 2011 les dépenses, puisque nous n'avons pas 2012, elle n'est pas terminée, les dépenses dites de protocole, les dépenses de cabinet, les dépenses de train de vie, vous voyez, sur les dépenses de cabinet, déjà en 2000 elles n'étaient pas exagérées, je l'ai toujours dit, elles étaient à 30 884 €. En 2011, elles sont à 15 500 €, divisées par deux. Les dépenses de fêtes et cérémonies, en 2000, elles étaient de 262 618 €, ce n'est pas non plus, je le dis très clairement, ce n'est pas extravagant. En 2011, elles sont de 177 600 €. Il y a beaucoup d'autres chiffres, les frais de dépenses de voitures par exemple, les frais d'essence, etc. on a d'ailleurs l'impression que l'on fait beaucoup de marche à pied parce que c'est pratiquement rien.

(Réaction de Mme DE QUATREBARBES hors micro)

M. le Maire – Oui, on prend le tram. J'ai les économies de carburant de l'ordre de 60 %. Les voitures de fonction, ce genre de chose, il y en a beaucoup moins. Aujourd'hui, il y a deux Scenic dont une qui frôle les 200 000 km, il va falloir faire attention parce que les pneus vont être usés, cela devient dangereux. Je le dis en souriant mais je m'honore de cela. Cela concourt à faire des économies, mais aussi, et c'est ce qui est le plus important, à avoir un état d'esprit qui fait que les fonctionnaires de la Ville, comme les élus, sont au service de la Ville et au service des Orléanais et c'est un travail de tous les jours.

M. le Directeur Général des services, je vous remercie également pour tout cela et je remercie la Direction des Finances qui fait un travail absolument remarquable avec beaucoup de compétences, l'ensemble des services à travers vous et puis l'ensemble des élus et tout particulièrement, M. MARTIN parce que je vous le dis très franchement, on a beaucoup de chance de l'avoir.

Maintenant, je vais vous proposer de venir au vote du budget. Je vais vous infliger le pensum comme à l'accoutumée, vous y êtes habitués. Je suis obligé de vous le lire dans les détails.

Je vous propose d'approuver le budget principal de la Ville pour 2013

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Vu les articles L. 2312-1 à L. 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption du budget,

Vu les instructions comptables M14 applicables aux communes et M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial,

Vu la délibération n° 6 du Conseil Municipal adopté le 18 décembre 2008 par laquelle il a été décidé de maintenir pour ce mandat, les modalités de présentation par nature et de vote par chapitre en vigueur antérieurement,

Vu le rapport de développement durable approuvé par le Conseil Municipal le 12 juillet 2012,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 23 novembre 2012,

Vu l'avis de la Commission du Budget du 11 décembre 2012,

Entendu le rapport sur le budget primitif pour le budget principal, budget annexe des opérations funéraires, budget annexe des opérations soumises à T.V.A., budgets annexes des Z.A.C. en régie et budget annexe du Parc Floral,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

I- BUDGET PRINCIPAL

1) approuver le budget principal de la Ville pour 2013, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 258 847 380,00 € et voté au niveau du chapitre ;

a) arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DES VOTES
011 Charges à caractère général	35 635 282,50		Adopté par 40 voix contre 15.
012 Charges de personnel, frais assimilés	92 613 300,00		Adopté par 40 voix contre 15.
014 Atténuations de produits	245 000,00		Adopté par 40 voix contre 15.
65 Autres charges de gestion courante	27 497 959,00		Adopté par 40 voix contre 15.
66 Charges financières	3 915 000,00		Adopté par 40 voix contre 15.
67 Charges exceptionnelles	1 410 821,20		Adopté par 40 voix contre 15.
022 Dépenses imprévues	500 000,00		Adopté par 40 voix contre 15.
013 Atténuations de charges		14 322 302,00	Adopté par 40 voix contre 15.
70 Produits services, domaine et ventes div.		9 620 832,00	Adopté par 40 voix contre 15.
73 Impôts et taxes		113 319 279,00	Adopté par 40 voix contre 15.
74 Dotations et participations		43 162 633,00	Adopté par 40 voix contre 15.
75 Autres produits de gestion courante		3 985 903,00	Adopté par 40 voix contre 15.
76 Produits financiers		5 000,00	Adopté par 40 voix contre 15.
77 Produits exceptionnels		3 030 608,00	Adopté par 40 voix contre 15.
023 Virement à la section d'investissement	7 964 894,30		Adopté par 40 voix contre 15.
042 Opérations d'ordre transferts entre sections	18 049 900,00	385 600,00	Adopté par 40 voix contre 15.
TOTAL	187 832 157,00	187 832 157,00	Adopté par 40 voix contre 15.

b) arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DES VOTES
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 520 050,00		Adopté par 40 voix contre 15.
204 Subventions d'équipement versées	4 367 508,00		Adopté par 40 voix contre 15.
21 Immobilisations corporelles	15 816 479,00		Adopté par 40 voix contre 15.
23 Immobilisations en cours	34 885 386,00		Adopté par 40 voix contre 15.
10 Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	5 100 000,00	Adopté par 40 voix contre 15.
16 Emprunts et dettes assimilées	12 357 500,00	28 395 935,70	Adopté par 40 voix contre 15.
27 Autres immobilisations financières	65 000,00	92 710,00	Adopté par 40 voix contre 15.
45x Total opérations pour compte de tiers	607 700,00	607 700,00	Adopté par 40 voix contre 15.
13 Subventions d'investissement		9 429 183,00	Adopté par 40 voix contre 15.
024 Produits des cessions d'immobilisations		1 374 900,00	Adopté par 40 voix contre 15.
021 Virement de la section de fonctionnement		7 964 894,30	Adopté par 40 voix contre 15.
040 Opérations d'ordre transferts entre sections	385 600,00	18 049 900,00	Adopté par 40 voix contre 15.
TOTAL	71 015 223,00	71 015 223,00	Adopté par 40 voix contre 15.

c) équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 28 391 935,70 € ;
- un virement de la section de fonctionnement de 7 964 894,30 €.

ADOPTÉ PAR 40 VOIX CONTRE 15.

2) fixer la subvention d'équilibre versée au :

- budget annexe « opérations soumises à T.V.A. » à un montant total de 372 400,00 € au titre de l'année 2013 ;
- budget annexe Parc Floral à 648 192,20 € au titre de l'année 2013.

ADOPTÉ PAR 40 VOIX CONTRE 15.

II- BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS FUNERAIRES

Approuver le budget annexe des opérations funéraires pour 2013, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 45 890,00 € et voté au niveau du chapitre ;

Arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DES VOTES
011 Charges à caractère général	15 240,00		Adopté par 52 voix contre 3.
012 Charges de personnel, frais assimilés	30 000,00		Adopté par 52 voix contre 3.
67 Charges exceptionnelles	650,00		Adopté par 52 voix contre 3.
70 Ventes de produits fabriqués, prestations...		45 890,00	Adopté par 52 voix contre 3.
TOTAL	45 890,00	45 890,00	Adopté par 52 voix contre 3.

ADOPTE PAR 52 VOIX CONTRE 3.

III- BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS SOUMISES A T.V.A.

Approuvé le budget annexe des opérations soumises à T.V.A. pour 2013, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 1 248 409,00 € et voté au niveau du chapitre ;

a) arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DES VOTES
011 Charges à caractère général	889 475,00		Adopté par 40 voix contre 15.
65 Autres charges de gestion courante	8 300,00		Adopté par 40 voix contre 15.
023 Virement à la section d'investissement	88 741,00		Adopté par 40 voix contre 15.
042 Opérations d'ordre transferts entre sections	86 576,00		Adopté par 40 voix contre 15.
70 Produits des services, domaine et ventes div.		381 000,00	Adopté par 40 voix contre 15.
74 Dotations et participations		495 400,00	Adopté par 40 voix contre 15.
75 Autres produits de gestion courante		196 692,00	Adopté par 40 voix contre 15.
TOTAL	1 073 092,00	1 073 092,00	Adopté par 40 voix contre 15.

b) arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DES VOTES
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00		Adopté par 40 voix contre 15.
21 Immobilisations corporelles	35 704,00		Adopté par 40 voix contre 15.
23 Immobilisations en cours	129 613,00		Adopté par 40 voix contre 15.
021 Virement de la section de fonctionnement		88 741,00	Adopté par 40 voix contre 15.
040 Opérations d'ordre transferts entre sections		86 576,00	Adopté par 40 voix contre 15.
TOTAL	175 317,00	175 317,00	Adopté par 40 voix contre 15.

c) équilibré par :

- une subvention d'équilibre du budget principal de 372 400,00 € ;
- un virement de la section de fonctionnement de 88 741,00 €.

ADOPTE PAR 40 VOIX CONTRE 15.

IV- BUDGET ANNEXE DES Z.A.C. EN REGIE

Approuvé le budget annexe des Z.A.C. en régie pour 2013, arrêté en dépenses et en recettes à la somme de 55 420,00 € et voté au niveau du chapitre ;

a) arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DES VOTES
74 Dotations et participations		27 710,00	Adopté par 40 voix contre 12. Il y a 3 abstentions.
042 Opérations d'ordre transferts entre sections	27 710,00		Adopté par 40 voix contre 12. Il y a 3 abstentions.
TOTAL	27 710,00	27 710,00	Adopté par 40 voix contre 12. Il y a 3 abstentions.

b) arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DES VOTES
16 Emprunts et dettes assimilées	27 710,00		Adopté par 40 voix contre 12. Il y a 3 abstentions.
040 Opérations d'ordre transferts entre sections		27 710,00	Adopté par 40 voix contre 12. Il y a 3 abstentions.
TOTAL	27 710,00	27 710,00	Adopté par 40 voix contre 12. Il y a 3 abstentions.

Considérant l'objet de ce budget annexe, les éventuels excédents constatés seront reversés au budget principal.

ADOPTE PAR 40 VOIX CONTRE 12.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

V- BUDGET ANNEXE DU PARC FLORAL

Approuver le budget annexe du Parc Floral pour 2013, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 3 848 294,00 € et voté au niveau du chapitre ;

a) arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DES VOTES
011 Charges à caractère général	568 622,00		Adopté par 40 voix contre 3. Il y a 12 abstentions.
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 244 300,00		Adopté par 40 voix contre 3. Il y a 12 abstentions.
67 Charges exceptionnelles	500,00		Adopté par 40 voix contre 3. Il y a 12 abstentions.
70 Produits des services, domaine et ventes div.		517 037,60	Adopté par 40 voix contre 3. Il y a 12 abstentions.
74 Dotations et participations		1 296 384,40	Adopté par 40 voix contre 3. Il y a 12 abstentions.
023 Virement à la section d'investissement	420 415,00		Adopté par 40 voix contre 3. Il y a 12 abstentions.
042 Opérations d'ordre transferts entre sections	387 021,00	807 436,00	Adopté par 40 voix contre 3. Il y a 12 abstentions.
TOTAL	2 620 858,00	2 620 858,00	Adopté par 40 voix contre 3. Il y a 12 abstentions.

b) arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DES VOTES
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 000,00		Adopté par 40 voix contre 3. Il y a 12 abstentions.
21	Immobilisations corporelles	88 000,00		Adopté par 40 voix contre 3. Il y a 12 abstentions.
23	Immobilisations en cours	328 000,00		Adopté par 40 voix contre 3. Il y a 12 abstentions.
13	Subventions d'investissement		420 000,00	Adopté par 40 voix contre 3. Il y a 12 abstentions.
021	Virement de la section de fonctionnement		420 415,00	Adopté par 40 voix contre 3. Il y a 12 abstentions.
040	Opérations d'ordre transferts entre sections	807 436,00	387 021,00	Adopté par 40 voix contre 3. Il y a 12 abstentions.
TOTAL		1 227 436,00	1 227 436,00	Adopté par 40 voix contre 3. Il y a 12 abstentions.

c) équilibré par :

- une subvention d'équilibre du budget principal de 648 192,20 € en fonctionnement ;
- un virement de la section de fonctionnement de 420 415,00 € ;
- une subvention d'équipement du budget principal de 210 000,00 €.

ADOPTE PAR 40 VOIX CONTRE 3.
IL Y A 12 ABSTENTIONS.

VI- M. le Maire est autorisé, conformément à l'article L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à effectuer les virements de crédits d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. le Maire – *On a terminé pour le vote du budget.*

M. LEBRUN – *J'ai une question à poser.*

M. le Maire – *Oui, mais on a terminé.*

M. LEBRUN – *J'avais déposé un vœu, vous savez ?*

M. le Maire – *Oui, je sais, M. LEBRUN, ce sera pour tout à l'heure, si vous le voulez bien, parce qu'il y a une question en même temps.*

N° 7 – **Budget 2012. Décision modificative n°5.**

M. le Maire – *Je vous propose, mes chers collègues, que nous puissions terminer rapidement, si M. MARTIN le veut bien, les questions de finances, que nous puissions vous proposer les délibérations liées à l'éducation, et qu'après, on puisse faire une petite pause « casse-croûte » puisqu'une fois dans l'année, il est prévu une petite pause casse-croûte qui vient d'ailleurs imputer les dépenses...*

(Réactions de plusieurs élus hors micro)

M. le Maire – *Mais si, ceux qui n'ont pas voté peuvent quand-même manger un petit morceau du casse-croûte. Non, quand même.*

(Exclamations)

M. le Maire – *Et j'invite, volontiers, les personnes qui nous font l'amitié d'être dans la salle, dans les tribunes, de partager ce petit moment convivial.*

M. MARTIN, c'est à vous pour la suite.

M. MARTIN – *Pour la Décision modificative n° 5, je voudrais simplement attirer votre attention sur les produits de cessions d'actifs qui ont été plus importants que prévus pour 850 000 €. Nous pouvons donc réduire la dette à due concurrence.*

M. le Maire – *Merci M. MARTIN. Je donne la parole à M. CHAPUIS.*

M. CHAPUIS – *Juste une explication de vote pour vous dire que, comme nous n'avons pas voté le budget 2012, nous voterons contre cette délibération.*

M. le Maire – *D'accord. Je vous consulte.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin de régulariser l'imputation budgétaire de crédits de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

BUDGET PRINCIPAL

1) Autoriser les ouvertures et ajustements de crédits suivants en fonctionnement

Dépenses			Recettes
830	6574	20 000,00	
Subventions de fonctionnement aux associations Subvention SOLEMBIO exceptionnelle PPEH POLE ENVIRONNEMENT HYGIENE			
830	611	-1 200,00	
Contrats de prestations de services Redéploiement PPEH POLE ENVIRONNEMENT HYGIENE			
830	611	-8 000,00	
Contrats de prestations de services Redéploiement PPEH POLE ENVIRONNEMENT HYGIENE			
830	6558	-5 500,00	
Autres contributions obligatoires Redéploiement PPEH POLE ENVIRONNEMENT HYGIENE			
824	6574	-980,00	
Subventions de fonctionnement aux associations Redéploiement PDVQ VIE DES QUARTIERS			
824	658	-100 000,00	
Charges diverses de la gestion courante ajustement de crédits UDDU DGA DEVELOPPEMENT URBAIN			
213	65734	-60 000,00	
Autres communes ajustement de crédits FEDU EDUCATION			

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 décembre 2012 -

823	67441	7 200,00		
aux budgets annexes et aux régies dotées ajustement subvention parc floral PDEP DIRECTION ESPACE PUBLIC				
522		75 193,00		
CCAS Subvention CCAS ACSE FPRE PREVENTION MEDIATION				
			522	74718 75 193,00
			Autres subvention CCAS ACSE FPRE PREVENTION MEDIATION	
			01	73111 25 630,00
			Taxes foncières et d'habitation ajustement de crédits AFIN DIRECTION DES FINANCES	
251	673	577 216,00	251	70388 547 124,00
Titres annulés (sur exercices antérieurs) régularisation TVA FEDU EDUCATION			Autres redevances et recettes diverses régularisation TVA FEDU EDUCATION	
824	6718	51 000,00	824	7718 51 000,00
Autres charges exceptionnelles sur opéra régularisation comptable TSTA STATIONNEMENT			Autres produits exceptionnels sur opérat régularisation comptable TSTA STATIONNEMENT	
01	023	574 018,00	324	722 430 000,00
Virement à la section d investissement Prélèvement AFIN DIRECTION DES FINANCES			Immobilisations corporelles Travaux en régie service archéologie AFIN DIRECTION DES FINANCES	
Total		1 128 947,00	Total	1 128 947,00

2) Autoriser les ouvertures et ajustements de crédits suivants en investissement

Dépenses			Recettes		
			824	024	850 000,00
			Produits des cessions UUFC ACTION FONCIERE 10A187 1RESERVES FONCIERES		
			01	1641	-994 018,00
			Emprunts en euros AFIN DIRECTION DES FINANCES		
01	2138	682 091,00	01	20441	682 091,00
Autres constructions AFIN DIRECTION DES FINANCES CRECHE BOLIERE TRANSFERT CCAS			Sub équip nat org public Bat/installat° AFIN DIRECTION DES FINANCES CRECHE BOLIERE TRANSFERT CCAS		
324	2313	430 000,00	01	021	574 018,00
travaux service archéologie AFIN DIRECTION DES FINANCES			Virement de la section de fonctionnement AFIN DIRECTION DES FINANCES		
Total		1 112 091,00	Total		1 112 091,00

3) En synthèse, la décision modificative du budget principal s'équilibre de la manière suivante

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 Charges à caractère général	-9 200,00	
65 Autres charges de gestion courante	-71 287,00	
67 Charges exceptionnelles	635 416,00	
70 Produits des services, du domaine et ventes.		547 124,00
73 Impôts et taxes		25 630,00
74 Dotations et participations		75 193,00
77 Produits exceptionnels		51 000,00
023 Virement à la section d'investissement	574 018,00	
042 Opé. d'ordre de transferts entre sections		430 000,00
TOTAL	1 128 947,00	1 128 947,00

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 Emprunts et dettes assimilées		-994 018,00
024 Produits des cessions d'immobilisations		850 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement		574 018,00
040 Opé. d'ordre de transferts entre sections	430 000,00	
041 Opérations patrimoniales	682 091,00	682 091,00
TOTAL	1 112 091,00	1 112 091,00

BUDGET ANNEXE PARC FLORAL

1) Autoriser les ouvertures et ajustements de crédits suivants en fonctionnement

Dépenses			Recettes		
823	64111	7 200,00	823	74741	7 200,00
Total		7 200,00	Total		7 200,00

2° En synthèse, la décision modificative du budget annexe parc floral s'équilibre de la manière suivante

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
012 Charges de personnel et frais assimilés	7 200,00	
74 Dotations et participations		7 200,00
TOTAL	7 200,00	7 200,00

ADOPTE PAR 40 VOIX CONTRE 15.

N° 8 – **O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 126 logements situés 19 et 21 rue Henri Troyat. Garantie d'un emprunt de 859 304 €. Approbation d'une convention.**

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par courrier du 21 novembre 2012, l'O.P.H. les Résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 859 304 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réhabilitation de 126 logements situés 19 et 21 rue Henri Troyat à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6) :

Vu la demande formulée par l'O.P.H. les Résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 859 304 €, souscrit par l'O.P.H. les Résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt renouvellement urbain est destiné à financer la réhabilitation de 126 logements situés 19 et 21 rue Henri Troyat à Orléans La Source.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Prêt renouvellement urbain
 - Montant du prêt : 859 304 €
 - Durée totale du prêt : 20 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
 - Taux annuel de progressivité : de 0.00 % à 0.50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)
 - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

ARTICLE 3 : La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. les Résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son délégué à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. les Résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 9 – **Transmission dématérialisée des documents budgétaires. Approbation d'une convention à passer avec la Direction Régionale des Finances Publiques et la Chambre Régionale des Comptes.**

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le mouvement de modernisation de l'administration lancé par le programme de Révision Générale des Politiques Publiques incite les collectivités territoriales à s'engager dans un processus de dématérialisation.

Ce processus de dématérialisation se décline selon 4 axes principaux :

- La dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité à travers le programme ACTES, auquel a adhéré la Ville dès 2008, et qui couvre à présent la transmission dématérialisée des délibérations, des décisions, des arrêtés du personnel, ainsi que de l'ensemble des actes budgétaires,

- la dématérialisation des marchés publics : depuis le 1^{er} janvier 2010, le Code des Marchés Publics impose aux pouvoirs adjudicateurs de publier les avis d'appel à la concurrence et les documents de consultation des marchés de plus de 90 000 € sur des plateformes dématérialisées, sachant par ailleurs qu'en matière de fournitures ou de prestations informatiques, la réponse par voie dématérialisée est obligatoire,

- le développement d'échanges dématérialisés de formalités entre la collectivité et ses partenaires et usagers. Pour exemple, la Ville télédéclare sa Taxe sur la Valeur Ajoutée depuis avril 2011,

- le développement d'échanges dématérialisés de documents entre les comptables publics, le juge des comptes et les ordonnateurs. La Ville a signé un accord de dématérialisation des états de paie et de leurs pièces justificatives par délibérations du Conseil Municipal des 18 décembre 2009 et 12 juillet 2012.

La présente délibération propose de poursuivre la démarche initiée avec la Direction Régionale des Finances Publiques en étendant l'échange dématérialisé de documents aux budgets primitifs, supplémentaires, décisions modificatives et comptes administratifs.

Dans ce contexte, il est proposé d'approuver les termes de l'accord local de dématérialisation autorisant la transmission sous forme dématérialisée des budgets primitifs, supplémentaires, décisions modificatives et comptes administratifs à compter de l'exercice 2013, accord établi en conformité avec la convention cadre nationale relative à la dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière des collectivités locales.

Cette nouvelle étape de dématérialisation contribue à l'objectif de réduction de la consommation de papier initiée depuis plusieurs années, figurant à l'agenda 21 de la Ville.

Au-delà de ces premières étapes, une réflexion d'ensemble est actuellement menée en lien avec les services de la Direction régionale des Finances Publiques visant à une dématérialisation progressive et complète de la chaîne comptable.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention à passer avec la Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Centre et du Loiret et la Chambre Régionale des Comptes du Centre et Limousin, visant à la transmission dématérialisée des documents budgétaires au format XML, à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

2) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la présente convention et accomplir toutes les formalités nécessaires ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 10 – **Remise gracieuse de dette. Approbation.**

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Mme X a formé un recours contre la Ville pour obtenir des dommages et intérêts à la suite de la chute dont elle a été victime rue du Faubourg Madeleine en avril 2006.

Par un arrêt du 9 février 2012, la Cour Administrative d'Appel de Nantes a confirmé le jugement de première instance rejetant sa requête indemnitaire et l'a condamnée à verser 500 € à la Ville au titre des frais de justice.

Mme X a demandé une remise gracieuse de cette dette.

Pour être représentée en justice dans cette affaire, la Ville n'a pas directement supporté de frais d'avocat, pris en charge par l'assureur « responsabilité civile » de la commune.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la remise gracieuse de dette de Mme X à hauteur de 500 € ;

2) procéder à la passation des écritures comptables correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 7788, service gestionnaire AJUR ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIE EDUCATIVE

N° 32 – **Plan d'Action d'Education Artistique. Approbation du programme 2012-2013 et d'une convention type. Demande de subvention.**

M. le Maire – *Nous avons terminé avec les questions des finances. Je vous propose de venir à la délibération 32 et je remercie Mme MARECHAL de sa patience et de sa présence qui devraient être prises en exemple par d'autres. Mme MARECHAL, c'est à vous pour le point 32, le plan d'action d'éducation artistique.*

Mme MARECHAL – *Merci, M. le Maire. Je crois beaucoup à l'initiation à la culture dès l'école, c'est l'objectif de cette délibération, de faire découvrir des artistes et leurs cultures et si possible, des artistes locaux, ce qui est vraiment le cas aussi dans cette délibération, au travers de deux dispositifs différents. Le premier, « un artiste dans ma classe » qui s'adresse aux élèves de cycle 3, CE2, CM1 et CM2. Vous avez la liste des options retenues. Je trouve intéressant de pouvoir faire travailler aussi bien des artistes de théâtre de compagnies locales que des artistes plasticiens, peintres, conteurs, comédiens, avec le Centre Chorégraphique National, des artistes de très haut niveau et tellement investis dans la culture orléanaise. Je trouve cela une bonne chose pour nos artistes locaux et aussi pour les élèves parce*

que cela leur permet d'apprendre souvent une nouvelle culture qu'ils découvrent au travers de cette action.

Le deuxième dispositif de cette action s'intitule « album cycle 2 », c'est un dispositif spécial qui est uniquement destiné aux écoles du réseau « ambition réussite de l'Argonne » et aux classes de grande section, CP et CE1. Nous avons trois illustrateurs qui sont aussi auteurs qui viennent avec les élèves, fabriquer un petit livre de jeunesse. Tout l'intérêt de ce petit livre est qu'il est par la suite mis à la disposition du public, il est dans le réseau des bibliothèques d'Orléans. Enfin, un ouvrage à chaque fois est remis aux élèves dans le cadre du salon du livre de l'Argonne.

C'est une façon de lier la culture orléanaise, la culture locale avec nos écoles et c'est une très bonne chose.

M. le Maire – Merci. Mme HEAU, vous avez la parole.

Mme HEAU – Je voudrais juste rajouter un chiffre, puisqu'on ne fait que parler de chiffres, c'est environ 2 700 à 3 000 scolaires qui viennent écouter les répétitions de l'Orchestre d'Orléans et c'est gratuit.

M. le Maire – Et c'est beau, Mme HEAU. Je vous consulte.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Plan d'Action d'Education Artistique (P.A.E.A.) mis en œuvre depuis plusieurs années dans les écoles élémentaires d'Orléans a pour but de développer les pratiques artistiques sur le temps scolaire. Ce dispositif permet aux enfants de découvrir une discipline dans le cadre scolaire avec leur enseignant grâce à l'intervention d'un artiste.

Un soutien financier est sollicité auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C).

1) Action « Un artiste dans ma classe » : 17 classes de cycle 3 (CE2-CM1-CM2)

Ces actions s'adressent principalement aux élèves de Cours Moyen, de façon à ce que chaque enfant puisse en bénéficier au moins une fois au cours de sa scolarité.

Les projets des écoles sont soumis pour avis aux Inspecteurs de circonscription puis présentés au Comité de Pilotage « Un artiste dans ma classe ».

Les réalisations des classes seront valorisées lors des journées « Un artiste dans ma classe trouve son public », lors desquelles les élèves impliqués présenteront leur travail et sensibiliseront des enseignants non participants afin de susciter de nouveaux projets les années à venir.

Au cours du mois de juin, l'ensemble des options sera présenté à la Maison des Associations de La Source, au théâtre Gérard Philipe et à l'Astrolabe. Concernant les arts visuels, une valorisation est également envisagée dans les structures de quartier pendant la période estivale.

L'organisation générale est confiée au service culturel de la Ligue de l'Enseignement - Fédération du Loiret qui sera chargée de conduire l'ensemble de ces actions et d'en assurer le suivi de septembre 2012 à fin août 2013, dans le cadre d'un marché pour un montant de 17 726 €.

Les intervenants retenus pour mettre en œuvre les différentes actions seront salariés de la Mairie ou rémunérés sur la base des conventions qui seront prises à cet effet.

2) Action « Album cycle 2 » : 7 classes de cycle 2 GS/CP/CE1

C'est une action qui est proposée aux élèves de cycle 2 des écoles du secteur de l'Argonne

et plus particulièrement dans le Réseau Ambition Réussite (R.A.R.), afin de les familiariser avec le monde du livre. Elle consiste, en étroite collaboration avec l'Inspection Académique du Loiret, à faire intervenir des auteurs/illustrateurs deux séances dans chaque classe afin de produire et d'éditer un ouvrage proche des caractéristiques d'un album jeunesse qui intègre un à cinq dessins de l'auteur/illustrateur en plus de ceux des élèves.

L'ouvrage est ensuite remis à chaque élève lors du Salon du Livre de l'Argonne qui aura lieu la première semaine du mois de juin 2013.

Les ouvrages sont également compilés en un seul livre, mis à disposition du public dans le réseau des Bibliothèques d'Orléans.

Les auteurs/illustrateurs retenus cette année sont : Christian VASSORT, Nicolas MENARD, Claire NADAUD.

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le programme du Plan d'Action d'Education Artistique pour l'année 2012-2013 ;

2) approuver la convention type à passer avec les différents intervenants dans le cadre du Plan d'Action et d'Education Artistique de la Ville ;

3) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les lettres de commande, les conventions et avenants à passer avec les différents intervenants pour la mise en œuvre de ces actions pour l'année scolaire 2012-2013 ;

4) autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter et percevoir la subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles relative à la réalisation du Plan d'Action d'Education Artistique pour l'année 2011-2012, au taux le plus favorable ;

5) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 611, opération 950, service gestionnaire FEDU ;

6) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 74718, opération 950, service gestionnaire FEDU.

ADOPTE A L'UNANIMITE

OPTIONS DE L'ACTION UN ARTISTE DANS MA CLASSE

Théâtre Corps et texte en jeu : 1 classe

Bastien CRINON de la Compagnie « Aurachrome » initiera les élèves à la pratique du théâtrale par des exercices d'improvisation, ou de lecture de petites scènes de théâtre jeune public contemporain. Les jeux de composition vont solliciter les capacités de choix, de mémorisation, d'appropriation. Une visite du Théâtre d'Orléans et de ses coulisses est prévue ainsi qu'une représentation théâtrale pour enfants.

Danse au Muséum : 1 classe

Danse au Musée : 1 classe

Elisabeth BERGER, professeur de danse et chorégraphe, assurera l'animation des options « Danser au Muséum » et « Danse contemporaine ».

Concernant le premier atelier, le projet bâti à partir du thème choisi par l'enseignant permettra aux élèves, la découverte, l'approche et un certain approfondissement de la danse.

Concernant le second atelier, cette option a pour objet la rencontre de différentes expressions artistiques (musique, arts plastiques et danse). Autour d'œuvres choisies au Musée des Beaux-Arts, les sensations, les émotions ressenties par les enfants seront traduites en chorégraphie, et des réalisations en arts plastiques.

Laboratoire artistique : 1 classe

Sébastien PONS, artiste plasticien, invitera les enfants à découvrir la démarche artistique de l'art contemporain par des visites d'expositions puis la pratique en abordant différentes techniques de représentation. Une exposition à la Médiathèque clôturera l'action en juin 2011.

Photo et patrimoine : 2 classes

L'objectif est de renforcer l'enseignement des arts visuels et l'éducation à l'image. La classe élabore un projet collectif, dans une démarche créatrice qui l'amène à juger son environnement avec un regard nouveau. Laurent BAUDE, photographe, professeur à l'école supérieure d'art et de design, encadrera ces classes.

Peinture contemporaine : 2 classes

Loran Guillot, artiste peintre, s'attachera à faire découvrir l'univers des arts visuels dans une approche inter-disciplinaire. Il favorise l'acquisition de diverses techniques auprès des élèves.

Conte au musée : 1 classe

Christophe Le Garff est conteur, comédien, marionnettiste de la compagnie d'Allô Maman Bobo. L'action permet aux élèves de découvrir les œuvres du musée des Beaux-Arts par une visite contée. Ils pourront ainsi explorer, s'approprier les histoires et en dégager les éléments qui leur permettront d'expérimenter de nouveaux matériaux et de nouvelles techniques plastiques.

Danse et créativité : 1 classe

Sandrine Bonnet, du Centre National Chorégraphique d'Orléans, chorégraphe et danseuse proposera aux élèves d'aborder la danse en leur permettant d'explorer différentes gestuelles, situations, états, naviguant

entre danse d'expression et danse d'abstraction. Les notions de phrases chorégraphiques, d'écriture de mouvements seront approchées.

Théâtre d'ombres et musique d'Asie du Sud-Est : 1 classe

La Compagnie « Jeux de Vilains » met à disposition des élèves, deux musiciens Arnaud Halet et Jean-Christophe Cornier, et une comédien marionnettiste Cécile Hurbault.

L'objectif est de faire découvrir le théâtre d'ombres d'Asie du Sud Est en permettant aux élèves de construire et manipuler des marionnettes d'Asie du Sud Est et d'avoir une initiation au Gamelan, orchestre qui accompagne le théâtre d'ombres indonésien.

Cinéma : 1 classe

Chantal Dubreuil est plasticienne décoratrice, réalisatrice et animatrice audiovisuelle. Elle favorisera chez les enfants l'écriture, la découverte des différentes étapes de la réalisation d'un clip et de l'importance du montage des images. L'atelier permettra aux élèves de s'initier et de monter un clip, une publicité, un mini journal, ou un film d'animation.

Ecriture et expression vocale : 2 classes

Djéka et Trublion sont deux artistes orléanais pratiquant les musiques actuelles. Ils vont permettre aux élèves d'appréhender divers genres musicaux susciter l'imaginaire par l'écriture dans une forme poétique ou musicale et grâce à l'expression vocale. Lors d'une représentation, les élèves pourront interpréter un texte dans un registre rappé, slamé ou chanté.

Bande dessinée : 2 classes

Philippe TARRAL est infographiste et dessinateur de BD. Il emmènera les élèves à construire un scénario, un story-board, à dessiner et à comprendre les contraintes exigées par ce genre de littérature. Toutes les étapes seront abordées dessins, découpage, lettrage des textes, mise en couleur pour aboutir à la réalisation de quelques planches.

Ecriture d'une pièce de théâtre ou d'un roman : 1 classe

Cette option est réalisée en partenariat avec le réseau des bibliothèques d'Orléans. Emmanuel BOURDIER, auteur jeunesse, s'attachera à aider les élèves dans l'élaboration d'une pièce de théâtre ou d'un roman en mettant l'accent sur les jeux d'écritures, l'aide au plan narratif, la caractérisation des personnages et la mise en scène.

N° 33 – Ateliers éducatifs périscolaires. Mise en oeuvre des actions. Année 2012/2013.
Approbation d'une convention type. Demande de subventions.

Mme MARECHAL – *Si vous me le permettez, dans cette délibération que vous connaissez tous maintenant puisque d'année en année, on sollicite la D.R.A.C. pour obtenir une petite partie de financement de ces actions, je voudrais simplement pouvoir répondre à une des deux questions récurrentes qu'il y a eu dans le débat sur le budget qui concernent les rythmes scolaires parce que ces ateliers éducatifs sont périscolaires et sont pleinement impactés par la réforme des rythmes scolaires. Je voudrais simplement dire qu'il était tout à fait légitime que Michel MARTIN se préoccupe du financement de cette réforme, c'est le cas de l'Association des Maires de Grandes Villes de France qui, hier encore, faisait paraître un petit bulletin indiquant qu'ils évaluaient le coût à, au minimum, 150 € par enfant pris en charge par la commune. On ne peut pas taxer l'Association des Maires de Grandes Villes de France d'être antigouvernementale actuellement. Je pense que c'est légitime que l'on se préoccupe, ce qui ne veut pas dire que nous ne soyons pas non plus d'accord avec le fait de passer avec de la classe le mercredi matin et que si cela doit être une chance pour que les élèves puissent mieux s'en sortir par la suite, il faut qu'on la partage tous. L'inquiétude est sur le financement et je dirais qu'elle est aussi sur la mise en œuvre de cette réforme qui est encore très floue. On est aujourd'hui sur des textes dans lesquels on a soit du conditionnel soit du futur qui est employé en insistant bien sur le fait qu'il y a encore des phases de négociation. D'un autre côté, le projet de loi doit paraître mi janvier et il pourrait être question de demander aux communes de se prononcer sur le passage à la réforme fin janvier. C'est très serré, c'est sans concertation et sans possibilité de concerter, pour la Ville, avec des acteurs locaux. Donc, il est légitime d'avoir des interrogations même si l'on souhaite que le dispositif qui sera mis en place puisse être le plus porteur de chance possible pour nos élèves.*

Tout cela pour dire que nous sollicitons une subvention auprès de la D.R.A.C. pour les ateliers périscolaires.

M. le Maire – *Merci, Mme MARECHAL. Je donne la parole à M. RICOUD.*

M. RICOUD – *Je crois que cette réforme est une bonne réforme et je crois que l'on est tous inquiets, les 55 conseillers municipaux, ce qui nous interpelle un peu c'est si les moyens vont suivre. Là-dessus, on est tous d'accord. Il va falloir intervenir, il va falloir porter ces demandes au niveau du Ministère de l'Education Nationale, les députés ont un rôle à jouer aussi. Pour l'association des Maires des petites villes qui d'après un communiqué, 50 € qui étaient...*

M. le Maire – *50 € c'est ce qui serait envisagé comme compensation. Mais le coût évalué est de 150 €.*

M. RICOUD – *Oui, en compensation, c'est ce que cela représente.*

M. le Maire – *Je reprends les chiffres qui ont été donnés. On est en train de regarder ce que cela coûterait à la Ville, donc, je ne peux pas vous donner des chiffres pour l'instant parce que le calcul n'est pas facile, beaucoup de paramètres varient en fonction desquels les résultats varient aussi. Ce serait de compenser à hauteur maximum de 50 €. C'est à dire que les deux tiers sont à la charge des communes, c'est ce que cela voudrait dire. Je suis prudent parce que pour l'instant, beaucoup de chiffres tournent, beaucoup de choses sont dites mais il n'y a rien de vraiment officiel.*

M. RICOUD – *D'accord, il faut donc continuer à mettre la pression pour que les compensations suivent.*

M. le Maire – *Oui, M. RICOUD, on est d'accord. Mais l'évaluation que j'ai entendue au sein de l'Association des Maires des Grandes Villes de France et je ne la fais pas mienne, c'est l'évaluation que j'ai entendue du coût national de cette mesure. Je ne dis pas que je cautionne ce chiffre, je dis que c'est celui que j'ai entendu qui est de l'ordre de 2 milliards d'euros. Ecoutez, c'est une somme énorme, c'est tout. Aujourd'hui, l'Etat n'a pas le début du commencement pour financer ce genre de chose. C'est cela le problème. Si c'est pour nous dire, à nous les collectivités et les communes, et en particulier, nous grandes villes et villes centres notamment de financer les deux tiers parce que l'on ne compense au maximum qu'un tiers, encore une autre fois, je parle sous réserve, ce serait très facile de dépenser*

l'argent des autres, j'allais dire. On ne peut pas nous demander tout et son contraire. On n'a pas parlé tout à l'heure de la péréquation, M. MARTIN a montré le chiffre, et là aussi c'est une véritable usine à gaz que l'on est en train de faire, cela peut être de l'ordre de 600 000 € par an à la Ville, en péréquation horizontale parce qu'il y a la péréquation verticale aussi. Mais je vous assure que cette affaire est une véritable usine à gaz.

A cela s'ajoute une autre chose, et ensuite une autre chose, c'est là où je disais tout à l'heure qu'à un moment ce n'est plus possible. Mme MARECHAL, vous avez la parole.

Mme MARECHAL – *On n'a pas parlé du coût pour les familles qui n'a pas été calculé par personne.*

M. le Maire – *Vous avez raison, Mme MARECHAL, du coût pour les familles et des problèmes que cela pourrait leur poser pour l'organisation tout simplement. C'est aussi une question redoutable. Et entre nous, je ne vois vraiment pas comment on pourrait faire pour mettre cela en place à la rentrée de septembre 2013. Je ne vois vraiment pas.*

M. LEBRUN – *Quand on est passé de 5 à 4 jours, cela a apparemment été plus simple.*

M. le Maire – *Mais oui, effectivement, c'est plus simple. Entre nous, on avait déjà un peu râlé. Muriel SAUVEGRAIN me souffle que cela n'a pas été aussi simple que cela, elle a raison, et Mme MARECHAL s'en souvient aussi. Le problème c'est qu'il y a bien sûr l'impact financier mais il y a aussi cette manière de faire qui est de changer les choses de cette façon. On n'a pas du tout fait d'études d'impact, de mesure et puis, « débrouillez-vous ». C'est là où ce n'est pas raisonnable surtout dans des délais de quelques mois, c'est totalement infaisable.*

M. Gérard BESSON, souhaite la parole.

M. BESSON – *Je voudrais expliquer un peu les choses parce que j'ai l'impression que l'on mélange tout. D'abord, je voudrais rappeler qu'il n'y en a pas à être vraiment très inquiet parce que de toute façon, les quatre jours et demi étaient déjà, contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure, fait par un ministre qui n'a jamais été recteur, contrairement à ce que certains qui connaissent bien leurs dossiers ont dit, on avait droit à 4 jours et demi. La seule chose c'est que cela devait être voté au sein du conseil de l'école et que dans le conseil de l'école, ce qui s'est en tout cas passé dans l'académie que j'administrerais à l'époque, c'est que, systématiquement, les parents d'élèves et essentiellement la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (F.C.P.E.) et le Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles (SNUipp), ont voté pour les 4 jours. Je ne vois pas comment, maintenant, on va passer à 4,5 jours et que les mêmes votent, alors qu'ils ont voté 4 jours au détriment d'un certain nombre de communes qui voulaient déjà 4,5 jours. Et c'était le cas d'une commune en Auvergne qui s'appelle Puy-Guillaume, vous cherchez qui en était le maire. Merci.*

M. le Maire – *On va chercher, M. BESSON. Je vous consulte.*

*(Réaction de M. TORREILLES hors micro)
(Brouhaha)*

M. le Maire – *Non, mais écoutez, M. TORREILLES, je ne sais pas si vous le faites exprès.*

M. BESSON – *On vient tout simplement de dire que je n'étais pas intelligent. C'est peut-être vrai, mais je demande à ce que ce Monsieur sorte de cette salle.*

M. TORREILLES – *Et moi je vous dis que je ne sortirai pas. C'est vous qui avez dit que pour cela il faut être intelligent, Monsieur.*

M. le Maire – *Mais, M. TORREILLES, vous cherchez quoi là ?*

(Réaction de M. TORREILLES hors micro)

M. le Maire – *Parce que vous me dites « cela suffit » ? Je vais vous faire expulser, M. TORREILLES.*

(Réaction de M. RICOUD hors micro)

M. le Maire – *Oui, vous me connaissez, M. RICOUD, il y a longtemps. Mais je crois que c'est ce que vous cherchez.*

M. RICOUD – *Pas pour les mêmes raisons.*

M. le Maire – *Je ne vais pas le faire parce que je crois que c'est ce que vous cherchez, parce que vous n'avez pas grand chose à dire donc, pour exister, il faut faire de la provocation en permanence.*

Je vous consulte sur le point 33, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de son projet éducatif, la Ville développe des actions à destination des enfants des écoles maternelles et élémentaires d'Orléans. Elles se déroulent sur le temps périscolaire avec pour objectif de favoriser la réussite scolaire et l'apprentissage de la vie en collectivité tout en participant à l'épanouissement individuel des enfants.

Les ateliers éducatifs périscolaires sont proposés le soir après la classe ou lors de la pause méridienne, afin d'offrir aux enfants la possibilité de découvrir et de pratiquer des activités sportives, culturelles, liées à l'environnement ou aux nouvelles technologies. Ces ateliers s'adressent principalement aux élèves des écoles élémentaires et sont conduits par des référents des écoles, des animateurs spécialisés ou par des associations avec lesquelles sont passées des conventions.

Un soutien financier est sollicité auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) du Centre.

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) au taux le plus favorable, pour le développement et le financement des actions éducatives que la Ville met en place au cours de l'année scolaire 2012-2013 ;

2) approuver la convention type à passer avec les différents intervenants dans le cadre du Contrat Educatif Local de la Ville ;

3) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer au nom de la Ville toute convention et/ou avenant à venir relatifs à la mise en œuvre de ces actions pour l'année scolaire 2012-2013 ;

4) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, service gestionnaire FEDU, fonction 255, article 611 ;

5) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, service gestionnaire FEDU, fonction 213, article 74718, opération 950 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 34 – **Classes de découverte des écoles publiques. Année scolaire 2012-2013. Participation financière de la Ville.**

Mme MARECHAL – *C'était la deuxième question récurrente parce que je crois qu'elle a été abordée 4 ou 5 fois par l'opposition avec des termes qui ne sont pas tout à fait exacts. Donc, je souhaiterais pouvoir rétablir la réalité des choses.*

Les classes de découverte, il y en a eu tous les ans, et tous les ans, c'est la même procédure, on n'a rien changé de particulier cette année dans la façon de gérer les classes de découverte. La procédure est la suivante : on a un objectif qui est d'essayer de faire partir les élèves au moins une fois dans leur scolarité. On envoie un dossier aux écoles en leur demandant de remplir l'ensemble de leurs souhaits, que chaque enseignant puisse travailler son dossier, travailler aussi avec les partenaires que ce soit l'œuvre universitaire du Loiret ou d'autres prestataires de classes de découverte. Dans ce dossier, il est clairement écrit, et ce depuis plusieurs années, que les écoles élémentaires sont prioritaires sur les écoles maternelles où je précise, en maternelle, seules les grandes sections sont habilitées à pouvoir partir en classes de découverte. Rien n'est nouveau, les écoles élémentaires sont prioritaires, c'est clairement écrit et tous les ans, on commence d'abord par valider les écoles élémentaires.

Il se trouve que cette année, on a eu un nombre d'écoles élémentaires plus important qui a été proposé et qui a été validé de la façon suivante. On demande d'abord une validation pédagogique à l'inspection académique. Ce n'est pas à nous, Ville, de voir si la compétence pédagogique du dossier est convenable, ce n'est pas le rôle de la Ville. A partir du moment où l'inspection académique, par l'intermédiaire des inspecteurs de circonscriptions ou de l'inspectrice spécialisée sur les classes de découverte, nous disent qu'ils valident telle ou telle classe ou ne valident pas telle ou telle autre, je ne reviens pas sur ce point là. Une classe qui n'a pas été validée par l'inspection académique, il n'est pas question pour moi de faire en sorte que la Ville la valide, alors qu'au départ, il y a eu un non de l'inspection, je respecte ce choix.

Cette année, il se trouve qu'il y a une classe qui n'a pas été validée par l'inspection académique parce qu'il a été estimé que l'enseignante avait beaucoup de projets. C'est un défaut, ce n'est pas le fait que son dossier ne tenait pas la route d'un point de vue pédagogique, il avait l'air très bon, mais elle faisait beaucoup de projets, notamment aussi, beaucoup de projets financés par la Ville. Le projet « Un artiste dans ma classe » par exemple, que l'on a validé à l'instant, un projet environnement que nous avons validé il y a quelques mois, l'intervention de nos intervenants en musique dans sa classe et d'autres différents projets au sein de l'école. Je respecte la décision de l'inspection académique.

Je veux bien entendre que les parents soient mécontents, que les enseignants estiment que ce ne soit pas une bonne chose, toujours est-il que je ne reviendrais pas sur ce point là. L'inspection a jugé. Lorsque l'inspection académique estime que le projet ne tient pas la route d'un point de vue pédagogique, c'est pareil, on n'en parle plus et c'est tout. Et puis, je fais en sorte que cela ne se sache pas non plus au niveau de l'école.

Reste après à parler de la partie finance. De façon à ce que les écoles puissent sentir à peu près quelle est leur marge de financement, on a un forfait virtuel qui est proposé aux écoles. Ce forfait virtuel est basé sur une espèce de moyenne entre l'ensemble des quotients familiaux qui peut y avoir dans l'école. Parce que le financement de la Ville est basé sur les quotients familiaux, on va financer de 10 à 90 % du coût pour un enfant suivant le quotient familial. Vous comprenez qu'une fois que l'on a fait le calcul réel pour une classe qui a été validée, on se trouve à être soit en dessous du forfait, soit au dessus du forfait. Je vous donne deux exemples pour un même départ en classe de découverte sur deux écoles, une en centre-ville et une sur le réseau ambition réussite. Il y en a une où la Ville financera moins que le forfait qui est octroyé à l'école au départ mais qui est un forfait virtuel. Cette école se retourne contre nous en disant « on ne comprend pas, on avait d'autres projets, on voudrait que les autres puissent être acceptés aussi ». Là, on lui dit que ce n'était qu'un forfait virtuel, il faut que l'on harmonise avec les autres écoles. Et pour reprendre des termes qui ont été pris tout à l'heure, il me semble légitime de favoriser les départs des élèves des quartiers dans lesquels les jeunes ont le moins de chance d'aller à la mer ou à la montagne, là-dessus, on est tous d'accord. Dans l'école qui est sur le réseau ambition réussite, si on ne leur avait octroyé que le forfait virtuel, il n'y avait même pas de quoi faire partir la classe. Donc, on est

obligé de donner plus. Le côté social de ce mode de financement c'est qu'au départ, on donne une certaine marge. Les écoles le savent parce que les directeurs ne sont pas non plus novices en la matière et il se trouve que sur ces deux écoles, ils sont là depuis fort longtemps, donc ils savent comment cela se travaille. Ils savent très bien qu'après, il y a un côté social qui joue et qu'une école de centre-ville aura moins de financement de la Ville parce que, basée sur les quotients familiaux, elle finance moins le départ alors que sur une école du réseau ambition réussite, le même départ va être financé beaucoup plus fort par la Ville parce qu'il y a plus de petits quotients familiaux. Et là, je ne vais pas dire que puisque le forfait virtuel va jusqu'à telle hauteur, on va se permettre de financer trois classes sur une école du centre-ville parce qu'il faut que l'argent puisse aussi être réparti sur les autres écoles. Cela n'a pas changé depuis 2001, ce mode de financement est toujours le même. Il va peut-être changer l'année prochaine puisque maintenant que l'on a notre logiciel Concerto qui est mis en place, cette estimation de forfait virtuel, il faudra qu'on l'affine et qu'on la travaille différemment pour être au plus près du réel par rapport aux écoles.

Donc, il n'y a pas eu de classes de maternelles supprimées, simplement, on a accepté plus d'écoles élémentaires en départ et on a envoyé un courrier aux écoles maternelles pour leur dire que cette année, leurs projets n'avaient pas été retenus. A aucun moment, il a été question de supprimer des classes de découverte. J'espère avoir été claire. Je vous propose néanmoins de bien vouloir valider la liste des départs en classes qui vous sont proposés dans cette délibération.

M. le Maire – *Merci. Mme LEVELEUX, c'est à vous, je vous demande d'essayer de faire court, s'il vous plaît.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *D'abord, je vous remercie, Mme MARECHAL, pour ces explications et je voudrais vous indiquer également que nous voterons pour cette délibération, il n'y a pas de souci là-dessus.*

Néanmoins, comme nous considérons que ces classes de découverte ont de fortes vertus pédagogiques pour les enfants, notamment, comme vous l'avez dit, Mme MARECHAL, dans les secteurs où beaucoup de ces enfants ne partent pas en vacances et comme aussi ces vertus sont particulièrement importantes pour les jeunes enfants aussi d'écoles maternelles, nous pensons que ce serait bien, dans la mesure où, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, il y a 500 000 € de dépenses imprévues, peut-être de revoir les décisions qui ont été prises de manière à ce que le forfait virtuel auquel vous faisiez référence soit augmenté. J'ai là le courrier d'une maman dont l'enfant est scolarisé au groupe scolaire de Château Gaillard et qui écrit très simplement les choses. Je me permets de faire un peu la lecture de cette lettre où elle explique d'une part l'intérêt des classes de découverte et puis elle dit qu'elle ne comprend pas, par exemple, « l'année dernière, on nous a déjà dit, dans l'école maternelle que la priorité était donnée aux classes de découverte en élémentaire. Malgré tout, dans l'école, les projets ont eu lieu, aidés notamment par la coopérative scolaire et plusieurs actions des parents, beaucoup de familles n'ont pas inscrit leurs enfants, certaines ont raison du coup. Après la suppression du cycle de gymnastique l'an dernier dû à l'arrêt des subventions municipales, nous sommes inquiets à l'idée que nos enfants ne se voient proposer aucune activité extérieure à l'école ». C'est la maman d'un enfant qui est scolarisé en école maternelle.

Je comprends tout à fait les critères, néanmoins, je pense, dans l'intérêt des enfants, que l'on pourrait, dans la mesure où il existe ce crédit de dépenses imprévues, revoir ce forfait à la hausse pour permettre à plus d'enfants des écoles d'Orléans en maternelle et ailleurs et en priorisant les secteurs où l'on sait qu'il y a des besoins sociaux, pour permettre à ces enfants de partir dans de bonnes conditions et sans que cela pèse sur les familles parce que c'est important pour elles. Je vous remercie.

M. le Maire – *Je donne la parole à M. RICOUD ensuite à M. LEBRUN.*

M. RICOUD – *Par rapport à l'école René-Guy Cadou où un projet commun entre trois classes, CM1, CM2 et une classe pour l'inclusion scolaire (C.L.I.S.) des grands, avait été déposé, soit 48 élèves au total dont 14 enfants de C.L.I.S. avec l'objectif d'inclusion de ces élèves. Et si une classe ne pouvait pas partir, le projet tombait à l'eau. La réponse de la Ville correspond à ce qu'a dit Mme MARECHAL, l'inspecteur de circonscription n'a retenu qu'une classe. Cela veut dire que tout le projet ne se réalise pas et cela pénalise des élèves qui sont dans un quartier populaire, qui ne partent pas souvent en vacances. Cette situation me révolte un peu. Je reconnais que la Ville cale sa position sur la réponse*

de l'inspection académique. Alors, on va saisir l'inspection académique.

M. LEBRUN – J'ai bien entendu ce que Mme MARECHAL a dit. Ceci dit, la subvention de la Mairie baisse pour les classes de découverte. J'ai regardé par rapport à l'an dernier, on avait 126 000 € et là, on a 119 700 €. Il y a bien une baisse. L'an dernier, on avait 43,5 classes qui bénéficiaient de la participation de la Ville, on en a 36,5 cette année, pour 2013. Il y a des quartiers qui sont impactés, y compris en primaires, sur l'Argonne, à Gutenberg trois classes au lieu de quatre vont partir et une au lieu de deux au Nécotin. C'est aussi dans ces quartiers qui vont pâtir de cette situation. Je souhaiterais que le nombre de classes subventionnées soit au moins égal à celui de l'an dernier.

Mme MARECHAL – Juste une précision par rapport à l'extrait du courrier qui a été lu. La Ville ne décide pas des cycles de gymnastique des écoles, c'est du pédagogique, donc, ce sont les conseillers en éducation physique, les conseillers pédagogiques qui décident si l'école fait ou non tel ou tel cycle de piscine, de gymnase, de gymnastique, d'escalade, etc. La Ville n'a rien supprimé à l'école Marie Stuart.

Par ailleurs, une école peut autofinancer une classe de découverte. Ce n'est pas parce que la Ville ne la subventionnera pas que l'école ne peut pas partir, tout comme elle peut faire des projets ponctuels pour ne partir qu'une seule journée, cela n'a rien à voir.

M. le Maire – Je vais vous consulter sur ce point.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Chaque année, la Ville inscrit à son budget un crédit réservé aux départs en classes de découverte qui doit permettre à chaque élève orléanais scolarisé dans une école publique d'Orléans de bénéficier d'au moins un départ durant sa scolarité.

La participation réelle de la Ville, qui vient en complément de la participation financière des parents, est calculée en fonction des quotients familiaux, déduction faite des participations du Conseil Général du Loiret. Pour 2013, son montant global est de 119 700 €, sous réserve du vote du budget correspondant.

Les équipes enseignantes élaborent leurs projets de départ en classe de découverte pour l'année civile et déterminent un ordre de priorité. La Ville et l'Education Nationale définissent ensemble les projets soumis à l'avis de la Commission de l'Education.

Les classes de découverte retenues figurent en annexe 1.

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les projets de classes de découverte 2013 des écoles publiques maternelles et élémentaires d'Orléans figurant en annexe ;

2) autoriser les dépenses concernant les classes de découverte 2013 des écoles publiques d'Orléans sur le crédit ouvert au budget de la Ville, fonction 255, article 6042, service gestionnaire FEDU, sous réserve de son vote ».

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

CLASSES DE DÉCOUVERTE - ANNEE 2013 ECOLES ELEMENTAIRES PUBLIQUES

ECOLE	CLASSE	nombre de classes	LIEU	NATURE	nbre JOURS
Charles PENSEE	CE2	1	Pénestin	Découverte du milieu	5
Guillaume APOLLINAIRE	CE1	1	Domaine du Ciran - Ménestreau	classe verte	2
	CE2	1	Domaine du Ciran - Ménestreau	classe verte	2
Jacques Androuet DUCERCEAU	CE2/CM2	1	Pénestin	Découverte du milieu	6
Jean ZAY	CM1	1	Combloux	Ski de fond	9
Maxime PERRARD	CM2	1	Daglan	Patrimoine en Périgord	5
	CM1/CM2	1	Daglan	Patrimoine en Périgord	5
Pauline KERGOMARD	CM1/CM2	1	Saint-Jean-de-Monts	Découverte du milieu	6
DIDEROT	CP	1	Crocq	Découverte du milieu Equitation	6
	CE1	1	Crocq	Découverte du milieu Equitation	6
Gaston GALLOUX	CP	1	Sables d'Olonne	Découverte du milieu	6
	CE2	1	Sables d'Olonne	Découverte du milieu	6
LAVOISIER	CP	1	Ingrannes	Découverte du milieu	6
	CE1	1	Ingrannes	Découverte du milieu	6
	CP	1/2	Ingrannes	Découverte du milieu	6
Les GUERNAZELLES	CM1	1	Saint-Léger sous Beuvray	Découverte du Moyen Age	4
Louis PASTEUR	CE1	1	Bretagne ou Vendée	Mer découverte du milieu	6
René Guy CADOU	CM1/CLIS	1	Sables d'Olonne	Découverte du milieu	6

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 décembre 2012 -

ECOLE	CLASSE	nombre de classes	LIEU	NATURE	NBRE JOURS
Charles PEGUY	CP2	1	Crocq	Découverte du milieu Equitation	6
GUTENBERG	CE1A	1	Crocq	Découverte du milieu Equitation	6
	CE1B	1	Crocq	Découverte du milieu Equitation	5
	CE1C	1	Crocq	Découverte du milieu Equitation	5
NECOTIN	CM2	1	montagne	ski de fond	10
Olympia CORMIER	CM2	1	Crocq	Découverte du milieu	6
	CM2	1	Crocq	Découverte du milieu	6
	CM1/CM2	1	Saint-Jean de Monts	Découverte du milieu	6
André DESSAUX	CE1	1	Ingrannes	Arts plastiques	5
	CP	1	Ingrannes	Arts plastiques	5
Jean MERMOZ	CM2	1	Marcilly en Villette	classe Equitation sans nuitée	10
	CM2	1	Marcilly en Villette	classe Equitation sans nuitée	10
La MADELEINE	CM1/CM2	1	Lans en Vercors	Découverte du milieu	10
Les AYDES	CE2	1	Pénestin ou Saint-Jean de Mont	Découverte du milieu	6
	CE2/CM1	1	Saint-Jean-de-Braye	classe cirque	4
Louis GUILLOUX	CM2	1	Etang du Puits	Voile	6
	CM2	1	Etang du Puits	Voile	6
Pierre SEGELLE	CE1	1	Crocq	Découverte du milieu	6
	CE1	1	Crocq	Découverte du milieu	6
TOTAL classes		36,5			

N° 35 – **Classes de découverte des écoles élémentaires privées. Année scolaire 2012-2013.**
Participation financière de la Ville.

Mme MARECHAL Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Chaque année, la Ville inscrit à son budget un crédit spécifique réservé aux départs en classes de découverte des écoles élémentaires privées d'Orléans qui doit permettre à chaque élève orléanais de bénéficier d'au moins un départ durant sa scolarité.

La participation réelle de la Ville, qui vient en complément de la participation financière des parents, est calculée en fonction des quotients familiaux, déduction faite des participations du Conseil Général du Loiret. Pour 2013, son montant global est de 13 300 €, sous réserve du vote du budget correspondant.

Les classes de découverte présentées par les écoles élémentaires privées d'Orléans pour l'année 2013 figurent en annexe.

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les projets de classes de découverte des écoles élémentaires privées figurant en annexe ;

2) autoriser les dépenses concernant les classes de découverte 2013 des écoles élémentaires privées d'Orléans sur le crédit ouvert au budget de la Ville, fonction 255, article 6042, service gestionnaire FEDU, sous réserve de son vote ».

**ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.**

CLASSES DE DÉCOUVERTE - ANNEE 2013

ECOLES PRIVÉES

ECOLE	CLASSE	nombre de classes	LIEU	NATURE	NBRE JOURS
ASSOMPTION SAINT-MARC SAINT-AIGNAN	CP	1	Saint-Jean-de-Braye	Cirque	5
	CP	1	Saint-Jean-de-Braye	Cirque	5
	CM2	1	Ménestreau en Villette	séjour à thème linguistique	5
NOTRE DAME DE CONSOLATION	CP	1	Saint-Gilles Croix de Vie	mer	5
	CE1	1	Saint-Gilles Croix de Vie	mer	5
SAINT-CHARLES NOTRE-DAME-DE-RECOUVRANCE	CM1	1	Strasbourg	Les institutions européennes	3
	CM1	1	Strasbourg	Les institutions européennes	3
	CM2	1	Strasbourg	Les institutions européennes	3
	CM2	1	Strasbourg	Les institutions européennes	3
	CE2	1	Nouan le Fuzelier	Astronomie	5
	CE2	1	Nouan le Fuzelier	Astronomie	5
SAINT-PAUL-BOURDON BLANC	CM2	1	Graçay (Cher)	Développement durable	5
	CM2	1	Graçay (Cher)	Développement durable	5
	CP	1	Saint Jean de Braye	classe à thème cirque	5
TOTAL classes		14			

N° 36 – **Domaine de Soulaire. Approbation d'une convention de mise à disposition à passer avec l'A.S.P.T.T. Orléans. Attribution d'une subvention.**

Mme MARECHAL – *Depuis plusieurs années, la Ville a racheté à l'A.S.P.T.T. le domaine de Soulaire. A l'époque, un personnel a été employé pour toute la gestion du parc. On vous propose de continuer à travailler avec cette personne par l'approbation d'une convention à la fois de mise à disposition vis à vis de l'A.S.P.T.T., des installations sportives et en échange, l'entretien du parc par le personnel de l'A.S.P.T.T.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville est propriétaire du Domaine de Soulaire, racheté à la Poste, depuis décembre 2007.

Pour mémoire, ce site d'environ 7 hectares permet de développer 2 activités différentes :

- un accueil de loisirs sans hébergement

Les bâtiments permettent d'accueillir dans de bonnes conditions environ 250 enfants des écoles primaires et maternelles qui peuvent également profiter du parc.

- des activités sportives

Le domaine dispose de six courts de tennis, dont deux couverts par une bulle et un abrité dans un gymnase, d'un terrain de football et de deux vestiaires.

L'ensemble de ces installations sportives étant principalement utilisé par l'A.S.P.T.T. Orléans, l'association avait sollicité la Ville dès 2008 afin de poursuivre l'occupation du domaine de Soulaire et pérenniser ses activités.

Une convention de mise à disposition entre la Ville et l'A.S.P.T.T. Orléans avait donc été conclue. Celle-ci arrivant à son terme, il est proposé d'en conclure une nouvelle.

Le projet proposé a pour objet de définir les conditions selon lesquelles la Ville met à disposition de manière précaire et révoquant, les installations sportives du domaine ainsi que les engagements à respecter par l'A.S.P.T.T. en contrepartie (mise en œuvre des moyens humains pour l'entretien du site à titre principal).

Compte tenu des coûts de fonctionnement induits par l'étendue du domaine de Soulaire et la diversité des missions à accomplir, la Ville s'engage à verser une participation annuelle à hauteur de 38 000 €, sous réserve du vote du budget correspondant.

Cette somme sera versée sous forme de subvention au plus tard le 30 avril de chaque année considérée.

La subvention attribuée par la Ville sera affectée exclusivement aux objectifs définis dans la convention.

Cette convention sera reconduite pour un an à compter du 1^{er} janvier 2013. Elle pourra être renouvelée une fois, par accord exprès entre les parties, formalisé par un échange de courrier.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention à passer avec l'A.S.P.T.T. d'Orléans relative au Domaine de Soulaire ;

2) en application de cette convention, décider d'attribuer une subvention annuelle de 38 000 € à l'association, sous réserve du vote du budget correspondant ;

3) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Ville ;

4) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 421, article 6574, service gestionnaire FEDU ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 37 – **Caisse d'Allocations Familiales. Réforme de l'Aide aux Temps Libres.**

Mme MARECHAL – *La réforme de l'aide aux temps libres, j'aurais envie de l'appeler plus facilement la réforme des bons C.A.F., cela parle un petit plus facilement à tout le monde. Les familles qui ont un quotient familial de la C.A.F. inférieur à un certain montant qui est de 710, perçoivent un bon vacances qui leur permet de déduire de ce montant une prestation de vacances notamment pour les centres de loisirs, que ce soient ceux de la Ville ou ceux de l'A.S.E.L.Q.O. mais aussi pour l'E.M.I.S. et pour d'autres associations, autres que celles de la commune. La C.A.F. est en train de réformer sa façon de travailler. Aujourd'hui, la famille vient avec son bon C.A.F. sous forme de papier qui leur donne droit à une déduction du montant du bon C.A.F. qui est de 5,40 € pour la journée, ce n'est pas négligeable comme aide pour la famille. Par la suite, les familles ne recevront plus ce petit document, ce sera à la Ville de dire, lorsqu'une famille viendra s'inscrire, qu'elle est en dessous du seuil pour lequel elle peut bénéficier du bon C.A.F., donc on leur fait la déduction automatiquement et la C.A.F. versera à la Ville le montant correspondant. C'est une façon un petit peu différente de travailler, cela nous oblige à devoir changer notre règlement intérieur pour l'adapter à cette gestion des bons de vacances, cela nous oblige aussi à écrire sous forme différenciée, la grille de tarifs pour faire apparaître le seuil de 710 pour lequel on a soit droit, soit plus droit aux bons vacances. Je vous propose de bien vouloir approuver ces deux modifications. On aura à en reparler puisque la convention de mise en œuvre de cette réforme ne sera présentée que par la suite. Pour l'instant, la C.A.F. ne nous l'a pas encore présentée.*

M. le Maire – *Merci. Je vous consulte.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie perçoit 3 aides différentes provenant de la Caisse d'Allocations Familiales :

- la Prestation de Service qui est liée au nombre d'heures réalisées par enfants accueillis : Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.), accueil périscolaire, Ecole Municipale d'Initiation Sportive (E.M.I.S) ;
- les recettes liées au Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) pour les A.L.S.H. ;
- l'Aide aux Temps Libres (A.T.L.) pour les A.L.S.H. et l'E.M.I.S.

A compter de janvier 2013, l'Aide Complémentaire à la Prestation de Service (A.C.A.L.A.P.S.) remplacera l'Aide aux Temps Libres de la C.A.F. Cette réforme se traduit par le passage d'une aide nominative à la famille (bons C.A.F.) à une aide globale à la collectivité, qui sera versée sous la forme d'une subvention annuelle pour les enfants dont les familles ont un quotient familial (Q.F.) inférieur à 710.

En conséquence, la Mairie devra afficher la tarification préférentielle en faveur de ces familles, correspondant aux actuels tarifs diminués de la valeur du bon C.A.F.

Une adaptation de la grille tarifaire est donc nécessaire pour que le Q.F. 710 apparaisse en limite de tranche. De ce fait, la tranche E actuelle – 688.50 ; 790.89 – sera scindée en 2 tranches – 688.50 ; 710 – et – 711 ; 790.89. Une nouvelle grille tarifaire des A.L.S.H. est proposée pour 2013 en annexe 1.

Pour les familles ne relevant pas du régime général de la C.A.F. du Loiret, la grille tarifaire continue de faire apparaître les tarifs à taux plein auxquels pourront être appliquées les aides sociales afférentes à chaque régime particulier.

Par ailleurs et conformément à la délibération sur le règlement des quotients familiaux du 22 juin 2012 qui prévoyait la mise à jour des Q.F. de la C.A.F. tous les 3 mois, il devient nécessaire de formaliser le choix de baser la tarification sur le Q.F. de la famille en vigueur au moment de l'établissement de la facture.

Le règlement des A.L.S.H. est ainsi modifié (article IV-1) pour porter cette disposition à la connaissance des familles (annexe 2).

Enfin, la mise en œuvre de cette réforme implique une convention quadriennale avec la C.A.F. (2013 – 2016) fixant l'ensemble des modalités de calcul et de versement de l'A.C.A.L.A.P.S. qui sera présentée à une prochaine séance du Conseil Municipal.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les modifications de la grille tarifaire des A.L.S.H. en vue de la mise en œuvre de l'Aide Complémentaire à la Prestation de Service en 2013, selon le détail donné en annexe 1 ;

2) approuver le règlement des A.L.S.H. modifié suite à la réforme de l'Aide Complémentaire à la Prestation de Service joint en annexe 2 ».

Adopté à l'unanimité.

TARIFS 2013 DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Tarifs selon quotients familiaux		Tarifs 2013 Régime général		Tarifs 2013 autres régimes
A	< 381,70	1,74 €	TARIFS SUBVENTIONNES PAR LA CAF	7,14 €
B	de 381,71 à 484,26	2,27 €		7,67 €
C	de 484,27 à 586,72	3,11 €		8,51 €
D	de 586,73 à 688,49	4,00 €		9,40 €
E	E1 de 688,50 à 710	4,97 €		10,37 €
	E2 de 710,01 à 790,89	10,37 €		
F	de 790,90 à 893,91	11,36 €	11,36 €	
G	de 893,92 à 993,77	12,40 €	12,40 €	
H	993,78 à 1097,79	13,52 €	13,52 €	
I	1097,80 à 1200,32	14,16 €	14,16 €	
J	> 1 200,33	14,76 €	14,76 €	

Supplément au prix de journée

Soirée et nuit au centre : 2,69 €

Journée en camping : 3,67 €

Les familles non orléanaises se verront appliquer une majoration fixe forfaitaire de 10,80 € en supplément du tarif lié à leur quotient familial.

REGLEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS DE LA VILLE D'ORLEANS



PREAMBULE

Les Accueils de Loisirs sans Hébergement de la Ville d'ORLEANS sont organisés dans le cadre de son projet éducatif qui se décline en projets pédagogiques élaborés par les Directeurs de Centres. Ils sont habilités par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Les qualifications du personnel d'animation et les taux d'encadrement répondent ainsi aux normes en vigueur.

Ces accueils, mixtes, permettent aux enfants de vivre leurs loisirs selon leur propre rythme, de développer leur autonomie, de favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité et d'accéder à des loisirs éducatifs, culturels et de détente.

ARTICLE I – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

I – 1 Le public concerné :

Les enfants pourront être accueillis dès leur scolarisation en petite section de maternelle, c'est-à-dire à partir du mois de septembre de l'année considérée, jusqu'à leur sortie de l'école primaire, c'est-à-dire jusqu'au mois d'août de leur année de CM2.

I – 2 Les lieux et horaires d'accueil :

4 sites sont proposés aux familles :

- | | |
|--|--|
| ▶ <u>Centre du Châtelet :</u>
25 Rue de la Charpenterie
45 000 ORLEANS
Tél. : 02.38.54.57.23 | ▶ <u>Centre de l'Allée des Sapins :</u>
64 Rue de Chateaubriand
45 100 ORLEANS LA SOURCE
Tél. : 02.38.76.22.17 |
| ▶ <u>Centre de Soulaire Château :</u>
Rue des Quinze Pierres
45 750 ST PRYVE ST MESMIN
Tél. : 02.38.22.11.35 | ▶ <u>Centre de Soulaire Séquoïas :</u>
Rue des Quinze Pierres
45 750 ST PRYVE ST MESMIN
Tél. : 02.38.22.10.45 |



Les accueils de loisirs sont ouverts de 8H00 à 18H00. Les enfants peuvent y être conduits directement entre 8H00 et 9H00 et repris par les parents entre 17H00 et 18H00.

Parallèlement, des circuits de bus permettent aux enfants d'être transportés vers les sites excentrés. Des péri-centres sont ainsi ouverts dans les locaux périscolaires de quelques écoles. Ainsi dès 8H00, les enfants peuvent être accueillis de façon échelonnée dans un lieu sécurisé et chaleureux jusqu'au départ du bus vers la structure de loisirs selon un horaire communiqué lors de l'inscription. De la même façon, des accueils sont ouverts le soir après 17H00 et jusqu'à 18H00, heure limite à laquelle les parents doivent venir chercher leurs enfants. L'inscription se fait pour la montée et la descente sur le même péri-centre.

ATTENTION : tout enfant déposé sur un centre ou un péri-centre et non inscrit ne sera ni accepté ni accueilli. Si la Direction est dans l'incapacité de joindre la famille pour venir récupérer l'enfant, il sera fait appel aux services de la Police pour la prise en charge de celui-ci.



L'arrivée d'un enfant après 9H00 doit rester exceptionnelle et être signalée afin que son repas soit tout de même commandé. Il convient donc de prévenir le centre avant 9H00.

Les départs en cours de journée restent exceptionnels. Ils doivent obligatoirement faire l'objet d'une information par les parents le matin. Ceux-ci signeront une décharge de responsabilité.

Les retards du soir seront consignés dans un registre et pourront donner lieu le cas échéant à des avertissements puis à des refus de réservations.

I – 3 Les périodes d'accueil :

Les accueils de loisirs fonctionnent tous les mercredis de l'année scolaire et durant l'ensemble des périodes de vacances scolaires :

- Automne
- Noël
- Vacances d'hiver
- Vacances de Printemps
- Juillet
- Août



Les centres fonctionnent à la journée uniquement.

En fonction de la demande des familles et pour des raisons de bonne gestion des équipements municipaux et de mutualisation des équipes pédagogiques, la Ville se réserve la possibilité de fermer des accueils durant certaines périodes (Noël par exemple).

Par ailleurs, aucune structure n'est ouverte le(s) jour(s) de pré-rentree.

I - 4 Les repas :

Le repas et le goûter sont préparés par le prestataire de la Ville délégué pour assurer la restauration collective. Les repas sont fournis en liaison froide.

Ils sont élaborés par la diététicienne de la Mairie dans le respect de l'équilibre alimentaire.

Des repas sans porc pourront être servis aux enfants dont les familles le souhaitent. Cette information doit être précisée dans la fiche sanitaire remplie au moment de l'inscription.

Lorsqu'un enfant présente une allergie ou une intolérance alimentaire, les parents sont tenus de solliciter l'établissement d'un PAI (projet d'accueil individualisé). Il est mis au point avec la participation de la famille, du directeur de l'accueil et des services municipaux à partir du protocole établi par le médecin traitant.

Dans ce cas, la famille apporte le repas suivant les modalités prévues au PAI.

A l'exception de ces deux situations, aucune autre demande de repas différencié ne sera honorée.

ARTICLE II - INSCRIPTION

A **chaque début d'année scolaire** (ou en cours d'année pour les nouveaux arrivants, ou pour une 1^{ère} inscription), il est nécessaire de créer ou de mettre à jour un dossier d'inscription.



Ce dossier d'inscription est disponible au début de chaque été à la Direction de l'Éducation, dans les Mairies de proximité, à l'Espace Famille et dans les accueils de loisirs et téléchargeable sur le site de la Ville.

Une fois rempli, il devra être **remis ou envoyé à la Direction de l'Éducation** qui procédera à sa vérification et son enregistrement. Il devra être accompagné des pièces suivantes :

- Une photocopie des vaccinations de l'enfant (carnet de santé)
- l'attestation d'assurance extra-scolaire (formule couvrant l'enfant en dehors de l'école)
- un certificat de scolarité pour les 3-4 ans non scolarisés dans une école publique d'Orléans
- un justificatif de domicile
- les certificats médicaux pour d'éventuels problèmes de santé (allergies....)

L'inscription ne peut être effective qu'après transmission du dossier complet. Celle-ci sera confirmée à la famille par le service Accueil / Inscriptions.



L'inscription ne vaut pas réservation. Avant de pouvoir procéder à des réservations l'enfant doit avoir été inscrit au préalable.

ARTICLE III - RESERVATIONS

III – 1 Le processus de réservation :

Les réservations peuvent être prises :

- à la Direction de l'Éducation chaque jour de 8H30 à 13H00 et de 13H45 à 17H30 (17H00 le vendredi),
- par mail à l'adresse suivante : accueils-de-loisirs@ville-orleans.fr,
- dans les accueils de loisirs le matin de 8H30 à 9H00 et le soir de 17H00 à 18H00.

Les mails envoyés, à partir de minuit du jour de début des réservations pour chaque période, seront pris en compte dans l'ordre d'arrivée et traités aux horaires d'ouverture du bureau Accueil / Inscriptions. Dès traitement de la demande, une réponse sera envoyée à la famille.

Les réservations sont prises dans la limite des places disponibles.

Ces réservations fonctionnent par période :

- ▲ mercredis 1^{er} trimestre (janvier-mars) + vacances d'hiver
- ▲ mercredis 2^{ème} trimestre (avril-juin) + vacances de printemps
- ▲ vacances d'été
- ▲ mercredis dernier trimestre (septembre-décembre) + vacances d'automne
- ▲ Noël

Les familles orléanaises dont les enfants auront fréquenté les ALSH **tous les mercredis d'un trimestre** (exception faite des absences pour raison médicale) seront prioritaires pour les réservations du trimestre suivant. Toutefois la Mairie ne peut garantir à la famille une place disponible sur le centre souhaité.



Pour les familles bénéficiant d'une prise en charge (UTS...), les réservations devront impérativement être faites à la Direction de l'Éducation.

III – 2 Les listes d'attente :

Les familles qui souhaitent effectuer des réservations alors même que les capacités d'accueil sont atteintes sont inscrites sur une liste d'attente, par ordre d'arrivée.

Elles sont contactées dès lors qu'une place correspondant à leurs attentes se libère.



M. le Maire – Je vous propose de faire une pause bien méritée de 10 minutes.

*
* *
*

La séance est suspendue de 22 heures 30 à 22 heures 50.

*
* *
*

DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N° 11 – **Quartier Saint-Marceau. Projet Dauphine - Georges Chardon. Déclaration sans suite de la procédure de contrat de partenariat approuvée par délibération du 18 décembre 2011. Relance de la procédure de consultation sur la base du même programme. Demande de subventions.**

M. le Maire – Nous en venons au point 11, le projet Dauphine et la relance de la procédure avec Mme SAUVEGRAIN.

Mme SAUVEGRAIN – Merci M. le Maire. Nous avons lancé un dialogue compétitif en partenariat public privé fin 2011. Aujourd'hui, les offres que nous avons eues ne nous donnent pas satisfaction, notamment d'un point de vue architectural. C'est pourquoi nous vous proposons de relancer la procédure sur les mêmes bases que précédemment, et pour l'école et pour le gymnase, après avoir consulté toutes les instances nécessaires. Nous vous proposons aussi de rester sur le même processus d'indemnisation des candidats.

M. le Maire – M. GRAND, vous avez la parole.

M. GRAND – M. le Maire, vous disiez tout à l'heure qu'il ne faut pas jeter l'argent par la fenêtre. Je considère que sur cette délibération et sur ce projet, il y a bien de l'argent jeté par la fenêtre parce que vous avez choisi le dialogue compétitif qui vous a permis en phase de projet sommaire de pouvoir avoir accès à des premières ébauches de la part des architectes. Si à ce niveau, vous considériez que les architectes n'avaient pas fait un travail qui vous convenait, vous aviez tout le loisir de pouvoir leur demander de revoir leurs copies. Malheureusement, vous êtes allés jusqu'en phase projet détaillé ce qui nous oblige aujourd'hui à relancer cette procédure qui coûte 215 000 € à la Ville pour dédommager les trois candidats. A cela s'ajoutera, dans la délibération n° 13, si je me souviens bien, 100 000 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui doit relancer ce marché. Je considère que nous avons perdu 315 000 €. Je trouve cela dommageable pour les finances de la Ville et pour les Orléanais. Je vous remercie.

M. le Maire – M. BRARD, c'est à votre tour.

M. BRARD – M. le Maire, je serai bref. En complément de l'intervention de Jean-Philippe GRAND, je voulais dire que je regrettais cette situation, tout d'abord, dans l'intérêt de ce projet que nous avons voté. Sur le fond, je regrette cette situation, je la regrette d'autant plus que cela fait partie d'un ensemble de restructuration urbaine en même temps que la reconstruction du gymnase et de l'école, c'est un ensemble assez compliqué. Comme quoi, nous ne sommes pas toujours ni démagogiques ni complètement orthodoxes, droits dans nos bottes et dogmatiques, nous sommes capables d'apprécier, par exemple, sur l'argument qu'avait développé Olivier CARRE, de la complexité de ce montage, c'est vrai, ce sont des opérations assez compliquées à monter. Nous avons voté cette délibération alors que l'on aurait pu nous être reproché de voter un P.P.P., on l'a voté en pensant que cela allait bien marcher.

Or, cela ne marche pas. Aujourd'hui, j'ai des interrogations, je trouve que cela fait beaucoup travailler les services de la Ville qui sont sans doute en capacité de maîtriser un dossier comme celui-là. Cela nous fait dépenser de l'argent, on le voit ici. Et, je le dis avec un peu de sourire, même si sur le fond, je regrette bien que ce projet n'avance pas plus vite, mais un des arguments qui n'a pas été avancé là, mais qui est souvent avancé pour les P.P.P. c'est que cela va plus vite, cela permet de raccourcir les délais. Je ne suis pas sûr que dans cet exemple là on raccourcisse les délais. J'ai vraiment des interrogations sur le fait de remettre le couvert sur cette opération dans les mêmes conditions alors que l'on voit bien que c'est infructueux. Je me demande si, malgré tout, on ne devrait pas passer à une maîtrise d'ouvrage Ville pour un projet comme celui-là. Ce sont mes interrogations, M. le Maire.

M. le Maire – M. LEBRUN, c'est à vous.

M. LEBRUN – M. le Maire, vous disiez, tout à l'heure, que cela fait 40 ans que l'école Georges Chardon est en préfabriqué. On s'aperçoit qu'il faut attendre encore que cela se fasse. Évidemment, il y a de la déception. Aujourd'hui, on ne sait pas si le prochain appel d'offres va aboutir. C'est vrai, apparemment, vous êtes exigeant sur la fonctionnalité, l'architecture, l'intégration. Je pense que ceux qui ont construit la résidence Dauphine devaient être moins regardants que vous. On a un des plus gros groupes scolaires, si ce n'est pas le plus grand, c'est le plus gros sur la résidence Dauphine.

Une nouvelle procédure pour l'école et le gymnase, indemnisation des candidats dont les offres sont rejetées, donc, de l'argent dépensé, et en même temps, confirmation du partenariat public privé. On ne pourra pas voter l'ensemble des trois délibérations bien que l'on soit favorable à la reconstruction et au désenclavement. Dans le même temps, il y a un besoin d'une nouvelle dynamique du quartier, en particulier dans les domaines associatif et commercial. La dernière question : est-ce que la reconstruction de nouveaux logements qui est prévue au nord ouest de la résidence va être retardée d'autant ?

M. le Maire – Mme SAUVEGRAIN, vous avez la parole.

Mme SAUVEGRAIN – Pour revenir sur les éléments liés au reste du programme que viennent d'évoquer MM. LEBRUN et BRARD, cela ne remet pas du tout en cause tout le reste de la résidentialisation de France Loire. Les travaux continuent exactement dans les mêmes délais et même sur les projets Ville, puisque la destruction du gymnase est prévue au premier trimestre 2013 et France Loire continue les travaux tels qu'on les avait prévus dans le protocole d'accord qui a été voté ici. Cela ne change absolument rien.

Sur l'école et le gymnase c'est vrai que c'est un dossier complexe. On est sur un investissement de l'ordre de 30 000 000 €. Je ne crois pas du tout que cela soit de l'argent jeté par les fenêtres. Aujourd'hui, on avait deux possibilités, ou l'on vous proposait de choisir l'un des trois projets architecturaux que nous avons eus et qui rentraient dans l'enveloppe financière - ce n'est pas une question financière, c'est une question architecturale et d'insertion dans le site – ou l'on en choisissait un et tous les riverains étaient mécontents pendant les 40 ou 50 ans d'une école et d'un gymnase parce que dans le site, l'insertion n'était pas la bonne.

Pour répondre à M. GRAND, on n'a pas vu une ébauche. Un P.P.P. ne se passe pas comme cela. On a eu des séances de négociations et à la fin, les candidats remettent une offre finale. Si l'on avait été en appel d'offres et en loi maîtrise d'ouvrage publique (M.O.P.) classique, on n'aurait même pas pu négocier. On aurait eu d'un seul coup, une seule offre. C'est pour cela que l'on vous propose toujours la même procédure et la mission interministérielle sur les P.P.P. a complètement validé notre schéma.

En matière de décalage pour l'école, cela fait un décalage d'un an, ce n'est pas qu'elle ne se fera pas, c'est qu'au lieu que cela soit pour la rentrée 2014, ce sera à la rentrée 2015. Je l'ai expliqué aux parents d'élèves et aux enseignants, puisqu'il s'agit de 700 enfants et de 40 enseignants qui évidemment étaient déçus. En même temps, quand ils ont vu les projets architecturaux, ils étaient d'accord que dans ce cas là, il vaut mieux relancer, ce qui va prendre 9 mois de procédure et avoir une école qui fonctionne, à la fois d'un point de vue architectural et aussi fonctionnel, parce qu'une maternelle, une primaire, du périscolaire qui vivent ensemble, il faut qu'ils vivent bien. C'est pour cela que l'on vous propose ce soir de relancer la procédure.

Je précise que si l'on avait été en maîtrise d'ouvrage Ville, si l'on relançait, l'école serait pour 2017 et non pas pour 2015.

M. le Maire – *Merci. Je vous consulte.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 18 novembre 2011, la Ville a approuvé le principe du recours au contrat de partenariat pour la démolition et la reconstruction sur site du groupe scolaire et du gymnase Georges Chardon, le pré-programme de l'opération, le lancement de la consultation et a élu la commission chargée de dresser la liste des candidats admis à déposer une offre.

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été transmis le 9 décembre 2011 au Journal Officiel de l'Union Européenne, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et au Moniteur des Travaux Publics.

La Commission a établi le 6 février 2012 la liste des 4 groupements admis à participer au dialogue compétitif.

Les offres initiales ont été remises le 6 avril 2012, le dialogue compétitif s'est déroulé du 31 mai au 26 juin et 3 offres définitives ont été remises le 17 août 2012. Un groupement s'est désisté en cours de dialogue.

Au terme de l'analyse des offres finales remises, la Ville a toutefois décidé, comme l'article 4.2 du règlement de consultation des offres finales lui en ouvre la possibilité, de déclarer sans suite la procédure, aucune des offres reçues n'ayant été jugée satisfaisante.

En effet, la Ville considère que le projet de démolition-reconstruction des équipements publics Georges Chardon mérite toute l'attention et l'exigence nécessaires à la réalisation d'un projet de qualité. Or, il est apparu qu'un certain nombre de ces exigences notamment sur le plan de la fonctionnalité, du traitement architectural et de l'intégration globale du projet au quartier, étaient absentes ou insuffisantes des propositions faites par les groupements.

En revanche le dialogue compétitif a confirmé la pertinence du montage. En effet, le coût de la construction et les redevances à la charge de la Ville sont en tous points conformes à l'évaluation préalable validée par la Mission d'appui aux partenariats public-privé.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1414-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville a informé les trois groupements de sa décision par lettre recommandée avec avis de réception du 16 novembre 2012 ainsi que la commission chargée de dresser la liste des candidats admis à participer au dialogue compétitif qui s'est réunie le 30 novembre 2012.

Il est donc proposé de relancer la procédure de consultation sur la base du même pré-programme en complétant les exigences de la Mairie sur les volets d'intégration urbaine et d'architecture.

Conformément à la réglementation, différentes instances ont à nouveau été saisies :

- La Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 17 décembre 2012,
- le Comité Technique réuni le 20 décembre 2012,

- La Commission élue le 18 novembre 2011 sera chargée d'établir la liste des candidats admis à participer au dialogue compétitif.

Il est proposé de retenir 4 candidatures pour un montant global d'indemnisation de 180 000 € H.T. maximum pour l'ensemble des candidats non retenus, soit 60 000 € H.T. par candidat, à l'issue de l'intégralité de la procédure de dialogue compétitif.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, du Comité Technique et de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) prendre acte de la déclaration sans suite de la procédure de contrat de partenariat approuvée par le Conseil Municipal le 18 novembre 2011 pour la réalisation de la démolition et de la reconstruction sur site du groupe scolaire et du gymnase Georges Chardon ;

2) autoriser M. le Maire ou son représentant à relancer l'avis d'appel public à concurrence sur la base du pré-programme approuvé le 18 novembre 2011 joint en annexe ;

3) autoriser M. le Maire ou son représentant à mener le dialogue compétitif en vue du choix de l'attributaire du contrat de partenariat ;

4) approuver un montant global d'indemnisation de 180 000 € H.T. pour l'ensemble des candidats non retenus, soit 60 000 € H.T. par candidat, à l'issue de l'intégralité de la procédure de dialogue compétitif ;

5) autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires publics au taux le plus favorable et à signer les documents correspondants ;

6) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents et accomplir toutes les formalités inhérentes à l'exécution de la présente délibération ;

7) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 854, article 2031, opération 10A492, service gestionnaire UAM et les éventuelles recettes qui seraient à ouvrir sur l'opération ».

ADOPTE PAR 43 VOIX.
IL Y A 12 ABSTENTIONS.

N° 12 – Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet Dauphine - Georges Chardon. Approbation d'un avenant n°1.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal a approuvé le 15 avril 2011 le marché après appel d'offres ouvert à passer avec le groupement d'entreprises SAMOP / Masséna Ingénierie Financière / Bird & Bird, pour un montant de 65 331,50 € T.T.C. en tranche ferme et de 126 985,30 € T.T.C. en tranches conditionnelles, soit un montant total de 192 316,80 € T.T.C. afin d'assister la Ville dans la définition du montage contractuel le plus adapté à l'opération projetée, la rédaction du dossier de consultation des entreprises et la passation du montage contractuel retenu.

A l'issue de l'engagement d'une procédure de dialogue compétitif et au terme de l'analyse des offres finales remises par les trois groupements en lice, la Ville a décidé de déclarer sans suite la procédure, aucune des offres reçues n'ayant été jugées satisfaisantes notamment dans les domaines de la fonctionnalité, du traitement architectural et de l'intégration globale du projet au quartier.

La Ville souhaite relancer la procédure de passation d'un contrat de partenariat, afin de bénéficier des atouts d'un tel montage pour le projet et obtenir des offres répondant de manière plus pertinente à ses exigences. Par conséquent il est nécessaire de proroger les délais d'exécution du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage juridique technique et financière et de sa tranche conditionnelle 2, sans incidence financière pour la Ville.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'avenant n°1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique, technique et financier portant sur la reconstruction du groupe scolaire et du gymnase Georges Chardon ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Ville et accomplir les formalités nécessaires ».

ADOPTE PAR 43 VOIX.
IL Y A 12 ABSTENTIONS.

N° 13 – **Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet Dauphine - Georges Chardon. Approbation d'un marché négocié.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 15 avril 2011, la Ville a approuvé après appel d'offres ouvert un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique, technique et financière avec le groupement d'entreprises SAMOP / MASSENA Ingénierie Financière / Bird & Bird, pour un montant de 65 331,50 € T.T.C. en tranche ferme et de 126 985,30 € T.T.C. en tranches conditionnelles, soit un montant total de 192 316,80 € T.T.C.

Par délibération du 18 novembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé le principe du recours au contrat de partenariat pour la démolition et la reconstruction sur site du groupe scolaire et du gymnase Georges Chardon. Dans ce cadre, eu égard à la complexité du projet, et en application des dispositions de l'article L. 1414-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), une procédure de dialogue compétitif a été mise en œuvre.

Au terme de l'analyse des offres finales remises par les trois groupements en lice, la Ville a décidé de déclarer sans suite la procédure, aucune des offres reçues n'ayant été jugées satisfaisantes notamment dans les domaines de la fonctionnalité, du traitement architectural et de l'intégration globale du projet au quartier.

En revanche l'analyse des offres a confirmé la pertinence du montage au plan financier : le coût de construction, les montants des redevances relatives au financement et à l'entretien sont conformes à l'évaluation préalable validée par la Mission d'Appui aux Partenariats Public-Privé.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1414-10 du C.G.C.T. la Ville a informé les trois groupements de sa décision par lettre recommandée avec avis de réception du 16 novembre 2012 ainsi que la commission qui s'est réunie le 30 novembre 2012.

Dès à présent la Ville souhaite relancer la procédure de passation d'un contrat de partenariat, afin de bénéficier des atouts d'un tel montage pour le projet et d'obtenir des offres répondant de manière plus pertinente à ses exigences. Les éléments de programmes des deux équipements sont inchangés avec toutefois des précisions supplémentaires en matière d'intégration urbaine et architecturale.

Afin de réaliser ces études de faisabilité, il est nécessaire de passer un marché négocié pour prestations similaires avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage juridique, technique et financière du projet en vertu des dispositions de l'article 35-II-6 du Code des Marchés Publics qui sera constitué d'une seule tranche comprenant les phases suivantes :

- programme définitif et rapport définitif sur le mode de gestion ;
- rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises ;
- analyse des candidatures ;
- assistance à l'analyse des offres intermédiaires ;
- assistance lors de la phase d'offres finales.

Dans ces conditions, après attribution de la Commission d'Appel d'Offres et avis de la

Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le marché négocié pour prestations similaires à passer avec le groupement d'entreprises SAMOP / MASSENA Ingénierie Financière / Bird & Bird, pour un montant de 99 704,54 € T.T.C. ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Ville et accomplir les formalités nécessaires ;

3) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 854, article 2031, opération 10A492, service gestionnaire UAM ».

ADOPTE PAR 43 VOIX CONTRE 3.
IL Y A 9 ABSTENTIONS.

N° 14 – Logement locatif social. Approbation d'une convention à passer avec l'Etat pour l'enregistrement des demandes.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'article L. 441-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation issu de la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions a créé une obligation d'enregistrement au niveau départemental de toute demande de logement locatif social.

Les demandeurs ont ainsi la garantie du suivi et de la prise en compte de leur demande. En cas d'attente anormalement longue, mesurée par le système d'enregistrement, cette même demande peut bénéficier d'un examen prioritaire par la commission départementale de médiation.

Le système d'enregistrement des demandes de logement locatif social a fait l'objet d'une réforme importante par la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion. Un nouveau dispositif informatique d'enregistrement départemental des demandes est mis en place.

Cette réforme a pour objectifs de simplifier les démarches du demandeur de logement, d'améliorer la transparence du processus d'attribution et de mieux connaître quantitativement et qualitativement les caractéristiques de la demande locative sociale.

Outre les bailleurs, les services de l'Etat désignés par le Préfet et les collecteurs du 1 %, les Communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents et les Départements peuvent, après délibération, devenir services enregistreurs. Dans ce cas, la collectivité territoriale doit signer une convention avec le Préfet de Département, qui fixe les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social.

Le fait d'adhérer au système d'enregistrement de la demande de logement locatif social permet à la collectivité, d'une part, d'avoir accès aux données nominatives relatives aux demandes de logement quel que soit le lieu d'enregistrement (accès à l'ensemble des demandes du Département pour les communes réservataires, et accès aux demandes ayant identifié la commune pour les autres) et, d'autre part, de proposer un service public de proximité complet, de l'enregistrement à la proposition de logement.

L'article R 441-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation prévoit, par ailleurs, que les services d'enregistrement peuvent confier à un mandataire la mission d'enregistrer les demandes de logement social pour leur compte. A Orléans, cette mission revient naturellement à la Maison de l'Habitat qui l'exerce depuis plusieurs années.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et

Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention à passer avec l'Etat qui i définit les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national, pour une durée d'un an renouvelable tacitement chaque année ;

2) autoriser M. le Maire à signer, au nom de la Ville, la convention à passer avec le Préfet, prévoyant que la Maison de l'Habitat exercera la mission de service enregistreur dans le cadre d'un mandat qui lui sera confié par la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 15 – Maison de l'Habitat. Approbation d'une nouvelle convention de partenariat et d'une convention relative à l'enregistrement des demandes de logement.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Maison de l'Habitat est ouverte au public depuis le 14 juin 2004 et remplit plusieurs missions :

- la gestion technique et administrative du lieu qui regroupe plusieurs services et associations,
- l'information et l'orientation du public dans tous les domaines du logement,
- la mise en œuvre du guichet unique d'enregistrement de la demande de logements sociaux,
- l'organisation d'un espace de documentation sur le thème du logement.

En mai 2005, la Ville et la Maison de l'Habitat ont passé une convention définissant les conditions dans lesquelles la Ville lui apporte son concours financier pour la réalisation d'un programme d'actions. Cette convention, renouvelée deux fois, prend fin le 9 mai 2014.

Par ailleurs, dès sa création, la Ville a confié l'accueil de son service logement à la Maison de l'Habitat.

Plusieurs éléments justifient que les engagements de la Ville et de la Maison de l'Habitat soient actualisés :

- Il convient d'harmoniser les termes, et en particulier la durée, de la convention de partenariat qui lie la Ville et la Maison de l'Habitat, avec ceux de la convention passée entre l'association et la Communauté d'Agglomération « Orléans – Val de Loire », qui a pris effet le 1^{er} juillet 2012 et prendra fin le 31 décembre 2014 ;

- La réforme du numéro départemental unique instituée par la loi du 25 mars 2009 de Mobilisation pour le Logement et de Lutte contre les Exclusions, dite loi MOLE, conduit la Ville à passer avec la Maison de l'Habitat, une convention de mandat pour l'enregistrement des demandes de logement locatif social, après avoir passé préalablement, avec l'Etat, une convention par laquelle elle se déclare guichet enregistreur.

Deux conventions sont à conclure avec l'association :

- Convention de partenariat Ville

La convention actuelle doit prendre fin au 31 décembre 2012, afin de permettre la passation d'une nouvelle convention qui prendra effet le 1^{er} janvier 2013, jusqu'au 31 décembre 2014.

Les termes de cette convention sont très proches de ceux de la convention actuelle :

1 – le programme d'actions de la Maison de l'Habitat est ainsi défini :

- assurer le service du guichet et l'accueil des demandeurs de logement, en développant, notamment, la mise en réseau du fichier des demandes de logement avec les communes de l'agglomération,

- rapprocher l'offre et la demande de logements sociaux adaptés au handicap et au vieillissement,

- développer un service en faveur de l'accès au logement des jeunes.

2 – la subvention annuelle est fixée à 85 500 € pour l'année 2013.

Elle couvre les actions définies dans la convention de partenariat et la rémunération du mandat confié par la Ville à la Maison de l'Habitat, dans le cadre d'une autre convention, pour l'enregistrement des demandes de logement social.

– Convention de mandat

La Ville confie à la Maison de l'Habitat la mission d'enregistrer les demandes de logement locatif social, en son nom et pour son compte, conformément aux dispositions légales et réglementaires, et dans le respect des droits des demandeurs.

Les modalités et les conditions de l'enregistrement définies dans la convention passée entre la Ville et l'Etat seront appliquées par la Maison de l'Habitat.

La convention court pour une durée d'un an, renouvelable par décision expresse.

La rémunération de la Maison de l'Habitat au titre de cette mission est couverte par la subvention prévue dans la convention de partenariat passée avec la Ville.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la nouvelle convention de partenariat à passer avec la Maison de l'Habitat pour les années 2013 et 2014 qui remplace celle signée en mai 2005 ;

2) approuver la convention de mandat à passer avec la Maison de l'Habitat afin de lui confier la mission de service enregistreur des demandes de logements sociaux, en son nom et pour son compte pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse ;

3) décider d'attribuer une subvention annuelle de 85 500 € à l'association au titre de l'année 2013 sous réserve du vote du budget correspondant ;

4) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ces conventions au nom de la Ville ;

5) imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 72, article 6574, service gestionnaire FHAB ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 16 – **Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 27 janvier 2012, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Ville.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont liste est jointe, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'octroi de cinq subventions pour ravalement de façade conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 55 119 € ;

2) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndic concernés ;

3) déléguer Monsieur le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions ;

4) imputer sur le budget de l'année en cours, fonction 824, article 20422, opération 10A104, service gestionnaire UUSL, les sommes correspondantes ».

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

PROJET CENTRE VILLE – CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Immeubles		Montants subvention (en €)		Montant
Adresses	Propriétaires ou Syndic	Normal	Travaux d'intérêt architectural	Total (en €)
4 rue des Gobelets	M. et Mme François MAUNOIR	9 719		9 719
16 rue du faubourg Madeleine	M. et Mme Jean-François COCQ	9 600		9 600
4 rue Saint-Eloi	M. et Mme Bertrand CHENEAU	11 273		11 273
102 rue de Bourgogne	M. et Mme Jacques MICHAULT	13 313		13 313
50 rue de la Charpenterie	M. et Mme François BREUIL	11 214		11 214
TOTAL				55 119

N° 17 – **Quartier Bourgogne – République. Centre de Conférences. Cession d'un lot de volume.**

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« En juillet 2011, un sinistre est intervenu dans l'ensemble immobilier accueillant notamment le Centre de Conférences, au niveau d'une terrasse gravillonnée surplombant le lot de volume accueillant la copropriété du 14 boulevard Aristide Briand. Il est apparu à cette occasion que cette portion de terrasse, y compris son étanchéité et une descente d'eaux pluviales ne bénéficiant qu'à la copropriété, a été rattachée par erreur à un lot de volume appartenant à la Ville lors de l'établissement de l'état descriptif de division en volumes initial.

Une modification de l'état descriptif de division en volumes n'étant pas envisageable au vu du nombre de parties en présence, la société ABALIUD a sollicité de la Ville l'acquisition de cette emprise, cette terrasse surplombant une de ses salles de réunion.

La transaction nécessite la division préalable de la fraction 11.31 du lot de volume n° 11 correspondant au Centre de Conférences et ses annexes, pour une superficie d'environ 7,5 m². Cette emprise étant sans aucun usage public, aucun déclassement n'est nécessaire.

La vente intervient à l'euro symbolique, prix confirmé par l'évaluation de France Domaine du 14 juin 2012 s'agissant d'une rectification d'erreur matérielle. La Ville prend en charge les frais de géomètre, l'acquéreur supportant pour sa part les frais et émoluments de l'acte notarié.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider de céder à la société ABALIUD, représentée par son gérant, M. Hugues PRIEUR, dont le siège social est situé 14 boulevard Aristide Briand à Orléans, un volume de 7,5 m² environ de surface de base, compris étanchéité et descente d'eaux pluviales, à subdiviser du volume n° 11 appartenant à la Ville. La division en volumes est assise sur l'assiette foncière cadastrée section BT n° 301-304-306-483-487-489-568-625-627-629-631-6 33-635-637 et 639 ;

Le prix est fixé à l'euro symbolique, que l'acquéreur sera dispensé de verser, conformément à un avis de France Domaine du 14 juin 2012, s'agissant d'une rectification d'erreur matérielle. L'acquéreur a désigné Maître BRIDAY LELONG, notaire, pour le représenter ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour faire établir le modificatif à l'état descriptif de division en volumes et signer l'acte notarié à intervenir ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 18 – **Quartier Saint-Marceau. Alignement de la rue du Gros Raisin.**

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le cabinet AXIS CONSEILS, représentant Mme JEULIN, a déposé en Mairie le 3 octobre 2011 une demande de déclaration préalable pour la division de la parcelle cadastrée section CZ n°1, formant désormais les parcelles CZ 625, 626 et 627.

Le plan de division a identifié une emprise de 31 m² (identifiée par la nouvelle parcelle CZ 627) destinée à être cédée à la Ville pour être incorporée au trottoir public à l'intersection des rues Guignegault et du Gros Raisin. Pour partie, il s'agirait d'une régularisation d'une situation de fait, la clôture étant implantée en retrait de la limite de la parcelle.

Il est proposé d'acquérir cette emprise de terrain moyennant le prix de 15 € le m² eu égard au classement en zone UFv au Plan d'Occupation des Sols.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider d'acquérir de Mme Marie-Claude JEULIN, domiciliée 44 rue de Saint-Pryvé à SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN (45750), une emprise de 31 m² destinée à être incorporée dans le domaine public, cadastrée section CZ n°627, au prix de 15 € le m², soit une dépense prévisionnelle de 465 € ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié à intervenir ;

3) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 2112, opération 10A187, service gestionnaire UUFC ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 19 – **Périmètre de protection des captages du Val. Acquisition de deux parcelles préemptées par la S.A.F.E.R. Demande de subventions.**

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 19 mars 2008, la Ville a décidé d'engager une démarche d'acquisition de terres agricoles dans le secteur du Val pour la protection de ses ressources en eau. C'est ainsi que 39 hectares sont maîtrisés et mis à disposition notamment dans le cadre d'un partenariat avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (S.A.F.E.R).

Depuis, les trois forages du Val ont été classés dans la liste des 507 captages prioritaires, avec un programme d'actions à mettre en place pour lutter contre les pollutions diffuses.

Pour la mise en œuvre de cette action et dans le cadre d'une convention de veille foncière, la S.A.F.E.R. informe la Ville des notifications reçues préalablement à la vente d'une terre agricole et peut mobiliser son droit de préemption rural, à charge pour la Ville de se porter candidate à l'acquisition du bien préempté.

Ainsi, la S.A.F.E.R. s'est vue notifier, le 17 septembre 2012, la vente de deux parcelles l'une cadastrée section DY n°129, sur le territoire d'Orléans, d'une superficie de 4 796 m² et une autre sur la commune d'Olivet, cadastrée section AW n°121 d'une superficie de 7 876 m², moyennant le prix global de 30 000 € au bénéfice d'un acquéreur non exploitant agricole.

Afin de conserver une vocation agricole dans ce secteur et considérant le classement des trois captages du Val, il apparaît d'intérêt pour la Ville de poursuivre son action de maîtrise foncière.

En conséquence, la Ville se déclare candidate à l'acquisition de ces deux terrains préemptés par la S.A.F.E.R., suivant la décision de son Comité Technique du 16 novembre 2012. Ces terres seront louées à un exploitant prenant un engagement de respecter les clauses environnementales fixées par la Ville, après signature avec la S.A.F.E.R. d'une convention de mise à disposition exclusive du statut du fermage.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) au vu de l'avis de France Domaine, décider que la Ville se porte candidate à l'attribution et acquière ces deux parcelles de terre après préemption par la S.A.F.E.R. :

- parcelle cadastrée section DY n°129 sur le territoire d'Orléans pour 4 796 m² moyennant le prix principal de 11 350 €, frais notariés et d'acte, auxquels s'ajouteront les honoraires, frais

d'intervention de la S.A.F.E.R. et la T.V.A. en vigueur,
- parcelle cadastrée section AW n°121 sur la commune d'Olivet pour 7 876 m², moyennant le prix principal de 18 650 €, frais notariés et d'acte, auxquels s'ajouteront les honoraires, frais d'intervention de la S.A.F.E.R. et la T.V.A. en vigueur ;

2) déléguer M. le Maire pour répondre à la demande d'acquisition puis signer l'acte notarié de vente portant sur les deux parcelles ;

3) approuver la sollicitation de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ainsi que tout organisme susceptible d'apporter des financements complémentaires au taux le plus favorable ;

4) imputer la dépense correspondant au prix d'achat net, frais d'acte notarié et d'intervention de la S.A.F.E.R. sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 2111, opération 10A187, service gestionnaire UUFC, et les honoraires de la S.A.F.E.R., fonction 824, article 2031, opération 10A187, service gestionnaire UUFC ;

5) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 1328 opération 10A187, service gestionnaire UUFC ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 20 – Association d'insertion SOLEMBIO. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention exceptionnelle.

Mme d'AUX – *C'est une délibération importante puisqu'elle va permettre de sauver une association qui avait de gros soucis financiers pour des raisons qui ont été identifiées mais je ne vais pas détailler ici. On vous propose, si vous êtes d'accord, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 20 000 € et d'augmenter leur surface de culture de façon à ce que, selon le rapport du cabinet Orex, cette préconisation puisse permettre une activité pérenne. Sachant qu'il y aura aussi les contributions du Conseil Général à hauteur de 25 000 €, de l'Agglo à 20 000 € et l'Etat à 29 000 € pour arriver à la somme de 94 000 € pour mettre à flot cette association avec en compensation le fait qu'on leur demande de faire des économies de fonctionnement et d'avoir plus de transparence et de nous associer à la gestion des comptes. Là, on peut se demander pourquoi la Région Centre ne participe pas à cette action. Ils participent pour Cap ASSO pour le fonctionnement. Là on parle du sauvetage.*

Je voulais aussi ajouter, et Isabelle le dira aussi, qu'en terme d'insertion, ils font un excellent travail qui correspond à notre politique de protéger la ressource par le bio.

M. le Maire – *Merci. Je vous demande d'être court, s'il vous plait. La parole est MM. LEBRUN, BRARD et ensuite GRAND.*

M. LEBRUN – *Je voudrais savoir d'abord si les surfaces que l'on va donner en plus sont en rapport avec la délibération précédente. Ensuite, est-ce que la Ville s'implique sur les débouchés de la production bio, notamment par rapport à ses besoins ? Merci.*

M. le Maire – *Vous voulez demander si l'on achète bio ? Sur les marchés qu'il y a, effectivement, oui, dans certaines choses, il y a des produits locaux, des produits bio, etc. D'ailleurs, il y en avait en partie des produits équitables sur le buffet là.*

Mme d'AUX – *Si je peux rajouter un petit mot. Le problème c'est qu'en fait, comme c'est une association à but d'insertion, ils ne peuvent pas faire d'affichage commercial. Ils fonctionnent par abonnement de personnes qui vont avoir toutes les semaines un panier ou par des clients qui vont aller directement s'approvisionner chez eux.*

M. BRARD – *M. le Maire, je tenais à saluer l'effort exceptionnel de la Ville dans ce domaine, à tout point de vue. L'association SOLEMBIO a connu des difficultés suite à son transfert quand elle est*

venue s'implanter aux Montées. Mais je crois qu'il faut saluer l'effort des collectivités, j'ai suivi ce dossier pour la commission en Conseil Général et le Département apporte son aide à hauteur de 25 000 €. Tout cela est exceptionnel et comme cela était dit dans la présentation, cela demande à la structure, des efforts par rapport à la gestion, les objectifs et puis la pérennisation de l'ensemble. Les collectivités doivent bien sûr rester vigilantes, c'est un gros effort qui, à mon avis, par rapport au contenu de ce projet, à son implantation là où il se trouve, et par rapport aux personnes que cela concerne en terme d'insertion, cela vaut la peine. Cela fait beaucoup d'argent mais l'argent vient employer.

M. GRAND – J'ai compris le petit jeu du Région « bashing » ce soir, mais pas uniquement ce soir, j'ai l'impression que cela va durer jusqu'aux élections, mais ce n'est pas très grave. La seule chose pour le cas présent, je ne sais pas combien donne la Mairie en fonctionnement, mais je peux vous dire qu'à un autre niveau, au niveau de Cap Asso, le montant est de 30 000 € multipliés par combien de postes ? Le problème c'est qu'il y a plusieurs postes d'encadrement. Globalement, cela fait des sommes qui restent relativement parlantes, on ne peut pas toujours demander plus. Pour une fois c'est moi qui le dis.

(Exclamations)

M. le Maire – On est heureux de vous l'entendre dire. Quand il s'agit de vous, on ne peut pas demander un peu plus. Voilà, c'est intéressant. M. TORREILLES, je vous donne la parole.

M. TORREILLES – Merci, M. le Maire. C'est un accompagnement non seulement efficace, que vous subventionnez, M. le Maire, mais je le crois indispensable. Je suis déjà allé rencontrer cette association sur le terrain, c'est vraiment le cas de le dire parce que tout se passe sur le terrain avec une culture bio importante. J'ai pu aussi rencontrer des responsables et comprendre les difficultés à gérer de cette structure avec une quarantaine de personnes sur le terrain qui ne sont pas toutes des jeunes personnes mais de tout âge et de tout bord et surtout des déracinées et des laissées pour compte. Ce qui me paraît important dans ce projet est que ces personnes travaillent et sont productives, donc, elles reprennent goût à la collectivité car ce qu'elles produisent est vendu et elles sont partie prenante dans une action à la fois humanitaire et commerciale. C'est une action de longue haleine, il faudra sûrement encore soutenir ce projet. Cette association est une chance qu'on leur propose. Je pense que l'on peut continuer. Merci.

M. le Maire – SOLEMBIO est une action que l'on soutient parce qu'elle est particulièrement utile et bienvenue. Si nous ne nous étions pas emparés de ce sujet, nous, Ville d'Orléans, Mme D'AUX, moi même et quelques autres, SOLEMBIO n'existerait plus. C'est aussi simple que cela. Combien d'interventions j'ai dû faire pour obtenir le soutien des uns et des autres, et encore avec, c'est vrai M. BRARD, des sommes importantes, mais néanmoins limitées par rapport aux besoins. Il n'y a pas que le montage financier, il y a également la pérennisation avec les terrains nécessaires pour pérenniser cette activité. J'en profite dans ce conseil pour remercier certains des riverains, des voisins qui ont complètement joué le jeu.

M. GRAND, il ne s'agit pas de faire du Région « bashing », non. Vous ne supportez pas la critique. Dites, qu'est-ce que vous nous en envoyez ? Heureusement que nous sommes un petit peu plus détendus, sereins...

(Réaction de Mme HEAU hors micro)

M. le Maire – ...zen, oui, Mme HEAU. Vous êtes très susceptibles, parce que là, j'ai également sollicité votre collectivité et je me suis fait « bashé ». Ce n'est pas la question d'avoir, comme l'a très justement dit Mme D'AUX, du fonctionnement usuel courant, il s'agissait de faire un montage financier qui permet de sauver SOLEMBIO. Je constate à l'arrivée qui y participe, le Département, l'Etat, la Ville et l'Agglo. Après, on peut expliquer ce que l'on veut, on n'est pas dans le soutien au quotidien des subventions que l'on verse. Il s'agissait là de faire un montage qui sauve SOLEMBIO, vous avez refusé d'y participer. Il faut quand même dire les choses comme elles sont. Pour le coup, je ne comprends pas, parce que ce sont des financements qui, pour une collectivité, ne sont pas colossaux, cela ne va pas mettre en péril les finances de qui que ce soit, c'est de l'environnement, des fameux circuits courts, de l'insertion. Je m'excuse, mais là, je ne comprends pas. Néanmoins, je vais vous solliciter pour savoir si

vous approuvez.

Mme d'AUX, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« SOLEMBIO, association d'insertion spécialisée dans le maraîchage bio, a alerté début novembre, l'ensemble de ses financeurs sur les difficultés financières qu'elle rencontre.

Cette association est implantée depuis 2010 dans le Val, à la ferme de Bou, propriété de 4 hectares de la Ville. Son installation s'inscrit dans la politique de développement durable de la Mairie, il s'agit de protéger la ressource en eau potable en développant une activité de maraîchage bio et d'insertion.

Les difficultés de SOLEMBIO sont liées en partie aux investissements nécessités par le déménagement sur ce site intervenu de façon précipité à la suite de la rupture du bail des parcelles exploitées depuis la création de l'association en 2006.

Au cours de la réunion tenue le 19 novembre 2012 en Préfecture, l'Etat, le Conseil Général du Loiret, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et la Ville ont accepté le principe d'attribution d'une aide exceptionnelle à l'association pour équilibrer les comptes de l'exercice 2012 qui devraient présenter un déficit de 94 000 €.

En contrepartie de cette aide, les financeurs ont demandé à l'association de mettre en place un suivi financier rigoureux basé sur des comptes prévisionnels et la fourniture régulière d'indicateurs de suivi aux partenaires.

L'accompagnement de la Mairie porte sur l'attribution d'une subvention de 20 000 € versée en 2012 et la mise à disposition de surfaces cultivables supplémentaires, portant à 7 hectares les terres cultivées par SOLEMBIO. La convention jointe formalise ces dispositions.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention de partenariat à passer avec l'association SOLEMBIO, pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2013 ;

2) décider d'attribuer une subvention exceptionnel le de 20 000 € à l'association SOLEMBIO au titre de l'année 2012 ;

3) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Ville et accomplir toutes formalités nécessaires ;

4) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville fonction 830, article 6574, opération 08B268, service gestionnaire PPEH ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 21 – **STUDIUM. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention.**

Mme BARRUEL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le STUDIUM®, Agence régionale de recherche et d'accueil international de chercheurs associés en Région Centre, de type « Institute for Advanced Studies », est une association dont la mission vise à concourir à l'animation internationale de la recherche scientifique à Orléans et en Région Centre.

Il organise l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau pour des séjours d'un à deux ans sur des thématiques nouvelles de recherche scientifique et anime des rencontres scientifiques internationales.

La Ville souhaite favoriser le renforcement du potentiel de recherche mis en place sur l'Orléanais et en Région Centre, encourager une recherche de qualité et l'émergence de pôles d'excellence.

C'est pourquoi, Le STUDIUM® est un partenaire privilégié pour la Ville. Il aide à la réalisation de programmes de recherche, encourage un flux régulier de chercheurs étrangers de haut niveau propice à l'innovation et concourt à l'animation scientifique locale. En 2012, 15 chercheurs seniors étrangers ont ainsi été à nouveau accueillis et ont séjourné sur le territoire d'Orléans.

Afin de renforcer son attractivité, Le STUDIUM®, en lien avec l'Université d'Orléans, s'implantera en centre-ville en septembre 2013, dans le bâtiment de l'ancien évêché d'une surface d'environ 2 000 m².

L'arrivée du STUDIUM au sein du centre international universitaire pour la recherche lui permettra de bénéficier de la visibilité d'un site prestigieux et de mettre en œuvre son développement scientifique au bénéfice de ses partenaires et du territoire.

LE STUDIUM® contribuera avec l'Université à l'animation du « Forum recherche » par l'organisation de manifestations attirant les meilleurs chercheurs internationaux. Diverses manifestations vivront autour du CLUB STUDIUM : les « jeudis du STUDIUM » et les « STUDIUM Conférences ».

Dans ce contexte, la Ville propose de conclure une nouvelle convention avec Le STUDIUM® pour l'année 2013. Cette dernière a pour objet de définir les activités que la Ville soutient dans le cadre de sa subvention au STUDIUM ainsi que le cadre des relations financières afférentes.

La subvention annuelle à l'animation du STUDIUM et à la réalisation de ses activités est fixée à 52 250 €, complétée en 2013 par un montant de 4 000 € à destination de l'organisation des « STUDIUM CONFERENCES ».

La subvention accordée par la Ville comprendra :

- tout ou partie des frais d'animation généraux du STUDIUM,
- tout ou partie des frais d'hébergement des chercheurs associés,
- tout ou partie des frais d'organisation de manifestations scientifiques.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention à passer avec Le STUDIUM®, définissant les modalités de partenariat et les engagements des parties pour l'année 2013 ;

2) attribuer une subvention à hauteur de 56 250 € pour l'année 2013, sous réserve du vote du budget correspondant, au profit du STUDIUM, soit 52 250 € de subvention annuelle et 4 000 € pour l'organisation des « STUDIUM CONFERENCES » ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville, ainsi que tous documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération ;

4) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville 2013, service gestionnaire UERI ».

ADOPTE PAR 51 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 22 – **Forum de l'orientation. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention.**

Mme BARRUEL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le forum de l'orientation s'inscrit dans la politique régionale d'information des jeunes et dans la politique académique d'orientation.

Cette manifestation, qui se déroulera les 10, 11 et 12 janvier 2013 au Parc des Expositions d'Orléans, a pour objectif d'augmenter les poursuites d'études post baccalauréat. Pour cela, il convient d'ouvrir très tôt des perspectives sur l'offre d'enseignement supérieur en Région Centre pour les élèves et leur famille.

Le forum de l'orientation permettra d'afficher l'«orientation tout au long de la vie» préconisée dans toutes les directives européennes et nationales, en informant et guidant sur un même lieu, de la classe de 3ème au post-bac, durant trois jours consécutifs.

Dans ce contexte, la Ville propose de signer une convention avec la Délégation Régionale O.N.I.S.E.P. Centre, pour l'année 2013, qui a pour objet de définir le soutien de la Ville au Forum de l'Orientation.

A ce titre, il est proposé d'attribuer une subvention de 4 000 € à la Délégation Régionale O.N.I.S.E.P. Centre. Cette subvention contribuera au plan de communication du forum de l'orientation 2013 et permettra à la Mairie de disposer d'un stand d'information sur lequel seront présentées les actions menées par la municipalité dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la jeunesse.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention de partenariat à passer avec la Délégation Régionale O.N.I.S.E.P. Centre pour le forum de l'orientation 2013 ;

2) attribuer une subvention de 4 000 € pour l'année 2013, au profit de la Délégation Régionale O.N.I.S.E.P. Centre, sous réserve du vote du budget correspondant ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville, ainsi que tous documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération ;

4) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget 2013 de la Ville, service gestionnaire UERI ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 23 – **Salon de l'étudiant. Participation de la Ville.**

Mme BARRUEL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La société « L'Etudiant » organise le samedi 2 février 2013 au Parc des Expositions d'Orléans, le « Salon de l'Etudiant ». Comme chaque année, la Ville souhaite y participer avec la tenue d'un stand regroupant le Pôle Enseignement Supérieur – Recherche – Innovation et la Mission Jeunesse.

La Ville présentera sur son stand l'opération d'aménagement du bâtiment Dupanloup en centre international universitaire pour la recherche, la Journée d'Accueil des Nouveaux Etudiants (J.A.N.E.), ainsi que les actions menées par la Mission Jeunesse.

Le montant des frais pour la location d'un stand de 45 m² à un emplacement préférentiel situé à l'entrée du salon, accompagné d'un plan de communication sur l'événement, s'élève à

13 755,19 € T.T.C.

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le montant de la participation de la Ville au Salon de l'Etudiant 2013, à hauteur de 13 755,19 € T.T.C. sous réserve du vote du budget correspondant ;

2) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville 2013, fonction 24, article 6132, opération 04B266, service gestionnaire UERI ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 24 – F.I.S.A.C. centre ville. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention.

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.) centre-ville, le Conseil Municipal, lors de ses séances du 25 mars 2005 et du 30 septembre 2005, a défini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville et l'Etat, concernant la rénovation des devantures des magasins en centre-ville, aux entrées de faubourgs ouverts sur le centre-ville et dans les zones urbaines sensibles.

Dans ces conditions, le dossier de l'établissement suivant rempli les conditions d'éligibilité qui ont été validées récemment par les services de l'Etat (co-financeurs de la subvention à hauteur de 50 %) :
- S.A.R.L. LES ENFARINES, 124 rue du Faubourg de Bourgogne.

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention à passer avec la S.A.R.L. LES ENFARINES dans le cadre du F.I.S.A.C. centre-ville ;

2) approuver l'octroi d'une subvention, conformément au tableau ci-annexé, sous réserve que les conditions d'éligibilité soient remplies et les pièces justificatives fournies pour un montant de 7 973 € ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

4) imputer la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 94, article 20422, programme 04C316, service gestionnaire UPCO ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

FISAC DEVANTURES ET ENSEIGNES

Attribution de subventions

Répartition :

Subvention accordée : 40 % du montant des travaux, plafonnée à 20 000 €

Subvention versée : 50 % F.I.S.A.C. + 50 % Ville

DOSSIERS	Montant de la subvention (en €)	Montant des travaux éligibles (en € H.T.)
S.A.R.L. LES ENFARINES 124 rue du Faubourg de Bourgogne	7 973	19 934
TOTAL	7 973	19 934

N° 25 – **Construction du parking rue du Cheval Rouge. Exonération des droits de voirie et de terrasses. Approbation.**

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La construction du parking du Cheval Rouge va générer la création de 250 nouvelles places de parking au cœur du centre-ville. Bordant de nombreuses rues commerçantes, le parking va constituer une véritable porte d'entrée du centre commerçant.

Les travaux de réseaux ont démarré en janvier 2012 avant que ne soient menées les fouilles archéologiques au cours de l'été. La nouvelle phase de travaux correspond à la construction du parking qui s'achèvera fin 2013 avant l'aménagement de la place en jardin.

Piloté par Orléans-Gestion, ce vaste chantier d'un équipement structurant de centre-ville, peut entraîner des gênes pour les commerces situés à proximité immédiate.

En effet, ce chantier de centre-ville très contraint nécessite notamment de restreindre les cheminements piétons et de limiter les places de stationnement.

C'est pourquoi, il est proposé d'exonérer les commerces des droits de voirie (enseignes, chevalets, étalages, etc.) et droits de terrasses pour l'année 2013 sur le périmètre suivant :

- Rue du Cheval Rouge et Place du Cheval Rouge,
- Rue Saint Paul et rue du Cloître Saint Paul,
- Rue d'Avignon,
- Place du Vieux Marché.

Cette exonération concerne 45 commerces environ et correspond à un manque à gagner de l'ordre de 7 000 €.

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'exonération des redevances pour occupation du domaine public pour les terrasses et des droits de voirie pour les rues énoncées ci-dessus pour l'année 2013 ;

2) autoriser M. le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 26 – **Association des Commerces d'Orléans La Source. Attribution d'une subvention.**

M. FOUSSIER – *C'est une nouvelle association qui s'est créée à l'automne qui regroupe aujourd'hui une vingtaine de commerçants. Elle a déjà eu une activité pour le 50^{ème} anniversaire de la Source. Il s'agit de leur attribuer une subvention de 1 100 € pour les fêtes de fin d'année.*

M. le Maire – *Mme KOUNOWSKI, vous avez la parole.*

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais simplement dire que c'est très bien et que cette association qui s'est nouvellement créée a besoin du soutien de la Ville. C'est important, surtout que ce n'était pas évident à mettre en route.*

M. le Maire – *Je vous consulte.*

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Une cinquantaine de commerces donne à l'avenue de la Bolière (partie Nord) et à l'avenue du Président Kennedy leur vocation commerciale.

Ce pôle commercial de proximité joue un rôle structurant pour le quartier et doit pouvoir s'appuyer sur ses forces vives pour accompagner les mutations du commerce d'aujourd'hui.

C'est dans un contexte économique tendu que les commerçants ont souhaité s'associer et se mobiliser pour animer le secteur. Ainsi, une vingtaine d'entre eux s'est inscrit dans cette dynamique et a créé l'association des commerces d'Orléans La Source en juillet 2012.

C'est notamment à l'occasion du cinquantième anniversaire du quartier de la Source que l'association a initié sa première animation. Une grande tombola pour les clients a été organisée avec de nombreux cadeaux à gagner.

Cette première action menée à bien par les commerçants sera suivie en fin d'année par des animations de Noël (achat de décorations, etc.). L'association va également œuvrer pour renforcer les liens entre les commerçants et pour promouvoir leurs activités et savoir-faire.

L'association sollicite une subvention auprès de la Ville d'un montant de 1 100 € pour l'accompagner dans la mise en œuvre de son programme d'actions et soutenir ses efforts de dynamisation des commerces du quartier.

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'attribution d'une subvention de 1 100 € à l'association des commerces d'Orléans La Source au titre de l'année 2012 ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3) imputer la dépense sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 94, article 6574, service gestionnaire UPCO ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIE CULTURELLE, SPORTIVE ET SOCIALE,

N° 27 – Tarification des musées. Création d'un Pass Culture. Approbation.

M. MOITTIE – *C'est une délibération importante puisqu'elle apportera aux usagers des établissements culturels un vrai progrès, la création d'un Pass Culture. Il s'agit d'un pass nominatif qui sera valable un an pour un coût de 12 €, ce qui est l'équivalent de 3 entrées à plein tarif dans un musée et 22 € pour un couple. Cela donnera l'accès libre aux trois musées, Musée des Beaux-Arts, Musée historique et Muséum et à la maison de Jeanne d'Arc. Il donnera également droit à un tarif réduit dans les salles de l'Institut et au théâtre Gérard Philipe, un abonnement réduit aussi au réseau de médiathèques et bibliothèques et au Parc Floral. La volonté est d'agir sur le nombre de visiteurs et le nombre de visites par visiteurs, de favoriser les visites multiples en famille puisque c'est la gratuité assurée pour les enfants, de favoriser la circulation entre les différentes institutions, musées, salles de spectacle, médiathèques, parcs publics, s'agissant du Parc Floral. Le plus de ce pass culture c'est l'accès gratuit au centre Charles Péguy, l'accès au musée historique de la maison de Jeanne d'arc pour 4 € contre 7 € actuellement avec le pass Jeanne d'Arc qui, ipso facto, sera supprimé.*

Ce pass sera mis en place à recette constante. Je vous propose d'approuver la création de ce pass et en annexe, la tarification correspondante pour l'accès aux différents établissements culturels.

M. le Maire – *Merci, M. MOITTIE. Mme KOUNOWSKI, c'est à vous.*

Mme KOUNOWSKI – *C'est une très bonne initiative de la Ville. Mon seul regret c'est que, quand on voit les modalités d'application des tarifs, il y a un chapitre sur toutes les personnes qui peuvent bénéficier de la gratuité applicable au tarif individuel hors pass et l'on n'a visiblement pas les personnes en recherche d'emploi. Elles doivent payer un tarif réduit applicable au tarif individuel hors pass. Je trouve qu'actuellement, puisque l'on est dans un budget anti-crise, comme vous le disiez tout à l'heure, cela serait intéressant que les personnes en recherche d'emploi puissent accéder à la gratuité.*

M. MOITTIE – *En réponse à Mme KOUNOWSKI, la même qui lui a été faite en commission culture, ces personnes là qui ne sont pas nombreuses, bénéficient actuellement d'un tarif réduit et l'on va regarder si l'on peut étendre la gratuité, en précisant, par ailleurs, qu'un certain nombre de gratuités sont d'ores et déjà acquises et accordées à tous les publics, en particulier le 1^{er} dimanche de chaque mois, pour les journées du patrimoine etc. Dans l'année, il y a des moments de gratuité totale pour tous les publics. Mais, on va regarder ce point particulier.*

M. le Maire – *Merci. Je vous consulte.*

M. MOITTIE, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« La tarification actuelle des musées d'Orléans, approuvée par le Conseil Municipal le 16 décembre 2011, permet à 80 % des visiteurs d'y accéder gratuitement et à 30 % des visiteurs payants de profiter du tarif réduit.

Afin de poursuivre le développement de la fréquentation multiple et la circulation des publics entre les établissements culturels, il est proposé la création d'un « Pass Culture » annuel.

Le pass culture nominatif, valable un an, d'une valeur de 12 € (soit l'équivalent de 3 entrées aux musées à plein tarif) et 22 € pour deux personnes, donnera :

- accès libre aux trois musées (Beaux-Arts, Historique, Muséum),
- accès libre à la Maison de Jeanne d'Arc,
- tarif réduit à la salle de l'Institut et au Théâtre Gérard Philipe pour les programmations Ville, tarifs dans lesquels il conviendra d'intégrer ce dispositif,
- tarif réduit d'abonnement au réseau des médiathèques et bibliothèques, applicable à compter du vote d'une nouvelle grille tarifaire pour ces établissements,
- tarif réduit au Parc floral de la Source, Orléans-Loiret.

Parallèlement, il est proposé de faire évoluer les conditions de gratuité de la manière suivante par souci de simplification et afin de développer la fréquentation :

- 1^{er} dimanche du mois pour tous les musées, journées du patrimoine, nuit des musées (actuellement gratuité du dimanche mensuel étalée du 1^{er} au 3^{ème} dimanche de chaque mois),
- gratuité totale du Centre Charles Péguy (la salle muséale Charles Péguy est actuellement tarifée 4 € / 2 €),
- accès gratuit au Musée historique et à sa salle Jeanne d'Arc avec un billet de la Maison de Jeanne d'Arc (soit 4 € contre 7 € aujourd'hui avec le Pass Jeanne d'Arc).

Les autres tarifs, visite unique, sont maintenus.

Le détail des nouveaux tarifs, applicables au 1^{er} février 2013, est présenté dans le tableau ci-annexé.

Dans ces conditions, après avis de la Commission, Relations Extérieures et Tourisme,

il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la création d'un Pass Culture annuel ainsi que les nouveaux tarifs d'entrée aux musées et leurs conditions d'application ;

2) approuver les ouvertures gratuites des musées telles que précisées ci-dessus ;

3) décider que ces tarifs et ces conditions entrées en vigueur au 1^{er} février 2013 ;

4) imputer les recettes correspondantes sur les crédits ouverts inscrits au budget de la Ville, fonction 322, article 7062, services gestionnaires CMBA, CMHI, CJAP, CMHN ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Conseil Municipal du 21 décembre 2012					
Tarification des musées 2013 applicables au 1 ^{er} février 2013					
Mise en place d'un Pass culture					
	Tarif Pass Culture	Billets couplés			Billet simple
		M.B.A. - Musée Historique	Centre C Péguy	Maison J d'Arc - Musée Historique	Muséum
Collections permanentes			Gratuit		
Tarif plein		4 €		4 €	4 €
Tarif réduit		2 €		2 €	2 €
Collections permanentes et expositions temporaires					
Tarif plein		5 €			
Tarif réduit		3 €			
Pass culture individuel	12 €	accès libre			
Pass culture couple	22 €	accès libre			

Pass Culture autres droits d'accès	
-	tarif réduit concert à l'Institut organisé par la Ville
-	tarif réduit au Théâtre Gérard Philipe
-	tarif réduit d'abonnement au Réseau des bibliothèques applicable à compter du vote d'une nouvelle grille tarifaire pour cet établissement
-	tarif réduit au Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret

MODALITES D'APPLICATION DES TARIFS

Gratuité applicable aux tarifs individuels (hors Pass)	Tarif réduit applicable aux tarifs individuels (hors Pass)
<p>1^{er} dimanche du mois pour les musées Journées européennes du Patrimoine Nuit des musées Sur présentation des justificatifs correspondants Moins de 18 ans et groupes scolaires Etudiants et enseignants en art et histoire de l'art Personnes handicapées et leur accompagnateur Titulaire d'une carte de presse Membre du Conseil International des Musées Membres de la Société des amis des musées d'Orléans Société pour le Muséum d'Orléans et les Sciences Conservateurs et assistants de musée Membres de l'Association Générale des Conservateurs, des Collections Publiques de France Adulte accompagnant un enfant détenteur de la carte "Le Petit Léonard" Enseignant venant dans le cadre d'une préparation de visite Guide-interprète adhérent à la Fédération Nationale des Guides-Interprètes Maison de Jeanne d'Arc le 8 mai au matin Agents Ville d'Orléans titulaires cartes C.N.A.S.</p>	<p>Groupes de 15 personnes et plus Sur présentation des justificatifs correspondants Personnes de 65 ans et plus Personnes en recherche d'emploi Titulaires de la carte J-Pass et P.A.C. Titulaires d'une carte de réduction famille nombreuse Etudiants jusqu'à 26 ans Titulaires de la carte C.N.A.S.</p>

N° 28 – **Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans. Approbation d'une convention de financement. Attribution de subventions.**

M. MOITTIE, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« En 2011, la Ville s'est rapprochée de l'Etat et de l'Ecole Nationale Supérieure de Bourges, pour créer un Etablissement Public de Coopération Culturelle dénommé « Ecole Supérieure d'Art et de Design » - E.S.A.D. d'Orléans. Il reprend les anciennes missions de l'Institut d'Arts Visuels et s'inscrit dans le cadre des dispositions de la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002.

Afin de soutenir le fonctionnement de l'école, la Ville a passé une convention de financement en 2011 et un avenant en 2012 octroyant pour 2012 une subvention de 2 260 000 € pour le fonctionnement annuel et une subvention de 474 330 € en compensation du loyer. La nouvelle convention propose, pour l'année 2013, la reconduction des subventions 2012 qui seront versées selon les modalités définies.

Cette nouvelle convention est proposée pour une durée de deux ans renouvelable une fois.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention de financement à passer avec l'E.S.A.D. d'Orléans à compter du 1^{er} janvier 2013, pour une durée de deux ans renouvelable une fois ;

2) en application de cette convention, décider d'attribuer à l'E.S.A.D. en 2013 une subvention de 2 260 000 € et une subvention de compensation du loyer de 474 330 € dont les modalités de versement sont précisées dans la convention, sous réserve du vote du budget correspondant ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

4) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits ou à ouvrir au budget 2013 de la Ville, fonction 312, article 6574, service gestionnaire DCCA ».

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION de Mme BARRUEL.

N° 29 – **Association Polysonik. Approbation d'une convention d'objectifs 2013-2015. Attribution d'une subvention.**

Mme HEAU – *Il s'agit de l'approbation d'une convention d'objectifs avec Polysonik qui est une subvention de fonctionnement de 85 500 €. Je rappelle, pour compléter dans la culture, que nous avons eu le premier festival de la création numérique avec Orléanoïde qui complète toutes les actions culturelles que nous avons faites et Polysonik a participé à ces moments assez fabuleux.*

M. le Maire – *Merci. Je vous consulte.*

Mme HEAU, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« L'association Polysonik développe un projet visant à promouvoir les musiques actuelles et/ou amplifiées et toute autre forme d'expression artistique et culturelle.

Parallèlement les studios de répétition situés 108 rue de Bourgogne complètent les équipements et actions préexistants à Orléans, notamment les locaux de répétition du Belneuf et du Gobson (Orléans la Source) gérés par l'association D.E.F.I.

La gestion et les projets développés par Polysonik s'inscrivent dans une démarche de cohérence des compétences sur le territoire de la Ville.

Afin de soutenir les activités de cette association, le Conseil Municipal a approuvé le 27 janvier 2012 une convention d'objectifs 2012 attribuant une subvention de 85 500 €.

Compte tenu des actions développées par l'association et de leur fréquentation en hausse depuis la création des studios en 2007, il est proposé de passer une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour les années 2013-2015.

Les objectifs et les moyens de mise en œuvre, définis en accord avec l'association sont les suivants :

- démocratiser les pratiques musicales,
- accompagner les parcours des musiciens, de l'amateur au professionnel, en proposant des services à la carte.

Pour atteindre ces objectifs, l'association Polysonik s'engage à conduire, dans le cadre de la convention, les actions suivantes : répétition, enregistrement, accompagnement des pratiques amateurs, formation, information et ressource, création musicale, actions culturelles, diffusion occasionnelle de spectacle vivant, édition dans le cadre promotionnel.

Ces actions sont définies dans un plan d'actions annexé à la convention et sont soumises à évaluation au regard des indicateurs suivants : fréquentation des différentes actions programmées, degré d'implication, de satisfaction et de fidélisation des usagers, qualité et diversité des activités et animations, mixité des publics.

La Ville propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 85 500 € pour 2013.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention d'objectifs pluriannuelle et de moyens 2013-2015 à passer avec l'association Polysonik ;

2) en application de cette convention, décider d'attribuer une subvention de fonctionnement de 85 500 € T.T.C. au titre de l'année 2013, sous réserve du vote du budget correspondant ;

3) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

4) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 33, article 6574, service gestionnaire CCCA ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 30 – **Association L'Antirouille. Attribution de subvention.**

Mme HEAU, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« La Ville a confié par voie d'affermage la gestion de l'Astrolabe à l'association L'Antirouille par convention approuvée par le Conseil Municipal le 19 décembre 2008.

Le contrat initial définit les missions confiées au délégataire jusqu'au 31 décembre 2014 ainsi que les dispositions financières. Il a fait l'objet d'un avenant approuvé par le Conseil Municipal le 23 mars 2012 portant la subvention de la Ville de 360 000 € à 362 000 € T.T.C. à compter de 2012.

Le Conseil Municipal a approuvé le 23 novembre 2012 la convention d'objectifs et de moyens 2012-2014 Scène de Musiques Actuelles (S.M.A.C.) à passer avec l'Etat, la Région Centre et l'association L'Antirouille.

Il est proposé de confirmer le montant de la subvention à L'Antirouille pour 2013, fixé à 362 000 € qui seront versés comme suit :

- un versement de 253 400 € en janvier 2013 ;
- un versement de 108 600 € en juin 2013 ;

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider d'attribuer une subvention de 362 000 € au titre de l'année 2013 à l'association L'Antirouille selon le calendrier de versement ci-dessus et en application de la convention de délégation de service public de décembre 2008 et de l'avenant n°1 de mars 2012, sous réserve du vote du budget correspondant ;

2) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville fonction 33, article 6574, service gestionnaire CCCA ».

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 31 – **Association Orléans Concerts. Approbation d'un avenant n° 2. Attribution d'une subvention. Demande de subvention.**

Mme HEAU, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville s'attache à prendre en compte la diversité des activités associatives qui s'inscrivent dans le paysage artistique local. Pour ce qui concerne l'éducation et la diffusion musicale, la Ville souhaite coopérer et soutenir les associations qui travaillent en lien avec le Conservatoire, en faveur des élèves et du public orléanais.

L'association Orléans Concerts organise les concerts de l'orchestre symphonique d'Orléans au sein duquel se produisent enseignants et élèves du Conservatoire. Cette collaboration a été définie pour l'année 2011 par une convention d'objectifs et de moyens approuvée par le Conseil Municipal le 17 décembre 2010, actualisée pour l'année 2012 par un avenant n°1 approuvé le 18 novembre 2011.

Compte tenu du bilan positif des actions menées, il est proposé que la Ville et l'association renouvèlent leur partenariat pour l'année 2013, en actualisant la convention par un avenant n°2.

Cet avenant prévoit notamment que l'orchestre, composé de plus de quatre-vingt-dix musiciens professionnels, accueillera pour l'année 2013 30 élèves maximum sous tutorat pédagogique de leurs professeurs, dans le cadre de la charte de l'enseignement artistique spécialisé et du schéma d'orientation des conservatoires de musique, lesquels préconisent une orientation professionnelle des élèves entrant en cycle d'étude supérieur.

En contrepartie, il est proposé que la Ville aide l'association Orléans Concerts notamment par le versement de deux subventions. L'une au titre de l'activité artistique, d'un montant de 216 600 €, sous réserve du vote du budget correspondant, et l'autre au titre de l'activité pédagogique, à hauteur du montant de l'aide qui sera accordée par l'Etat (D.R.A.C.), soit 13 000 € maximum. En cas de désengagement financier de l'Etat, la Ville ne versera aucune subvention à l'association au titre de l'activité pédagogique.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'avenant n° 2 à la convention d'objets et de moyens à passer avec l'association Orléans Concerts, précisant les engagements de chacune des parties pour l'année 2013 ;

2) en application de l'avenant n° 2 et sous réserve du vote du budget 2013, attribuer une subvention de fonctionnement de 216 600 € à l'association Orléans Concerts ;

3) solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de l'activité pédagogique d'Orléans Concerts, au taux le plus favorable ;

4) attribuer à Orléans Concerts une subvention au titre des activités pédagogiques d'un montant de 13 000 € maximum, sous réserve de l'obtention par la Ville de la subvention sollicitée auprès de l'Etat (D.R.A.C.) ;

5) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Ville et accomplir les formalités nécessaires à l'obtention de la subvention ;

6) imputer la dépense correspondante à la subvention de fonctionnement sur le crédit inscrit au budget de la ville, fonction 330, article 65748, service gestionnaire CCCA ;

7) ouvrir au budget de la Ville la somme obtenue au titre de l'activité pédagogique, en recettes, fonction 311, article 74718, service gestionnaire CCTO et en dépenses, fonction 311, article 6574, service gestionnaire CCTO ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 38 – **Fêtes de Jeanne d'Arc 2013. Approbation des redevances d'occupation temporaire et révocable du domaine public pour les exposants de la fête médiévale et du marché médiéval. Approbation d'une convention type.**

M. GABELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Chaque année, Orléans commémore la délivrance de la Ville par Jeanne d'Arc au travers d'événements officiels et festifs, du 29 avril au 9 mai.

Des exposants à vocation commerciale seront présents à la fête médiévale, organisée le 1^{er} mai 2013, sur la base de loisirs de l'île Charlemagne et au marché médiéval, organisé du 7 au 9 mai 2013, sur le site du Campo Santo.

En application du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, compte tenu des surfaces mises à disposition et des moyens techniques mis en œuvre par la Ville facilitant l'accueil de ces activités temporaires dans le cadre de l'organisation de l'événement, il est proposé de mettre en place des redevances d'occupation du domaine public pour les Fêtes de Jeanne d'Arc 2013.

Une convention type d'occupation temporaire et révocable du domaine public sera proposée par la Ville, organisatrice de ces manifestations, à la signature des exposants, définissant les engagements de chacune des parties.

Il est proposé de valoriser les redevances 2013 de 6 % par rapport à celles de 2012 en arrondissant le tarif à l'unité supérieure ou inférieure.

Les redevances 2013 font l'objet du tableau annexé à la présente délibération.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les redevances pour l'occupation temporaire du domaine public à appliquer

aux exposants présents sur la fête médiévale et sur le marché médiéval lors des Fêtes de Jeanne d'Arc 2013, tels qu'elles sont détaillées dans le tableau annexé ;

2) approuver la convention type d'occupation temporaire et révocable du domaine public pour ces manifestations ;

3) autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer les contrats correspondants et à accomplir les démarches nécessaires à cet effet ;

4) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 024, article 7336, service gestionnaire CEVE, programme 0000832 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

FETES DE JEANNE D'ARC 2013
Redevances d'occupation temporaire et révoicable du domaine public
Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2012

Manifestations/ Lieux	TARIFS JOURNALIERS 2013		Redevances arrondies net de T.V.A./jour	
	Espaces ou linéaires mis à disposition sans abri fourni par la Ville	Durée	2012	2013
	Augmentation appliquée			6%
Fête médiévale Ile Charlemagne	Exposant non alimentaire - F1 = linéaire de 5 m maximum	1 jour	34 €	36 €
	Exposant alimentaire hors buvettes et tavernes - F2 = linéaire de 5 m maximum	1 jour	34 €	36 €
	Exposant alimentaire buvettes et tavernes - F3 = linéaire de 8 m maximum	1 jour	55 €	58 €
Marché médiéval Campo Santo	Exposant non alimentaire - A1 = module de 3 x 2 m sous arcades ou 4 x 3 m sur la pelouse	3 jours	93 €	99 €
	Exposant non alimentaire - A2 = module de 4 x 2 m sous arcades ou 5 x 3 m sur la pelouse	3 jours	123 €	130 €
	Exposant non alimentaire - A3 = module de 5 x 2 m sous arcades ou 6 x 3 m sur la pelouse	3 jours	156 €	165 €
	Exposant non alimentaire - A4 = module de 7x 3 m sur la pelouse	3 jours	176 €	187 €
	Exposant alimentaire - B1 = module de 3 x 2 m sous arcades ou 4 x 3 m sur la pelouse	3 jours	128 €	136 €
	Exposant alimentaire - B2 = module de 4 x 2 m sous arcades ou 5 x 3 m sur la pelouse	3 jours	161 €	171 €
	Exposant alimentaire - B3 = module de 5 x 2 m sous arcades ou 6 x 3 m sur la pelouse	3 jours	192 €	204 €
	Exposant alimentaire - B4 = module de 7x 3 m sur la pelouse	3 jours	224 €	237 €
	Supplément angle, exposant alimentaire ou non alimentaire, tout module confondu	3 jours	20 €	21 €
	Exposant gagnant le concours de la plus belle échoppe	3 jours	gratuité	gratuité
Villes ou associations invitées assurant la promotion de leurs activités et participant à l'animation du site et/ou des Fêtes de Jeanne d'Arc dans le cadre d'un contrat	3 jours	gratuité	gratuité	

N° 39 – **Festival de Loire 2013. Redevances d'occupation temporaire et révocable du domaine public. Fixation des tarifs. Approbation de conventions types.**

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit d'approuver les redevances d'occupation temporaire du domaine public.*

M. le Maire – *M. LEBRUN, vous avez la parole.*

M. LEBRUN – *Il y a quelque chose qui nous gêne là-dedans sur le tarif journalier concernant l'alimentaire, il est très élevé. On a peur que cela se répercute sur les personnes qui vont aller au festival. On a vu la dernière fois des personnes qui allaient, comme il y a plein de chose à voir au festival, mais qui ne mangeaient pas parce que c'est trop cher. Cette redevance est quelque part payée et est amplifiée, cela existe et nous gêne un petit peu.*

Mme SAUVEGRAIN – *Pour chaque commerçant ou association avec qui on va conventionner, on impose dans la convention d'avoir des produits, ou un menu type si c'est sur les guinguettes, un tarif minimal auquel on veut forcément que tous les visiteurs puissent avoir droit. Qu'après, ils veulent vendre d'autres produits plus chers, c'est tout à fait leurs droits, mais il doit y avoir ce tarif minimal pour que cela reste une manifestation grand public.*

M. LEBRUN – *On a quand même appris cette précision maintenant, c'est bien.*

M. le Maire – *Je vous consulte.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le succès de la dernière édition du Festival de Loire (650 000 personnes sur cinq jours) permet d'escompter une fréquentation au moins équivalente pour 2013, ce qui constitue pour les exposants potentiels, artisans, commerçants alimentaires ou non, une attractivité certaine.

A l'occasion du Festival, la Ville aménage des espaces spécifiques, quais Châtelet et du Fort Alleaume, pour accueillir notamment le Village de Loire, le Salon de la Loire, le Village des partenaires, des guinguettes, des bars qui seront occupés par des exposants et commerçants choisis en fonction de la thématique de l'événement.

Sur les quais, la Ville aménage également deux villages thématiques (villages des fleuves et du fleuve invité) qui accueilleront des exposants et commerçants présentant au public des spécialités culinaires, artisanales et des démonstrations du savoir-faire de la batellerie et des régions.

Compte tenu des moyens mobilisés pour réaliser l'événement en terme de programmation, communication et moyens techniques notamment pour l'accueil des exposants et la fréquentation de la manifestation, il est proposé une augmentation des redevances d'occupation pour l'édition 2013.

Les nouveaux tarifs 2013 incluent notamment la mise en place d'un tarif unique pour les guinguettes et d'un tarif spécifique pour les espaces terrasses extérieurs supplémentaires.

Les redevances 2013 font l'objet du tableau annexé à la présente délibération.

Pour les stands du village pédagogique et pour ceux des villages des fleuves et du fleuve invité, qui accueilleront des espaces à vocation pédagogique à l'attention du public et qui n'auront pas de vocation commerciale, la Ville ne percevra pas de redevance.

Deux conventions types d'occupation temporaire et révocable du domaine public, à passer avec les exposants et définissant les engagements de chacune des parties, dont l'une spécifique aux guinguettes, sont proposées.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures,

Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les redevances pour l'occupation temporaire du domaine public à appliquer aux exposants/commerçants présents sur le Festival de Loire 2013, tels qu'elles sont détaillées dans le tableau annexé ;

2) approuver les conventions types d'occupation temporaire et révocable du domaine public 2013, dont l'un est spécifique pour les espaces guinguettes ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les contrats correspondants et accomplir les démarches nécessaires à cet effet ;

4) imputer les recettes correspondantes sur les crédits correspondants du budget de la Ville, fonction 0242, article 7336, service gestionnaire CEVE, sous réserve de son vote ».

FESTIVAL DE LOIRE 2013

Redevances d'Occupation du Domaine Public - Tarifs journaliers par surface

LIEU	AMENAGEMENT FOURNI PAR LA VILLE	SURFACE	NATURE DES ESPACES								
			ESPACES A VOCATION COMMERCIALE		ESPACES A VOCATION NON COMMERCIALE	ESPACE PARTENAIRE (Convention pour soutien à l'événement)		ESPACES A VOCATION CARITATIVE			
			ALIMENTAIRE	NON ALIMENTAIRE		AVEC ABRI VO	SANS ABRI		AVEC ABRI VO	SANS ABRI	
			AVEC ABRI VO	SANS ABRI	AVEC ABRI VO	SANS ABRI	AVEC ABRI VO	SANS ABRI			
VILLAGE DE LOIRE	Tente	8m ²	200 €	125 €	60 €	200 €	125 €	60 €	gratuité	gratuité	gratuité
SURFACE TERRASSE SUPPLEMENTAIRE POUR TOUT LIEU	Sans abri	1m ²	25 €	15 €	8 €	25 €	15 €	8 €			
SALON DE LOIRE	Tente	8m ²	165 €	105 €	60 €	165 €	105 €	60 €	gratuité	gratuité	gratuité
VILLAGES BATEAUX (Village des fleuves et du fleuve invité)	Stand en bois	4m ²	165 €	105 €	gratuité	165 €	105 €	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité
VILLAGE PARTENAIRE	Tente	8/25m ²									
AUTRES SITES	Extérieur	4m ²	25 €	25 €	gratuité	25 €	25 €	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité
GUINGUETTE	Tente et Planché	jusqu'à 300m ²	1 000 €			1 000 €					
AUTRES ESPACES SUR LE FESTIVAL	Sans abri	5m ²	50 €	34 €		50 €	34 €				

N° 40 – **Associations sportives. Acomptes sur les subventions 2013.**

Mme GRIVOT – Dans l'attente de l'attribution des subventions, il vous est proposé de verser 50 % de la subvention 2012 à l'ensemble des clubs sportif, 60 % pour les clubs sous contrat d'objectifs et 70 % pour Orléans Basket Loiret, ce qui fait un total de 854 350 €.

M. le Maire – Merci. Mme CARRE, vous avez la parole.

Mme CARRE – Je ne participerai pas au vote.

M. le Maire – M. BEN CHAABANE, c'est à vous.

M. BEN CHAABANE – J'ai deux questions à poser à Mme GRIVOT. La première, juste pour vérifier que j'ai bien compris, je vois que pour le R.C.O., déduction faite de l'avance, c'est à dire que la subvention est bien de 256 000 € et qu'on leur retranchera les 100 000 € que nous avons votés au mois de juin, c'est bien cela ?

Mme GRIVOT – C'est bien cela.

M. BEN CHAABANE – La deuxième question a trait aux procédures prud'homales auxquelles le club est exposé. J'ai le souvenir que 20 000 € ont été provisionnés pour le contentieux qui existe entre le club et l'ex entraîneur, les Prud'hommes se sont prononcés, la somme est encore plus importante d'une part, et d'autre part, il y a encore des procédures prud'homales en cours. La question est, est-ce que la Ville paiera ou envisage une subvention exceptionnelle pour pallier ces dépenses exceptionnelles ? On va dire cela de cette façon, parce que nous resterons dans le périmètre.

M. le Maire – Cela relève du club.

Mme GRIVOT – Les actions prud'homales relèvent du club et de sa gestion, bien sûr ils nous rendent compte, mais en tout cas, il n'y aura pas de subvention exceptionnelle pour compenser d'éventuel prud'homme supérieur à leur prévision dans leur budget 2013.

M. BEN CHAABANE – D'accord. Ils ont provisionné 20 000 €, je vous le précise.

M. le Maire – Je vous consulte.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Compte-tenu des délais nécessaires à l'étude des dossiers, les propositions d'attribution des subventions annuelles de fonctionnement au titre de l'année 2013 pour les clubs sportifs orléanais seront proposées à la séance du Conseil Municipal du mois d'avril 2013.

Dans cette attente, il est proposé qu'un acompte de 50 % de la subvention de fonctionnement de l'année 2012 soit versé aux associations concernées dès le début de l'année 2013, sous réserve que leur dossier ait été déposé auprès de la Ville avant le 31 octobre 2012.

S'agissant des clubs avec lesquels une convention d'objectifs a été conclue, il est prévu qu'ils reçoivent également en début de chaque année un acompte déterminé sur la base de l'aide financière qui leur a été attribuée l'année précédente au titre de leur fonctionnement courant, soit 60 % pour l'U.S.Orléans Loiret Football, l'U.S.Orléans Loiret Judo Jujitsu, le R.C.O., la S.M.O. Gymnastique, l'E.C.O./C.J.F. Athlétisme, le Cercle d'Escrime Orléanais, le Budokan Karaté Orléans, Orléans Loiret Hockey sur Glace et 70 % pour Orléans Loiret Basket.

Dans ces conditions, après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider d'attribuer aux associations sportives un acompte sur la subvention 2013, dont le

détail figure dans le tableau ci-après pour un montant total de 812 070 € ;

2) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de l'année 2013 de la Ville, fonction 40, article 6574, service gestionnaire CSPO ».

ADOPTÉ PAR 53 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION de MME CARRE.

Conseil Municipal du 21 décembre 2012
LISTE ACOMPTES 2013

NOMS DES CLUBS	Subvention fonctionnement 2012	Acompte 2013
USO Aïkido	1 000 €	500 €
ALLS Judo	2 800 €	1 400 €
ECO France Shotokan Karaté	200 €	100 €
Association Escale Thaïboxing	1 805 €	903 €
OKAMA	1 000 €	500 €
USO Karaté France Shotokan	1 950 €	975 €
USO Kendo Iaïdo	1 520 €	760 €
Association JLP Taekwondo Orléans	2 000 €	1 000 €
CLTO Badminton	11 000 €	5 500 €
ALLS Basket	5 440 €	2 720 €
Pieds Blancs Les Aydes Basket et autres activités	6 365 €	3 183 €
Académie Municipale de Billard d'Orléans	1 330 €	665 €
Orléans Carambole	1 600 €	800 €
Fun Bowlers	4 200 €	2 100 €
Loiret Bowling Team	1 800 €	900 €
Orléans Bowling Association	570 €	285 €
USO Bowling	1 240 €	620 €
Wallabies Orléans Bowling	2 200 €	1 100 €
Winner's Orléans	3 200 €	1 600 €
Boxing Club Victoria	2 200 €	1 100 €
Cercle Gambetta Section Cyclisme	19 000 €	9 500 €
Union Cycliste Orléans	13 000 €	6 500 €
USO Free Bike	1 805 €	903 €
ALLS Cyclo	475 €	238 €
Etape Solognote	400 €	200 €
Orléans Cyclo-Touriste	1 285 €	643 €
Poney Club d'Orléans	5 000 €	2 500 €
Déportivo Espagnol	5 200 €	2 600 €
Association Escale Football	4 750 €	2 375 €
USO Football Américain	9 000 €	4 500 €
Club de Floorball Orléanais	760 €	380 €
CLTO GRS	1 500 €	750 €
Etoile Saint Marc Gym Détente	450 €	225 €
Saint Vincent Sports et Culture Gymnastique	2 400 €	1 200 €
ALLS GV	300 €	150 €
Cercle Michelet Haltérophilie Musculation	14 000 €	7 000 €
Association Escale Handball	6 100 €	3 050 €
ECO Handball	5 600 €	2 800 €
USO Handball	26 000 €	13 000 €
AS Handisport Orléanais	6 300 €	3 150 €
Inter Omnisports des Sourds d'Orléans	6 080 €	3 040 €
CLTO Hockey sur Gazon (au titre des critères et de la Convention de Partenariat Sportif et Social)	29 000 €	14 500 €
USO Echecs	2 090 €	1 045 €
Club Alpin Français d'Orléans	3 000 €	1 500 €
Aviron Club Orléans Olivet	10 000 €	5 000 €
Canoë Kayak Club Orléanais	6 300 €	3 150 €
USO Canoë Kayak	1 045 €	523 €
Cercle de la Voile du Centre	3 000 €	1 500 €
Amicale Boule Orléanaise	950 €	475 €

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 décembre 2012 -

NOMS DES CLUBS	Subvention fonctionnement 2012	Acompte 2013
Union Pétanque Argonnaise (au titre des critères et de la Convention de Partenariat Sportif et Social)	29 000 €	14 500 €
USO Pétanque	450 €	225 €
Centre Subaquatique Orléans	2 500 €	1 250 €
Eau Vive Plongée Orléans	3 150 €	1 575 €
ALLS Randonnée	250 €	125 €
Etoile Saint Marc Randonnée	200 €	100 €
USO Randonnée	240 €	120 €
USO Roller ACRO	1 425 €	713 €
Orléans La Source Rugby	18 000 €	9 000 €
USO Rugby	5 100 €	2 550 €
ASO Danse sur glace	6 500 €	3 250 €
USO Patinage Artistique	13 000 €	6 500 €
USO Patinage de vitesse	2 800 €	1 400 €
Amicale Mob Cross du Loiret	1 700 €	850 €
Ecurie Orléans	9 300 €	4 650 €
Tennis St Marceau Orléans	3 690 €	1 845 €
USO Tennis	29 500 €	14 750 €
ALLS Tennis de Table	400 €	200 €
Saint Marceau Orléans Tennis de Table	10 925 €	5 463 €
USO Tennis de Table	3 135 €	1 568 €
1ère Compagnie d'Arc	2 090 €	1 045 €
USO Tir	3 040 €	1 520 €
Orléanais Triathlon Club 45	800 €	400 €
Aéro Club d'Orléans et du Loiret	2 500 €	1 250 €
Ecole de parachutisme du Centre	5 400 €	2 700 €
Sport Parachute Orléanais	300 €	150 €
Les Planeurs d'Orléans	900 €	450 €
ECO Volley Ball	6 270 €	3 135 €
USO Volley Ball	6 000 €	3 000 €
ASC Entente Sourcienne Football	600 €	300 €
Samourai Club	760 €	380 €
Union Portugaise Sociale et Sportive d'Orléans	3 500 €	1 750 €
Karibu Mayotte Orléans	475 €	238 €
USO Apnée	350 €	175 €
Arago Section Bowling	475 €	238 €
Fly Disc'r	1 500 €	750 €
Association Course d'Orientation D'Orléans	3 000 €	1 500 €
Racing Club 45 Football	1 400 €	700 €
ASPTT	47 000 €	23 500 €
USOPOC	1 140 €	570 €
Comité Directeur USO	7 600 €	3 800 €
ALLS Générale	285 €	143 €
USO Tai Ji Quan et Qi Gong	140 €	70 €
 Alliance Orléans Natation *	-	15 050 € ***
Cercle des Nageurs Orléans La Source *	18 000 €	-
Enfants de Neptune Orléans *	15 500 €	-
Orléans Water Polo **	-	1 700 €
Sous-total Associations Sportives	508 500 €	254 250 €

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 décembre 2012 -

ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES	Subvention fonctionnement 2012	Acompte 2013
A.S Collège Alain Fournier	300 €	150 €
A.S Jean Dunois	300 €	150 €
A.S Collège Jeanne d'Arc	430 €	215 €
A.S Collège Jean Rostand	330 €	165 €
A.S Collège Montesquieu	250 €	125 €
A.S Collège Etienne Dolet	330 €	165 €
La "Guépine" (Jean Zay)	300 €	150 €
A.S Lycée Benjamin Franklin	400 €	200 €
A.S Lycée Charles Péguy	430 €	215 €
A.S Lycée Voltaire	500 €	250 €
Etoile Sainte Croix Saint Euverte	950 €	475 €
Union Sportive Lycée Pothier	420 €	210 €
A.S Université Orléans	1 800 €	900 €
Sous-total Asso Sportives Scolaires et Universitaire	6 740 €	3 370 €

* Regroupement en 2012 des deux clubs : "Cercle des Nageurs Orléans la Source" et "Enfants de Neptune Orléans", en un seul club : "Alliance Orléans Natation" (A.O.N.).

** Transformation de la section "Water-Polo" des E.N.O. en une association sportive distincte : "Orléans Water-Polo". Estimation de la subvention 2012 d'Orléans Water-Polo = 3 400 €, soit un acompte 2013 de 1 700 €.

*** La subvention 2012 de l'A.O.N. s'élève à 30 100 € $\{(18000+15500) - 3400 = 30\ 100\}$ €, soit un acompte 2013 de 15 050 €.

CLUBS SOUS CONTRATS OBJECTIFS	Subvention fonctionnement 2012	Acompte 2013
U.S.ORLEANS LOIRET JUDO JUJITSU	283 000 €	169 800 €
RUGBY CLUB ORLEANS	256 500 €	96 180 €
S.M.O. GYMNASTIQUE	231 500 €	138 900 €
U.S.ORLEANS LOIRET FOOTBALL	40 000 €	24 000 €
ORLEANS BASKET	85 500 €	59 850 €
E.C.O./C.J.F. ATHLETISME	66 500 €	39 900 €
CERCLE D'ESCRIME ORLEANAIS	60 000 €	36 000 €
BUDOKAN KARATE ORLEANS	28 500 €	17 100 €
ORLEANS LOIRET HOCKEY SUR GLACE	25 000 €	15 000 €
Sous-total Clubs sous contrats d'objectifs	1 085 460 €	596 730 €

TOTAL GENERAL Clubs + A.S. Scolaires et Universitaire + clubs sous contrats d'objectifs	1 600 700 €	854 350 €
--	--------------------	------------------

N° 41 – **A.S.P.T.T. Orléans. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention.**

Mme GRIVOT – *Il s'agit d'une convention d'attribution d'une subvention à l'A.S.P.T.T. Je vous prie de bien vouloir rectifier, c'est 50 % de la subvention 2012, ce n'est pas 22 325 € mais 23 500 €, et puis 50 000 € au titre de l'exploitation du site de la Pomme de Pin et du Stade Fernand Sauget. Il vous est demandé d'approuver la convention et de décider d'attribuer la subvention de fonctionnement.*

M. le Maire – *Je vous consulte.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'A.S.P.T.T. Orléans, club omnisports le plus important de l'agglomération, compte près de 2 400 adhérents et 21 sections. Ses activités se déroulent principalement au sud d'Orléans et dans de nombreuses installations sportives.

Au regard du rôle joué par cette association pour la promotion et le développement du sport à Orléans, la Ville souhaite poursuivre son soutien à l'A.S.P.T.T. Orléans en lui accordant d'une part, une subvention annuelle de fonctionnement au titre des activités sportives qu'elle propose et, d'autre part, un soutien financier pour faire face à ses charges de fonctionnement pour les équipements sportifs dont elle assume seule l'entretien, à savoir le site de la Pomme de Pin et du Stade Fernand Sauget.

Pour mémoire, suite à des restructurations internes, la Poste et France Télécom ont considérablement réduit leur soutien financier en faveur de l'A.S.P.T.T. Orléans depuis 2007 ce qui avait conduit l'association à solliciter l'aide de la Ville.

La Ville et l'A.S.P.T.T. Orléans conviennent donc de définir les obligations qu'elles s'imposent mutuellement.

1. Engagements de l'A.S.P.T.T. Orléans :

La convention proposée a pour objet de définir les conditions selon lesquelles la Ville apporte son soutien financier à l'A.S.P.T.T. Orléans afin de poursuivre les objectifs suivants :

- favoriser la pratique de l'activité sportive pour tous,
- obtenir les meilleurs résultats sportifs possibles,
- former des juges et des arbitres,
- favoriser l'implication du club dans la vie de la cité,
- favoriser les actions de développement durable,
- faire face à ses contraintes de fonctionnement, en particulier pour la section football

qui utilise le Stade Fernand Sauget et les autres besoins de l'association utilisant le Domaine de la Pomme de Pin,

- Recevoir occasionnellement quelques matches d'autres clubs orléanais sur ses équipements à la demande des services de la Ville, en fonction des disponibilités des terrains et après accord du club.

2. Engagements de la Ville :

2.1. Attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement

La Ville s'engage à apporter à l'association une subvention annuelle de fonctionnement dont le montant est déterminé en fonction de l'évaluation résultant des critères suivants :

- le nombre de licenciés,
- le nombre et le niveau de qualification des encadrants,
- le nombre et la qualification des juges et des arbitres,

- les classements et les résultats,
- les déplacements.

Il est également tenu compte des éléments de pondération ci-dessous :

- o l'existence d'une école de sport ou d'un label délivré par une fédération sportive,
- o l'utilisation d'un équipement sportif municipal,
- o le rôle social de l'association,
- o la mise en place d'actions dans le cadre du développement durable.

Compte tenu de ces critères, le club se voit attribuer un nombre de points permettant de calculer le montant de la subvention théorique de l'année en cours.

A titre indicatif, en 2012, la Ville a accordé une subvention de fonctionnement de 44 650 €.

Pour 2013, la Ville s'engage à verser un premier acompte équivalent à 50 % du montant de la subvention 2012 dans l'attente de l'étude du dossier de demande de subvention. Le solde sera versé à l'issue du vote du Conseil Municipal et au plus tard le 30 juin 2013.

2.2. Exploitation du Site de la Pomme de Pin / Fernand Sauget

La Ville s'engage à attribuer à l'A.S.P.T.T. Orléans, sous réserve du vote du budget, une subvention pour l'année 2013 de 50 000 € en contrepartie des engagements fixés à l'article 3 de la convention. La totalité de la somme sera versée au plus tard le 30 avril 2013.

3. Durée de la convention :

La convention est proposée pour une durée d'un an renouvelable une fois par tacite reconduction, soit à l'échéance du 31 décembre 2014.

Dans ces conditions et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention de soutien à passer avec l'A.S.P.T.T. Orléans pour une durée d'un an renouvelable une fois par tacite reconduction ;

2) décider d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement et une subvention pour l'exploitation du site de la Pomme de Pin dans les conditions sus-définies, sous réserve du vote du budget correspondant ;

3) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Ville ;

4) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 6574, 0000858, service gestionnaire CSPO ».

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 42 – Plaine de jeux du Belneuf. Réalisation d'un terrain synthétique. Demande de subventions.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville souhaite réaménager la plaine de jeux du Belneuf.

Dans le cadre de cette réhabilitation, il est envisagé de créer un nouveau terrain synthétique de grand jeu en lieu et place du terrain stabilisé qui n'est plus adapté aux pratiques actuelles.

Le « C.L.T.O. Hockey sur gazon » qui évolue en championnat national, a besoin de ce type d'équipement, le terrain actuel ne correspondant plus aux normes officielles de la Fédération Française de Hockey sur gazon.

De plus, cette installation mixte hockey/football éclairée permettra de soulager les terrains gazonnés qui sont fortement utilisés.

Le coût prévisionnel de ce projet est de 850 000 € H.T.

Dans ces conditions et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) solliciter une subvention au taux le plus favorable, auprès de l'Etat, Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative dans le cadre du Centre National pour le Développement du Sport, de la Fédération Française de Football, de la Région Centre et du Département du Loiret, pour la réalisation d'un terrain synthétique éclairé à la plaine de jeux du Belneuf ;

2) solliciter l'Etat, le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative, la Fédération Française de Football, la Région Centre et le Département du Loiret pour bénéficier de la possibilité de pré-financer par la Ville l'opération considérée ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires et signer toute convention relative à ces subventions ;

4) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 412, programme 03C476, service gestionnaire CSPO ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 43 – **C.R.I.J. Adhésion 2013.**

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'information jeunesse est un concept dynamique : le Centre Régional Information Jeunesse réalise des actions d'animation (ateliers, séances collectives d'information, rencontres autour d'expositions, de vidéos, etc.) sur l'ensemble des 9 secteurs documentaires définis par le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse.

Par convention approuvée le 27 mars 2009, le C.R.I.J. et la Ville ont défini les conditions de leur collaboration qui se traduit notamment par une cotisation d'adhésion.

En cohérence avec le budget 2013, la cotisation au titre de l'année 2013 à verser au C.R.I.J. s'élève à 51 300 €.

En conséquence, et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'adhésion de la Ville au C.R.I.J. pour l'année 2013 moyennant le versement d'une cotisation de 51 300 €, sous réserve du vote du budget correspondant ;

2) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 422, compte 6281, service gestionnaire CJEU ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 44 – **Travaux de rénovation de la crèche de la Bolière. Souscription d'un prêt à taux zéro par le C.C.A.S. auprès de la C.A.F. du Loiret. Avis à émettre.**

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le C.C.A.S. a réalisé des travaux de restructuration au sein de la crèche de la Bolière, portant sur les installations de chauffage, les menuiseries extérieures ainsi que l'installation électrique afin de répondre aux exigences d'économie d'énergie et de bien-être des enfants et du personnel. Le montant global de l'opération s'élève à près de 509 000 € T.T.C., dont 488 000 € au titre des travaux réalisés.

Dans le cadre de cette opération de rénovation, le C.C.A.S. a sollicité le concours financier de la C.A.F. Après examen du dossier, la C.A.F. du Loiret a donné son accord pour l'octroi d'une subvention d'équipement à hauteur de 56 180 € et d'un emprunt de 100 000 € à taux zéro, à rembourser en quatre tranches (soit 25 000 € par an sur la période 2013 à 2016). L'octroi de la subvention et du prêt sont indissociables.

Le C.C.A.S. a décidé de souscrire cet emprunt par délibération de son Conseil d'Administration le 11 décembre 2012.

Conformément à l'article L. 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, la délibération du C.C.A.S. décidant de recourir à un emprunt n'est exécutoire qu'après avis conforme du Conseil Municipal.

Dans ces conditions, après avis de la Commission de la Solidarité, de l'Insertion et de l'Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable sur la souscription par le C.C.A.S. auprès de la C.A.F. du Loiret d'un emprunt destiné à financer la rénovation de la crèche de la Bolière, selon les caractéristiques suivantes :

- Montant : 100 000 €
- Taux : 0 %
- Durée : 4 ans ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 45 – **Prévention spécialisée. Approbation d'une convention à passer avec l'association IPSIS.**

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le Département du Loiret et la Ville ont signé le 7 octobre 2009 avec l'association IPSIS, une convention relative aux actions de prévention spécialisée sur le territoire d'Orléans, dont l'objet est de définir les obligations de chacune des parties et plus particulièrement :

- les modalités de développement d'actions de prévention spécialisée sur le territoire d'Orléans, mises en œuvre par l'Association IPSIS, opérateur de prévention ;
- les modalités de participation de la Ville et du Département du Loiret au financement de ces dernières.

Cette convention a été passée pour une durée de 2 ans, soit du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010, puis prolongée par trois avenants successifs jusqu'au 31 décembre 2012.

Par convention approuvée respectivement par le Conseil Municipal d'Orléans et par la Commission Permanente du Conseil Général du Loiret le 16 décembre 2011, le Département a délégué à la Ville la prévention spécialisée sur le territoire d'Orléans.

La nouvelle gouvernance des actions de prévention spécialisée ainsi instituée fonctionne de façon très satisfaisante et il est proposé de prolonger, dans ce nouveau cadre, la mission d'IPSIS.

IPSIS bénéficie, en effet, d'une autorisation d'intervenir sur le territoire d'Orléans en qualité d'opérateur de prévention spécialisée, accordée pour une durée de 15 ans, par arrêté du Président du Conseil Général du Loiret du 12 mai 2007.

Il est donc proposé de passer une nouvelle convention avec IPSIS.

Les principales dispositions de la convention sont les suivantes :

1 – les objectifs

- repérer et traiter les situations de jeunes présentant des risques de rupture,
- accompagner les jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle,
- prévenir la marginalisation et l'inadaptation sociale des jeunes et des familles.

2 – les publics visés

Il s'agit prioritairement :

- des jeunes âgés de 12 à 21 ans,
- des jeunes repérés par les dispositifs existants (C.U.C.S. – Education Nationale – services municipaux – etc.)

3 – les territoires

Les territoires d'intervention sont les quartiers de l'Argonne, de La Source, et des Blossières.

4 – les missions de l'équipe éducative

L'accent est mis sur la nécessaire cohérence des interventions d'IPSIS avec les dispositifs locaux : Service de Veille Educative – Passerelle – Groupes Locaux de Traitement de la Délinquance – Conseil des Droits et des Devoirs des Familles – Instance de Coordination Inter-partenaire,

5 – le contrôle et l'évaluation

La Ville et le Département du Loiret mettent en place une démarche d'évaluation permanente de l'action d'IPSIS qui prend plusieurs formes :

- un comité de pilotage Ville - Département ,
- une rencontre hebdomadaire entre le responsable du Pôle Prévention-Réussite et le Directeur d'IPSIS, afin de suivre le fonctionnement opérationnel du dispositif,
- une rencontre mensuelle entre les services de la Ville et les services de l'opérateur,
- un bilan d'étape, deux fois par an et un bilan d'activité annuel.

6 – dispositions financières

La Ville versera une subvention plafonnée à 660 000 € en 2013, sous réserve du vote du budget correspondant. Le montant pour 2014 sera déterminé dans le cadre du vote de ce budget.

Au titre de sa compétence, le Département du Loiret remboursera la Ville à hauteur de 75 % des dépenses réalisées.

7 – la durée

La durée de la convention court sur la période 2013 – 2014.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention à passer avec IPSIS pour la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée sur le territoire d'Orléans pour la période 2013-2014 ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer cette convention au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

3) décider de verser à l'association IPSIS une subvention maximale de 660 000 € au titre de l'année 2013, sous réserve du vote du budget correspondant ;

4) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 522, article 6574, service gestionnaire FPPE.

5) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 522, article 7473, service gestionnaire FPPE ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 46 – **Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans. Attribution de la subvention annuelle.**

Mme PILET-DUCHATEAU, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La convention cadre entre la Ville et l'Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans a été renouvelée par délibération du Conseil Municipal du 20 février 2009 pour une durée de 5 ans.

Dans ce cadre, la Ville s'engage à inscrire, chaque année, à son budget une subvention de fonctionnement destinée à assurer le bon fonctionnement de l'association.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures, Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 460 000 € à l'Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans, versée en une seule fois, au titre de l'année 2013, sous réserve du vote du budget correspondant ;

2) imputer les dépenses correspondantes, dans la limite des crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 95, articles 6574, service gestionnaire DREP ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 47 – **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Ville pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 16 877 € pour l'exercice 2012 et pour un montant total de 3 163 650 € pour le budget 2013 sous réserve de son vote.

A - ASSOCIATIONS

- Mme LECLERC Action Sociale (2012)

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant global accordé en 2011 (en €)	Subvention déjà accordée en 2012 (en €)		Montant proposé pour 2012 (en €)
				2011	2012	
SOCIAL						
1	La Halte	subvention exceptionnelle	10 000	10 000		1 500
2	La Banque Alimentaire	subvention exceptionnelle	7 400	7 600		1 459
3	Les Restaurants du Cœur	subvention exceptionnelle	26 656	28 130		1 459
4	Secours Populaire	subvention exceptionnelle	11 500	6 700		1 459
5	TERANGA	subvention exceptionnelle	1 000	1 500		1 500
TOTAL SOCIAL						7 377
SANTE-HANDICAP						
6	Bibliothèques sonores	subvention exceptionnelle au titre des frais liés au changement de locaux		-		5 000
TOTAL SANTE-HANDICAP						5 000
TOTAL SOCIAL SANTE HANDICAP						12 377

(avis de la Commission Solidarité, Insertion et Emploi)

Imputation : fonction 512, article 65748, service gestionnaire FMSH

- Mme DE CHANGY Vie associative (2012)

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention 2012 (en €)	
			2011	2012
7	Union des Amicales Régionalistes du Loiret	Subvention exceptionnelle pour l'organisation de manifestations à l'occasion du 80 ^{ème} anniversaire de l'Association		4 500
Sous-total :				4 500

(avis de la Commission Sport et Vie associative)

Imputation : fonction 025, article, 6574, opération 8007, service gestionnaire DREP.

- M. SANKHON Jeunesse (2013)

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention 2012 (en €)	
			2012	2013
8	Jeunesse et Arts Martiaux	<u>Subvention annuelle de fonctionnement</u> Association qui œuvre dans le domaine de la prévention de la délinquance par le biais de la pratique des arts martiaux. Convention 2012-2014	85 700	85 700
9	E.S.C.A.L.E.	<u>Subvention annuelle de fonctionnement</u> Association qui œuvre dans le domaine de l'animation jeunesse au sein du quartier de La Source. Convention 2012-2014	136 800	136 800

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 décembre 2012 -

10	D.E.F.I.	<u>Subvention annuelle de fonctionnement</u> Association qui œuvre dans le domaine de l'animation et de l'insertion des jeunes par la musique (gestion de deux locaux de répétition pour le compte de la Ville). Convention 2012-2014	104 500	104 500
11	A.J.L.A.	<u>Subvention annuelle de fonctionnement</u> Association qui œuvre dans le domaine de l'animation jeunesse au sein du quartier de l'Argonne. Convention 2012-2014	34 200	34 200
12	A.E.S.C.O.	<u>Subvention annuelle de fonctionnement</u> Association qui œuvre dans différents quartiers de la Ville (Argonne, La Source, Saint Marceau, Blossières...) par la mise en place d'ateliers de sciences et techniques et d'une plate forme d'insertion professionnelle pour les jeunes. Convention 2012-2014	14 250	14 250
13	Auberge de Jeunesse – C.R.J.S.	<u>Subvention annuelle de fonctionnement</u> Association qui œuvre pour l'accueil et l'hébergement des jeunes (stages sportifs, séjours de courte durée pour la formation professionnelle et/ou le tourisme...).	20 900	20 900
14	A.S.E.L.Q.O.	<u>Subvention annuelle de fonctionnement</u> Association qui œuvre dans le domaine de l'animation sociale éducative et de loisirs des quartiers d'Orléans. Convention 2012-2014	2 705 200	2 705 200
Sous total subventions de fonctionnement :			3 101 550	
15	A.S.E.L.Q.O.	<u>Subvention annuelle d'investissement</u> Entretien du patrimoine municipal mis à disposition de l'association. Convention 2012-2014	50 000	50 000
Sous-total des subventions jeunesse :			3 151 550	

(avis de la Commission Sport et Vie Associative)

Imputation pour les subventions de fonctionnement : fonction 422, compte 6574, service gestionnaire CJEU, budget 2013 sous réserve de son vote ;

Imputation pour la subvention d'investissement : fonction 422, compte 2042, service gestionnaire CJEU, budget 2013 sous réserve de son vote.

B - AUTRES ORGANISMES

- Mme BARRUEL Enseignement supérieur (2013)

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2012	2013
16	Université d'Orléans	Colloque « Interactions dans les systèmes complexes » du 19 au 21 juin 2013. 130 participants attendus, budget prévisionnel de 22 250 €.	-	400
17	Université d'Orléans	Colloque « INFER annual conference » du 29 mai au 1 ^{er} juin 2013. 100 participants attendus, budget prévisionnel de 42 200 €.	-	750
18	Université d'Orléans	Colloque « accompagner le développement des compétences évaluatives des acteurs du champ éducatif » du 3 au 5 juillet 2013. 60 participants attendus, budget prévisionnel de 9 800 €.	-	500
19	Université d'Orléans	Colloque « La traduction médiation et médiatisation des cultures » les 21 et 22 novembre 2013. 15 participants attendus, budget de 8 000 €	-	300
20	Université d'Orléans	Colloque « L'anecdote entre littérature et histoire à l'époque moderne » les 5 et 6 décembre 2013. 80 participants attendus, budget de 8 500 €	-	400

- Mme BARRUEL Enseignement supérieur (suite)

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2012	2013
21	Université d'Orléans	Colloque « Congrès international de la société Rencesval » en novembre 2013. 50 participants attendus, budget prévisionnel de 19 500 €	-	750
22	Université d'Orléans	Colloque « La poésie en pratique (de la révolution à nos jours) » les 14 et 15 octobre 2013. 20 participants attendus, budget prévisionnel de 11 000 €	-	400
23	Université d'Orléans	Colloque « Les poètes de la Renaissance et leurs librairies aspects historiques, juridiques et littéraires » les 5 et 7 juin 2013. 60 participants attendus, budget prévisionnel de 12 000 €	-	600
24	Université d'Orléans	Colloque « La norme, contrainte ou levier stratégique ? » en décembre 2013. 100 participants attendus, budget prévisionnel de 11 750 €	-	600
25	Université d'Orléans	Colloque « Les principes du droit de l'urbanisme » en juin 2013. 100 participants attendus, budget prévisionnel de 7 710 €.	-	400
26	Université d'Orléans	Colloque « La perte de chance » le 12 février 2013. 150 participants attendus, budget prévisionnel de 6 930 €.	-	500
27	Université d'Orléans	Colloque « La place du droit pénal en droit du travail » le 5 mars 2013. 200 participants attendus, budget prévisionnel de 2 510 €	-	200
28	Université d'Orléans	Colloque « Première école du GdR EGRIN (Ecoulement Gravitaire, Risques Naturels) » mars-avril 2013. 40 participants attendus, budget prévisionnel de 24 000 €.	-	700
29	Université d'Orléans	Colloque « Les archives sonores : la Phonothèque nationale et l'œuvre de Jean Zay » en 2013. 80 participants attendus, budget prévisionnel de 12 000 €.	-	600
30	Université d'Orléans	Colloque « 6 ^{èmes} rencontres internationales de sémantique et pragmatique » les 1 et 3 juillet 2013.	-	400
31	Université d'Orléans	Colloque « Journée de l'AFSE : « La crise de l'union économique et monétaire : enjeux théoriques et perspectives de politique économique » les 16 et 17 mai 2013. 80 participants attendus, budget prévisionnel de 9 000 €.	-	400
32	Université d'Orléans	Colloque « Journées de Probabilités 2013 » du 17 au 21 juin 2013. 120 participants attendus, budget prévisionnel de 25 100 €.	-	400
33	Université d'Orléans	Colloque « 61 ^{ème} congrès national des professeurs de physique et de chimie » du 27 au 30 octobre 2013. 70 participants attendus, budget prévisionnel de 19 000 €.	-	2 000
34	Université d'Orléans	Colloque « 13 ^{ème} colloque international francophone du club CMOI/FLUVISU 2013 » du 18 au 22 novembre 2013. 450 participants attendus, budget prévisionnel de 128 833 €.	-	1 000
35	Université d'Orléans	Colloque « Rencontres Jeunes Chercheurs 45 » le 5 avril 2013. 150 participants attendus, budget prévisionnel de 2 600 €.	-	200
36	C.N.R.S. d'Orléans	Colloque « Bottom-up approaches to nanotechnological device fabrication » du 29 mai au 1 ^{er} juin 2013. 50 participants attendus, budget prévisionnel de 33 000 €.	-	300
37	C.N.R.S. d'Orléans	Colloque « Lanthanide-based compounds : from chemical design to applications » du 1 ^{er} au 2 juillet 2013. 50 participants attendus, budget prévisionnel de 33 000 €.	-	300
Sous-total :				12 100

(avis de la commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur, Recherche)

Imputation : fonction 23, article 65738, service gestionnaire UERI

C - TOTAL :

- Subventions aux associations pour l'exercice 2012 :	16 877 €
- Subventions aux associations pour l'exercice 2013 :	3 151 550 €
- Subventions aux autres organismes pour l'exercice 2013 :	12 100 €

Après avis des Commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 16 877 € pour l'exercice 2012 et pour un montant total de 3 163 650 € pour l'exercice 2013 sous réserve de son vote ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC

N° 48 – **Requalification et entretien du Chemin de Halage. Approbation d'une convention type à passer avec les propriétaires privés.**

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Chemin de Halage, situé sur la rive droite de la Loire, au bord du canal d'Orléans, est une voie privée ouverte à la circulation du public et empruntée par de très nombreuses personnes en raison de la beauté et de la tranquillité du site.

La qualité et la diversité des paysages ligériens sont reconnues par leur classement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Le Chemin de Halage fait par ailleurs partie du périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.).

Compte-tenu de son intérêt pour les Orléanais et toutes les personnes attirées par le site, la Ville souhaite participer à la requalification de ce chemin en partenariat avec les propriétaires riverains.

Une convention est proposée fixant les conditions de participation financière de la Mairie et des propriétaires du Chemin de Halage pour la réalisation des travaux d'enfouissement de réseaux, définissant les modalités d'entretien du chemin et de ses abords, et formalisant les engagements réciproques de chaque partie contractante.

Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Ville et comprennent la requalification du Chemin de Halage (stabilisé renforcé sur une largeur de 5 mètres et une longueur de 450 mètres, bordé de chaque côté d'une chaînette pavée), le remplacement de la barrière au milieu du chemin, ainsi que les candélabres d'éclairage public. L'ensemble des réseaux et raccordements seront enfouis.

Une participation forfaitaire à hauteur de 2 000 € par parcelle est sollicitée auprès de chaque propriétaire, représentant leur contribution aux travaux d'enfouissement des réseaux.

La Ville prendra à sa charge le reste des travaux, notamment de reprise du chemin, d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public. Elle s'engage à entretenir le revêtement du Chemin de Halage de bordure à bordure au maximum deux fois par an, l'éclairage public, la barrière et à maintenir le statut actuel du chemin.

Les propriétaires autorisent la Ville à intervenir sur la partie du chemin qui leur appartient pour faire réaliser les travaux, s'engagent à laisser le libre accès du chemin à la promenade uniquement aux piétons et cycles et à entretenir les espaces verts.

Les travaux ne débuteront qu'après la signature d'une convention avec chacun des riverains concernés.

Les conventions seront proposées pour une durée de 10 ans à compter de leur notification. Elles seront renouvelables par tacite reconduction pour deux périodes de 5 ans.

Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention type à passer avec chaque propriétaire du Chemin de Halage, afin de déterminer les engagements des parties dans le cadre des travaux de requalification de ce chemin pour une durée de 10 ans, renouvelable deux fois par période de 5 ans ;

2) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions à intervenir au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Ville :
- en dépenses : PCCO, fonction 822, article 2315, opération 07A474
- en recettes : PCCO, fonction 822, article 1328, opération 07A474 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 49 – Travaux de mise en lumière du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Approbation d'un marché après procédure adaptée.

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin d'assurer les travaux de mise en lumière du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret, la Ville a lancé une consultation en procédure adaptée en application des articles 26-II-5 et 28 du Code des Marchés Publics.

Lors de sa réunion du 12 décembre 2012, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

1. Prix des prestations évalué au regard du détail quantitatif estimatif (pondération : 50 %)

2. Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique (pondération : 50 %) de la manière suivante :

- Moyens humains, matériels et organisationnels dédiés au chantier (sous-pondération 20 %),
- Qualité des mesures prises pour améliorer l'environnement du chantier et assurer la sécurité (sous-pondération 10 %),
- Qualité des mesures prises en terme de préservation du site du Parc Floral (tranquillité et environnement du site) (sous-pondération 10 %),
- La qualité des fournitures proposées évaluée au regard des fiches techniques proposées (sous-pondération 10 %).

Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le marché relatif aux travaux de mise en lumière du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret, à passer avec la société SPIE pour un montant total de 421 962,66 € T.T.C décomposé comme suit :

- pour la tranche ferme « le Sous-bois, Rocaille, Canal, Petit-Pont, Statue, Petit Poucet et Sceaux » pour un montant de 106 669,79 € T.T.C. ;

- pour la tranche conditionnelle 1 « la Descente de Sologne, Jardin de la Source (amants bleus) et Bouillon » pour un montant de 214 499,37 € T.T.C. ;
- pour la tranche conditionnelle 2 « la Roseraie, le Château, la Broderie et la Passerelle piétonne » pour un montant de 100 793,50 € T.T.C. ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Ville et accomplir toutes formalités nécessaires ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville TTRA 823 2318 08D1021 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 50 – **Marché d'entretien des espaces verts du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Approbation de l'avenant n°1.**

Mme DE QUATREBARBES – *Il s'agit d'approuver un avenant qui concerne des prestations d'entretien supplémentaires relatives aux espaces du mini-golf et du débroussaillage du tunnel puisque maintenant le train est garé, pour l'hiver, dans le tunnel et du parking. Il convient de formaliser ceci avec un avenant que l'on a passé avec l'E.S.A.T. SERVI'PEP 45 d'une plus value de 2 478 € T.T.C.*

M. le Maire – *Il faut débroussailler le tunnel, cela fait 5 ans qu'il n'a pas été débroussaillé.*

(Réaction de M. BRARD hors micro)

M. le Maire – *Et oui, c'est parce qu'il fait noir dans le tunnel. Allez, je vous consulte, qui est pour débroussailler le tunnel ?*

(Réactions de plusieurs élus hors micro)

Mme DE QUATREBARBES – *Le train marche maintenant, mais avant il ne marchait pas et il n'y avait pas besoin de débroussailler.*

M. le Maire – *Il faut qu'il marche, sinon, on ne va pas pouvoir le mettre dans le tunnel. Je vous consulte.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« En séance du 27 janvier 2012, le Conseil Municipal a approuvé le marché relatif à l'entretien des espaces verts du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret avec l'E.S.A.T. SERVI'PEP 45 pour un montant de 50 195,28 € T.T.C.

Des prestations d'entretien supplémentaires relatives aux espaces verts du mini-golf intérieur et au débroussaillage du tunnel du train et du parking sont nécessaires, qu'il convient de formaliser par voie d'avenant.

Ces modifications entraînent une augmentation du coût des travaux correspondant à une plus-value de 2 478 € T.T.C., le marché initial étant ainsi porté de 50 195,28 € T.T.C. à 52 673,28 € T.T.C.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'avenant n°1 au marché relatif à l'entretien des espaces verts du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret passé avec l'E.S.A.T. SERVI'PEP 45, d'une plus value de 2 478 € T.T.C., portant ainsi le montant du marché initial de 50 195,28 € T.T.C. à 52 673,28 € T.T.C. ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Ville et accomplir toutes formalités nécessaires ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, 823 61521 service gestionnaire TTEC ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 51 – **Patrimoine des parcs et jardins de la Région Centre. Mise en valeur et développement. Demande de subvention.**

Mme DE QUATREBARBES – *Toujours au Parc Floral, je voudrais rassurer M. BRARD et lui dire que notre parc est bien entretenu. Là, il s'agit de demander à la Région de nous soutenir dans des opérations de restauration et de création paysagère, avec une subvention au taux le plus favorable pour deux projets, la rénovation de la digue et du miroir d'eau et la rénovation du revêtement de certaines allées du parc. On espère que la Région nous sera favorable.*

M. le Maire – *M. GRAND, on compte sur vous. Les parcs et les jardins, vous les aimez bien ? Je vous consulte.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa politique culturelle, la Région Centre a décidé de soutenir les opérations de restauration ou de création paysagère dès lors qu'elles portent sur des parcs ou jardins largement ouverts au public et qu'elles présentent un intérêt patrimonial ou artistique certain.

Les travaux visant la restauration ou l'enrichissement d'un parc ou jardin peuvent être pris en considération.

A ce titre, le Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret souhaite présenter plusieurs projets :

- la rénovation de la digue et du miroir d'eau,
- la rénovation du revêtement de certaines allées du parc.

Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) solliciter auprès de la Région Centre une subvention au taux le plus favorable pour plusieurs projets de restauration du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret éligibles au soutien de la Région Centre en faveur de la création et de la restauration des parcs et jardins ;

2) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande de subvention ou à son obtention ;

3) imputer la recette correspondante sur les crédits du budget annexe du Parc Floral ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 52 – **Travaux d'éclairage public. Approbation d'un marché après procédure adaptée.**

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin d'assurer les travaux d'éclairage public, la Ville a lancé une consultation en procédure adaptée en application des articles 26-II-5 et 28 du Code des Marchés Publics.

Lors de sa réunion du 12 décembre 2012, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

1. Prix des Prestations (pondération : 50 %) apprécié de la manière suivante :

- Montant total du Détail Quantitatif Estimatif (sous-pondération 30 %),
- Montant total de la décomposition des prestations génériques (onglet 2 du bordereau des prix unitaires : sous-détail de prix portant sur les prix unitaires surlignés en vert référencés dans le B.P.U.) (sous-pondération 10 %),
- Pourcentages de remises complémentaires accordées (onglet 3 du bordereau des prix unitaires) (sous-pondération 10 %) décomposés comme suit :
 - Pour la remise accordée sur les montants de commande (sous-pondération 8 %),
 - Pour la remise accordée sur le chiffre d'affaires (sous-pondération 2 %) ;

2. Valeur technique appréciée sur la base du mémoire technique comme présenté au paragraphe 5.1 – « Contenu de l'Offre » (pondération : 50 %), de la manière suivante :

- Méthodologie proposée appréciée au regard du point 1 du mémoire technique (sous-pondération 30 %),
- Qualité des produits et matériels, et étendue de la gamme proposée, appréciée sur la base des fiches techniques (point 2 du mémoire technique) (sous-pondération 10 %),
- Performances en matière de protection de l'environnement (point 3 du mémoire technique) (sous-pondération 10 %).

Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le marché relatif aux travaux d'éclairage public, à passer avec le groupement CITEOS/SPIE pour un montant minimum de 200 000 € T.T.C. et maximum de 1 435 200 € T.T.C. par an ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Ville et accomplir toutes formalités nécessaires ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville : imputations multiples ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 53 – **Accord cadre relatif à des missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'enfouissement, de renouvellement et de déviation des réseaux des projets de l'espace public. Approbation d'un avenant de transfert.**

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« En séance du 17 juin 2011, le Conseil Municipal a approuvé l'accord cadre relatif à des missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'enfouissement, de renouvellement et de déviation des réseaux des projets de l'espace public, sans montant minimum et sans montant maximum, avec quatre maîtres d'œuvre dont le groupement Pascal COUDYSER et Philippe BLANCHAIS.

Un avenant est proposé, suite au changement de statut de Pascal COUDYSER, mandataire du groupement, qui passe du statut d'auto-entrepreneur au statut d'entrepreneur indépendant à compter du 1^{er} décembre 2012.

Ce changement de statut impose dorénavant la facturation de ses prestations avec T.V.A.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'avenant de transfert à l'accord cadre pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'enfouissement, de renouvellement et de déviation des réseaux des projets de l'espace public relatif au changement de statut de Pascal COUDYSER, qui passe du statut d'auto-entrepreneur au statut d'entrepreneur indépendant à compter du 1^{er} décembre 2012 ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, imputations multiples ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 54 – Entretien et réparation de sanitaires publics. Approbation d'un marché après appel d'offres.

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin d'assurer l'entretien et la réparation de ses sanitaires publics, la Ville a lancé un appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Lors de sa réunion du 12 décembre 2012, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

1. prix des prestations évalué au regard de la décomposition du prix global et forfaitaire (pondération : 55 %)

2. valeur technique appréciée au regard du mémoire technique et du calendrier opérationnel (pondération : 35 %)

3. prise en compte du développement durable appréciée au regard de la note fournie (pondération : 10 %).

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres et avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le marché après appel d'offres ouvert, relatif à l'entretien et la réparation de sanitaires publics à passer avec l'entreprise TOP SERVICES pour un montant minimum de 125 000 € T.T.C. et pour un montant maximum de 180 000 € T.T.C. par an ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville : TOD61358821 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 55 – Pose de bornes escamotables. Adaptation du système existant et déploiement du réseau. Approbation d'un marché après appel d'offres.

Mme CHERADAME – Pour poser des bornes, il faut passer un marché. Pour qu'elles soient fonctionnelles, il faut aussi passer un marché en deux lots, un avec la société Eurovia et un avec la société Eiffage.

M. le Maire – M. LEBRUN, vous avez le parole.

M. LEBRUN – J'en avais parlé avec Mme MAUROY, je vois qu'elle n'est pas là, sur la question de ces bornes. Cela serait bien que ce soit indiqué dans l'espace piétonnier, les bornes qui sont entrantes et sortantes. En fait, il y a des véhicules qui arrivent sur la borne entrante, qui ne peuvent pas sortir, qui reculent, ce qui est dangereux et cela pose des problèmes y compris entre les personnes. Ce serait bien que ces bornes de sortie soient indiquées.

M. le Maire – Ce que vous dites n'est pas faux.

(Réaction de M. RICOUD hors micro)

M. le Maire – Oui, c'est vrai. Mais ceci étant, il y a quand même des sens de circulation qui, dans le cas que vous évoquez, ne sont pas respectés. C'est pour cela aussi qu'il y a des voitures qui se retrouvent dans le mauvais sens et sur la mauvaise borne. Vous dites s'il y avait quelque chose qui pouvait signaler parce qu'on l'a tous constaté, par moment, on ne sait plus trop si l'on rentre ou l'on sort.

Je vous consulte.

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville a lancé un appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics pour la pose de nouvelles bornes escamotables dans la Z.A.C. des Halles, autour de la rue des Carmes et de la place du Martroi.

Cette intervention permettra d'adapter le réseau et le système de gestion actuels et de gagner en fiabilité.

Lors de sa réunion du 12 décembre 2012, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

1. Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique (50 %)
2. Prix (50 %)

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le marché après appel d'offres, relatif à la pose de nouvelles bornes escamotables dans la Z.A.C. des Halles, autour de la rue des Carmes et de la place du Martroi à passer avec :

- lot 1 - génie civil : entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE pour un montant minimum de 50 000 € T.T.C. et maximum de 400 000 € T.T.C.,

- lot 2 - adaptation du système et pose de bornes escamotables : entreprise EIFFAGE ENERGIE CENTRE LOIRE / CITINNOV pour un montant minimum de 100 000 € T.T.C. et maximum de 700 000 € T.T.C. ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, service gestionnaire TCIR, opération 07A478, fonction 821, article 2315 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 56 – **Quartier Saint-Marc - Faubourg Bourgogne - Argonne Sud. Dénomination d'un square. Approbation.**

M. MAGNIER – *Après une petite remise en état, le Comité de Mobilisation et d'Animation du quartier Saint-Marc – Faubourg Bourgogne – Argonne Sud a formulé une proposition de dénomination pour un square situé venelle du Champ Saint-Marc, accessible par les rues Bellébat, Jeanne Jugan et avenue Jean Zay, nous vous proposons le square Nicolas Perelle, peintre et graveur français.*

M. le Maire – *M. RICOUD, c'est à vous.*

M. RICOUD – *Si cela aurait été Nicole Perelle...*

M. le Maire – *Il y a Simone, mais ce n'est pas pareil.*

(Rires)

M. RICOUD – *Ce que je veux dire, c'est qu'une fois de plus, on oublie les femmes. A chaque fois...*

M. le Maire – *Non, M. RICOUD, je n'oublie pas. Je vais vous faire une confidence, j'ai regardé il y a peu de temps, parce que j'ai demandé que l'on me fasse la liste des noms possibles, comme il y a des dénominations à faire, il y a un certain nombre de femmes éminentes qui sont dans cette liste et j'espère que nous aurons l'occasion de proposer quand on aura de nouvelles dénominations, quelques noms de femmes. Il faudrait que l'on fasse un peu plus de rues, mais il ne faut pas refaire des rues, il faut faire des rues neuves, Car quand on refait des rues, elles ont déjà un nom.*

Je vous consulte. Il y a 3 abstentions

(Exclamations)

M. RICOUD – *Nous, on veut du concret.*

M. LEBRUN – *C'est pour vous motiver.*

M. MAGNIER, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« Le Comité de Mobilisation et d'Animation (C.M.A.) du quartier Saint-Marc – Faubourg Bourgogne – Argonne Sud a formulé une proposition de dénomination du square situé venelle du Champ Saint-Marc, accessible par les rues Bellébat, Jeanne Jugan et avenue Jean-Zay :

Square Nicolas PERELLE
Peintre et graveur français
(1631-1695)

Peintre et graveur français, Nicolas PERELLE est né à Paris en 1631 et décède à Orléans en 1695. Dans un premier temps, il fut élève de son père en qualité de graveur. Il est notamment l'auteur de certaines estampes. Puis, il fut livré à l'influence du peintre Simon Vouet et de son école.

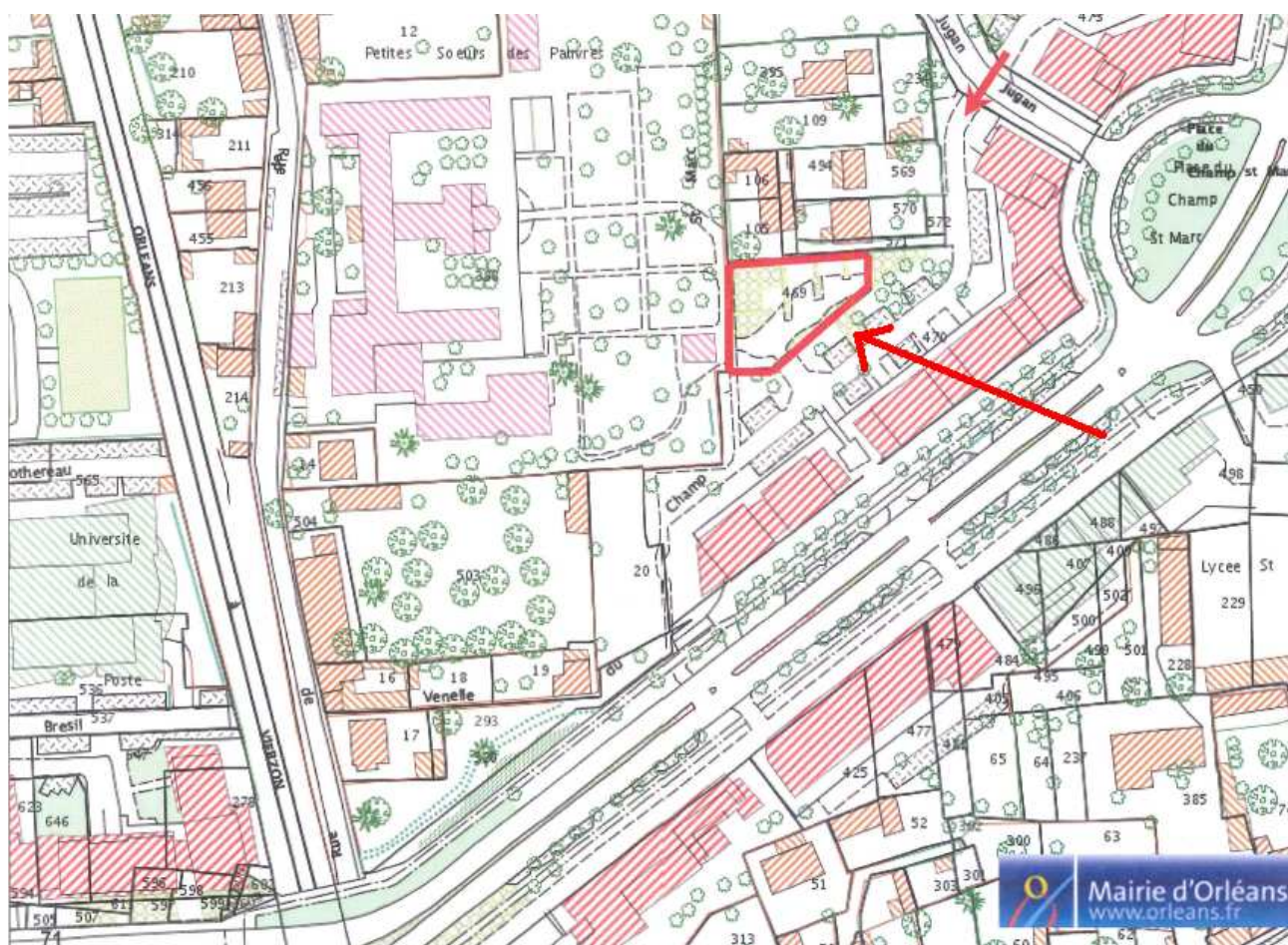
Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir dénommer le square situé venelle du Champ Saint-Marc : square Nicolas PERELLE ».

ADOPTE PAR 51 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

Nicolas PERELLE

Peintre et graveur français, il est né à Paris en 1631 et décède à Orléans en 1695. Elève de son père, il commença par l'imiter, sans pouvoir échapper à la double influence du talent et de l'affection paternels. Il est notamment l'auteur de certaines estampes comme « Les glorieuses conquêtes de Louis le Grand Roy de France et de Navarre dédiées au roy ».

Dès que son père n'eut plus un aussi grand besoin de sa collaboration, il fut livré à l'influence du peintre Simon Vouet et de son école. Il était en effet né peintre plutôt que graveur. C'est pourquoi, il se hâta d'entrer dans l'atelier du célèbre maître et s'y fit remarquer autant par son assiduité que par ses aptitudes.



RELATIONS HUMAINES

N° 57 – **E.S.A.D. Transfert des personnels pédagogiques et mise à disposition de service pour les personnels administratifs et techniques. Approbation d'un protocole d'accord et d'un avenant.**

Mme SAUVEGRAIN – *C'est une délibération très importante puisqu'elle va permettre à l'E.S.A.D. qui aujourd'hui, était habilitée par le Ministère de l'enseignement supérieur à délivrer des Masters, de pouvoir continuer à le faire en transférant les personnels pédagogiques, en continuant à mettre à disposition le personnel technique, administratif et pédagogique avec un protocole d'accord signé avec les organisations syndicales qui permet de maintenir tous leurs droits et tous leurs avantages avec un bonus supplémentaire. A l'époque, l'I.A.V. avait cette particularité d'employer ses vacataires sur 10 mois, désormais, nous serons sur des contrats à l'année, ils seront employés sur 12 mois et n'auront pas à cotiser les 2 mois de chômage.*

C'est une avancée très importante pour l'E.S.A.D. et derrière, pour le devenir des étudiants.

M. le Maire – *Mme BARRUEL, vous avez la parole.*

Mme BARRUEL – *Juste pour vous dire que je ne participe pas au vote. Je m'associe à ce que dit Muriel SAUVEGRAIN, c'est vraiment très important pour l'E.S.A.D. Je voudrais également remercier tout le travail qui a été effectué à la fois par le personnel de la Ville et le personnel de l'E.S.A.D. pour que cette convention et ce transfert puissent être faits.*

M. le Maire – *Merci. Je vous consulte.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 26 novembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé le changement de statut de l'Institut d'Arts Visuels, qui est devenu au 1^{er} janvier 2011 un Etablissement Public de Coopération Culturelle (E.P.C.C.), dénommé Ecole Supérieure d'Art et de Design (E.S.A.D.).

La création de cette entité juridique réunissant l'Etat, la Ville et l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Bourges a constitué l'un des éléments permettant à l'école d'être reconnue comme établissement d'enseignement supérieur et d'être habilitée à délivrer des diplômes nationaux, tel que le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique au grade Master en juin 2012.

Afin de faciliter la mise en place progressive de cet E.P.C.C., une convention de mise à disposition de services a été conclue entre la Ville et l'E.S.A.D. prévoyant la mise à disposition de l'ensemble du personnel pédagogique, technique et administratif affecté à l'école ainsi que la mise à disposition partielle des services municipaux intervenant pour le compte de l'E.S.A.D. Cette convention a été passée au 1^{er} janvier 2011 pour une durée d'un an renouvelable une fois et arrive à échéance le 31 décembre 2012.

Afin de suivre les recommandations des services de l'Etat relatives à l'autonomie pédagogique des établissements d'enseignement supérieur, il est aujourd'hui proposé de poursuivre l'autonomie pédagogique de l'E.S.A.D. en transférant au 1^{er} mars 2013 tous les emplois occupés par les personnels pédagogiques, actuellement mis à disposition par la Ville.

Ce transfert concerne 14 titulaires relevant des cadres d'emplois des professeurs et des assistants d'enseignement artistique et s'opèrera par voie de mutation individuelle.

Il concerne également 30 enseignants non titulaires et 10 personnels assurant des vacances en qualité d'enseignant, de modèle, pour lesquels de nouveaux engagements seront proposés par l'E.S.A.D., à compter du 1^{er} mars 2013.

La Ville et l'E.S.A.D. souhaitent maintenir aux personnels transférés l'intégralité des droits et

avantages, dont ils disposaient en tant qu'agents municipaux.

Il est proposé de formaliser un protocole d'accord social entre la Ville, l'E.S.A.D. et les représentants des personnels ayant pour objet de garantir aux personnels transférés le maintien de l'intégralité des droits et avantages dont ils disposaient en tant qu'agent municipal en matière de statut, de rémunération, d'emploi et de conditions de travail. Sont également concernés les avantages et prestations sociales offerts par la Mairie à son personnel.

Statut des personnels transférés

Le transfert concerne les personnels pédagogiques titulaires et non-titulaires de l'E.S.A.D. relevant des cadres d'emplois de professeur et d'assistant d'enseignement artistique.

Les personnels conservent leur situation statutaire antérieure :

- les agents fonctionnaires territoriaux conservent leurs droits et obligations attachés à la qualité de fonctionnaire en application du statut de la fonction publique territoriale, institué par la loi du 26 janvier 1984.

- les agents non titulaires demeurent soumis aux dispositions du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

Modalités du transfert

Pour les personnels titulaires occupant un emploi à la Ville, le transfert vers l'E.P.C.C.-E.S.A.D. s'opère à titre individuel par voie de mutation. Les agents deviennent employés de l'E.P.C.C.-E.S.A.D., dans les conditions de statut et d'emploi qui étaient les leur précédemment à la Ville. Ils demeurent titulaires de leur grade.

Pour les enseignants non titulaires : C.D.I., auxiliaires, et vacataires, la continuité de leur engagement dans les mêmes conditions est assurée avec reprise de leur ancienneté à la Ville.

A compter de la fin de l'engagement en cours, les enseignants auxiliaires non-titulaires actuellement employés sur 10 mois dispensant des cours aux étudiants sont engagés par l'E.P.C.C.-E.S.A.D. sur une durée de 12 mois.

Les enseignants vacataires occupant un poste pérenne avec un temps de travail supérieur à un mi-temps sont engagés par l'E.P.C.C.-E.S.A.D. en qualité d'auxiliaire.

Droits et avantages

Les personnels pédagogiques actuellement mis à disposition de l'E.P.C.C.-E.S.A.D. continuent à bénéficier des mêmes avantages et droits dont ils disposaient auparavant au sein de la Mairie.

1) Rémunération

Les personnels transférés conservent, à titre individuel, leur niveau de rémunération antérieur : traitement indiciaire, régime indemnitaire et prime de fin d'année.

2) Evolution de carrière

Les personnels pédagogiques titulaires de l'E.P.C.C.-E.S.A.D. dépendent dorénavant des Commissions Administratives Paritaires du Centre de Gestion du Loiret.

Les avancements d'échelon, de grade et les promotions des personnels titulaires s'opèrent selon les règles statutaires et en fonction de la valeur professionnelle. L'E.S.A.D. accorde ainsi les mêmes possibilités d'avancement de grade et d'échelon aux personnels titulaires :

- Pour les avancements de grade : des ratios d'avancement maintenus au minimum à 20 %
- Pour les avancements d'échelon : des avancements d'échelon à la durée minimum.

Les entretiens d'évaluation sont assurés par la direction pédagogique de l'E.S.A.D.

Dès lors que les conditions sont remplies, la médaille du travail sera accordée aux personnels de l'E.S.A.D.

3) La formation

Les personnels continuent notamment de bénéficier de l'offre de formation proposée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.) auprès duquel cotisera désormais l'E.S.A.D., ainsi que des offres de la Ville dans le cadre du Droit Individuel à la Formation.

Les droits individuels à formation (D.I.F.) acquis antérieurement sont transférés lors de l'intégration des personnels à l'E.P.C.C.-E.S.A.D.

4) Les congés

Les enseignants sont soumis aux règles et modalités de prise de congés telles qu'elles figurent dans le règlement intérieur de l'E.S.A.D.

5) L'action sociale

Les prestations sociales versées directement par la Ville sont maintenues : aides aux parents d'enfants handicapés, participation aux frais d'hébergement et aux centres de loisirs pour les enfants de moins de 18 ans, prime de départ à la retraite versée en complément de la prime du Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.), dès lors que l'agent a 15 ans de service à la Mairie ou à l'E.S.A.D.

L'E.S.A.D. adhère au C.N.A.S. afin que l'ensemble des personnels continuent à bénéficier du panel de prestations proposées en matière d'accompagnement social (secours, prêts...), familial (enfants, logement...), loisirs/vacances ou de consommation (chèques réductions, offres locales.....). Les agents de l'E.S.A.D. sont accueillis au guichet unique C.N.A.S. de la Mairie pour répondre à toutes leurs demandes d'information.

Des conventions seront passées avec le Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.) et l'Association Sportive Orléans AggLO (A.S.O.A.) afin de permettre aux personnels de continuer de bénéficier des prestations et des activités qu'ils proposent.

Dans le cadre du Plan de Déplacements Employés institué à la Mairie et afin de favoriser l'utilisation de transports non polluants, les personnels bénéficient d'une prise en charge partielle par l'E.P.C.C.-E.S.A.D. de leurs frais de transport domicile-travail : Pour les transports en commun, une participation à hauteur de 50 % dans la limite du plafond réglementaire et pour Vélo+, une prise en charge de la caution et de 50 % du montant de l'abonnement annuel.

Les personnels ont accès au Restaurant Inter-Administratif sis rue des Anglaises, selon un subventionnement identique que celui accordé au personnel communal.

En matière de prise en charge de la protection sociale complémentaire, l'E.P.C.C.-E.S.A.D. participe financièrement à la cotisation des personnels adhérant au contrat de complémentaire santé du groupement CollecTeam-Humanis Aprionis, sur la base de 11 € nets par mois. Les personnels bénéficient également de la possibilité d'adhérer à la garantie de prévoyance proposée.

6) L'accompagnement social et la santé

Les personnels ont accès aux services de médecine préventive et d'hygiène et sécurité de la Mairie. Ils bénéficient également de l'accompagnement social de l'assistante sociale du personnel de la Mairie.

La représentation des personnels

Ce transfert engendre de nécessaires évolutions sur le plan de la représentation des personnels pédagogiques de l'E.P.C.C.-E.S.A.D. au sein des instances paritaires de la Ville.

Au regard de l'effectif des personnels transférés, supérieur à 50 agents et conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui prévoit qu'une collectivité territoriale et un établissement public qui lui est rattaché peuvent décider par délibérations concordantes de créer un Comité Technique compétent pour l'ensemble de leurs personnels, il est proposé d'instituer un Comité Technique et un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail communs pour les agents de la Ville et de l'E.P.C.C.- E.S.A.D.

Les modalités de fonctionnement et d'organisation de ces deux instances seront les mêmes que celles actuellement en vigueur à la Ville. Les questions relatives au personnel de l'E.S.A.D. seront traitées en présence de la présidente de l'E.S.A.D.

L'E.S.A.D. envisage par ailleurs de confier à la Ville la gestion de l'ensemble des prestations de ressources humaines inhérentes au personnel transféré lui permettant ainsi de disposer de l'appui et de l'expertise des services municipaux dans le domaine de la gestion des ressources humaines. Les modalités seront définies dans le cadre d'une convention de gestion conclue entre les 2 structures, qui sera soumise au Conseil Municipal du 15 février 2013.

S'agissant des personnels administratifs et techniques actuellement mis à disposition de l'E.S.A.D., la Ville et l'E.S.A.D. souhaitent maintenir le principe de la mise à disposition de services. Il est donc proposé de mettre en œuvre, à compter du 1^{er} mars 2013 et pour une durée de 3 ans, une nouvelle convention de mise à disposition de services qui concernerait l'ensemble des personnels administratifs et techniques, tous statuts confondus ainsi que les services fonctionnels et opérationnels de la Ville qui interviennent pour le compte de l'E.S.A.D. Les dispositions de cette convention de mise à disposition de service seront soumises au Conseil Municipal du 15 février 2013.

Enfin, dans l'attente du transfert des personnels pédagogiques de l'E.S.A.D. au 1^{er} mars 2013 et de la mise en œuvre d'une nouvelle convention de mise à disposition de services des personnels administratifs et techniques, il est proposé de prolonger l'actuelle convention de mise à disposition de services pour une durée de 2 mois, du 1^{er} janvier au 28 février 2013.

Dans ces conditions, après avis du Comité Technique et de la Commission du Personnel, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- 1) approuver le transfert des personnels pédagogiques de l'E.S.A.D. au 1^{er} mars 2013 ;**
- 2) approuver le protocole d'accord social à passer avec l'E.S.A.D. et les représentants du personnel, garantissant aux personnels transférés le maintien des droits et avantages acquis à la Ville ;**
- 3) approuver la mise en place d'un Comité Technique et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail communs pour les personnels de la Ville et de l'E.P.C.C.-E.S.A.D. à compter du 1^{er} mars 2013 selon les mêmes modalités d'organisation et de fonctionnement que celles actuellement en vigueur à la Ville ;**
- 4) approuver le principe d'une nouvelle convention de mise à disposition de service pour les personnels administratifs et techniques de l'E.S.A.D. à compter du 1^{er} mars 2013, qui sera présentée lors d'un prochain Conseil municipal ;**
- 5) approuver le principe d'une convention de gestion entre la Ville et l'E.S.A.D. confiant la gestion du personnel E.S.A.D. aux services de la Ville qui sera présentée lors d'un prochain Conseil Municipal ;**
- 6) approuver l'avenant de prolongation de l'actuelle convention de mise à disposition de**

services pour l'ensemble du personnel pédagogique, technique et administratif, à compter du 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 2 mois ;

7) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le protocole d'accord et l'avenant de prolongation au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

8) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 520, article 6419, service gestionnaire HVIP ».

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION de MME BARRUEL.

N° 58 – Comité National d'Action Sociale et C.O.S. Approbation d'une convention d'organisation à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal a délibéré le 23 octobre 2009 sur l'adhésion de la Mairie au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) à compter du 1^{er} janvier 2010.

Un guichet unique de prestations sociales C.N.A.S. / C.O.S. accueille, depuis cette date, les agents de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et de la Mairie.

Le guichet unique est assuré par 3 conseillers en action sociale et un responsable de pôle.

La précédente convention d'organisation du guichet unique C.N.A.S. / C.O.S. arrivant à échéance au 31 décembre 2012, il est proposé d'approuver une nouvelle convention, dans des conditions similaires, pour une durée d'un an reconductible tacitement deux fois.

Un agent de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » est mis à disposition du guichet unique depuis 2010. Il continue à être rémunéré par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention d'organisation du guichet unique C.N.A.S. / C.O.S. à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction ;

2) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Ville et accomplir toutes formalités nécessaires ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 59 – Secrétariat de la commission de réforme et du comité médical. Approbation d'une convention à passer avec le Centre de Gestion du Loiret.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'arrêté du 4 août 2004 (article 12) relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale prévoit que le Préfet peut confier le secrétariat de cette commission au Centre de Gestion territorialement compétent qui en fait la demande.

Par délibération du 12 novembre 2009, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de

la fonction publique territoriale du Loiret a accepté de reprendre le secrétariat de la commission de réforme de la fonction publique territoriale. A ce titre, la Ville lui a confié l'instruction de ses dossiers par le biais d'une convention de fonctionnement signée le 16 novembre 2010 et arrivant à son terme le 31 décembre 2012.

Suite à la parution de la loi du 12 mars 2012 relative à la résorption de l'emploi précaire, les Centres de Gestion assurent désormais pour l'ensemble des fonctionnaires des collectivités territoriales et établissements publics affiliés, les secrétariats du comité médical et de la commission de réforme.

Le texte prévoit qu'une collectivité territoriale non affiliée peut, si elle le souhaite, confier cette mission au Centre de Gestion.

Pour faciliter le fonctionnement matériel de ces deux instances, il est proposé que la Mairie continue de confier au Centre de Gestion du Loiret le secrétariat de la commission de réforme dès le 1^{er} janvier 2013, et que ce dernier se charge également du secrétariat du comité médical, à compter du 1^{er} avril 2013.

La Mairie remboursera au Centre de Gestion du Loiret les frais qu'il doit avancer pour assurer les secrétariats de la commission de réforme et du comité médical pour un montant global évalué à 27 000 € pour l'année 2013 qui comprend :

- les frais de vacation et de déplacements des médecins membres du comité,
- les coûts des expertises médicales pour les dossiers soumis à l'avis du comité médical,
- les coûts de structure et de personnel.

Dans ces conditions, après avis du Comité Technique et de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention à passer avec le Centre de Gestion du Loiret relative au secrétariat de la commission de réforme et du comité médical, pour une durée de trois ans renouvelable de façon expresse ;

2) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur le budget de la Ville, fonction 020, article 62.28, service gestionnaire HVIP ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 60 – **Mise à disposition des services techniques. Approbation d'une convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales, permet la passation de conventions de mise à disposition de services entre les E.P.C.I. et leurs communes membres, dans un but de mutualisation des moyens, sous réserve que cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.

Dans cette logique, les services techniques de la Mairie concourent à l'exercice de la compétence « voirie » de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », tandis que les services techniques de l'AggLO concourent à la gestion des ouvrages d'art de la Ville.

Ainsi, la convention 2011-2012 arrivant à expiration au 31 décembre 2012 et la mise en service de la 2^{ème} ligne de tramway étant effective depuis le 30 juin 2012, les deux collectivités ont décidé d'un commun accord de passer une nouvelle convention de Mise à Disposition de Services (M.A.D.S.)

couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014 inclus et qui pourra être prolongée tacitement chaque année sans que la durée totale n'excède 4 années. Cette convention prend également en compte la nouvelle organisation des services de la Mairie.

Cette convention intègre l'extension du périmètre d'intervention et définit le niveau qualitatif des prestations fixé par l'Agglo. Par ailleurs, il est prévu d'appliquer un nouveau mode de calcul des coûts refacturés pour l'entretien réalisé en régie ainsi que pour le suivi des travaux réalisés par entreprise.

Le périmètre des interventions est le suivant :

- gestion et entretien de la voirie communautaire de catégorie 1 (espaces verts, éclairage public, signalisation tricolore, sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire »),
- entretien des plates-formes du tramway A et B
- viabilité hivernale dans le cadre du dossier d'organisation de la viabilité hivernale.

Les principales caractéristiques de la convention sont les suivantes :

- elle porte sur la mise à disposition d'une partie des services techniques de la Ville rattachés à la Direction Générale des Services Techniques et à la Direction Générale de la Proximité, à hauteur de 35 Equivalents Temps Complet (E.T.C.),

- elle porte également sur la mise à disposition d'une partie des services de l'Agglo pour assurer la gestion des ouvrages d'art de la Ville, à hauteur de 0,35 E.T.C.

- conformément à la loi, elle prévoit le remboursement des frais de fonctionnement des services globalement mis à disposition, hors frais indirects.

- la gouvernance du dispositif est précisée. Le comité de pilotage composé du Maire, du Président de l'Agglo et des Adjointes au Maire et Vice-présidents en charge de la gestion de l'espace public, se réunit en tant que de besoin et au moins deux fois par an pour fixer les orientations et examiner les bilans d'activité. Le comité technique, issu des services, assure la programmation des interventions, leur suivi et prépare les bilans d'activité.

Un bilan annuel est produit par les services et présenté au comité de pilotage et aux commissions concernées.

La convention proposée a fait l'objet d'un examen en Comité Technique de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » le 7 décembre 2012 et de celui de la Ville le 20 décembre 2012.

Dans ces conditions, et après avis du Comité Technique et de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention de mise à disposition, d'une part, de certains services techniques de la Ville au profit de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire, et d'autre part, d'un service de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » au profit de la Ville pour la gestion des ouvrages d'art de la Ville, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014 inclus et qui pourra être prolongée tacitement chaque année pour une durée maximale de 4 années ;

2) autoriser M. le Maire ou son représentant pour signer cette convention au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 61 – **Mise à disposition individuelle d'un agent titulaire. Approbation d'une convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La nouvelle organisation de l'intercommunalité repose en partie sur la mutualisation des services avec trois objectifs : être plus efficace au service des citoyens, être plus efficient dans l'utilisation des moyens et faciliter et simplifier les relations entre les services.

Dans le cadre de l'organisation de l'intercommunalité, la Ville met à compter du 1^{er} janvier 2013 M. Allaa SIAM, technicien principal 2^{ème} classe, chargé de mission, à disposition de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » pour une durée de trois mois, jusqu'au 31 mars 2013 à hauteur de 50 % de son temps de travail. Cette mise à disposition pourra être renouvelée trois fois tacitement.

Il assurera la mise en œuvre du parapheur électronique, sur le plan fonctionnel.

La mise à disposition individuelle intervient avec l'accord de l'agent dans le cadre d'une convention conclue entre l'administration d'origine et l'administration d'accueil.

Les modalités de remboursement par la Communauté d'Agglomération sont fixées dans ladite convention. Elles correspondent à 50 % des dépenses de rémunération, en incluant les charges patronales, les frais de mission et de formation.

Après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », ayant pour objet de mettre un agent de la Ville, Allaa SIAM, technicien principal 2^{ème} classe, à la disposition de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » selon les conditions indiquées ci-dessus, à hauteur de 50 % de son temps de travail ;

2) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention au nom de la Ville ;

3) imputer les recettes correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2013, section de fonctionnement, article 70845 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 62 – **Régime indemnitaire. Complément au dispositif actuel. Approbation.**

Mme SAUVEGRAIN – *C'est un complément au dispositif que nous avons déjà pour permettre de valoriser les agents de catégorie C qui prennent des postes de catégorie B et d'avoir un régime indemnitaire conforme. C'est aussi le maintien du régime indemnitaire des agents en cas de reclassement médical.*

M. le Maire – *M. LEBRUN, c'est à vous.*

M. LEBRUN – *Je ne comprends pas pourquoi les agents qui sont en catégorie C sur un poste de catégorie B ne passent pas en catégorie B.*

Mme SAUVEGRAIN – *Parce que l'on n'a pas le droit. Il faut qu'ils réussissent ou l'examen ou le concours de rédacteur ou de technicien. On ne peut pas nommer en catégorie B un agent de catégorie C.*

M. le Maire – *J'en profite pour dire, parce qu'on l'a peu évoqué tout à l'heure dans le débat budgétaire mais que depuis quelques années, nous faisons un effort important de revalorisation des*

carrières et des régimes de l'ensemble des agents de la Ville. Il faut le dire parce que là aussi, en période difficile, c'est assez exceptionnel. On améliore concrètement la rémunération de tous les agents de la Ville, c'est à dire, des 2 700.

Je vous consulte. Il y a trois abstentions ? Je crois que c'est parce que vous n'avez pas vu l'intérêt du dispositif pour les agents parce que c'est bénéfique pour eux.

(Réaction de M. LEBRUN hors micro)

M. le Maire – *Bien oui, mais on est obligé d'appliquer la loi, M. LEBRUN. Je remarque ce que vous dites, mais vous devriez bien regarder cette question au travers du point que vous évoquiez parce que si vous remettez en cause cette question en disant que les agents qui sont sur un poste B alors qu'ils sont agents de catégorie C devraient être en catégorie B, vous mettez en cause tout le fonctionnement et tous les statuts de la fonction publique. Regardez bien cela, je vous assure, je connais bien ces questions là.*

(Réaction de M. LEBRUN hors micro)

M. le Maire – *Ce n'est pas l'objet de votre remarque mais je vous dis que si l'on déroulait la logique, vous remettez en cause toute la structuration de la fonction publique et ce n'est pas votre propos, pourtant c'est ce qui pourrait se passer.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux obéit à un principe de parité avec la fonction publique d'Etat. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer, dans la limite des plafonds indemnitaires dont peuvent bénéficier les agents de l'Etat servant dans des corps comparables, la nature et les conditions d'attribution des primes.

La délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2012 a actualisé pour chaque cadre d'emplois, la nature et les modalités de versement des primes, en intégrant différentes mesures de revalorisation. Ces mesures ont concerné, d'une part, les agents de catégorie C dans le cadre du protocole signé avec les organisations syndicales pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des agents de la Ville, d'autre part, les cadres A et B.

I - Propositions pour valoriser les agents de catégorie C occupant des postes de cadre B

La mise en place du dispositif en faveur des cadres a permis d'identifier une difficulté. Ainsi, des postes référencés en catégorie B dans les organigrammes validés en Comité Technique sont occupés par des agents de la catégorie C.

Cette difficulté est liée au faible nombre de candidats ou lauréats des concours de la catégorie B et aux règles de promotion interne très limitatives.

En conséquence, il a été proposé au Comité Technique le 26 octobre 2012 d'adopter un dispositif de valorisation des compétences spécifiques pour les agents de catégorie C affectés sur ces postes. L'objectif est de permettre de reconnaître les efforts effectués par les agents concernés, valoriser les mobilités sur des postes identifiés en catégorie B, réduire les écarts entre les agents occupant des fonctions identiques, mais rester incitatif pour passer les concours.

La voie du concours reste en effet privilégiée pour assurer aux agents un déroulement de carrière et un parcours professionnel cohérents.

Filières concernées	Familles d'emplois, telles que définies dans la délibération du 23 mars 2012	Montants bruts annuels (prime de service de 942 € annuels incluse)
Filière administrative, culturelle, animation et sportive et technique	Référent	2 300 €
	Gestionnaire	1 900 €

Ces montants seront imputés par majoration de l'indemnité d'administration et de technicité qui concerne les cadres d'emplois suivants :

- adjoints administratifs territoriaux,
- adjoints d'animation territoriaux,
- adjoints du patrimoine territoriaux,
- opérateurs territoriaux,
- agents sociaux territoriaux,
- Agent Territorial Spécialisé des écoles Maternelles (A.T.S.E.M.),
- adjoints techniques territoriaux,
- agents de maîtrise territoriaux.

II – Maintien du régime indemnitaire en cas de reclassement médical

La délibération du Conseil Municipal du 20 février 2004 a retenu le principe du maintien du régime indemnitaire acquis en cas de reclassement médical impliquant un changement de grade et de filière.

Cette mesure a permis de reclasser notamment des personnels de la filière sociale (auxiliaires de puériculture) dont les inaptitudes n'autorisaient plus le maintien dans des fonctions auprès des enfants.

En vue de faciliter le reclassement de travailleurs concernés par des inaptitudes ou devenus handicapés par suite d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle et d'étendre cette possibilité à toutes les filières, il est proposé au Conseil Municipal de compléter le régime indemnitaire des agents concernés par ces mesures de reclassement médical par l'adoption d'une prime supplémentaire imputée sur l'indemnité de mission des personnels de préfecture pour les cadres d'emplois suivants :

Catégorie C :

- adjoints administratifs territoriaux,
- adjoints d'animation territoriaux,
- opérateurs territoriaux,
- agents sociaux territoriaux,
- A.T.S.E.M.,
- adjoints techniques territoriaux.

Catégorie B :

- rédacteurs territoriaux,
- animateurs territoriaux,
- éducateurs des activités physiques et sportives.

Cette indemnité est destinée à compenser les pertes relevant du régime indemnitaire attaché au grade détenu à l'exception des primes liées à l'exercice d'un métier et les contraintes afférentes (primes d'insalubrité...).

III – Mise en conformité du régime indemnitaire avec la réglementation

Par délibération du 8 juillet 2011, le Conseil Municipal a instauré la prime de fonctions et de résultat pour les cadres concernés, en substitution des régimes indemnitaires préexistants.

Comme les cadres administratifs et techniques, les personnels de direction d'établissement artistique se voient dotés d'une indemnité de fonction de responsabilité et de résultat suite à la parution du décret 2012-933 du 1^{er} août 2012.

Cette prime comprend, à l'instar de la prime de fonctions et de résultats instaurée pour les cadres de la filière administrative, 2 parts :

- une part tenant compte des responsabilités et des sujétions liées aux fonctions exercées,
- une part tenant compte de l'évaluation de la valeur professionnelle.

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre en œuvre cette prime dans des conditions équivalentes à celles de la filière administrative et ce, dans la limite des taux plafonds définis par le texte.

S'agissant de la part liée à l'évaluation, il est proposé de retenir un dispositif identique à celui des cadres A de la Ville lié aux critères de l'évaluation annuelle. Ce dispositif instauré par délibérations du Conseil Municipal des 8 juillet 2005 et 25 mai 2007, prévoit le versement d'une prime exceptionnelle qui serait imputée sur cette seconde part, et versée chaque année selon les modalités (montants et critères) prévues par ces délibérations.

Il est rappelé que le cadre juridique général dans lequel s'inscrit l'ensemble du régime indemnitaire versé aux agents de la Ville reste fixé par la délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2012 qui a réactualisé la nature et les taux applicables à chaque grade.

Dans ces conditions, après avis du Comité Technique et de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'application des mesures sus-énoncées concernant les régimes indemnitaires des agents de la Ville pour chaque cadre d'emplois concerné ;

2) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 020, articles 64 118 et 64 138, code gestionnaire HVIP ».

ADOPTÉ PAR 51 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 63 – Tableau des effectifs. Modifications. Approbation.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le tableau des effectifs fixe la liste par grade des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agents soumis au statut de la Fonction Publique Territoriale.

Les différents mouvements mentionnés ci-après sont, pour chaque cadre d'emplois, la conséquence des promotions au grade supérieur, des mouvements du personnel (recrutements suite à des mobilités, départs en retraite, mutations) et des réorganisations de service.

Ce tableau des effectifs présente la situation au 1^{er} janvier 2013. Il comptabilise les mouvements intervenus depuis le 1^{er} juillet 2012, date d'effet de la dernière délibération présentée au Conseil Municipal, et anticipe certains mouvements qui interviendront au cours du 1^{er} semestre 2013, et notamment le transfert du personnel pédagogique à l'École Supérieure d'Art et de Design d'Orléans (E.S.A.D.) à compter du 1^{er} mars 2013.

Il retrace également la transformation de 40 postes en postes de Contrat à Durée Indéterminée prévue par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique.

Sont pris en compte les agents permanents de la collectivité (qu'ils soient sur un poste défini dans l'organigramme, en situation de surnombre ou mis à disposition). Quel que soit le taux d'occupation du poste, l'agent est comptabilisé à 1. Enfin les postes vacants ou créés, mais non encore pourvus, sont aussi pris en compte.

En conséquence, après avis du Comité Technique et de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les modifications apportées au tableau des effectifs de la Ville détaillées ci-après ».

ADOPTÉ PAR 51 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

Emplois fonctionnels

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Directeur général	1	1
D.G.S.T.	1	1
Directeur général adjoint	5	5
Total	7	7

Aucune modification n'affecte ces emplois.

I – FILIERE ADMINISTRATIVE

1 – Cadre d'emplois des administrateurs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Administrateur	2	2
Total	2	2

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

2 – Cadre d'emplois des attachés territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Directeur	9	8
Attaché principal	22	27
Attaché	64	55
Total	95	90

Dans le cadre de la loi sur la précarité, transformation de 2 postes d'attaché territorial en postes d'attaché contractuels (C.D.I.).

Suite à départ en retraite, transformation d'un poste d'attaché principal en poste d'ingénieur en génie climatique et thermique.

Suite à détachements :

- transformation d'un poste d'ingénieur territorial en poste d'attaché territorial
- suppression d'un poste de directeur territorial.

Suite à disponibilité, transformation d'un poste d'attaché territorial en poste d'ingénieur principal.

Suite à recrutement, transformation d'un poste d'attaché territorial en poste de référent administratif.

Suite à mutation, transformation d'un poste d'attaché territorial en poste de conseiller en organisation contractuel.

Suite à départs en retraite, suppression de 2 postes d'attaché territorial.

C.A.P. du 16 novembre 2012 :

- transformation de 6 postes d'attaché en postes d'attaché principal
- transformation d'un poste de conseiller A.P.S. en poste d'attaché territorial
- transformation de 2 postes de rédacteur principal de 1^{ère} classe en postes d'attaché territorial

3 – Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	17	20
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	20	17
Rédacteur	58	61
Total	95	98

Dans le cadre de la loi sur la précarité, transformation d'un poste de rédacteur territorial en poste de rédacteur contractuel (C.D.I.).

Suite à réussite au concours, transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en poste de rédacteur.

C.A.P. du 4 juillet 2012 : transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en poste de rédacteur.

C.A.P. du 16 novembre 2012 :

- transformation de 2 postes de rédacteur principal de 1^{ère} classe en postes d'attaché territorial
- transformation d'un poste de rédacteur et de 4 postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe en 5 postes de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- transformation d'un poste de rédacteur en poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- transformation de 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et de 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en 4 postes de rédacteur

* * * *
* * *

Dans le cadre de la préparation du recensement annuel, création temporaire pour 2,5 mois de 2 postes de rédacteur.

4 – Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Adjoint administratif principal		
- 1 ^{ère} classe	38	36
- 2 ^{ème} classe	53	49
Adjoint administratif		
- 1 ^{ère} classe	75	79
- 2 ^{ème} classe	116	112
Total	282	276

Suite à disponibilité, transformation d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe en poste d'éducateur A.P.S.

Suite à réussite au concours :

- transformation de 3 postes d'adjoint administratif de 2ème classe en postes d'adjoint administratif de 1ère classe,
- transformation d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe en poste d'adjoint administratif de 1ère classe,
- transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe en poste de technicien territorial.

C.A.P. du 4 juillet 2012 : transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe en poste de rédacteur.

C.A.P. du 16 novembre 2012 : transformation de 2 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe et de 2 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe en 4 postes de rédacteur.

* * * *
* * *

Création temporaire pour 2 mois d'un poste d'adjoint administratif pour l'exposition d'urbanisme.

Création temporaire pour 2 mois d'un poste d'adjoint administratif pour les assises de la culture.

5 – Contractuels

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Acheteur public	1	1
Adjoint au responsable du pôle comptabilité générale	1	1
Adjoint au responsable du service des marchés	1	1
Assistante de direction (C.D.I.)	1	1
Attaché de presse	2	2
Attaché territorial (C.D.I.)	0	2
Caissière	1	1
Chargé de communication	3	3
Chargé de mission sécurité et prévention	1	1
Chargé de projet P.L.U.	1	1
Chargé de sensibilisation développement durable (C.D.I.)	1	1
Chargé d'événements (dont 1 C.D.I.)	3	3
Chef de projet A.N.R.U. et Z.F.U. Argonne	1	1
Collaborateur de cabinet	2	2
Collaborateur de groupe opposition	1	1
Conseiller en organisation	0	1
Conseiller pour les affaires réservées du Maire	1	1
Conseiller spécial chargé du rayonnement	1	1
Coordonnateur réussite éducative	1	1
Directeur adjoint (C.D.I.)	2	2
Directeur de cabinet	1	1
Directeur de la Commande Publique	1	1
Directeur de la Culture	1	1
Journaliste (dont 1 C.D.I.)	3	3
Pigiste (C.D.I.)	2	2
Rédacteur territorial	0	1
Référent administratif	0	1
Responsable administratif et financier	2	2
Responsable agence sociale	1	1
Responsable de maison de la réussite (dont 1 C.D.I.)	3	3
Responsable de mairie de proximité	2	2
Responsable du Pôle Prévention Réussite (C.D.I.)	1	1
Responsable du service Citoyenneté Nationalité	1	1
Responsable du service Mission Jeunesse (C.D.I.)	1	1
Responsable du service Solidarité & Insertion Sociale (C.D.I.)	1	1
Total	45	50

Suite à recrutement, transformation d'un poste d'attaché territorial en poste de référent administratif.

Dans le cadre de la loi sur la précarité, transformation de 2 postes d'attaché territorial en postes d'attaché contractuels (C.D.I.).

Dans le cadre de la loi sur la précarité, transformation d'un poste de rédacteur territorial en poste de rédacteur contractuel (C.D.I.).

Suite à mutation, transformation d'un poste d'attaché territorial en poste de conseiller en organisation contractuel.

II – FILIERE TECHNIQUE

1 – Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	1	1
Ingénieur en chef de classe normale	5	5
Ingénieur principal	13	12
Ingénieur	24	26
Total	43	44

Suite à départ en retraite :

- transformation d'un poste d'ingénieur principal en poste de conseiller paysagiste,
- suppression d'un poste d'ingénieur principal.

Suite à détachement, transformation d'un poste d'ingénieur territorial en poste d'attaché territorial.

Suite à disponibilité, transformation d'un poste d'attaché territorial en poste d'ingénieur principal.

Suite à réussite au concours :

- transformation d'un poste de responsable technique de quartier en poste d'ingénieur territorial,
- transformation du poste de directeur du G.P.V. en poste d'ingénieur territorial,
- d'un poste de chef de projet informatique en poste d'ingénieur territorial.

2 – Cadre d'emplois des techniciens territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Technicien principal 1 ^{ère} classe	37	37
Technicien principal 2 ^{ème} classe	27	24
Technicien	50	55
Total	114	116

Dans le cadre de la loi sur la précarité, transformation d'un poste de technicien territorial en postes de technicien contractuel (C.D.I.).

Suite à départ en retraite, transformation d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe en poste de technicien territorial,

Suite à disponibilité, transformation d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en poste de technicien territorial,

Suite à la mise en œuvre de la seconde ligne de tram, création d'un poste de technicien à fonction de chargé d'études déplacements et traficien.

Suite à réussite au concours :

- transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en poste de technicien territorial,
- transformation de 2 postes de technicien principal de 2^{ème} classe en postes de technicien territorial,

3 – Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Agent de maîtrise principal	51	51
Agent de maîtrise	35	34
Total	86	85

Suite à départ en retraite, transformation d'un poste d'agent de maîtrise principal en poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Dans le cadre de la loi sur la précarité, transformation de 2 postes d'agent de maîtrise en poste d'agents de maîtrise contractuels (C.D.I.).

C.A.P. du 16 novembre 2012 :

- transformation de 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en postes d'agent de maîtrise,
- transformation d'un poste d'agent de maîtrise en poste d'agent de maîtrise principal.

4 – Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Adjoint technique principal		
- 1 ^{ère} classe	197	193
- 2 ^{ème} classe	224	214
Adjoint technique		
- 1 ^{ère} classe	170	185
- 2 ^{ème} classe	291	285
Total	882	877

Dans le cadre de la loi sur la précarité :

- transformation d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe en poste de balayeur contractuel (C.D.I.),
- transformation d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en poste d'agent d'entretien contractuel (C.D.I.),

Suite à vacance de poste, stagiairisation d'un adjoint technique de 2^{ème} classe temporaire,

Suite à départs en retraite :

- transformation de 7 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- transformation d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en poste d'A.T.S.E.M. de 1^{ère} classe,
- transformation d'un poste d'agent de maîtrise principal en poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Suite à disponibilité, transformation d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en poste de technicien territorial.

Suite à réussite au concours, transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en

poste de rédacteur.

C.A.P. du 16 novembre 2012 :

- transformation de 15 postes d'adjoint technique de 2ème classe en postes d'adjoint technique de 1ère classe,
- transformation de 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe en postes d'agent de maîtrise.

* * * *
* * *

Dans le cadre du dispositif d'accueil des enfants en situation de handicap dans les crèches, création temporaire pour 15 mois d'un poste d'agent auprès d'enfants.

5 – Contractuels

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Agent d'entretien (C.D.I.)	0	1
Agent de maîtrise (C.D.I.)	0	2
Balayeur (C.D.I.)	0	1
Chargé de projet aménagements urbains et planification	1	1
Chargé de suivi de projets	1	1
Chargé d'opérations	1	1
Chef de projet ARENA	1	1
Chef de Projet Informatique (dont 1 C.D.I.)	4	3
Conseiller paysagiste	0	1
Directeur du G.P.V. (C.D.I.)	1	0
Ingénieur en génie climatique et thermique	0	1
Régisseur général (DEVE)	1	1
Responsable Atelier Numérique (C.D.I.)	1	1
Responsable infrastructure informatique	1	1
Responsable service Déplacements	1	1
Responsable service Eclairage public et signalisation tricolore	1	1
Responsable technique de quartier	4	3
Technicien (C.D.I.)	0	1
Webmaster (dont 1 C.D.I.)	2	2
Total	20	24

Dans le cadre de la loi sur la précarité :

- transformation d'un poste de technicien territorial en postes de technicien contractuel (C.D.I.),
- transformation d'un poste d'adjoint technique 2ème classe en poste de balayeur contractuel (C.D.I.),
- transformation d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe en poste d'agent d'entretien contractuel (C.D.I.),
- transformation de 2 postes d'agent de maîtrise en poste d'agents de maîtrise contractuels (C.D.I.).

Suite à départs en retraite :

- transformation d'un poste d'ingénieur principal en poste de conseiller paysagiste,
- transformation d'un poste d'attaché principal en poste d'ingénieur en génie climatique et thermique.

Suite à réussite au concours :

- transformation d'un poste de responsable technique de quartier en poste d'ingénieur territorial,
- transformation du poste de directeur du G.P.V. en poste d'ingénieur territorial,
- transformation d'un poste de chef de projet informatique en poste d'ingénieur territorial.

III – FILIERE CULTURELLE

1 – Cadre d'emplois des directeurs territoriaux d'établissement d'enseignement artistique 2ème catégorie

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Directeur d'établissement d'enseignement artistique 2 ^{ème} catégorie	0	1
Total	0	1

Suite à réussite au concours, transformation du poste de directeur d'établissement d'enseignement artistique (Conservatoire) contractuel en poste de directeur territorial d'établissement d'enseignement artistique 2^{ème} catégorie.

2 – Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Conservateur du patrimoine en chef	5	5
Conservateur du patrimoine	6	6
Total	11	11

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

3 – Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux des bibliothèques

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Conservateur en chef	1	1
Conservateur	3	3
Total	4	4

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

4 – Cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Bibliothécaire	6	6
Total	6	6

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

5 – Cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Attaché de conservation	7	7
Total	7	7

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

Dans le cadre de la mission Cheval Rouge, créations temporaires :

- de 2 postes d'attaché de conservation pour 2,5 mois,
- de 2 postes d'attaché de conservation pour 2 mois.

6 – Cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Professeur à temps complet		
- hors classe	24	21
- classe normale	37	19
Professeur à temps non complet	27	8
Total	88	48

Suite à fins de contrat, transformation de 2 postes de professeur de classe normale à temps non complet en postes de professeur de classe normale à temps complet,

Suite à mutation, suppression d'un poste de professeur de classe normale à temps complet.

Dans le cadre de la loi sur la précarité, transformation de 2 postes de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet et de 7 postes de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet en 9 postes de professeur contractuels (C.D.I.).

Dans le cadre du transfert du personnel pédagogique à l'E.S.A.D. (Ecole Supérieure d'Art et de Design) à compter du 01/03/2013, suppression de 6 postes de professeur hors classe à temps complet, de 14 postes de professeur de classe normale à temps complet et de 10 postes de professeur de classe normale à temps non complet.

C.A.P. du 16 novembre 2012 : transformation de 3 postes de professeur de classe normale à temps complet en postes de professeur hors classe.

7 – Cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Assistant principal 1 ^{ère} classe	23	26
Assistant principal 2 ^{ème} classe	16	13
Assistant	3	2
Total	42	41

Dans le cadre de la loi sur la précarité, transformation d'un poste d'assistant de conservation en poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques contractuel (C.D.I.).

Suite à départ en retraite, transformation d'un poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe en poste d'assistant de conservation.

C.A.P. du 16 novembre 2012 :

- transformation d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine en poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2^{ème} classe,
- transformation de 4 postes d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2^{ème} classe en postes d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1^{ère} classe.

* * * *
* * *

Dans le cadre de la mission Cheval Rouge, créations temporaires :

- d'un poste d'assistant de conservation pour 2,5 mois,
- de 9 postes d'assistant de conservation pour 1,5 mois,
- d'un poste d'assistant de conservation pour 1 mois.

Dans le cadre de la mission Martroi et Sanitas, création temporaire d'un poste d'assistant de conservation pour 4,5 mois.

8 – Cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe :		
- temps complet	20	18
- temps non complet	9	9
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe :		
- temps complet	7	5
- temps non complet	17	16
Assistant d'enseignement artistique (temps complet)	0	1
Total	53	49

Suite à intégration, transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe

à temps non complet en poste d'assistant d'enseignement artistique à temps complet.

Dans le cadre du transfert du personnel pédagogique à l'E.S.A.D. à compter du 01/03/2013, suppression de 2 postes d'assistant principal de 2ème classe à temps complet et de 2 postes d'assistant principal de 1ère classe à temps complet.

C.A.P. du 16 novembre 2012 : transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet.

9 - Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Adjoint du patrimoine principal		
- 1 ^{ère} classe	21	21
- 2 ^{ème} classe	6	6
Adjoint du patrimoine		
- 1 ^{ère} classe	6	6
- 2 ^{ème} classe	21	21
Total	54	54

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

10 – Contractuels

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Adjoint au conservateur en chef du Muséum (C.D.I.)	1	1
Archéologues (dont 1 C.D.I.)	3	3
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (C.D.I.)	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	0	1
Directeur établissement d'enseignement artistique (Conservatoire)	1	0
Restaurateur spécialisé arts graphiques (C.D.I.)	1	1
Professeur d'enseignement artistique	2	1
Responsable du service Archéologie	1	1
Total	9	9

Dans le cadre de la loi sur la précarité :

- transformation de 2 postes de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet et de 7 postes de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet en 9 postes de professeur contractuels (C.D.I.),
- transformation d'un poste d'assistant de conservation en poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques contractuel (C.D.I.),
- passage en C.D.I. d'un assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe.

Suite à réussite au concours, transformation du poste de directeur d'établissement d'enseignement artistique (Conservatoire) contractuel en poste de directeur territorial d'établissement d'enseignement artistique 2^{ème} catégorie.

Dans le cadre du transfert du personnel pédagogique à l'E.S.A.D. à compter du 01/03/2013, suppression de 10 postes de professeur d'enseignement artistique contractuels.

IV – FILIERE SPORTIVE

1 – Cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Conseiller A.P.S. principal 1 ^{ère} classe	0	1
Conseiller A.P.S. principal 2 ^{ème} classe	0	1
Conseiller A.P.S.	6	3
Total	6	5

Suite à avancement de grade, transformation d'un poste de conseiller APS en poste de conseiller APS principal de 1^{ère} classe.

C.A.P. du 16 novembre 2012 :

- transformation d'un poste de conseiller A.P.S. en poste d'attaché territorial,
- transformation d'un poste de conseiller A.P.S. en poste de conseiller A.P.S. principal de 2^{ème} classe.

2 – Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Educateur A.P.S. principal 1 ^{ère} classe	10	11
Educateur A.P.S. principal 2 ^{ème} classe	18	18
Educateur A.P.S.	15	14
Total	43	43

Dans le cadre de la loi sur la précarité, transformation d'un poste d'éducateur A.P.S. territorial en poste d'éducateur A.P.S. contractuel (C.D.I.).

Suite à disponibilité, transformation d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en poste d'éducateur A.P.S.

C.A.P. du 16 novembre 2012 :

- transformation d'un poste d'éducateur A.P.S. en poste d'éducateur A.P.S. principal de 2^{ème} classe,
- transformation d'un poste d'éducateur A.P.S. principal de 2^{ème} classe en poste d'éducateur A.P.S. principal de 1^{ère} classe.

3 – Cadre d'emplois des opérateurs des activités physiques et sportives

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Opérateur principal	1	1
Opérateur	2	2
Total	3	3

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

4 – Contractuels

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Educateur APS (C.D.I.)	0	1
Total	0	1

Dans le cadre de la loi sur la précarité, transformation d'un poste d'éducateur A.P.S. territorial en poste d'éducateur A.P.S. contractuel (C.D.I.).

V- FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

A Filière sanitaire

1 – Cadre d'emplois des puéricultrices cadres de santé territoriales

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Puéricultrice cadre supérieur de santé	1	1
Puéricultrice cadre de santé	11	10
Total	12	11

Suite à départ en retraite, transformation d'un poste de puéricultrice cadre de santé en poste d'éducateur de jeunes enfants.

2 – Cadre d'emplois des puéricultrices territoriales

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Puéricultrice classe supérieure	7	7
Puéricultrice classe normale	1	1
Total	8	8

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

3 – Cadre d'emplois des médecins

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Médecin 2 ^{ème} classe	1	0
Total	1	0

Dans le cadre de la loi sur la précarité, transformation du poste de médecin 2ème classe en poste de médecin 1ère classe contractuel à temps non complet (C.D.I.).

4 – Cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Cadre de santé	1	1
Total	1	1

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

5 – Cadre d'emplois des infirmiers

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Infirmier classe supérieure	2	2
Infirmier classe normale	4	3
Total	6	5

Suite à fin de détachement, suppression d'un poste d'infirmier de classe normale.

6 – Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Auxiliaire de puériculture principal		
- 1 ^{ère} classe	5	5
- 2 ^{ème} classe	16	18
Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	81	78
Total	102	101

Dans le cadre de la loi sur la précarité, transformation de 2 postes d'auxiliaire de puériculture 1ère classe en postes d'auxiliaire de puériculture 1ère classe contractuels (C.D.I.).

Suite à réussite au concours, stagiairisation d'une auxiliaire de puériculture de 1ère classe.

C.A.P. du 4 juillet 2012 : transformation de 2 postes d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe en postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe.

7 – Cadre d'emplois des auxiliaires de soins

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Auxiliaire de soins 1 ^{ère} classe	5	5
Total	5	5

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

B Filière sociale

1 – Cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Conseiller socio-éducatif	3	3
Total	3	3

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

2 – Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Assistant socio-éducatif principal	8	8
Assistant socio-éducatif	9	9
Total	17	17

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

3 – Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Educateur de jeunes enfants chef	11	10
Educateur de jeunes enfants principal	0	1
Educateur de jeunes enfants	14	16
Total	25	27

Suite à départ en retraite, transformation d'un poste de puéricultrice cadre de santé en poste d'éducateur de jeunes enfants.

Suite à départ en retraite, transformation d'un poste d'éducateur chef de jeunes enfants en poste d'éducateur principal de jeunes enfants.

Suite à vacance de poste, réintégration d'un éducateur de jeunes enfants.

4 – Cadre d'emplois des rééducateurs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Rééducateur classe normale	1	1
Total	1	1

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

* * * *
* * *

Dans le cadre du dispositif d'accueil des enfants en situation de handicap dans les crèches, création temporaire pour 15 mois d'un poste de rééducateur de classe normale à fonction de psychomotricien.

5 – Cadre d'emplois des agents sociaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Agent social 2 ^{ème} classe	2	2
Total	2	2

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

6 – Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
A.T.S.E.M. principal 2 ^{ème} classe	9	9
A.T.S.E.M. 1 ^{ère} classe	162	159
Total	171	168

Dans le cadre de la politique d'intégration des travailleurs handicapés, titularisation d'une A.T.S.E.M. de 1^{ère} classe contractuelle.

Dans le cadre de la loi sur la précarité, transformation de 6 postes d'A.T.S.E.M. 1^{ère} classe en postes d'A.T.S.E.M. 1^{ère} classe contractuels (C.D.I.).

Suite à départ en retraite, transformation d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en poste d'A.T.S.E.M. de 1^{ère} classe.

Suite à une ouverture de classe, création d'un poste d'A.T.S.E.M. de 1^{ère} classe.

7 – Contractuels

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Assistantes maternelles	83	83
A.T.S.E.M.	1	0
A.T.S.E.M. 1 ^{ère} classe (C.D.I.)	0	6
Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe (C.D.I.)	0	2
Médecin 1 ^{ère} classe (C.D.I.)	0	1
Médecin du travail	1	1
Total	85	93

Dans le cadre de la loi sur la précarité :

- transformation du poste de médecin 2^{ème} classe en poste de médecin 1^{ère} classe contractuel à temps non complet (29/35^{ème} – C.D.I.),
- transformation de 6 postes d'A.T.S.E.M. 1^{ère} classe en postes d'A.T.S.E.M. 1^{ère} classe contractuels (C.D.I.),
- transformation de 2 postes d'auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe en postes d'auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe contractuels (C.D.I.).

Dans le cadre de la politique d'intégration des travailleurs handicapés, titularisation d'une A.T.S.E.M. de 1^{ère} classe contractuelle.

VI – FILIERE POLICE

1 – Cadre d'emplois des directeurs de la police municipale

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Directeur de Police	1	1
Total	1	1

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

2 – Cadre d'emplois des chefs de service de police municipale

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Chef de service de police municipale principal 2 ^{ème} classe	4	4
Chef de service de police municipale	3	4
Total	7	8

Suite à réorganisation de service, transformation d'un poste de gardien de police municipale en poste de chef de service de police municipale.

3 – Cadre d'emplois des agents de police municipale

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Chef de police	6	6
Brigadier chef principal	21	24
Brigadier	18	25
Gardien de police municipale	55	44
Total	100	99

Suite à réorganisation de service, transformation d'un poste de gardien de police municipale en poste de chef de service de police municipale.

Suite à mutation, transformation d'un poste de gardien de police municipale en poste de brigadier.

Suite à départ en retraite, transformation d'un poste de brigadier chef principal en poste de gardien de police municipale.

C.A.P. 16 novembre 2012 :

- transformation de 4 postes de brigadier en postes de brigadier chef principal,
- transformation de 10 postes de gardien de police municipale en postes de brigadier.

4 – Emplois des agents de surveillance des entrées et sorties d'école

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Agent de surveillance des entrées et sorties d'écoles (dont 22 C.D.I.)	43	43
Total	43	43

Aucune modification n'affecte ces emplois.

5 – Emplois de surveillance

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Agent de surveillance du stationnement payant	10	10
Emplois de surveillance télévisuelle	12	12
Total	22	22

Aucune modification n'affecte ces emplois.

VII – FILIERE ANIMATION

1 – Cadre d'emplois des animateurs

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Animateur principal 1 ^{ère} classe	3	5
Animateur principal 2 ^{ème} classe	3	3
Animateur	6	4
Total	12	12

C.A.P. du 4 juillet 2012 :

- transformation d'un poste d'animateur en poste d'animateur principal de 2^{ème} classe,
- transformation d'un poste d'animateur et d'un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe en postes d'animateur principal de 1^{ère} classe.

2 – Cadre d'emplois des adjoints d'animation

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Adjoint d'animation principal		
- 1 ^{ère} classe	1	1
- 2 ^{ème} classe	4	4
Adjoint d'animation		
- 1 ^{ère} classe	3	4
- 2 ^{ème} classe	38	36
Total	46	45

Suite à réussite au concours, transformation d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe en poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

C.A.P. du 16 novembre 2012 : transformation d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe en poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe.

3 - Contractuels

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/07/12	01/01/13
Année scolaire		
Adjoint d'animation (C.D.I.)	0	1
Adjoint d'animation 2ème classe (C.D.I.)	0	2
Animateur	221	218
Sous total	221	221
Eté		
Directeur adjoint	3	3
Animateur	50	50
Régisseur	3	3
Sous total	56	56
Agent d'animation scolaire	1	1
Animateur / Educateur vie sportive (E.M.I.S.)	9	9
Sous total	10	10
Total	287	287

Dans le cadre de la loi sur la précarité :

- transformation d'un poste d'animateur année scolaire en poste d'adjoint d'animation année scolaire,
- transformation de 2 postes d'animateur année scolaire en postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe contractuels.

N° 64 – **Association Française de Communication Interne. Adhésion de la Ville.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'Association Française de Communication Interne (A.F.C.I.), dont le siège social est situé 15 avenue Victor Hugo à Vanves (92170), est une association ayant pour objectif de promouvoir la communication interne au sein des entreprises et des organismes et d'œuvrer en faveur de la professionnalisation de cette activité par :

- la recherche et des apports méthodologiques : publications, formations, études,
- des échanges : rencontres, formations, lettres d'information,
- la valorisation : prix communication, publications, relations publiques.

L'adhésion à l'A.F.C.I. permet au service communication interne de la Ville :

- de bénéficier de réductions sur les rencontres annuelles de communication interne et les formations,
- d'être au cœur d'un réseau de professionnels de la communication,
- de se professionnaliser, pouvoir échanger, partager, benchmarker avec les autres membres de l'A.F.C.I. sur des problématiques de communication,
- de travailler sur des projets novateurs en matière de communication dans des groupes thématiques,

Il paraît donc particulièrement intéressant pour la Ville d'adhérer à cette association qui se veut une référence dans cette profession.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'adhésion de la Ville à l'Association Française de Communication Interne, dont la cotisation annuelle s'élève à 473,72 € T.T.C. en 2013, pour une durée d'un an, reconductible tacitement deux fois par période d'un an ;

2) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 611, service gestionnaire HCOM ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 65 – **Direction de la Commande Publique. Poste de directeur. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 27 novembre 2009, le Conseil Municipal autorisait le recrutement du directeur de la commande publique, rattaché pour l'exercice de ses missions au Directeur Général Adjoint Finances et @dministration.

Les missions de ce poste sont les suivantes :

- assurer la sécurité juridique des procédures de passation des marchés publics et des délégations de service public,
- conseiller les élus et les directions dans l'anticipation et le pilotage des marchés publics ainsi que dans le choix de la procédure la plus adaptée,
- optimiser les achats par le développement interne de procédures et professionnaliser le réseau d'acheteurs,
- proposer et mettre en place des tableaux de bord en matière d'achats publics,
- veiller à la prise en compte des critères de développement durable au sein des marchés

publics et des délégations de service public,

- contribuer à l'élaboration des contrats complexes, tels que les Partenariats Publics Privés,
- proposer aux Responsables Administratifs et Financiers la formation nécessaire en matière de marchés publics.

Le contrat de l'agent en fonction arrive à expiration le 31 janvier 2013.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, ce poste sera donc pourvu par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 alinéa 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

Conformément à la réglementation, une déclaration de vacance de poste n°2012-10-9065 a été transmise au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Loiret le 8 octobre 2012.

La rémunération sera fixée par référence à la grille des administrateurs territoriaux et du régime indemnitaire afférent à ce grade, en y incluant la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Un contrat est proposé pour une durée de trois ans.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) autoriser M. Le Maire à pourvoir le poste de directeur de la commande publique rattaché au Directeur Général Adjoint Finances et Administration par la voie contractuelle pour une durée de 3 ans ;

2) autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer ledit contrat ou tout avenant correspondant au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 64131, code gestionnaire HVIP ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 66 – **Direction de l'Emploi, de la Formation et des Conditions de Travail. Poste de conseiller en organisation. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Un poste de conseiller en organisation est vacant au sein de la Direction de l'Emploi, de la Formation et des Conditions de Travail. Il convient donc de le pourvoir dans les meilleurs délais.

Les missions de ce poste sont les suivantes :

- Réalisation d'études d'aide à la décision concernant les ressources humaines nécessitant, ou non, des négociations avec les partenaires sociaux :
 - o collecte et analyse des informations,
 - o réalisation de simulations, problématisation et élaboration de scénarii permettant la prise de décision,
 - o rédaction du cahier des charges en cas d'intervention d'un prestataire notamment pour un A.M.O., et dans ce cas accompagnement de ce dernier,
 - o mise en œuvre éventuelle et suivi de la décision.
- Conseil en organisation du travail :
 - o collecte et analyse des différents éléments permettant de comprendre l'historique et le

contexte,

- o écoute des différents acteurs permettant de comprendre les risques et les enjeux,
 - o rédaction du diagnostic, des scénarii et des préconisations,
 - o réalisation des documents de présentation,
 - o mise en œuvre éventuelle et suivi de la décision.
- Préparation et suivi des Comités Techniques :
- o analyse de la demande d'un service ou d'une direction et recueil des informations par tout moyen permettant de transformer la demande en commande,
 - o élaboration des différents documents de présentation en collaboration avec les services,
 - o élaboration des réponses aux questions posées par les représentants du personnel,
 - o organisation des réunions préparatoires de l'arrêté de l'ordre du jour et de celle avec les représentants du personnel,
 - o organisation et participation à la réunion du Comité Technique : rédaction du procès-verbal, diffusion, transmission des décisions.

Conformément à la réglementation, la déclaration de vacance de poste a été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret le 28 août 2012 n°2012-08-9197 et le 16 novembre 2012 n°2012-11-9177.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, ce poste sera donc pourvu par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 alinéa 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

La rémunération indiciaire est fixée par référence à la grille des attachés territoriaux à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant audit grade ainsi que la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable dans la limite de 3 ans, assorti d'une période d'essai de 3 mois.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) autoriser M. le Maire à pourvoir le poste de conseiller en organisation au sein de la Direction de l'Emploi, de la Formation et des Conditions de Travail, par la voie contractuelle pour une durée d'un an, renouvelable dans la limite de 3 ans ;

2) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ledit contrat ou avenant au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 020, article 64131, code gestionnaire HVIP ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

MOYENS GENERAUX

N° 67 – Risques urbains. Cavités souterraines sur la commune. Approbation d'une convention à passer avec le B.R.G.M.

Mme BARRUEL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, et de l'Energie a missionné en 2001 le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (B.R.G.M.) afin qu'il réalise un inventaire national des cavités souterraines naturelles et anthropiques, et qu'il développe une base nationale de données interrogeable gratuitement sur Internet (www.bdcavite.net).

De son côté, la Ville recense systématiquement depuis 1995 les carrières ou caves profondes abandonnées sur la base d'enquêtes de terrain et de recherche d'archives et, depuis 2006, sur la base de signalements ou d'excavations. Cette connaissance porte aujourd'hui sur environ 700 cavités. Si un danger en lien avec ces cavités se présente, les services municipaux assurent une mise en sécurité de la zone, voire un comblement ou confortement si nécessaire sur le domaine public. A ce jour, cette base de données est consultable uniquement par les services municipaux via le SIGOR (Service d'Information Géographique d'Orléans).

Aux titres de ses pouvoirs de police générale définis par le Code Général des Collectivités Territoriales et la loi n°87-565 du 22 juillet 1987 introduisant la notion de droit à l'information pour chaque citoyen sur les risques qu'il encourt, le Maire doit informer sa population sur les risques majeurs susceptibles de survenir sur le territoire communal.

Ainsi, afin de faire bénéficier au grand public des données sur les cavités souterraines et sensibiliser davantage la population à ce risque, la Ville souhaite fournir à titre gracieux au B.R.G.M. les informations dont elle dispose. Ces informations seront intégrées dans la « base de données nationale des cavités souterraines » (localisations cartographiques et informations techniques des cavités), consultable sur le site Internet www.bdcavite.net.

La base de données étant hébergée par le B.R.G.M., une convention pour sa mise à disposition gratuite est proposée pour une durée de 5 ans, les mises à jour étant transmises par la Ville chaque année. Cette convention ne constitue en aucun cas un transfert total ou partiel du droit de propriété intellectuelle au profit du B.R.G.M.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention à passer avec le B.R.G.M. relative à la mise à disposition gratuite de la base de données sur les cavités souterraines recensées par la Ville pour une durée de 5 ans ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 68 – Fourniture, installation et maintenance d'équipements téléphoniques et de radiotéléphonie. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et le C.C.A.S.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre d'une démarche de mutualisation des procédures et de regroupement des prestations dans le but de réaliser des économies d'échelle, la Ville, la Communauté d'Agglomération

« Orléans-Val de Loire » et le Centre Communal d'Action Sociale ont souhaité constituer un groupement de commandes, en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics, afin de passer un marché public sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Une convention de groupement de commandes est proposée prévoyant l'application des modalités suivantes :

- la Ville assurera la coordination du groupement de commandes,
- les missions du coordonnateur seront exercées à titre gratuit,
- les frais liés à l'organisation de la procédure de consultation (frais de reprographie et d'envoi des dossiers de consultation aux entreprises, frais de reprographie des marchés en vue de leur diffusion aux membres du groupement ...) sont à la charge exclusive du coordonnateur,
- les frais de publicité de la consultation seront répartis à part égale entre les membres du groupement,
- les marchés seront signés et notifiés par la Ville pour le compte du groupement,
- chaque collectivité assurera l'exécution technique et financière des marchés selon ses propres besoins.

Cette délibération annule et remplace la délibération et la convention approuvées par le Conseil Municipal le 27 janvier 2012.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1) approuver la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et le C.C.A.S. fixant les modalités du groupement de commandes relatif à la fourniture, l'installation et la maintenance d'équipements téléphoniques et de radiotéléphonie ;**
- 2) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Ville ;**
- 3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 69 – **Acquisition et livraisons de fournitures de bureau. Approbation d'un marché après procédure négociée.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre d'un groupement de commandes passé avec le C.C.A.S., un appel d'offres ouvert a été lancé pour l'acquisition de fournitures de bureau.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 octobre ayant déclaré la procédure infructueuse, une procédure négociée a été engagée avec les quatre candidats ayant transmis une offre lors de la procédure initiale.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 décembre 2012 a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis au règlement de consultation :

- 1) prix des fournitures (pondération : 70 %) apprécié au regard de :
 - montant total du détail quantitatif estimatif (sous-pondération 60 %)
 - remise sur montant de commande supérieur à 150 euros T.T.C. (sous-pondération 7 %)

- remise de fin d'année (sous-pondération 3 %)

2) valeur technique (pondération : 30 %) appréciée de la manière suivante :

- qualité des produits appréciée au regard des échantillons demandés au bordereau de prix (sous-pondération 20 %)
- méthodologie proposée pour l'exécution du marché, appréciée à partir du mémoire technique (sous-pondération 10 %)

Dans ces conditions, et après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le marché relatif à l'acquisition et la livraison de fournitures de bureau pour les services de la Mairie et du C.C.A.S. à passer avec la société FIDUCIAL BUREAUTIQUE, 41 rue Guynemer 92400 Courbevoie, pour un montant minimum de 80 000 € T.T.C. et maximum de 180 000 € T.T.C. par période d'un an pour la Mairie et pour un montant minimum de 10 000 € T.T.C. et maximum de 25 000 € T.T.C. par période d'un an pour le C.C.A.S. ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, service gestionnaire TDOM, fonction 020, compte 6064 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 70 – **Prestations d'entretien ménager de divers bâtiments communaux. Approbation d'un avenant n°1.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par un marché n° 11-040 du 1^{er} avril 2011, la Ville a confié à la société PRESTIGE CONCEPT SERVICES, l'entretien ménager de divers bâtiments communaux, pour une période allant du 1^{er} avril 2011 au 31 décembre 2012.

Afin de renouveler ce marché, une consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert a été lancée le 30 août 2012.

Le lot 1 - entretien ménager de locaux techniques et le lot 2 - entretien ménager de locaux administratifs de cette consultation ont été déclarés sans suite pour motif d'intérêt général afin de redéfinir le montage de ce marché, et plus particulièrement l'allotissement.

Il est donc nécessaire de conclure un avenant de prolongation de délai d'une durée de 3 mois du marché dans l'attente de l'attribution d'un nouveau marché, ce qui modifie le montant initial du marché en cours comme suit :

- Montant initial du marché : 116 771,46 € T.T.C.
- Montant de l'avenant en plus-value (du 01 janvier au 31 mars 2013) : 16 043,38 € T.T.C.
- Nouveau montant du marché : 132 814,84 € T.T.C.

Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'avenant n° 1 au marché n° 11-040 passé avec la société PRESTIGE CONCEPT

SERVICES pour l'entretien ménager de divers bâtiments communaux de la Ville et portant le montant du marché à 132 814,84 € T.T.C. ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, compte 6283, service gestionnaire TDOM ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 71 – Prestations d'entretien ménager de divers bâtiments communaux. Approbation d'un avenant n°2.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par un marché n° 11-125 du 4 juillet 2011, la Ville a confié à la société O.M.S. ORGANISATION MAINTENANCE SERVICE SYNERGIE SUD, l'entretien ménager de divers bâtiments communaux, pour une période allant du 1^{er} septembre 2011 au 31 décembre 2012.

Afin de renouveler ce marché, une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert a été lancée le 30 août 2012.

Le lot 1 - entretien ménager de locaux techniques et le lot 2 - entretien ménager de locaux administratifs de cette consultation ont été déclarés sans suite pour motif d'intérêt général afin de redéfinir le montage de ce marché, et plus particulièrement l'allotissement,

Il est donc nécessaire de conclure un avenant de prolongation de délai de 3 mois du marché dans l'attente de l'attribution d'un nouveau marché, ce qui modifie le montant initial du marché en cours comme suit :

- Montant initial du marché : 60 670,31 € T.T.C.

- Montant de l'avenant en plus-value (du 01 janvier au 31 mars 2013) : 11 551,35 € T.T.C.

- Nouveau montant du marché : 72 221,66 € T.T.C.

Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'avenant n° 2 au marché n° 11-125 passé avec la société O.M.S. ORGANISATION MAINTENANCE SERVICE SYNERGIE SUD, pour l'entretien ménager de divers bâtiments communaux de la Ville et portant le montant du marché à 72 221,66 € T.T.C. ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, compte 6283, service gestionnaire TDOM ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 72 – **Travaux de maintenance des bâtiments. Lot n° 3 – couverture. Approbation d'un avenant de transfert.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le 24 avril 2009, le Conseil Municipal a approuvé des marchés de travaux relatifs à la maintenance des bâtiments.

La S.A.R.L. Serge BRAUN, 150 rue de la Folie, 45400 SEMOY, a été retenue pour le marché 09-061 – lot 3 – couverture.

Depuis un jugement du Tribunal de Commerce d'Orléans du 17 octobre 2012, l'entreprise a changé de statut juridique (Société par Actions Simplifiées) et a pour nouvelle désignation BRAUN COUVERTURE. Son siège est maintenant situé au 2 rue des Foulons, 45400 FLEURY LES AUBRAIS.

Il convient donc de constater cette modification par voie d'avenant de transfert.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'avenant de transfert, du marché 09-061 relatif aux travaux de maintenance des bâtiments – lot 3 : couverture, à passer avec la S.A.S. BRAUN COUVERTURE, nouveau titulaire du marché susvisé ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant, au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 73 – **Marché d'impression d'« Orléans.mag ». Approbation d'un avenant n°1.**

***Mme SAUVEGRAIN** – C'est juste un avenant parce que le marché que nous devions attribuer est infructueux.*

***M. le Maire** – M. LEBRUN, vous avez la parole.*

***M. LEBRUN** – Je voulais intervenir sur cette question parce qu'il y a des personnes qui se plaignent de ne pas recevoir Orléans.mag. Je voulais préciser, là-dessus qu'il y a des personnes qui ont marqué sur leurs boîtes aux lettres « stop pub » mais qui pensent qu'Orléans.mag n'est pas de la publicité donc, elles vont l'avoir et ceux qui le distribuent pensent que c'est de la publicité donc, ils ne le mettent pas, en particulier, les boîtes privées. Il s'agirait que la Ville fasse bien la démarche de dire à ces entreprises que ce n'est pas de la publicité. Merci.*

***M. le Maire** – On peut le vérifier, mais je vous dis non parce que l'on a regardé cela. Il peut toujours y avoir, ici ou là un oubli, mais il y a une très forte amélioration de la diffusion d'Orléans.mag. M. GABELLE, vous la recevez ?*

***M. GABELLE** – Oui.*

***M. le Maire** – Bien voilà, M. GABELLE le reçoit parce qu'il n'est pas facile de trouver où il est, M. GABELLE.*

***M. GABELLE** – Venez ce soir, vous verrez.*

(Rires)

***M. GABELLE** – Un numéro a été mis en service pour donner Orléans.mag là où on ne le reçoit pas, c'est en Mairies de Proximité je crois, et cela doit marcher. On reçoit les appels téléphoniques, il y a des gens qui les réclament.*

Mme SAUVEGRAIN – Pour préciser, Orléans.mag est distribué de deux manières, par un prestataire privé et en régie par les agents de la Ville. Dans les deux cas, il est distribué même s'il y a le petit autocollant. Par ailleurs, il est disponible dans les lieux publics et chez les commerçants. C'est vrai que le nombre de réclamations a fortement diminué et le taux de diffusion s'est beaucoup amélioré. S'il reste quelques cas, il faut appeler le numéro qui est sur Orléans.mag.

M. GABELLE – Il est disponible dans les Mairies de Proximité aussi.

M. le Maire – Voilà, c'est une bonne réponse. Je vous consulte.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 30 mai 2008, le Conseil Municipal a approuvé le marché à passer avec la société IMPRIMERIE VINCENT, pour l'impression du magazine municipal « Orléans.mag. », reconductible annuellement et dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2012.

La procédure d'appel d'offres visant à désigner un nouveau prestataire ayant été déclarée sans suite, il y a lieu de passer un avenant au marché actuel afin de permettre l'impression de deux numéros du magazine « Orléans.mag » pendant la durée nécessaire à la mise en œuvre d'un nouvel appel d'offres et à la désignation du titulaire du nouveau marché.

Le prix des prestations qui comprennent le coût du papier, l'impression quadri recto-verso, le façonnage et la livraison s'élève à 36 421,98 € T.T.C. pour les deux numéros du magazine municipal « Orléans.mag ».

Dans ces conditions et après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'avenant n°1 à passer avec la Société IMPRIMERIE VINCENT, pour un montant de 36 421,98 € T.T.C. relatif à l'impression de deux numéros du magazine « Orléans.mag » portant le montant du marché initial à 215 450,58 € T.T.C. pour la dernière période. ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget annexe de la Ville, fonction 023, article 6237, service gestionnaire DDIC ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

ACTUALISATION DES TARIFS

N° 74 – **Droits de voirie. Actualisation des tarifs.**

Mme DE QUATREBARBES – On vous propose d'approuver les tarifs de droits de voirie avec une augmentation de 2 %.

M. le Maire – M. LEBRUN, vous avez la parole.

M. LEBRUN – Encore, mon intervention porte sur le principe d'actualisation des tarifs, pas particulièrement sur celle là. La proposition qui nous est faite est de les augmenter de 2 %. Alors d'une part, on sait que l'inflation officielle est de 1,4 % et que d'autre part le pouvoir d'achat est en constante régression. Par exemple, le S.M.I.C. va augmenter de 0,3 % au 1^{er} janvier. Donc, l'augmentation de 2 % me paraît disproportionnée, on ne peut pas voter cela.

M. le Maire – Néanmoins, je vous consulte.

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les redevances pour occupation du domaine public font l'objet d'une délibération annuelle du Conseil Municipal.

Pour l'année 2013, il est proposé d'augmenter les redevances selon les tableaux annexés à hauteur de 2 %.

Les rubriques 7, 8 et 9 sont complétées comme suit : enseigne lumineuse perpendiculaire ou sur mât. En effet, il est nécessaire de préciser que les enseignes sur mât sont facturées au tarif des enseignes lumineuses perpendiculaires.

La rubrique 10 est modifiée : il est proposé que la redevance s'applique à l'unité pour les appareils d'éclairage, lampes sous marquise ou sur devanture, spots, projecteurs d'une part, et au mètre linéaire pour les rampes lumineuses ou tubes d'autre part. Le même tarif est appliqué dans les deux cas.

En conséquence, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les tarifs des droits de voirie 2013 dont le détail figure dans les tableaux annexés à la présente délibération, sur la base d'une augmentation de 2 % ;

2) décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

3) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, PODP, fonction 822, articles 70321, 70323, 70388 ».

ADOPTE PAR 51 VOIX CONTRE 3.

DROITS DE VOIRIE - PERMIS DE STATIONNEMENT TARIFS 2013

Rubrique	Désignation	Unités par période	Redevances 2012 en €	Redevance 2013 arrêtée à : (en €)
1	Occupation du sol de la voie publique délimitée par une palissade de chantier ou tout autre dispositif (scellé ou posé) y compris stationnement de baraques de chantier, bungalows, tentes servant à la vente exposition etc.	m ² au mois	4,65	4,74/ mois pour le 1er semestre
		m ² au mois	8,34	8,51/mois pour le 2è semestre
2	Occupation du sol de la voie publique pour dépôt de matériaux sans palissade.	m ² semaine	12,89	13,15
3	Stationnement de multibennes tous modèles, remorques, compresseurs, bétonnières etc.	unité jour	11,16	11,38
4	Echafaudages tous modèles occupant ou surplombant le domaine public et échelles avec taquets reposant sur le sol de la voie publique	m ² / quinzaine	6,50	6,63
5	Auvent, store fixe, marquise	m ² /an	5,53	5,64
6	Store banne, dais, vertical	ml/an	2,95	3,00
7	Enseigne non lumineuse * parallèle à la façade * perpendiculaire ou sur mât	m ² /an	12,89	13,15
		m ² /an	25,03	25,53
8	Enseigne lumineuse * parallèle à la façade * perpendiculaire ou sur mât	m ² /an	23,94	24,42
		m ² /an	47,13	48,07
9	Enseigne clignotante autorisée pour les pharmaciens tenant compte de l'utilité publique * parallèle à la façade * perpendiculaire ou sur mât	m ² /an	47,99	48,95
		m ² /an	94,79	96,69
10	Appareils d'éclairage, lampes sous marquise ou sur devanture, spots, projecteurs Rampes lumineuses ou tubes	unité	7,36	7,51
		ml		7,51
11	Panneau d'affichage électronique utilisé comme enseigne et/ou de publicité * parallèle ou perpendiculaire à la façade	m ² /an	95,88	97,80
12	Terrasse de café et de restaurant à air libre 1^{ère} zone :	m ² /an	36,93	37,67
	(Centre Ville, mails, quai et retour de 30 mètres sur toutes les voies en arrivant sur les mails) : terrasses sur les voies piétonnes. 2^{ème} zone :			
	même périmètre : autres terrasses 3^{ème} zone :	m ² /an	29,58	30,17
	le reste du territoire de la Ville	m ² /an	22,10	22,54
13	Etalages impérativement accolés aux vitrines	m ² /an	22,10	22,54
14	Chevalets publicitaires *porte-menus * petits mobiliers divers	unité	36,11	37,57
		an		
15	Distributeurs de tous types (boissons, pains, glaces etc.	unité an	92,19	94,03

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 décembre 2012 -

Rubrique	Désignation	Unités par période	Redevances 2012 en €	Redevance 2013 arrêtée à : (en €)
16	Taxis * voiture automobile stationnement aux emplacements autorisés	semestre	50,80	51,82
17	Emplacement de manège enfantin – installé à l'année – fractionnable en 1/12	an	686,40	700,13
18	Emplacement des cirques et emplacement pour la vente de produits comestibles, démonstration (marchand d'huîtres, etc...) occasionnellement sur voie publique.	m ² / jour	0,65	0,66

**DROITS DE VOIRIE - PERMISSION DE VOIRIE
TARIFS 2013**

Rubrique	Désignation	Unités par période	Redevance 2012 en €	Redevance 2013 arrêtée à (en €)
1	Passage aérien et souterrain	m ²	29,78	30,38
2	Canalisations diverses, conducteurs divers, fourreaux, caissons etc. souterrain OCCUPATION DEFINITIVE Alimentation provisoire de chantier	ml/an	13,11	13,37
			5,96	6,08
3	Terrasse fermée démontable occupant le domaine public, établie au droit d'une boutique et utilisée à des fins commerciales.	m ² /an	101,51	103,54
4	Emplacement pour vente de produits comestibles * kiosque à journaux	m ² / trimestre	33,14	33,80
5	Occupation du domaine public communal ou privé de la Ville d'Orléans par panneau d'affichage consenti en compensation, dans le cadre des diverses prestations de promotion de la Ville.	par face publicitaire par an	1300,00	1326,00

N° 75 – **Décorations florales. Actualisation des tarifs.**

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville dispose de plantes fleuries et plantes vertes qu'elle peut mettre à disposition d'associations et d'entreprises lors d'évènements.

Cette mise à disposition (location, transport et mise en place) fait l'objet d'une tarification.

Il est proposé pour 2013 une actualisation des tarifs de 2 %.

En cas de détérioration ou de non restitution des plantes, les végétaux seront facturés au prix d'achat de nouvelles plantes.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les tarifs des prêts de plantes et le tarif horaire de main d'œuvre pour l'année 2013, sur la base d'une augmentation de 2 % selon le détail joint en annexe ;

2) décider que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2013.

3) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget 2013 de la Ville, sous réserve de son vote ».

ADOPTE PAR 51 VOIX CONTRE 3.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 décembre 2012 -

DESIGNATION	Durée de location					
	Tarifs par jour en €					
	2012	2013	2012	2013	2012	2013
	Du 1 ^{er} au 2 ^{ème} jour		Du 3 ^{ème} au 9 ^{ème} jour		Au-delà du 10 ^{ème} jour	
Plantes vertes						
0,20 m à 0,50 m	1,73	1,76	1,31	1,34	0,87	0,89
0,50 m à 1,50 m	2,60	2,65	1,95	1,99	1,31	1,34
> à 1,50 m	5,56	5,67	4,17	4,25	2,78	2,84
<u>Arbustes</u>						
1,50 m à 2,00 m	3,28	3,35	2,47	2,52	1,64	1,67
<u>Plantes fleuries</u>						
Petites	2,97	3,03	2,22	2,26	1,49	1,52
Grandes	5,22	5,32	3,92	4,00	2,61	2,66
<u>Décorations florales</u>						
Coupes fleuries	10,39	10,60	7,79	7,95	5,20	5,30
Vasques fleuries	31,25	31,87	23,44	23,91	15,63	15,94
<u>Décorations florales dans gros contenants</u>						
Pot lyscia avec arbustes 0,70 m	19,99	20,39	15,00	15,30	10,00	10,20
Pot lyscia avec composition florale 0,70 m	22,11	22,22	16,59	16,92	11,06	11,28
Panier osier fleuri 0,70 m	21,58	22,01	16,19	16,51	10,80	11,02
Panier osier fleuri 1,00 m	24,21	24,69	18,17	18,53	12,12	12,36
Bac orangerie 0,80 x 0,80 m	26,32	26,85	19,69	20,08	13,16	13,42

	Transport et mise en place des végétaux		
	Unité	Tarif 2012	Tarif 2013
Coût intervention fourgon avec chauffeur	L'heure	54,51	55,60
Tarif horaire intervention d'un agent	L'heure	38,45	39,22

N° 76 – **Travaux effectués en régie et prestations de service. Actualisation des tarifs d'intervention des services municipaux.**

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les agents de la Direction de l'Espace Public interviennent de façon ponctuelle pour le compte de particuliers, notamment pour rétablir les conditions de sécurité à la suite d'accidents sur la voie publique, mais aussi pour assurer des prestations de service.

Il convient de fixer ces tarifs pour permettre le recouvrement des sommes engagées par la Ville auprès des compagnies d'assurances ou des particuliers.

Pour l'année 2013, ces tarifs sont joints en annexe, avec une proposition d'augmentation de 2 %.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les tarifs d'intervention des agents de la Direction de l'Espace Public, annexés à la délibération, sur la base d'une augmentation de 2 % ;

2) décider que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

3) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Ville ».

ADOPTÉ PAR 51 VOIX CONTRE 3.

Conseil Municipal du 21 décembre 2012 - Annexe

<p>REMUNERATION DES INTERVENTIONS DES SERVICES MUNICIPAUX ANNEE 2013</p>
--

Désignation	Unité	Tarifs 2012 (en €)	Tarifs 2013 (en €)
Tarif horaire d'intervention d'un agent d'entretien ou d'un agent technique	l'heure	38,45	39,22
Camion élévateur avec chauffeur	l'heure	110,88	113,09
Camion poids lourd avec chauffeur	l'heure	129,12	131,70
Fourgon avec chauffeur	l'heure	54,51	55,60
Tracto-pelle avec chauffeur	l'heure	86,87	88,61
Tracteur 60 Ch avec chauffeur	l'heure	72,95	74,41
Tracteur + équipement sans moteur avec chauffeur	l'heure	86,87	88,61
Fourniture et mise en œuvre de peinture jaune	m ²	15,54	15,85
Effaçage par brûlage	m ²	23,32	23,79
Contrôle effectué à l'aide d'un pénétromètre de type PANDA	Pour 3 essais	320,74	327,15
	Pour 1 essai supplémentaire	83,94	85,62
Matériel de nettoyage avec chauffeur	l'heure	105,70	107,81
Forfait déplacement du matériel de nettoyage	forfait	51,82	52,86
Vente de pavés	La tonne	94,82	96,72
Coût d'intervention retrait tags ou affiches :			
• forfait	forfait	102,00	104,04
• + intervention fourgon avec chauffeur	l'heure	54,51	55,60
Intervention enlèvement déjection canine	forfait	77,72	79,27
Intervention enlèvement déchets	forfait	77,72	79,27

N° 77 – **Prestations de désinfection et désinsectisation. Actualisation des tarifs.**

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Chaque année, le Conseil Municipal actualise les tarifs des services publics.

Aussi, pour l'année 2013 une augmentation de 2 % des tarifs des interventions de désinsectisation et désinfection est proposée, pour tenir compte du coût de l'inflation,

Compte tenu de ces éléments, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1) approuver les tarifs selon le détail joint en annexe ;**
- 2) décider que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2013 ;**
- 3) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville sous réserve de son vote ».**

ADOPTE PAR 51 VOIX CONTRE 3.

Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2012

**Prestations de la Direction de la Vie des Quartiers -
Pôle Environnement Hygiène**

Tarification applicable au 1er janvier 2013

Désinfection de sécurité	Tarifs 2012 en euros	Tarifs proposés pour 2013 en euros
prise en charge horaire	38,45 €	39,20 €
+ aérosol (l'unité)	7,55 €	7,70 €
Désinsectisation chez les particuliers		
prise en charge horaire	38,45 €	39,20 €
+ produit		
soit liquide (par litre)	4,35 €	4,45 €
soit aérosol (unité)	8,75 €	8,90 €
soit gel	7,15 €	7,30 €
en cas d'interventions répétées à peu de temps d'intervalle : le tarif est de 50 % celui de la première intervention		
Désinsectisation commerces, bureaux et autres établissements		
prise en charge horaire	38,45 €	39,20 €
+ produit		
soit liquide (par litre)	4,35 €	4,45 €
soit aérosol (l'unité)	8,75 €	8,90 €
soit prêt appareil diffuseur		
par jour :	28,75 €	29,30 €
+ produit diffuseur par jour		
150 ml (l'unité)	14,05 €	14,35 €
500 ml (l'unité)	35,25 €	35,95 €
soit gel	7,15 €	7,30 €

N° 78 – **Abonnements marchés forains et tarifs. Actualisation.**

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin d'une part, de sécuriser le travail des placiers sur les 15 marchés hebdomadaires d'Orléans et d'autre part, de faciliter le paiement des emplacements par les commerçants, il est proposé d'étendre la pratique des abonnements sur les marchés de la Ville.

Dans un premier temps, cette proposition sera faite aux commerçants exerçant sur les marchés alimentaires.

Le montant de l'abonnement est proposé :

- sur la base des tarifs du mètre linéaire et raccordement électrique en vigueur,
- calculé sur 48 semaines par an,
- avec un envoi des factures chaque trimestre.

L'abonnement sera applicable dès le 1^{er} janvier 2013, avec une proposition de prélèvement automatique.

Les abonnements seront étendus à l'ensemble des marchés mixtes au cours du second semestre 2013. Le principe de l'abonnement ne sera pas proposé aux commerçants saisonniers.

Le règlement général des marchés d'Orléans sera adapté pour les commerçants abonnés et fera l'objet d'une modification de l'arrêté.

Les tarifs 2013 sont proposés avec une augmentation de 2 % pour tenir compte de l'inflation.

Concernant le marché du Quai du Roi, qui vient de bénéficier de travaux d'aménagement (structures abritées, équipées début 2013 de stores motorisés pour protéger des intempéries), il est proposé d'appliquer des tarifs plus élevés, modulés selon que les commerçants sont installés sous ou hors structures.

Compte tenu de ces éléments, après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le principe de l'extension de l'abonnement, sur la base du volontariat, pour les commerçants des marchés de la Ville, hors commerçants saisonniers ;

2) approuver les tarifs selon le détail donné dans le tableau ci-annexé pour l'année 2013 ;

3) décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

4) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, sous réserve de son vote ».

ADOPTÉ PAR 51 VOIX CONTRE 3.

ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2012

**Marchés forains d'Orléans
Tarifs 2013 et abonnements**

	Tarifs 2012	Tarifs 2013 encaissement sur site	Tarifs 2013 abonnement trimestriel
Tous marchés hors quai du roi	Mètre linéaire : 1,12 €	Mètre linéaire : 1,15 €	Mètre linéaire : 13 €
Quai du Roi sous structure	Mètre linéaire 2,73 €	Mètre linéaire : 3 €	Mètre linéaire : 34 €
Quai du Roi hors structure	Mètre linéaire : 1,12 €	Mètre linéaire : 1,30 €	Mètre linéaire : 15 €
Branchement électrique pour tous les marchés	Branchement électrique : 3,47 €	Branchement électrique : 3,60 €	Branchement électrique : 40 €

N° 79 – **Événementiel. Service de la Régie. Actualisation des tarifs.**

M. MOITTIE – *Il s'agit de l'actualisation des tarifs des services de la régie de l'Événementiel.*

M. le Maire – *M. GABELLE, c'est à vous.*

M. GABELLE – *Simplement pour savoir ce que l'on appelle des « mâts éléphants ».*

M. le Maire – *Ce sont des mâts recourbés.*

M. MOITTIE – *La décence ne me permet pas de répondre.*

M. le Maire – *Il s'agit d'actualiser les tarifs, M. GABELLE, voyez-vous ? Donc, cela ne change rien du tout. Je vous consulte.*

M. MOITTIE, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« La Ville est fréquemment sollicitée pour mettre à disposition d'associations ou de collectivités les matériels dont elle dispose.

Afin de valoriser les interventions effectuées, une tarification est proposée permettant de calculer le coût de la prestation, composée :

1. d'un tarif unitaire de base par type de matériel (annexe 1).

Pour le pavoisement, le tarif de location était jusqu'alors uniquement appliqué pour les oriflammes, les drapeaux et les écussons. Afin de revaloriser avec plus de précisions ce type de prêt, il est proposé de fixer un tarif pour :

- mâts de 6 m = 5,25 €,
- mâts de 8 m = 6,08 €,
- mâts de 9 m = 6,48 €,
- mâts "aux couleurs" = 6,20 €,
- mâts "éléphants" = 12,69 €,
- mâts "tournant pour kakémonos" = 8,23 €.

Lors des montages et des démontages d'événements, les associations demandent le prêt de matériel de manutention pour faciliter l'installation. Il est proposé la mise en place d'un tarif pour :

- chariot de transport 4 roues = 21,02 €,
- diable pour chaises = 4,27 €,
- transpalette = 5,47 €.

2. de l'application d'un coefficient variant avec la durée de location (annexe 2).

3. d'un tarif du service livraison-reprise par type de véhicule.

4. et d'un forfait horaire de personnel en cas de demande de prestation complémentaire (annexe 3).

Aucune prestation n'est à ce jour facturée par la Ville. Seules les détériorations ou les pertes de matériel sont à la charge de l'emprunteur sur la base du coût de remplacement à neuf.

Par ailleurs, en cas de non restitution du matériel à la date prédéfinie, une prise en charge financière pour cette immobilisation des matériels pourra être demandée à l'emprunteur, correspondant au coût de location des matériels, par jour supplémentaire, majoré de 25 %.

Les tarifs 2013 sont proposés sur la base d'une augmentation de 2 % par rapport à 2012.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les tarifs de location des matériels avec les coefficients liés à la durée d'utilisation et les tarifs du service de la régie des événements tels qu'ils sont présentés dans les annexes 1, 2 et 3 ;

2) décider que ces tarifs entreront en application à compter du 1^{er} janvier 2013, avec une augmentation de 2 % par rapport aux tarifs votés en 2012 ;

3) approuver le principe selon lequel la valorisation des prestations est seulement communiquée, mais que tout matériel détérioré ou non restitué définitivement (vol, perte, etc.) sera facturé à sa valeur de remplacement à neuf, ainsi que les restitutions tardives sur la base d'un coût de location majoré par jour de retard ;

4) imputer les recettes et les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 024, articles 7083 et 60632, service gestionnaire CEVE ».

ADOPTE PAR 51 VOIX CONTRE 3.

Conseil Municipal du 21 décembre 2012
Régie des Evénements
Tarifs applicables au 1er janvier 2013

Matériel	Libellé	Tarif 2012 (en €)	Unité de Tarification	Tarif 2013 (en €)
ACCUEIL01	BANQUE D'ACCUEIL (2 METRES)	5,42	1	5,53
ACCUEIL02	BANQUE D'ACCUEIL (3 METRES)	6,51	1	6,64
BOUILLOIRE	BOUILLOIRE	3,25	1	3,32
BUREAUROUL	MEUBLE BUREAU A ROULETTE	7,60	1	7,75
CAFE	CAFETIERE	3,25	1	3,32
CHAISEACCOUD	CHAISE AVEC ACCOUDOIRS	0,32	1	0,33
COMPTOIR01	COMPTOIR AVEC ETAGERE (5,20 METRE)	7,60	1	7,75
FAUTBLABLA01	FAUTEUIL 'BLABLA'	6,51	1	6,64
FERREPASS	FER A REPASSER	5,42	1	5,53
FRIGO	FRIGO TOP	4,35	1	4,44
GLACIERE	GLACIERE	1,63	1	1,66
MIROIR01	MIROIR DE LOGE	3,04	1	3,10
MIROIR02	MIROIR PSYCHE	3,25	1	3,32
NAPPE	NAPPE CARRE PVC TRANSLUCIDE	18,43	1	18,80
PANNEAUSEP	PANNEAU DE SEPARATION	5,64	1	5,75
PAPERBOARD	PAPER BOARD	13,02	1	13,28
TABLBLABLA01	TABLE 'BLABLA'	4,23	1	4,31
TABREPASS	TABLE A REPASSER	10,84	1	11,06
CORD01	CORDELETTE - VELOUR BLEU	2,16	1	2,20
CORD09	CORDE BLANCHE 13M	8,46	1	8,63
DRA80X120	DRAPEAU 80X120CM	3,04	1	3,10
ORI50X200	ORIFLAMME 50X200CM	3,04	1	3,10
ORI80X200	ORIFLAMME 80X200CM	3,25	1	3,32
ORI80X300	ORIFLAMME 80X300CM	3,79	1	3,87
ORI80X330	ORIFLAMME 80X330CM	3,25	1	3,32
PAV120X180	PAVILLON 120X180CM	3,04	1	3,10
PAV130X180	PAVILLON 130X180CM	3,25	1	3,32
PAV180X80	PAVILLON 180X180CM	3,79	1	3,87
PAV200X300	PAVILLON 200X300CM	4,01	1	4,09
PORTANT	PORTANT	9,22	1	9,40
PUPORA	PUPITRE ORATEUR	130,14	1	132,74
REPGERBE	REPOSE GERBE	5,42	1	5,53
STANDDIC	STAND DIC	118,89	1	121,27
STANDEURO	STAND EURO 3X3M	74,08	1	75,56
TOTEM SIGNAL	TOTEM DE SIGNALISATION	21,69	1	22,12
TRIBORA	TRIBUNE ORATEUR	119,29	1	121,68
TRIBORAPRES	TRIBUNE ORATEUR PRESIDENTIELLE	216,90	1	221,24
AMPLI01	AMPLIFICATEUR PIONEER A109	32,53	1	33,18
AMPLI02	AMPLIFICATEUR MICRO-TECH 1200 - 8 OHMS CROWN	65,07	1	66,37
AMPLI03	AMPLIFICATEUR ST 400 - 8 OHMS CROWN	54,22	1	55,30
AMPLI05	AMPLIFICATEUR ACM 250 - 100V AUSTRALIAN	32,53	1	33,18
AMPLI07	AMPLIFICATEUR-MIXEUR MX 601 TOA	32,53	1	33,18
AMPLI09	AMPLIFICATEUR CROWN CTS 1200	54,22	1	55,30
AMPLICASQ	AMPLIFICATEUR POUR CASQUE AUDIO	10,84	1	11,06
ANGLE3D57ASX31	ANGLE 3 D 57ASX31	13,62	1	13,89
ANGLE3D57ASX32	ANGLE 3 D 57ASX32	13,62	1	13,89

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 décembre 2012 -

ANGLEH40	ANGLE 2 DEPARTS H40	9,76	1	9,96
ANGLEX30D	ANGLE 2 DEPARTS X30D	10,84	1	11,06
ARMOIR32A	ARMOIRE 32A COMPACT	43,38	1	44,25
BLOC1	BLOC DE PUISSANCE 1X3KW MINICUBE	30,37	1	30,98
BLOC32AMONO	BLOC 32A MONO/ 2X3 PC 16A	8,05	1	8,21
CASQAUD	CASQUE AUDIO	8,67	1	8,84
CD01	LECTEUR CD TECHNICS	27,11	1	27,65
CD02	LECTEUR CD SONY	27,11	1	27,65
CD03	LECTEUR CD TASCAM	27,11	1	27,65
CLAVETTEH40	CLAVETTE (SECURITE POUR GOUPILLE H40)	1,09	1	1,11
CLAVETTEX30D	CLAVETTE (SECURITE POUR GOUPILLE X30D)	1,09	1	1,11
COUP01	COUELLE POUR PIED LUMIERE ASD	1,09	1	1,11
DISTRI01	DISTRIBUTEUR VGA 1E-4S DAVG4PK	48,80	1	49,78
DISTRI02	DISTRIBUTEUR VGA 1E-4S DAVG4X	48,80	1	49,78
DVD01	LECTEUR DVD HITACHI	32,53	1	33,18
DVD02	LECTEUR DVD SCHNEIDER	32,53	1	33,18
DVD03	LECTEUR DVD LG	32,53	1	33,18
DVD04	LECTEUR DVD PHILIPS	32,53	1	33,18
ECRAN1	ECRAN VALISE MONOBLOC 427X340CM MONOBLOC FACE	81,35	1	82,98
ECRAN2	ECRAN VALISE MONOBLOC 264X203CM MONOBLOC FACE/RETRO	43,38	1	44,25
EMBASEH40	EMBASE POUR H40	19,52	1	19,91
EMBASEX30D	EMBASE 70KG POUR X30D	19,52	1	19,91
GOUPILLH40	GOUPILLE CONIQUE POUR MANCHON (H40)	1,63	1	1,66
GOUPILLX30D	GOUPILLE CONIQUE POUR MANCHON (X30D)	1,63	1	1,66
H4001	ELEMENT TRIANGULAIRE 2M H40	9,76	1	9,96
H4002	ELEMENT TRIANGULAIRE 2,5M H40	11,92	1	12,16
HP08	ENCEINTE APG DS12S 350W	21,69	1	22,12
HP09	ENCEINTE APG DS8 150W	16,27	1	16,60
HPBOSE	ENCEINTE 802 52 - 200 W - 8 OHM BOSE	17,35	1	17,70
HPTOARS20	ENCEINTE RS 20 - 400 W - 8 OHM TOA	10,84	1	11,06
INTERTALKIE	CASQUE INTERCOM POUR TALKIE WALKIE KENWOOD	2,16	1	2,20
K702	LECTEUR ENR. K7 AUTO-REVERSE TECHNICS	21,69	1	22,12
KITSONOBOSE	KIT DE SONORISATION BOSE	314,51	1	320,80
KITSONODS12S	KIT DE SONORISATION APG DS12S (2X350W)	86,76	1	88,50
KITSONODS8	KIT DE SONORISATION APG DS8 (2X150W)	75,91	1	77,43
KITSONOTOA	KIT DE SONORISATION TOA	216,90	1	221,24
LIBERTY	SONO PORTABLE LIBERTY (MERE ET FILLE)	65,07	1	66,37
MANCHONH40	MANCHON CONIQUE POUR CONNEXION (H40)	3,25	1	3,32
MANCHONX30D	MANCHON CONIQUE POUR CONNEXION (X30D)	3,25	1	3,32
MIC01	MICRO ELECTROSTATIQUE C647E AKG	16,27	1	16,60
MIC02	MICRO DYNAMIQUE SM58 SHURE	10,84	1	11,06
MIC03	MICRO HF SHURE	81,35	1	82,98
MIC04	MICRO HF UHF200 AUDIOPHONY	65,07	1	66,37
MIC05	MICRO COL DE CYGNE SHURE 45CM EGZ18	13,23	1	13,49
MIX01	TABLE DE MIXAGE SPIRIT-FOLIO SOUNDCRAFT	43,38	1	44,25
MIX02	TABLE DE MIXAGE MX 1604A BEHRINGER	32,53	1	33,18
MIX04	TABLE DE MIXAGE NUM. 01V96 V2 YAMAHA	75,91	1	77,43
MULTIXLR	MULTIPAIRES XLR-XLR 16 PAIRES - 15M	10,84	1	11,06
MULTIXLR20M	MULTIPAIRES XLR-XLR 16/8 - 20M	10,84	1	11,06
PASSCAB01	PASSAGE DE CâBLE 1M KELSEY	24,95	1	25,45
PASSCAB02	PASSAGE DE CâBLE 1M POLYTRAC	24,95	1	25,45

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 décembre 2012 -

PASSCAB03	PASSAGE DE CÂBLE TEMA 10	24,95	1	25,45
PAVLOFF	SIGNAL LUMINEUX PAVLOFF	27,11	1	27,65
PCREGIE	PC PORTABLE AUDIOVISUEL REGIE	74,82	1	76,32
PIEDHP01	PIED POUR ENCEINTE TOA	3,25	1	3,32
PIEDHP02	PIED POUR ENCEINTE JBL	3,25	1	3,32
PIEDHP03	PIED QUIKLOK POUR ENCEINTE (COUSSIN D'AIR)	3,79	1	3,87
PIEDHP04	PIED POUR ENCEINTE K&M	3,79	1	3,87
PIEDLUM01	PIED LUMIERE ALT290	5,42	1	5,53
PIEDMIC01	PIED DE MICRO PERCHE	5,42	1	5,53
PIEDMIC02	PIED DE MICRO TABLE K&M	5,42	1	5,53
PIEDMIC03	SOCLE EMBASE XLR	5,42	1	5,53
PROC01	PROCESSEUR APG SPM12S	27,11	1	27,65
PROC02	PROCESSEUR APG SPM8	23,86	1	24,34
PROCB0SE	PROCESSEUR AUDIO BOSE	6,51	1	6,64
PROJ01	PROJECTEUR LUMIERE 650W ACCLAIM	6,51	1	6,64
SELECT01	SELECTEUR VGA 2E-1S	21,69	1	22,12
STAND	STAND POUR VP AVEC PLATEAU INCLINABLE	8,67	1	8,84
TALKIE1	TALKIE WALKIE KENWOOD UBZ LH68	9,76	1	9,96
TALKIE2	TALKIE WALKIE KENWOOD UBZ LF68	9,76	1	9,96
TESTEUR	TESTEUR DE CABLES BEHRINGER	5,42	1	5,53
TS600	INTERFACE AUDIO POUR PC TS600 OVERLINE	10,84	1	11,06
TV34CM	TELEVISEUR 34CM PROLINE	48,80	1	49,78
TV38CM	TELEVISEUR 38CM SAMSUNG	59,65	1	60,84
TV55CM	TELEVISEUR 55CM PHILIPS	59,65	1	60,84
TV72CM	TELEVISEUR 72CM THOMSON	70,49	1	71,90
VP01	VIDEOPROJECTEUR HITACHI CPX275 - 1200 LUMENS	86,76	1	88,50
VP02	VIDEOPROJECTEUR MITSUBISHI XD110U	86,76	1	88,50
VP04	VIDEOPROJECTEUR SANYO 4500 LUMENS XGA - PLCXT25	569,35	1	580,74
X30D01	ELEMENT TRIANGULAIRE 1M X30D	5,42	1	5,53
X30D02	ELEMENT TRIANGULAIRE 2M X30D	10,84	1	11,06
X30D03	ELEMENT TRIANGULAIRE 3M X30D	16,27	1	16,60
ACCESIAV	ESCALIER ACCES IAV	8,44	1	8,61
BAC01	BAC GRIS (PETIT)	5,42	1	5,53
BAC02	BAC ROUGE	7,45	1	7,60
BACSABLE	BAC A SABLE	1,09	1	1,11
BANC	BANC	1,03	1	1,05
BAR01	BARRIERE 2,5M	10,02	1	10,22
BAR02	BARRIERE 2M	8,02	1	8,18
CHAISE	CHAISE	0,32	1	0,33
CHARIOT04	CHARIOT DE TRANSPORT 4 ROUES		1	21,02
CORD05	CORDE BLANCHE 4M	2,60	1	2,65
CORD06	CORDE BLANCHE 5M	3,25	1	3,32
DIABLECHAISES	DIABLE POUR CHAISES		1	4,27
ECUS01	ECUSSON 3 BRANCHES	10,84	1	11,06
ECUS02	ECUSSON 5 BRANCHES	13,02	1	13,28
ESCAB1MAR	ESCABEAU UNE MARCHE	16,27	1	16,60
ESCAB2MAR	ESCABEAU DEUX MARCHES	32,53	1	33,18
ESCAB3MAR	ESCABEAU TROIS MARCHES	48,80	1	49,78
ESCAB4MAR	ESCABEAU QUATRE MARCHES	65,07	1	66,37
ESCAB5MAR	ESCABEAU CINQ MARCHES	81,35	1	82,98
FAUTEUILROUGE	FAUTEUIL ROUGE	6,38	1	6,51
FLAGS	FLAGS	21,69	1	22,12

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 décembre 2012 -

GRILLECADDIE	GRILLE CADDIE (L=1.20M / H=2M)	5,64	1	5,75
GRILLEDDOUBLE	ENSEMBLE DE 2 GRILLES	13,02	1	13,28
GUEUSE	GUEUSE	5,42	1	5,53
ISOLOIR1-4PAX	ISOLOIR 1 A 4 PLACES	10,84	1	11,06
ISOLOIR1PAX	ISOLOIR 1 PLACE	5,42	1	5,53
ISOLOIR2PAX	ISOLOIR 2 PLACES	7,60	1	7,75
ISOLOIR4PAX	ISOLOIR 4 PLACES	10,84	1	11,06
ISOLOIRHANDICAP	ISOLOIR POUR HANDICAPE	10,84	1	11,06
JEUXPIEDGRILL	JEUX DE 2 PIEDS POUR GRILLE CADDIE	5,44	1	5,55
MAT01	MAT 6M FIBRES		1	5,25
MAT02	MAT 8M FIBRES		1	6,08
MAT03	MAT 9M FIBRES		1	6,48
MAT04	MAT AUX COULEURS		1	6,20
MÂTELÉPHAN	MÂT ÉLÉPHANTS POUR KAKEMONOS 0,80X3,00M		1	12,69
MATOURKAKE	MAT TOURNANT DE KAKEMONO		1	8,23
PANNELECTION	PANNEAU D'AFFICHAGE ELECTION	3,69	1	3,76
PANNEXPO	PANNEAU D'EXPOSITION	5,64	1	5,75
PARASOLJAZZ	PARASOL JAZZ	3,25	1	3,32
PETITTABLEELECTION	PETITE TABLE ELECTION	4,23	1	4,31
PLATEAU	PLATEAU 2X0.75M	1,80	1	1,84
POD10X10X1,05	PODIUM 10X10X1.05M	585,62	1	597,33
POD10X4X1.05	PODIUM 10X4X1.05M	234,27	1	238,96
POD10X6X1.05	PODIUM 10X6X1.05M	351,37	1	358,40
POD10X8X1.05	PODIUM 10X8X1.05M	468,50	1	477,87
POD123	PODIUM 123	11,71	1	11,94
POD12X10X1.05	PODIUM 12X10X1.05M	702,75	1	716,81
POD12X2X1.05	PODIUM 12X2X1.05M	140,55	1	143,36
POD12X6X1.05	PODIUM 12X6X1.05M	421,55	1	429,98
POD14X10X1.05	PODIUM 14X10X1.05M	819,88	1	836,28
POD1ESCA1	PODIUM 1 ESCALIER 4X2X1.05M	63,12	1	64,38
POD1ESCA2	PODIUM 1 ESCALIER 8X8X1.05M	391,07	1	398,89
POD2ESCA1	PODIUM 2 ESCALIERS 4X2X1.05M	79,39	1	80,98
POD2ESCA2	PODIUM 2 ESCALIERS 8X8X1.05M	406,68	1	414,81
POD2NIV1	PODIUM 2 NIVEAUX 6X4M (0.35/0.58M)	140,55	1	143,36
POD2X2X0.35	PODIUM 2X2X0.35M	23,42	1	23,89
POD2X2X0.58	PODIUM 2X2X0.58M	23,42	1	23,89
POD2X2X0.83	PODIUM 2X2X0.83M	23,42	1	23,89
POD2X2X1.05	PODIUM 2X2X1.05M	23,42	1	23,89
POD2X2X1.25	PODIUM 2X2X1.25M	23,42	1	23,89
POD4NIV1	PODIUM 4 NIVEAUX 4X8M (0.35/0.58/0.83/1.05M)	184,45	1	188,14
POD4X2X0.35	PODIUM 4X2X0.35M	46,11	1	47,03
POD4X2X1.05	PODIUM 4X2X1.05M	46,11	1	47,03
POD4X4X0.35	PODIUM 4X4X0.35M	92,23	1	94,07
POD4X4X0.58	PODIUM 4X4X0.58M	92,23	1	94,07
POD4X4X0.83	PODIUM 4X4X0.83M	92,23	1	94,07
POD4X4X1.05	PODIUM 4X4X1.05M	92,23	1	94,07
POD4X4X1.25	PODIUM 4X4X1.25M	92,23	1	94,07
POD6X2X0.35	PODIUM 6X2X0.35M	69,17	1	70,55
POD6X2X0.58	PODIUM 6X2X0.58M	69,17	1	70,55
POD6X4X1.05	PODIUM 6X4X1.05M	138,33	1	141,10
POD6X6X0.35-0.58-083	PODIUM 6X6X0.35-0.58-0.83M	207,51	1	211,66
POD6X6X1.05	PODIUM 6X6X1.05M	207,51	1	211,66
POD8X2X0,58	PODIUM 8X2X0.58M	92,23	1	94,07

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 décembre 2012 -

POD8X2X0.35	PODIUM 8X2X0.35M	92,23	1	94,07
POD8X4X1.05	PODIUM 8X4X1.05M	184,45	1	188,14
POD8X6X0.35-0.58-083	PODIUM 8X6X0.35-0.58-0.83M	276,68	1	282,21
POD8X6X1.05	PODIUM 8X6X1.05M	276,68	1	282,21
PODBACH1	PODIUM BACHE 6X4X1.05M	245,08	1	249,98
PODBACH2	PODIUM BACHE 6X6X1.05M	314,24	1	320,52
PODCAMPO	PODIUM CAMPO SANTO 10X10X1.05M	576,40	1	587,93
PODCES12X12	PODIUM CES 12.20X12.20	858,06	1	875,22
PODCES14JUILLET2009	PODIUM CES 12.20X9.76 ET 2.44X4.88	754,83	1	769,93
PODCES2X2	PODIUM CES 2.44X2.44	34,30	1	34,99
PODCES317M2	PODIUM CES 317 M2	1 827,19	1	1 863,73
PODCES4X2	PODIUM CES 4.88X2.44	68,62	1	69,99
PODCES4X2ET2X2	PODIUM CES 4.88X2.44 ET 2.44X2.44	102,92	1	104,98
PODCES4X4	PODIUM CES 4.88X4.88	137,24	1	139,98
PODCES7X4	PODIUM CES 7.32X2.44	102,95	1	105,01
PODCES7X4+2X2	PODIUM CES 7.32X4.88 ET 2.44X2.44	240,17	1	244,97
PODCES7X4AILES	PODIUM CES 7.32X4.88 ET 2 AILES 2.44X2.44	274,47	1	279,96
PODCES7X6	PODIUM CES 7.32X6.10	257,38	1	262,53
PODCES7X7	PODIUM CES 7.32X7.32 14 JUILLET	313,71	1	319,98
PODCES9.76X9.76	PODIUM CES 9.76X9.76 14 JUILLET	548,96	1	559,94
PODCES9X7	PODIUM CES 9.76X7.32	411,72	1	419,95
PODCESJAZZ	PODIUM CES JAZZ 6.10X4.88	171,57	1	175,00
PODCHARBONNIERE	PODIUM CHARBONNIERE 2 ESCALIERS 8X8X1.05M	400,92	1	408,94
PODDEFISTI1	PODIUM DEFISTIVAL 10X8X1.05M + 2 AILES SON 2X2X1.05M	507,24	1	517,38
PODDEFISTI2	PODIUM DEFISTIVAL 6X4X1.05M + AILES SON 2X2X1.05M	161,39	1	164,62
PODDEFISTI3	PODIUM DEFISTIVAL 4X4X1.05M	92,23	1	94,07
PODDEFISTI4	PODIUM DEFISTIVAL 2X2X0.35M	23,05	1	23,51
PODENT10X2ET6X4X1.05	PODIUM EN T 10X2X1.05 ET 6X4X1.05M	253,61	1	258,68
PODENT12X4ET4X8X1.05	PODIUM EN T 12X4X1.05 ET 4X8X1.05M	468,38	1	477,75
PODIUMMOMO4X2	PODIUM MOMO 4X2X0.58M	46,11	1	47,03
PODIUMMOMO4X4	PODIUM MOMO 4X4X0.58M	92,23	1	94,07
PODIUMMOMO6X2	PODIUM MOMO 6X2X0.58M	69,17	1	70,55
PODIUMMOMO6X4	PODIUM MOMO 6X4X0.58M	138,33	1	141,10
PODIUMMOMO8X2	PODIUM MOMO 8X2X0.58M	92,23	1	94,07
PODIUMMOMO8X4	PODIUM MOMO 8X4X0.58M	184,45	1	188,14
PODMADELEINE	PODIUM COURSES MADELEINE 4X2X1.05M	46,11	1	47,03
PODMARCEAU	PODIUM EGLISE ST MARCEAU 8X6X1.05M	276,68	1	282,21
PODREMORQ7X4M	PODIUM REMORQUE 7X4M	544,91	1	555,81
PODREMORQ7X6M	PODIUM REMORQUE 7X6M	715,16	1	729,46
POTELET	POTELET	88,60	1	90,37
POUB240L	POUBELLE 240 LITRES	2,99	1	3,05
POUB750L	CONTENEUR 750 LITRES	9,34	1	9,53
PRATICAB	PRATICABLE 2X1M	11,53	1	11,76
PUPITREPLEXI	PUPITRE EN PLEXI	130,14	1	132,74
SOCLPARASOL	SOCLE POUR PARASOL	0,40	1	0,41
TABLEBASSE	TABLE BASSE	4,23	1	4,31
TABLE	TABLE	4,16	1	4,24

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 décembre 2012 -

TABOURET2	TABOURET CONTRE BASSE	6,38	1	6,51
TENTE20M2	TENTE 4X5M	176,12	1	179,64
TENTE25M ²	TENTE 5X5M	220,16	1	224,56
TENTE40M2	TENTE 8X5M	352,25	1	359,30
TENTE50M ²	TENTE 10X5M (2X5X5M)	440,31	1	449,12
TENTE60M2	TENTE 12X5M (8X5M + 4X5M)	528,37	1	538,94
TENTEMED	TENTE MEDIEVALE DIAM 2,50M	181,46	1	185,09
TRANS	TRANSAT	6,41	1	6,54
TRANSPAL	TRANSPALETTES		1	5,47
TRETEAU	TRETEAU	0,74	1	0,75
TRIB1000PAXZÉNITH	TRIBUNE 1000 PLACES ZÉNITH	11 934,00	1	12 172,68
TRIB104PAX	TRIBUNE 104 PLACES	1 241,14	1	1 265,96
TRIB108PAX	TRIBUNE 108 PLACES	1 288,87	1	1 314,65
TRIB112PAX	TRIBUNE 112 PLACES	1 336,61	1	1 363,34
TRIB148PAX	TRIBUNE 148 PLACES	1 766,23	1	1 801,55
TRIB152PAX	TRIBUNE 152 PLACES	1 813,97	1	1 850,25
TRIB156PAX	TRIBUNE 156 PLACES	1 861,70	1	1 898,93
TRIB164PAX	TRIBUNE 164 PLACES	1 957,18	1	1 996,32
TRIB184PAX	TRIBUNE 184 PLACES	2 195,86	1	2 239,78
TRIB188PAX	TRIBUNE 188 PLACES	2 243,59	1	2 288,46
TRIB196PAX	TRIBUNE 196 PLACES	2 339,06	1	2 385,84
TRIB200PAX	TRIBUNE 200 PLACES	2 386,80	1	2 434,54
TRIB204PAX	TRIBUNE 204 PLACES	2 434,54	1	2 483,23
TRIB212PAX	TRIBUNE 212 PLACES	2 530,01	1	2 580,61
TRIB220PAX	TRIBUNE 220 PLACES	2 625,48	1	2 677,99
TRIB224PAX	TRIBUNE 224 PLACES	2 673,22	1	2 726,68
TRIB228PAX	TRIBUNE 228 PLACES	2 720,95	1	2 775,37
TRIB260PAX	TRIBUNE 260 PLACES	3 102,84	1	3 164,90
TRIB268PAX	TRIBUNE 268 PLACES	3 198,31	1	3 262,28
TRIB272PAX	TRIBUNE 272 PLACES	3 246,05	1	3 310,97
TRIB296PAX	TRIBUNE 296 PLACES	3 532,46	1	3 603,11
TRIB312PAX	TRIBUNE 312 PLACES	3 723,41	1	3 797,88
TRIB316PAX	TRIBUNE 316 PLACES	3 771,14	1	3 846,56
TRIB320PAX	TRIBUNE 320 PLACES	3 818,88	1	3 895,26
TRIB328PAX	TRIBUNE 328 PLACES	3 914,35	1	3 992,64
TRIB332PAX	TRIBUNE 332 PLACES	3 962,09	1	4 041,33
TRIB360PAX	TRIBUNE 360 PLACES	4 296,24	1	4 382,16
TRIB364PAX	TRIBUNE 364 PLACES	4 343,98	1	4 430,86
TRIB372PAX	TRIBUNE 372 PLACES	4 439,45	1	4 528,24
TRIB408PAX	TRIBUNE 408 PLACES	4 869,07	1	4 966,45
TRIB416PAX	TRIBUNE 416 PLACES	4 964,54	1	5 063,83
TRIB436PAX	TRIBUNE 436 PLACES	5 203,22	1	5 307,28
TRIB444PAX	TRIBUNE 444 PLACES	5 298,70	1	5 404,67
TRIB452PAX	TRIBUNE 452 PLACES	5 394,17	1	5 502,05
TRIB476PAX	TRIBUNE 476 PLACES	5 680,58	1	5 794,19
TRIB500PAX	TRIBUNE 500 PLACES	5 967,00	1	6 086,34
TRIB520PAX	TRIBUNE 520 PLACES	6 205,68	1	6 329,79
TRIB524PAX	TRIBUNE 524 PLACES	6 253,42	1	6 378,49
TRIB528PAX	TRIBUNE 528 PLACES	6 301,15	1	6 427,17
TRIB52PAX	TRIBUNE 52 PLACES	620,57	1	632,98
TRIB56PAX	TRIBUNE 56 PLACES	668,30	1	681,67
TRIB690PAX	TRIBUNE 690 PLACES	8 234,46	1	8 399,15
TRIB72PAX	TRIBUNE 72 PLACES	859,25	1	876,44
TRIB92PAX	TRIBUNE 92 PLACES	1 097,93	1	1 119,89

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 décembre 2012 -

TRIB944PAX	TRIBUNE 944 PLACES	11 265,70	1	11 491,01
TRIB-E-424PAX	TRIBUNE E 436 PLACES	5 203,22	1	5 307,28
TRIB-F-424PAX	TRIBUNE F 448 PLACES	5 346,43	1	5 453,36
TRIB-JAZZ-2X220PAX	TRIBUNE JAZZ 2X220 PLACES	5 250,96	1	5 355,98
URNEMETALGRAND	URNE METAL	2,99	1	3,05
URNEMETALPETIT	URNE PETITE METAL	2,13	1	2,17
URNEMETALTRANSP	URNE METAL / 1 FACE TRANSPARENTE	3,20	1	3,26
URNETRANSP	URNE TRANSPARENTE	3,20	1	3,26

Annexe 2

DUREE DE LOCATION (jour)	COEFFICIENT
1	1,00
2	1,30
3	1,70
4	2,10
5	2,50
6	2,85
7	3,20
8	3,55
9	3,90
10	4,20
11	4,50
12	4,75
13	5,00
14	5,20
15	5,40
16	5,60
17	5,80
18	6,00
19	6,20
20	6,40
21	6,60
22	6,75
23	6,90
24	7,05
25	7,20
26	7,35
27	7,50
28	7,65
29	7,80
30	7,90
31	8,00

Annexe 3

Service	Libellé	Tarif 2012 (en €)	Unité de Tarification	Tarif 2013 (en €)
LIVREPPLAT1	LIVRAISON REPRISE VEHICULE GRAND PLATEAU	243,74	1	248,61
LIVREPPLAT2	LIVRAISON REPRISE VEHICULE PETIT PLATEAU	157,09	1	160,23
LIVREP20M3	LIVRAISON REPRISE VEHICULE 20M3	243,74	1	248,61
LIVREP10M3	LIVRAISON REPRISE VEHICULE 10M3	157,09	1	160,23
LIVREP4M3	LIVRAISON REPRISE VEHICULE 4M3	86,67	1	88,40
PRESTA	FORFAIT HEURE DE PRESTATION PAR AGENT	38,45	1	39,65
TRANSPORT TRIBU	TRANSPORT TRIBUNE ALLER OU RETOUR (LA PLACE)	0,55	1	0,56
CHARIOT ELEVATEUR	DEMI-JOURNEE CHARIOT ELEVATEUR SANS CHAUFFEUR	50,00	1	51,00

N° 80 – **Maisons des Associations. Actualisation des tarifs.**

Mme DE CHANGY – *Il s'agit d'actualiser les tarifs de 2, 3 ou 4 % selon les catégories.*

M. le Maire – *M. CHAPUIS, c'est à vous.*

M. CHAPUIS – *M. le Maire, mes chers collègues, nous voterons contre cette délibération sur la maison des associations, nous ne comprenons pas l'augmentation de 2 % pour les associations orléanaises.*

M. le Maire – *Je vous consulte.*

Mme DE CHANGY, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 16 décembre 2011, le Conseil Municipal a fixé les différents tarifs applicables aux Maisons des Associations (46 ter rue Sainte Catherine et la Source) et à l'Espace Olympe de Gouges (1 rue Edouard Branly), équipements destinés aux associations.

Une grille tarifaire unique avait alors été établie, afin d'harmoniser la gestion de ces trois entités.

Pour l'année 2013, il est proposé d'actualiser la grille tarifaire existante sur les bases suivantes :

- 2 % pour les associations adhérentes,
- 3 % pour les associations non adhérentes et les cartes de photocopies,
- 4 % pour les autres occupants.

Dans ces conditions, après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

1) approuver les tarifs annuels des Maisons des Associations, applicables à compter du 1^{er} janvier 2013, ainsi que ceux des photocopies tels qu'ils sont fixés dans les tableaux ci-après ;

2) décider que les tarifs « associations adhérentes » relatifs à l'adhésion et à l'occupation des salles seront appliqués, en cas d'inscription en cours d'année, au prorata du nombre de mois entiers restant à courir entre le mois de l'inscription et la fin de l'année ;

3) décider que, en cas de jour férié autre que le dimanche, dès lors que les équipements sont fermés, ou en cas de réservation à la journée, les forfaits semaine pourront être appliqués au prorata du nombre de jours effectivement réservés ;

4) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 025, article 752, service gestionnaire DREP ».

ADOPTÉ PAR 39 VOIX CONTRE 15.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2012
MAISON DES ASSOCIATIONS - RUE SAINTE CATHERINE
MAISON DES ASSOCIATIONS - LA SOURCE
ESPACE OLYMPE DE GOUGES
TARIFS 2013**

1/ TARIFS ASSOCIATIONS ADHERENTES				
			AUGMENTATION 2 %	
	2012 H.T.	2012 T.T.C.	2013 H.T.	2013 T.T.C.
		T.V.A. 19,6 %		T.V.A. 19,6 %
Adhésion moins de 50 adhérents	19,95 €	23,86 €	20,35 €	24,34 €
Adhésion plus de 50 adhérents	53,70 €	64,23 €	54,78 €	65,51 €
Tranche 1 (de 1 à 99 heures par an)	32,64 €	39,04 €	33,30 €	39,82 €
Tranche 2 (de 100 à 199 heures par an)	57,43 €	68,69 €	58,58 €	70,06 €
Tranche 3 (de 200 à 299 heures par an)	59,96 €	71,71 €	61,16 €	73,15 €
Tranche 4 (300 heures et plus par an)	63,91 €	76,44 €	65,19 €	77,96 €
Boîte à lettres : tarif annuel (année civile)	8,63 €	10,32 €	8,81 €	10,53 €
Espace de rangement : tarif annuel (année civile)	8,63 €	10,32 €	8,81 €	10,53 €
Conférence ouverte au public et payante	9,95 €	11,90 €	10,15 €	12,14 €
Exposition Hall sans vente - forfait semaine	55,75 €	66,68 €	56,87 €	68,02 €
Exposition Hall avec vente - forfait semaine	80,08 €	95,77 €	81,68 €	97,69 €
Exposition Galerie sans vente - forfait semaine	44,61 €	53,35 €	45,50 €	54,42 €
Exposition Galerie avec vente - forfait semaine	64,06 €	76,62 €	65,34 €	78,15 €
Exposition Dimanche - forfait 1/2 journée	15,64 €	18,70 €	15,95 €	19,08 €
Occupation des salles le dimanche - tarif horaire	12,68 €	15,17 €	12,93 €	15,47 €

2/ TARIFS ASSOCIATIONS NON ADHERENTES				
			AUGMENTATION 3 %	
	2012 H.T.	2012 T.T.C.	2013 H.T.	2013 T.T.C.
		T.V.A. 19,6 %		T.V.A. 19,6 %
Occupation des salles en semaine - tarif horaire	11,11 €	13,29 €	11,44 €	13,68 €
Occupation des salles le dimanche - tarif horaire	15,41 €	18,42 €	15,87 €	18,98 €
Exposition Hall sans vente - forfait semaine	67,96 €	81,29 €	70,00 €	83,72 €
Exposition Hall avec vente - forfait semaine	108,07 €	129,24 €	111,31 €	133,12 €
Exposition Galerie sans vente - forfait semaine	54,39 €	65,05 €	56,02 €	67,00 €
Exposition Galerie avec vente - forfait semaine	86,45 €	103,39 €	89,04 €	106,50 €
Exposition Dimanche - forfait 1/2 journée	25,71 €	30,75 €	26,48 €	31,67 €

3/ TARIFS EXPOSITIONS HORS ASSOCIATIONS				
			AUGMENTATION 4 %	
	2012 H.T.	2012 T.T.C.	2013 H.T.	2013 T.T.C.
	T.V.A. 19,6 %		T.V.A. 19,6 %	
Exposition Hall sans vente - forfait semaine	69,29 €	82,88 €	72,06 €	86,19 €
Exposition Hall avec vente - forfait semaine	110,18 €	131,77 €	114,59 €	137,05 €
Exposition Galerie sans vente - forfait semaine	55,44 €	66,31 €	57,66 €	68,96 €
Exposition Galerie avec vente - forfait semaine	88,14 €	105,42 €	91,67 €	109,63 €
Exposition Dimanche - forfait 1/2 journée	26,21 €	31,35 €	27,26 €	32,60 €

4/ TARIFS PHOTOCOPIES T.T.C.			AUGMENTATION 3 %	
	2012	A l'unité	2013	A l'unité
Carte 500 photocopies	37,37 €	0,07 €	38,49 €	0,077 €
carte 115 photocopies	12,03 €	0,10 €	12,39 €	0,108 €
carte 50 photocopies	6,39 €	0,13 €	6,58 €	0,132 €

(1) Sauf exposition réalisée à l'initiative de la Ville (pas de droits perçus)

N° 81 – **Location des salles municipales. Actualisation des tarifs.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie loue plusieurs salles municipales à vocation de conférences, réunions, de salles des fêtes, ou d'activités associatives, accessibles à tous publics (particuliers, sociétés, associations ou organismes). Les équipements concernés sont les suivants :

Salles polyvalentes équipées d'offices :

- Eiffel
- Belle Croix
- Foyer Saint-Vincent
- Salons du Château de Charbonnière
- Pavillon d'accueil du Château de Charbonnière
- Madeleine
- Paul Gauguin
- La Cigogne
- Albert Camus
- Yves Montand
- Pellicer

Salles non équipées d'offices :

- Chats ferrés
- Salles des Mairies de proximité

Salles dites de prestige :

- Auditorium de la Médiathèque
- Auditorium du Musée des Beaux Arts
- Auditoriums, cafétéria et hall d'accueil du Muséum.

Il est proposé d'augmenter au 1^{er} janvier 2013 les tarifs de location des salles visées ci-dessus de 2 % en moyenne par rapport à l'année 2012 pour l'ensemble des tranches horaires prédéfinies ou des forfaits adoptés actuellement.

Les tarifs sont majorés de 50 % lorsque les salles sont louées par des associations ou des personnes extérieures à Orléans.

Le tarif réduit pour les associations orléanaises qui ne pratiquent pas d'activités payantes ainsi que le montant des cautions demeurent inchangés.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les tarifs de location des salles municipales dans les conditions prévues en annexe ;

2) décider de la mise en application de ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

3) d'imputer les recettes de ces salles sur les fonctions suivantes sous réserve du vote du budget :

- | | |
|---------------------------|------------------------|
| - 322 article 752 CMBA | - 321 article 752 CMED |
| - 020 article 752 PELE | - 322 article 752 CMHN |
| - 520 article 752 PELE ». | |

ADOPTÉ PAR 39 VOIX CONTRE 15.

INTERVENTION DU PERSONNEL D'ENTRETIEN

	Tarif horaire	
	au 1er janvier 2012	au 1er janvier 2013
Forfait horaire intervention équipe de nettoyage	21,50	22,00

CAUTION sous forme de RIB

	Salle	Matériel Audiovisuel
Mairies de proximité - salle de réunion	450	/
Chats ferrés	450	250
Charbonnière	450	250
Yves Montand	450	250
Cigogne	450	250
Belle Croix	450	250
Madeleine	450	250
Paul Gauguin	450	250
St Vincent	450	250
Albert Camus	450	250
Pellicer	450	250
Eiffel	610	250
Muséum - 4 salles	610	/
Musée des Beaux Arts Auditorium	610	/
Médiathèque Auditorium	610	/

Salles de réunion des mairies de proximité

	au 1er janvier 2012		au 1er janvier 2013	
	HT	TTC	HT	TTC
TARIF PLEIN				
Forfait de 4h - Horaires mairie de proximité	20,90	25	21,74	26
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention			16,72	20
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.				

Salle des Chats Ferrés

	au 1er janvier 2012		au 1er janvier 2013	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN				
SALLE : 90 m²				
Du lundi au samedi forfait de 4h - de 9h à 24h	27,21	33	28,14	34
<i>Le dimanche</i> forfait de 4h - de 9h à 20h	31,02	37	31,56	38
Forfait mensuel sous convention				
1 réunion par semaine	43,67	52	44,35	53
2 réunions par semaine	65,68	79	67,37	81
3 réunions par semaine	76,76	92	78,46	94
La réunion ne doit pas dépasser 4 h				
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention			16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Château de Charbonnière

	au 1er janvier 2012		au 1er janvier 2013	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN				
1. PARC : partie privative				
Du lundi au vendredi <i>du lundi au jeudi :</i> Forfait journalier - de 9h à 24h	203,83	244	208,09	249
<i>le vendredi :</i> Forfait de 4h - de 9h à 13h	203,83	244	208,09	249
<u>Forfait week end</u> * Forfait du vendredi soir 17h au dimanche 24h quelle que soit l'occupation effective	461,39	552	470,77	563
2. CHATEAU : 154 m²				
Du lundi au vendredi <i>du lundi au jeudi :</i> Forfait de 4h - de 9h à 24h	92,11	110	93,81	112
Par heure - de 24 h à 5h <i>le vendredi :</i> Forfait de 4h - de 9h à 13h	57,99	69	58,85	70
Forfait week-end * Forfait du vendredi soir 17h au dimanche 24h quelle que soit l'occupation effective	576,52	690	588,46	704
Office	128,78	154	131,34	157
3. PAVILLON d'ACCUEIL : 76 m²				
Du lundi au vendredi <i>du lundi au jeudi :</i> Forfait de 4h - de 9h à 24h	43,49	52	44,35	53
Par heure - de 24 h à 5h <i>le vendredi :</i> Forfait de 4h - de 9h à 13h	25,59	31	26,44	32
<u>Forfait week-end</u> * Forfait du vendredi soir 17h au dimanche 24h quelle que soit la tranche d'occupation effective	150,10	180	153,51	184
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle			16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Salle Yves Montand

	au 1er janvier 2012		au 1er janvier 2013	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN				
1. GRANDE SALLE : 200 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	31,56	38	32,41	39
Par heure - de 24h à 1h du matin	23,03	28	23,88	29
<i>Forfait week end du samedi 9h au dimanche 24 h</i>				
* forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	240,50	288	245,62	294
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 3 h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	284,00	340	289,97	347
Le 4ème week end du mois				
Forfait pour l'occupation des 2 salles pendant le week end				
* forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	287,41	344	293,38	351
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 3 h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	328,34	393	335,17	401
Le 4ème week end du mois				
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	43,49	52	44,35	53
2 réunions par semaine	65,67	79	67,37	81
3 réunions par semaine	76,76	92	78,46	94
La réunion ne devra pas dépasser 4 h				
2. OFFICE				
	59,70	71	60,55	72
3. PETITE SALLE : 44 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	17,56	21	17,56	21
Par heure - de 24h à 1h du matin	11,09	13	11,31	13
<i>Forfait week end</i>				
Forfait de 4h	21,32	26	22,17	27
Par heure - de 24h à 1h du matin	18,60	22	19,23	23
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	34,97	42	35,82	43
2 réunions par semaine	56,29	67	57,14	68
3 réunions par semaine	61,40	72	61,40	73
La réunion ne devra pas dépasser 4 h				
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention			16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Salle de la Cigogne

	au 1er janvier 2012		au 1er janvier 2013	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN				
1. GRANDE SALLE : 180 m²				
<i>du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	31,56	38	32,41	39
<i>Forfait week end</i>				
<i>du samedi 9 h au dimanche 24 h</i>				
* forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	239,65	287	244,77	293
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 5h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	293,38	351	299,35	358
Le 4ème week end du mois				
Forfait pour l'occupation des 2 salles pendant le week end				
* forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	287,41	344	293,38	351
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 5h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	328,34	393	335,17	401
Le 4ème week end du mois				
Forfait mensuel				
1 réunion par semaine	43,49	52	44,35	53
2 réunions par semaine	65,67	79	67,37	81
3 réunions par semaine	76,76	92	78,46	94
La réunion ne devant pas dépasser 4 h				
2. OFFICE				
	59,70	71	60,55	72
3. PETITE SALLE : 80 m²				
<i>du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	27,29	33	28,14	34
<i>Forfait week end</i>				
<i>du samedi 9h au dimanche 24h</i>				
* forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	127,93	153	130,48	156
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 5h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	152,66	183	156,07	187
Le 4ème week end du mois				
Forfait mensuel				
1 réunion par semaine				46
2 réunions par semaine	52,02	62	52,88	63
3 réunions par semaine	65,67	79	67,37	81
La réunion ne devant pas dépasser 4 h				
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention			16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Salle Belle Croix

	au 1er janvier 2011		au 1er janvier 2012		au 1er janvier 2013	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN						
1. SALLE : 154 m²						
<i>du lundi au vendredi</i>						
Forfait de 4h - de 9h à 24h	27,59	33,00	31,56	38	32,41	39
Forfait week end						
<i>du samedi 9h au dimanche 24h</i>						
* forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9h) quelle que soit l'occupation effective			201,27	241	205,54	246
Forfait mensuel						
1 réunion par semaine	38,21	45,70	43,49	52	44,35	53
2 réunions par semaine	57,27	68,50	65,67	79	67,37	81
3 réunions par semaine	66,89	80,00	76,76	92	78,46	94
La réunion ne devant pas dépasser 4 h						
2. OFFICE						
			59,70	71	60,55	72
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.						
TARIF REDUIT						
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention					16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €						

Salle Paul Gauguin

	au 1er janvier 2011		au 1er janvier 2012		au 1er janvier 2013	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN						
1. SALLE : 100 m²						
Du lundi au vendredi Forfait de 4h - de 9h à 24h			31,56	38	32,41	39
Forfait week end <i>du samedi 9h au dimanche 24h</i>						
* forfait jusqu'à 24h dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 24h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	139,63	167,00	160,33	192	163,75	196
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 3h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	170,32	203,70	196,15	235	200,42	240
Le 4ème week end du mois						
Forfait mensuel						
1 réunion par semaine	38,21	45,70	43,49	52	44,35	53
2 réunions par semaine	57,27	68,50	65,67	79	67,37	81
3 réunions par semaine	66,89	80,00	76,76	92	78,46	94
La réunion ne devant pas dépasser 4 h						
2. OFFICE						
	52,26	62,50	59,70	71	60,55	72
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.						
TARIF REDUIT						
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention					16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €						

Salle de la Madeleine

	au 1er janvier 2011		au 1er janvier 2012		au 1er janvier 2013	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN						
1. GRANDE SALLE ET SALLE CONTIGÜE : 173 m²						
Du lundi au vendredi Forfait de 4h - de 9h à 24h	27,59	33,00	31,56	38	32,41	39
Forfait week end <i>du samedi 9 h au dimanche 24 h</i> *forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 1h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	209,45	250,50	240,50	288	245,62	294
Forfait mensuel 1 réunion par semaine 2 réunions par semaine 3 réunions par semaine La réunion ne devant pas dépasser 4 h	38,21 57,27 -	45,70 68,50 -	43,49 65,67 76,76	52 79 92	44,35 67,37 78,46	53 81 94
2. PETITE SALLE : 47 m²						
<i>du lundi au vendredi</i> Forfait de 4h - de 9h à 24h	12,63 12,63	15,10 15,10	17,56	21	17,91	21
Forfait mensuel 1 réunion par semaine 2 réunions par semaine 3 réunions par semaine La réunion ne doit pas dépasser 4 h	31,10 49,92 -	37,20 59,70 -	34,97 56,29 61,40	42 67 73	35,82 57,14 62,26	43 68 74
3. OFFICE						
-	52,26	62,50	59,70	71	60,55	72
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers						
TARIF REDUIT						
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention					16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €						

Salle du Foyer Saint Vincent

	au 1er janvier 2011		au 1er janvier 2012		au 1er janvier 2013	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN						
SALLE : 95 m²						
Du lundi au vendredi Forfait de 4h - de 9h à 24h	20,40		27,29	33	28,14	34
Forfait week end * forfait pour une utilisation le samedi de 9h à 20h et le dimanche de 9h à 20h	83,61		96,37	115	98,08	117
Forfait mensuel	38,21					
1 réunion par semaine	57,27		43,49	52	44,35	53
2 réunions par semaine	—	—	65,67	79	67,37	81
3 réunions par semaine			76,76	92	78,46	94
La réunion ne devant pas dépasser 4 h						
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers						
TARIF REDUIT						
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention					16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €						

Salle Albert Camus

	au 1er janvier 2011		au 1er janvier 2012		au 1er janvier 2013	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN						
1. SALLE : 106 m²						
Du lundi au vendredi						
Forfait de 4h - de 9h à 24h	27,59	33,00	31,56	38	32,41	39
Par heure - de 24h à 1h	27,59	33,00	23,03	28	23,88	29
<i>Forfait week end</i>						
<i>du samedi 9 h au dimanche 24 h</i>						
* forfait jusqu'à 1 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	175,59	210,00	201,27	241	205,54	246
* forfait jusqu'à 3 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 3h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	209,03	250,00	239,65	287	244,77	293
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 5h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	242,47	290,00	278,03	333	284,00	340
Forfait pour l'occupation des 2 salles pendant le week end						
* si cette salle est louée <u>en même temps</u> que la petite salle jusqu'à 1 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	242,47	290,00	278,03	333	284,00	340
* si cette salle est louée <u>en même temps</u> que la petite salle jusqu'à 3 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 3h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	259,20	310,00	296,79	355	302,76	362
* si cette salle est louée <u>en même temps</u> que la petite salle jusqu'à 5 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 5h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	275,92	330,00	316,40	378	322,37	386
Forfait mensuel						
1 réunion par semaine	38,21	45,70	43,49	52	44,35	53
2 réunions par semaine	57,27	68,50	65,67	79	67,37	81
3 réunions par semaine	–	–	76,76	92	78,46	94
La réunion ne devant pas dépasser 4 h						
2. OFFICE						
	52,26	62,50	59,70	71	60,55	72

3. PETITE SALLE						
<i>du lundi au vendredi</i>						
Forfait de 4h - de 9h à 24h	12,63	15,10	17,56	21	17,91	21
Par heure - de 24h à 1h	27,59	33,00	17,56	21	17,91	21
	12,63	15,10				
Forfait mensuel						
1 réunion par semaine	30,52	36,50	34,97	42	35,82	43
2 réunions par semaine	48,91	58,50	56,29	67	57,14	68
3 réunions par semaine	–	–	61,40	73	62,26	74
La réunion ne devant pas dépasser 4 h						
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers						
TARIF REDUIT						
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention					16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €						

Salle Fernand Pellicer

	au 1er janvier 2011		au 1er janvier 2012		au 1er janvier 2013	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN						
1. SALLE : 450 m²						
Du lundi au vendredi						
Forfait de 4h - de 9h à 24h	–	–	75,25	90	76,76	92
Par heure - de 24h à 3h	–	–	44,26	53	45,20	54
<i>Forfait week end</i>						
<i>du samedi 9h au dimanche 24h</i>	–	–				527
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 3h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective			432,39	517	440,92	
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 5h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective			537,29	643	548,38	656
Forfait mensuel						
1 réunion par semaine	–	–	94,67	113	96,37	115
2 réunions par semaine	–	–	121,96	146	124,52	149
3 réunions par semaine	–	–	150,10	180	153,51	184

Salle Fernand Pellicer (suite)

2, SALLE : 300 m² en parquet						
Du lundi au vendredi						
Forfait de 4h - de 9h à 24h	-	-	46,91	56	47,76	57
Par heure - de 24h à 3h			28,14	34	29,00	35
Forfait week end <i>du samedi 9 h au dimanche 24 h</i>	323,58	387,00				470
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 3h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective			385,48	461	393,16	
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 5h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective			478,44	572	487,83	583
NB Cette salle ne peut être louée seule avec la cuisine						
car elle n'est pas mitoyenne avec ce local						
<i>Forfait mensuel</i>						
1 réunion par semaine	-	-	65,67	79	67,37	81
2 réunions par semaine	-	-	94,67	113	96,37	115
3 réunions par semaine	-	-	121,96	146	124,52	149
3. SALLE : 150 m² en carrelage						
Du lundi au vendredi						
Forfait de 4h - de 9h à 24h	-		31,56	38	32,41	39
Par heure - de 24h à 3h			22,17	27	23,03	28
Forfait week end <i>du samedi 9 h au dimanche 24 h</i>	-	-				
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 3h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective			187,63	224	191,04	228
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 5h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective			233,68	279	237,94	285
Forfait mensuel						
1 réunion par semaine	-	-	43,49	52	44,35	53
2 réunions par semaine	-	-	65,67	79	67,37	81
3 réunions par semaine	-	-	76,76	92	78,46	94
4. OFFICE						
l'office est louée en fonction des secteurs réservés			141,57	169	144,13	172
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers						

Salle Fernand Pellicer (suite)

5. SALLE foyer club : 80 m²				
Du lundi au vendredi				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	27,29	33	28,14	34
Par heure - de 24h à 3h	21,32	26	22,17	27
Forfait week end <i>du samedi 9 h au dimanche 24 h</i>				
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 3h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	104,05	124	105,75	126
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 5h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	129,63	155	132,19	158
NB : cette salle sera louée seule sans cuisine le week end : l'office étant réservé en priorité aux occupants des grandes salles				
Forfait mensuel				
1 réunion par semaine	37,53	45	38,38	46
2 réunions par semaine	52,02	62	52,88	63
3 réunions par semaine	65,67	79	67,37	81
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention			16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Salle Eiffel

	au 1er janvier 2011		au 1er janvier 2012		au 1er janvier 2013	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN						
SALLE : 414 m²						
Du lundi au vendredi						
Forfait de 4h - de 9h à 24h (hors mobilier)	62,37	74,60	71,64	86	73,34	88
<i>Forfait week end</i>						
<i>du samedi 9 h au dimanche 24h (hors mobilier)</i>						
* forfait jusqu'à 1 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation			488,68	584	498,06	596
* forfait jusqu'à 3 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation	606,19	725,00	685,69	820	699,33	836

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 décembre 2012 -

OFFICE						
	86,12	103,00	98,08	117	99,78	119
MOBILIER						
chaise	0,59	0,70	0,92	1	0,94	1,10
table	2,51	3,00	2,63	3	2,68	3,20
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers						
TARIF REDUIT						
Frais de dossier pour occupation ponctuelle					16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 610 €						

Médiathèque

	au 1er janvier 2012		au 1er janvier 2013	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN				
AUDITORIUM de 173 places				
Le mardi et vendredi <i>et autres réservations</i> forfait de 4h - de 9h à 23h	255,85	306	260,97	312
Prestations techniques				
technicien - par heure	29,00	35	29,85	36
forfait vidéo projecteur/écran	21,32	26	22,17	27
L'ensemble de ces tarifs, hors prestation technique, est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier	16,72	20	16,72	20
Prestations techniques				
technicien - par heure	29,00	35	29,85	36
forfait vidéo projecteur/écran	21,32	26	22,17	27
Le montant de la caution est fixé à 610 €				

Muséum

	au 1er janvier 2012		Tarifs au 1er janvier 2013	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN				
<u>1. ESPACE SOLOGNE</u> : auditorium de 60 places				
Du lundi au vendredi forfait de 4h 9h-12h/14h-22h	187,63	224	191,04	228
Forfait mensuel				
1 réunion par semaine	215,77	258	220,03	263
2 réunions par semaine	247,32	296	252,44	302
3 réunions par semaine	284,00	340	289,97	347
La réunion ne doit pas dépasser 4 h				
Prestations techniques				
technicien - par heure	29,00	35	29,85	36
vidéo projecteur/écran	21,32	26	22,17	27
<u>2. ESPACE LOIRE</u> : auditorium de 120 places				
Du lundi au vendredi forfait de 4h 9h-12h/14h-22h	255,85	306	260,97	312
Forfait mensuel				
1 réunion par semaine	294,23	352	300,20	359
2 réunions par semaine	336,87	403	343,70	411
3 réunions par semaine	388,04	464	395,72	473
La réunion ne doit pas dépasser 4 h				
Prestations techniques				
technicien - par heure	29,00	35	29,85	36
vidéo projecteur/écran	21,32	26	22,17	27
<u>3. HALL D'ACCUEIL</u> : plateau de 300 m²				
Du lundi au vendredi forfait de 4h 9h-12h/14h-22h	383,78	459	391,45	468
<u>4. CAFETERIA</u> : espace de restauration pour 60 personnes				
Du lundi au vendredi forfait de 4h 9h-12h/14h-22h	85,28	102	86,99	104
Prestations techniques/mobilier				
technicien - par heure	29,00	35	29,85	36
L'ensemble de ces tarifs, hors prestation technique, est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier	16,72	20	16,72	20
<u>Prestations techniques</u>				
technicien - par heure	29,00	35	29,85	36
forfait vidéo projecteur/écran	21,32	26	22,17	27
Le montant de la caution est fixé à 610 €				

Musée des Beaux Arts

	au 1er janvier 2012		au 1er janvier 2013	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN				
AUDITORIUM de 199 places				
<i>du mardi au dimanche</i> forfait de 4h - de 10h à 18h	256,00	306	261	312,12
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	294,00	352	300	359
2 réunions par semaine	337,00	403	344	411
3 réunions par semaine	388,00	464	396	473
La réunion ne doit pas dépasser 4 h				
Prestations techniques				
technicien - par heure	29,00	35	29,85	36
vidéo projecteur/écran	21,32	26	22,17	27
L'ensemble de ces tarifs, hors prestation technique, est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier	16,72	20	16,72	20
Prestations techniques				
technicien - par heure	29,00	35	29,85	36
forfait vidéo projecteur/écran	21,32	26	22,17	27
Le montant de la caution est fixé à 610 €				

N° 82 – **Concessions et taxes funéraires dans les cimetières. Actualisation des tarifs.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville gère quatre cimetières situés sur son territoire et met à la disposition des usagers qui veulent fonder des sépultures individuelles, collectives ou familiales, des concessions de terrain ou des emplacements pour les urnes cinéraires.

Les concessions sont attribuées en contrepartie d'un capital qui prend en compte la surface et la durée de concession des terrains concédés qui est de 15 ans, de 30 ans ou de 50 ans selon les dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé d'appliquer une hausse de 2 % en moyenne sur l'ensemble des tarifs de 2013.

Par ailleurs, au cours du premier trimestre de l'année 2013, il est prévu de construire un columbarium de 12 cases au cimetière Saint-Marc. Il est proposé dès à présent de déterminer le tarif de son utilisation par les usagers.

L'ensemble des tarifs figure en annexe à la présente délibération.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les tarifs de vente des concessions, des équipements des espaces cinéraires, du caveau provisoire et de la taxe d'inhumation, tels qu'ils sont proposés dans le tableau annexé à la délibération ;

2) décider de la mise en application de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

3) approuver les tarifs du futur columbarium du cimetière Saint-Marc qui sera construit au cours du premier trimestre de l'année 2013, tel qu'ils sont détaillés dans le tableau annexé à la délibération et qui seront applicables dès son ouverture ;

4) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget 2013 de la Ville, fonction 026, article 70311, service gestionnaire PCIM, sous réserve de son vote ».

ADOPTÉ PAR 39 VOIX CONTRE 15.

TARIFS DES CONCESSIONS
à compter du 1er janvier 2013

DURÉE	EMPLACEMENTS NATURE	TARIFS 2000	TARIFS 2001	TARIFS (en €)	
		(en €)	(en F)	2012	2013
	I) CONCESSIONS DE CIMETIERES				
15 ans	- Fosse*	135,5	900	167	170
30 ans	- Fosse*	340,7	2262	414	422
30 ans	- Caveau	455,8	3026	481	491
50 ans	- Fosse*	603,9	4010	735	750
50 ans	- Caveau	758,5	5036	924	942
	* Il n'est pas créé de fosse dans les cimetières de quartiers. Les tarifs y afférents ci-dessus seront utilisés seulement lors du renouvellement				
	II) ESPACE CINÉRAIRE				
15 ans	Columbarium Prestige			1634	1667
30 ans	Columbarium Prestige	309,5	2054	2335	2382
50 ans	Columbarium Prestige	309,5	2054	3268	3333
15 ans	Columbarium CC 10 superposé	309,5	2054	816	832
30 ans	Columbarium CC 10 superposé			1167	1190
50 ans	Columbarium CC 10 superposé			1634	1667
15 ans	cavurne avec monument			491	501
30 ans	cavurne avec monument			619	631
50 ans	cavurne avec monument			789	805
15 ans	Columbarium Saint Marceau et Saint Marc*			836	853
30 ans	Columbarium Saint Marceau et Saint Marc *			1224	1248
50 ans	Columbarium Saint Marceau et Saint Marc*			1734	1769
	III) CONCESSIONS AVEC CAVURNES				
15 ans	Concession (0.80 m X 0.80 m)			259	264
30 ans	Concession (0.80 m X 0.80 m)			326	333
50 ans	Concession (0.80 m X 0.80 m)			415	423
	IV) CONCESSIONS POUR URNES (terrains nus)				
15 ans	Concession (0.80 m X 0.80 m)			67	68
30 ans	Concession (0.80 m X 0.80 m)			134	137
50 ans	Concession (0.80 m X 0.80 m)			223	227
	V) RENOUELEMENT DE L'ESPACE CINERAIRE (II), des CAVURNES (III) et des CONCESSIONS POUR URNES(IV)				
15 ans	Concession			65	66
30 ans	Concession			129	131
50 ans	Concession			216	219
	VI) CAVEAU PROVISOIRE				
	- 1 jour de dépôt	34,0	226	45	46
	- 2ème jour et suivants (par jour)	6,0	41	9	9
	- au-delà du 30ème jour (par jour)	11,9	79	15	15
	VII) REDEVANCE POUR PRESTATIONS RENDUES				
	Enlèvement aux frais avancés de la ville de matériaux encombrants au delà d'un délai d'1 mois.				
	Facturation en fonction du coût de l'opération par les services de la Ville.				
	VIII) TAXE D'INHUMATION			34	35

*construction Saint Marc prévue au 1er trimestre 2013.

N° 83 – **Régie des opérations funéraires. Actualisation des tarifs.**

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit également d'actualiser les tarifs de 2 %.*

M. le Maire – *Mme KOUNOWSKI, vous avez la parole.*

Mme KOUNOWSKI – *Concernant les cimetières, je voudrais révoquer un problème que l'on avait soulevé début de l'année 2012 qui est le problème du cimetière du Bois Semé à Olivet. A un moment, les habitants de la Source pouvaient se faire enterrer dans ce cimetière. Comme ce cimetière est géré par la ville d'Olivet, il y a eu visiblement un manque de concertation entre la ville d'Olivet et la Ville d'Orléans. Mme SAUVEGRAIN, je vous avais posé une question à ce sujet, je ne sais pas si vous vous en souvenez, en février 2012. Vous m'aviez dit à l'époque qu'il y avait un projet de convention en cours avec la ville d'Olivet. Où en est-on ? Parce que visiblement, on donne toujours les mêmes réponses aux Sourciens, actuellement.*

M. le Maire – *M. CARRE, c'est à vous.*

M. CARRE – *Le sujet avait été entendu il y a quelques mois, une solution est en cours dans laquelle, avec mon autre casquette, j'interviendrai.*

M. le Maire – *Mme SAUVEGRAIN, vous avez la parole.*

Mme SAUVEGRAIN – *Je précise qu'aujourd'hui, nous n'avons aucune demande de Sourciens à laquelle on n'a pas pu répondre.*

Mme KOUNOWSKI – *Pourtant, ils s'interrogent, ils nous interpellent.*

M. le Maire – *Je vous consulte.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La régie des opérations funéraires créée en 1998 assure pour le compte des familles ou des entreprises de pompes funèbres des prestations de fossoyage, d'inhumation, d'exhumation, de dépôt d'urnes et de portage lors de cérémonies, qui relèvent de la mission de service public définie par la loi.

Les moyens utilisés par ce service pour réaliser les travaux sont mis à disposition par la Ville qui se fait rembourser les frais de personnel et d'immobilisation de matériel ou de bâtiments.

Les tarifs des prestations réalisées par la Ville doivent se situer dans un cadre concurrentiel par rapport à ceux des entreprises privées. Aussi, il est proposé d'actualiser l'ensemble des tarifs pour l'année 2013 en appliquant une hausse moyenne de 2 %.

L'ensemble des tarifs figure en annexe à la présente délibération.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la nouvelle grille tarifaire pour les prestations funéraires réalisées par la régie des opérations funéraires telle qu'elle est proposée en annexe ;

2) décider de la mise en application de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

3) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville sous réserve de son vote ».

ADOPTÉ PAR 39 VOIX CONTRE 15.

Conseil Municipal du 21 décembre 2012
RÉGIE DES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

Place de l'Etape - 45040 Orléans Cédex 1 - Tél : 02-38-79-25-51
Boulevard Lamartine - 45000 Orléans - Tél : 02-38-79-22-45

Nature de la prestation	Tarifs 2012	Tarifs 2013		
	en €	en €		
	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
A - Fossoyage mécanique				
à 1,50 m	347,00	295,94	58,00	354
2 m	416,00	354,78	69,54	424
2,50 m	629,00	536,44	105,14	642
3m	768,00	654,98	128,38	783
B - Fossoyage pleine terre manuel (cimetière de quartier)				
à 1,00 m	131,00	111,72	21,90	134
à 1,50 m	395,00	336,87	66,03	403
2 m	526,00	448,60	87,92	537
2,50 m	702,00	598,70	117,34	716
3 m	877,00	747,94	146,60	895
C - Travaux terrassement mécanique pour travaux				
à 1 m	184,00	156,92	30,76	188
à 1,50 m	369,00	314,70	61,68	376
2 m	473,00	403,39	79,07	482
2,50 m	658,00	561,17	109,99	671
3m	921,00	785,47	153,95	939
D - Dépôt et retrait d'urnes				
en fosse	131,00	111,72	21,90	134
en colombarium	46,00	39,23	7,69	47
dépose des cendres au jardin du souvenir	46,00	39,23	7,69	47
E - Exhumations				
Pour chaque exhumation				
- Exhumation adulte	87,00	74,20	14,54	89
- Enfant ou corps réduit	54,00	46,05	9,03	55
- Exhumation d'urne	15,00	12,54	2,46	15
F - Porteurs				
1 porteur	46,00	39,23	7,69	47
2 porteurs	87,00	74,20	14,54	89
3 porteurs	131,00	111,72	21,90	134
4 porteurs	176,00	150,10	29,42	180
G - Personnel mis à disposition				
Tarif horaire	46,00	39,23	7,69	47

Tarif du billon (retrait de l'excédent de terre) pour 2013 : 47 x 2 = 94,00 € T.T.C.

N° 84 – **Garage municipal. Actualisation du coût horaire des interventions extérieures.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le garage municipal est amené à effectuer sur des véhicules appartenant à des tiers (C.C.A.S., ...) des interventions qui leur sont ensuite facturées. De même, certains cas de réparations de dommages causés aux véhicules municipaux lors d'accidents font l'objet d'un mémoire adressé à l'assureur aux fins de remboursement.

Afin de procéder au recouvrement des dépenses ainsi engagées par la Ville, il est proposé d'arrêter le prix de l'heure d'intervention du garage municipal pour 2013 à 39,65 € nets.

Ce montant est la référence du coût horaire du personnel municipal pour l'année 2013, sauf délibération particulière.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) fixer le prix de l'heure d'intervention du garage municipal à un montant de 39,65 € pour l'année 2013 ;

2) approuver l'application de ce tarif et décider que ce prix entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013 et sera appliqué à toutes les recettes correspondant aux travaux effectués pendant l'année 2013 ;

3) imputer les recettes correspondantes inscrites au budget de la Ville sous réserve de son vote ».

ADOPTE PAR 51 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 85 – **Atelier numérique mutualisé. Prestations. Actualisation des tarifs.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'atelier numérique mutualisé a pour activités principales l'impression, la reprographie et le façonnage de documents commandés par les services de la Mairie. Il est parfois sollicité pour réaliser quelques prestations en faveur de tiers. Ces prestations sont facturées aux bénéficiaires.

Il est proposé d'actualiser ces tarifs pour l'année 2013, sur la base d'une augmentation de 2 % en rapport avec l'inflation.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) fixer le prix de l'heure de l'intervention de l'atelier numérique mutualisé à la somme de 39,65 € ;

2) décider que ce prix entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

3) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE PAR 51 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 86 – **Accueil de Loisirs de proximité gérés par l'A.S.E.L.Q.O. Actualisation des tarifs.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les tarifs des Accueils de Loisirs sans Hébergement de proximité sont révisables au 1^{er} janvier de chaque année conformément aux dispositions du marché passé avec l'A.S.E.L.Q.O.

Il est proposé de reconduire la grille tarifaire au 1^{er} janvier 2013 avec l'application d'une hausse de 2 % en rapport avec l'inflation.

Le tarif pour les familles non orléanaises était jusqu'alors majoré de 5,40 €. De la même façon que pour les tarifs des accueils de Loisirs de la Ville, pour mieux répondre à la demande de proximité et pour faire face à la demande croissante des familles en matière de réservation, ce montant sera doublé pour passer à 10,80 € pour les familles non orléanaises. Une famille non orléanaise appartenant à la dernière tranche s'acquitterait donc d'un montant de 19,57 € par jour.

Enfin, cette grille tarifaire tient compte de la réforme des bons C.A.F. et de son impact sur les tarifs des tranches dont le quotient familial est inférieur à 710.

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'actualisation des tarifs des Accueils de Loisirs sans Hébergement de l'A.S.E.L.Q.O., pour l'année 2013 conformément au tableau joint en annexe, sur la base d'une augmentation moyenne de 2 % ;

2) décider que ces tarifs seront applicables à par tir du 1^{er} janvier 2013 ;

3) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget 2013, sous réserve de son vote ».

ADOPTE PAR 41 VOIX CONTRE 10.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

Conseil Municipal du 21 décembre 2012 - Annexe

**ACCUEILS DE LOISIRS DE PROXIMITE
(A.L.S.H. gérés dans le cadre d'un marché public)
TARIF 2013**

Tarifs selon quotients familiaux	Tarif demi-journée sans repas		Tarif journée sans repas	
	Autres régimes	Régime Général	Autres régimes	Régime Général
	Taux plein	Tarifs subventionnés par la C.A.F.	Taux plein	Tarifs subventionnés par la C.A.F.
inférieur à 264	3,87	1,17	4,23	1,53
de 265 à 331	3,99	1,29	4,36	1,66
de 332 à 398	4,07	1,37	4,48	1,78
de 399 à 465	4,41	1,71	4,89	2,19
de 466 à 532	4,89	2,19	5,49	2,79
de 533 à 599	5,37	2,67	6,08	3,38
de 600 à 666	5,95	3,25	6,82	4,12
de 667 à 710	6,49	3,79	7,55	4,85
de 711 à 800	7,20		8,43	
supérieur à 800	8,77		10,95	

Enfant non orléanais, ajouter 10,80 €

Suppléments au prix de journée :

Soirée et nuit au centre : 2,69 €

Journée en camping : 3,67 €

L'aide de la CAF (A.C.A.L.A.P.S.) d'une valeur de 2,70 euros par journée ou demi-journée est déduite du tarif plein pour les familles allocataires de la C.A.F. dont le quotient familial est inférieur à 710.

N° 87 – **SIGOR. Prestations. Actualisation des tarifs.**

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le Service de l'Information Géographique « S.I.G.O.R. » est amené à réaliser des interventions pour les services de la Mairie, mais également pour des tiers (entreprises et particuliers). Les prestations demandées sont facturées aux bénéficiaires.

Il est proposé d'actualiser ces tarifs pour l'année 2013, sur la base d'une augmentation de 2 % en rapport avec l'inflation estimée pour 2013.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) actualiser les tarifs des documents graphiques édités par le Service de l'Information Géographique « S.I.G.O.R. » dans les conditions ci-annexées ;

2) décider que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

3) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

TARIFS APPLICABLES A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2013

1) Prix de vente de plans et tirages de plans du S.I.G.O.R.

Fourniture de plans imprimés :

- plan topographique de la Ville d'Orléans de précision 1/2000^{ème} et 1/200^{ème},

- plan schématique de la Ville d'Orléans,

- des données I.G.N : Scan25®, Géoroute Raster®, Route 500®, Scan Départemental®, Géoroute Adresses V2®

Formats	Tarifs 2012 (en €) (pour mémoire)		Tarifs proposés pour 2013 (en €)	
	Support papier	Support polyester	Support papier	Support polyester
A4 (0,30 x 0,21)	2,55	5,10	2,60	5,20
A3 (0,42 x 0,30)	4,10	8,40	4,20	8,55
A2 (0,59 x 0,42)	5,85	11,70	5,95	11,95
A1 (0,84 x 0,59)	8,35	16,75	8,50	17,10
A0 (1,19 x 0,84)	16,75	34,00	17,10	34,70

2) Documents sur support informatique

- Travaux à façon

Tarif horaire..... 39,65 € (38,45 € en 2012)

- Tarifs particuliers pour les levées topographiques de précision 1/200^{ème}

100 mètres linéaires de voies 33,50 € (33 € en 2012)

Extraction dans la limite d'un maximum de 5 km de voirie par an et par demandeur.

M. le Maire – Je vais vous demander un petit peu de silence, il y a encore deux points à évoquer, d'une part, un vœu de M. LEBRUN et puis une question de M. LANGUERRE. M. LEBRUN, la parole est à vous.

N° 88 – **Vœu présenté par le groupe Communiste et Progressiste.**

M. LEBRUN – C'est un vœu que j'ai déposé, et comme l'autre fois, je vous avais demandé qu'il puisse être distribué, vous m'aviez dit qu'il fallait qu'il soit déposé 5 jours avant, je l'ai donc déposé 5 jours avant.

M. le Maire – Je veux vous être agréable, mais il faudrait le déposer la semaine d'avant, vous l'avez déposé le lundi, je crois.

M. LEBRUN – Le dimanche.

M. le Maire – Oui, mais ce n'est que 5 jours. Le dimanche ! Vous êtes gentil. A part moi, il n'y a personne.

M. LEBRUN – Là, on est samedi.

(Rires)

M. le Maire – Ecoutez, alors, on attend un quart d'heure. Allez-y.

M. LEBRUN – Je pense que si vous aviez voulu, vous auriez pu.

Le Plan Européen d'Aide aux plus Démunis (P.E.A.D.) a failli passer à la trappe en 2011. Il est actuellement en sursis jusqu'à l'an prochain. Pour 2014, c'est l'inconnu. Une baisse drastique des crédits est à l'étude alors que la paupérisation galopante poursuit ses ravages sociaux et humains.

80 000 000 d'Européens dont plus de 8 000 000 de Français vivent en dessous du seuil de pauvreté, il y en a 1 sur 5 sur Orléans. 18 000 000 d'Européens dont 3 000 000 de Français vivent avec l'aide alimentaire, ce qui représente pour la France environ 130 000 000 de repas. C'est pourquoi le collectif des banques alimentaires, la Croix rouge, les Restos du Cœur et le Secours populaire ont appelé à la mobilisation pour sauver l'aide alimentaire européenne. Nous adhérons totalement aux propos révoltés du président des Restos du Cœur qui dit « on ne peut pas invoquer le devoir de solidarité européenne dès qu'il s'agit de sauver les banques, mais l'oublier quand il faut aider les plus pauvres ».

Il y a urgence à agir, les décisions sur ce dossier devant intervenir avant la fin de l'année 2012, une intervention de l'exécutif français peut constituer un levier décisif.

Le Conseil Municipal d'Orléans, c'est l'objet du vœu, conscient que notre ville ne peut se substituer à l'aide européenne et que les besoins de la population sont en augmentation du fait de l'aggravation de la situation économique, situation dont nos citoyens ne sont aucunement responsables, demande au Président de la République, François HOLLANDE, d'intervenir de façon appuyée auprès des autorités européennes pour que le plan européen d'aide aux plus démunis soit reconduit à partir de 2014 au niveau nécessaire pour faire face aux besoins estimés à 679 000 000 d'euros.

Le Conseil Municipal charge M. le Maire ou son délégué d'accomplir les formalités nécessaires pour transmettre le vœu de notre Conseil Municipal au Président de la République. Merci.

M. le Maire – M. LEBRUN, sur le fond, on est tellement d'accord. Pour ce qui me concerne en tant que député, j'étais intervenu déjà l'année dernière là-dessus, et Olivier CARRE avait également fait le nécessaire. Pour ce qui me concerne en tant que parlementaire, je vais même débloquer pour un certain nombre d'associations, une somme de 50 000 € au moment où l'on a été dans l'incertitude qui a été versée en cinq fois 10 000 € aux cinq principales associations orléanaises caritatives et sociales.

Sur le fond, on est parfaitement d'accord mais je m'étonne quand même un peu de ce vœu

parce que j'ai pu avoir peut-être une mauvaise interprétation, à ce moment là, vous n'hésitez pas à me corriger. Vous nous demandez, à nous qui, quelque part, au plan national, sommes dans l'opposition nationale, vous me demandez une sorte d'amicale pression sur le gouvernement et le Président de la République que vous citez nommément, alors que vous-même, à moins que je n'aie pas compris, qui êtes plutôt dans le soutien à cette majorité là, manifestez une sorte d'inquiétude...

(Brouhaha)

M. le Maire – ... *s'il vous plaît. Vous manifestez une sorte d'inquiétude vis à vis de la majorité nationale et vous nous demandez de vous appuyer là-dessus. Comme si vous aviez l'interrogation sur la volonté du Président de la République de défendre ce dossier, ce point. Je me retourne vers le groupe socialiste pour lui demander son avis sur ce vœu auquel nous souscrivons au fond, bien évidemment. Est-ce que le groupe socialiste est d'accord pour que nous puissions voter ce vœu en portant une amicale pression sur le gouvernement et le Président non moins socialiste pour les inciter à agir sur ce qu'ils ne feraient pas ou insuffisamment ?*

J'ai une interrogation et je voudrais voir votre caution avant de proposer éventuellement de voter ce vœu.

M. LEBRUN – *Cette décision n'est pas que pour cela, c'est pour qu'en même temps, faire bien mesurer que la Ville ne pourrait pas se substituer à l'aide européenne, c'est trop important. L'idée est de le faire remonter et dire qu'il faut absolument qu'il y ait cette aide sinon, dans nos villes, on ne saura pas comment faire.*

M. le Maire – *On est bien d'accord, ce que vous dites au Président de la République « M. le Président, vous n'avez pas suffisamment conscience », enfin, j'essaie d'interpréter vos propos, « de cette difficulté, donc, on vous demande...*

(Réaction de M. LEBRUN hors micro)

M. le Maire – *Oui, quand on émet un vœu, c'est une forme de pression, quand même, qui s'exerce démocratiquement bien sûr. Donc, je ne voudrais pas mettre en porte à faux le groupe socialiste ici par rapport à la majorité nationale.*

M. BRARD va nous rassurer.

M. BRARD – *M. le Maire, je pense que nos collègues qui présentent ce vœu, le présentent comme vous l'avez dit au début de votre intervention plutôt qu'à la fin. Je préfère le début de votre intervention. Sur le fond, je pense que le sujet est suffisamment grave et sérieux pour le prendre tel que le proposent nos collègues, c'est à dire qu'ils n'en font pas un sujet politique, polémique de politique nationale interne. Et jusqu'à preuve du contraire, M. le Maire, comme vous êtes Maire de tous les Orléanais, le Président François HOLLANDE est le Président de tous les Français. De mon point de vue, je n'ai aucune hésitation sur le fond pour voter le vœu de nos collègues tel qu'il est présenté dans le sens où, je le dis, que cela me semble un sujet suffisamment grave où les uns et les autres, vous en tant que parlementaires, vous avez dit que M. CARRE et vous êtes intervenus, et nous, à titre individuel, nous avons été émus lorsque ce fond européen a été plus ou moins mis en cause l'an passé. Je crois que c'est une question très importante, cela ne me dérange absolument pas que la Ville, si vous en êtes d'accord, M. le Maire, pour l'ensemble de ses conseillers, interpelle le Président de la République pour lui rappeler que cette dimension de la solidarité européenne est absolument nécessaire et que dans notre pays, même si, comme dans Orléans, il y a des personnes qui vont bien, il y a aussi malheureusement des personnes qui souffrent et qui ont besoin de cette aide. Je vois dans ce vœu ce sens là.*

M. le Maire – *Encore une fois, sur le fond, je l'ai dit, il n'y a pas de contestation possible d'autant que ce fond a été menacé par le passé et que le gouvernement précédent de François FILLON avait obtenu qu'il soit maintenu, conservé et certains pays reviennent à la charge pour, de nouveau, le supprimer. Vous comprenez mon étonnement, c'est juste un étonnement sur la méthode que l'on soit obligé de voter un vœu comme si le gouvernement et le Président de la République n'étaient pas suffisamment mobilisés sur la question, qu'il faille ce moyen pour les mobiliser davantage, c'est cela que*

je trouve étonnant. Ce vœu a une utilité sinon, ce ne serait pas la peine de le voter, s'il a une utilité, c'est que vous craignez que les choses ne soient pas faites.

M. RICOUD – *Est-ce que je peux dire un mot, M. le Maire ?*

M. le Maire – *Bien sûr, M. RICOUD.*

M. RICOUD – *Je crois que si dans toutes les villes de France il y a des vœux votés comme celui proposé, cela donne plus de poids au Président de la République pour intervenir auprès de l'Europe pour faire en sorte que l'aide se débloque. Pour votre information, au Conseil Général, cet après midi, Jean-Pierre GABELLE y était, un vœu, peut-être pas formulé de la même façon, mais un vœu a été voté à l'unanimité dans le même sens. Je ne comprendrais pas que notre Conseil Municipal, au delà de nos divergences, n'aille pas dans ce sens. Merci.*

M. le Maire – *Je vous ai dit, sur le fond, je n'ai pas d'objection. On peut tout à fait, si vous en êtes d'accord, voter ce vœu. Je ne veux pas répéter ce que je viens de dire, je trouve cela étonnant comme manière de faire et j'espère que si nous le votons avec la majorité qui est la nôtre, cela ne va pas porter atteinte à la réalisation d'objectifs.*

Le vœu est porté à l'ordre du jour. Ainsi, je peux vous suggérer, si vous en étiez d'accord, de le voter. Je vais vous consulter sur ce vœu sans que l'on fasse de modifications parce qu'il me paraît tout à fait recevable tel qu'il est rédigé. Je sais que le Conseil Général a ajouté certains attendus tenants à la Politique Agricole Commune (P.A.C.), ce qui me paraissait d'ailleurs tout à fait pertinent parce que la P.A.C. est également menacée. C'est un sujet éminemment important, il est évident que le Conseil Général est plus intéressé directement à la P.A.C. que la Ville d'Orléans en tant qu'entité même si nous cultivons, comme le disait Voltaire, notre jardin.

Sur le vœu tel que proposé par M. LEBRUN, je vous consulte. Qui souhaite l'adopter ?

Quelle belle unanimité, mais, ce n'est pas terminé. J'irai le porter moi-même au Président de la République.

(Exclamations)

M. LEBRUN, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

Le PEAD, Plan européen d'aide aux plus démunis a failli passer à la trappe en 2011.

Il est actuellement en sursis jusqu'à l'an prochain. Pour 2014, c'est l'inconnu, une baisse drastique des crédits est à l'étude alors que la paupérisation galopante poursuit ses ravages sociaux et humains :

-80 millions d'européens dont plus de 8 millions de français vivent en dessous du seuil de pauvreté, il y en a 1 sur 5 à Orléans.

- 18 millions d'européens dont 3 millions de français vivent avec l'aide alimentaire, ce qui représente pour la France environ 130 millions de repas.

C'est pourquoi le Collectif des banques alimentaires, la Croix-Rouge, les Restos du cœur et le Secours populaire ont appelé à la mobilisation pour « sauver l'aide alimentaire européenne ».

Nous adhérons totalement aux propos révoltés du Président des Restos du cœur : « On ne peut pas invoquer le devoir de solidarité européenne dès qu'il s'agit de sauver des banques, mais l'oublier quand il faut aider les plus pauvres ».

Il y a urgence à agir, les décisions sur ce dossier devant intervenir avant la fin de l'année 2012. Une intervention de l'exécutif français peut constituer un levier décisif.

Le Conseil Municipal d'Orléans, conscient que notre ville ne peut se substituer à l'aide européenne, et que les besoins de la population sont en augmentation du fait de l'aggravation de la situation économique, situation dont nos concitoyens ne sont aucunement responsables, demande au Président de la République François HOLLANDE, d'intervenir de façon appuyée auprès des autorités européennes, pour que le Plan Européen d'Aide aux plus Démunis soit reconduit à partir de 2014, au niveau nécessaire pour faire face aux besoins estimés à 679 millions d'euros.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire ou son délégué à accomplir les formalités nécessaires pour transmettre le vœu de notre Conseil Municipal au Président de la République.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire – *Il y a une question de M. LANGUERRE. Je vous rassure, nous aurons terminé après, mes chers collègues.*

M. LANGUERRE – *M. le Maire, je souhaite vous faire part de mon étonnement quant aux propos tenus récemment par voie de presse par l'un de nos collègues de l'opposition qui concernent le rachat du site Famar par la Mairie. Dans cet article qui met effectivement en cause les intentions de la Mairie quant au projet d'accompagnement économique de l'entreprise Famar, on évoque un chantage patronal, des arrangements et il est même déclaré que le Maire n'a pas voulu sauver les salariés.*

Permettez-moi d'être profondément choqué par de telles déclarations dans la mesure où, grâce à l'intervention de la Mairie, Famar a pu regrouper ses activités sur le site de la Source et conserver ainsi près de 700 emplois sur le territoire orléanais. Ces propos me semblent d'autant plus malvenus que nous connaissons tous ici les efforts qu'entreprennent régulièrement la Ville et l'Agglomération pour aider

les entreprises à maintenir et à développer leurs activités. J'en suis d'ailleurs le premier témoin puisqu'en tant qu'élu sourcien, je vois ce qui se passe sur les parcs d'activités du sud d'Orléans.

Par ailleurs, laisser supposer que cette acquisition serait liée au projet d'Aréna est tout aussi choquant car, comme vous nous l'avez rappelé lors du dernier Conseil Municipal, à l'époque des discussions en 2009-2010, le projet Aréna était prévu sur le site de l'Île Arrault.

Je connais, M. le Maire, votre pugnacité pour défendre l'emploi et l'activité sur notre ville. Le vote du budget primitif auquel nous venons d'assister, est d'ailleurs venu confirmer, ce soir, le volontarisme de notre équipe municipale avec un investissement sans précédent pour Orléans, porteur d'activités et d'emplois pour de nombreuses entreprises locales.

Il me semble donc important que vous puissiez nous apporter des éléments de précision sur cette affaire afin que cessent ces contre-vérités. Je vous remercie, M. le Maire.

M. le Maire – *Merci, M. LANGUERRE. Votre question va me permettre de redire un certain nombre de choses de la manière la plus claire qui soit.*

Je reprends un bref historique. En 2001, l'entreprise Famar rachète le site Sandoz du Champ de Mars. En 2007, le groupe Pfizer vend le site pharmaceutique sur lequel il se trouve à la Source au groupe Johnson & Johnson qui installe sa filiale McNeil Manufacturing.

Vous me suivez ? Ecoutez-moi parce que c'est important et je n'aime pas la manière dont j'ai pu être mis en cause.

Très rapidement, McNeil considère que ce site sur lequel il vient de s'installer, n'est pas rentable. Les dates que je donne sont importantes, elles sont vérifiables et connues par tous. En février 2008, McNeil annonce la vente de ce site, le site de la Source avec la perspective d'une fermeture pure et simple, sèche, terminé. Qu'est-ce que nous faisons à ce moment là ? Je peux même dire qu'est-ce que je fais, je n'aime pas trop le « je », mais là je vais l'employer. Nous cherchons un repreneur, nous avons plusieurs contacts à ce moment là, assez rapidement dont une première entreprise, je ne donnerai pas le nom parce que nous n'avons pas pu contracter avec elle, que je reçois d'ailleurs à l'Assemblée Nationale, je peux vous donner le jour précis, le 4 juin 2008, avec laquelle nous espérons pouvoir faire affaire. Dans le même temps, nous avons, avec d'autres possibilités, le contact avec Famar. Un certain nombre d'échanges oraux puis écrits ont eu lieu avec l'entreprise Famar. Je passe sur les détails.

Le 6 novembre 2008, Famar envoie un communiqué de presse et présente son projet d'acquisition du site McNeil, vous pouvez retrouver le communiqué de presse si besoin en était, en annonçant, je cite, «la consolidation des productions du site Famar d'Orléans sur le site McNeil de la Source ». Cela veut dire très concrètement que Famar considère que la reprise du site de la Source est possible à certaines conditions. Je vais vous dire les conditions, il y en a quatre :

- que Famar obtienne le soutien et l'engagement des cédants, c'est à dire de Johnson-McNeil, et cela veut dire des choses très précises en terme industriel,*
- que le regroupement des deux sites Famar devienne effectif,*
- que le site Famar du Champ de Mars soit revendu à des conditions acceptables pour l'entreprise,*
- que dès lors, Famar puisse réaliser des investissements, je cite, très significatifs sur les années à venir. Nous sommes, là, vers la fin 2008.*

Je rencontre le patron mondial de Famar le 20 mars 2009 pour négocier tout cela, sachant que Famar nous sollicite, par écrit, pour que nous puissions accorder une aide publique, une aide financière, vous comprenez pourquoi, au vu des investissements très significatifs à réaliser sur le site de la Source. Nous répondons et je réponds que nous ne pouvons pas nous engager sur cette aide publique qui aurait été d'ailleurs beaucoup trop importante.

Dès lors, nous sommes confrontés à la situation suivante, et vous voyez que nous sommes sur 2008-2009, soit nous ne donnons suite à aucune des demandes de Famar, en tout cas, celles qui

peuvent relever en partie au moins de la Ville d'Orléans, soit nous cherchons un compromis, un accord. Dès lors qu'il n'y a pas d'aide financière publique, évidemment que le point qui est négociable est bien sûr le rachat du site du Champ de Mars. Je dis au responsable de Famar qu'effectivement, la Ville pourrait, en fonction d'un certain nombre de choses et bien sûr financières, se porter acquéreur du site du Champ de Mars – Saint Marceau pour permettre le réinvestissement massif de Famar sur le site McNeil qui, de toute façon, quoi qu'il arrive, ferme.

Lorsqu'il est dit, et je cite, M. LANGUERRE, le propos que vous avez rapporté « le Maire ne s'intéresse pas à sauver les emplois » ou quelque chose comme cela, « ne s'intéresse pas aux salariés », je trouve que c'est franchement choquant.

(Réaction de M. LEBRUN hors micro)

M. le Maire – Si, c'est exactement cela qui est écrit.

Nous avons donc :

1) le constat de la fermeture de McNeil avec suppression dès lors, si la fermeture est sèche, de 470 emplois.

2) je redis ce que j'ai dit le mois passé, le risque, si la négociation avec Famar échouait, non seulement de ne pas avoir de repreneur sur McNeil la Source, mais de mon point de vue, d'avoir également une menace lourde sur Famar - Champ de Mars parce que ce n'était pas une très grosse unité et que dès lors que Famar et c'est mon interprétation, pouvait envisager de reprendre McNeil pour grossir, c'est bien qu'elle avait un objectif stratégique de grossir et si elle ne le faisait pas, et bien, à un moment ou à un autre, quand on connaît les mécaniques industrielles, quand on est habitué aux négociations, aux discussions avec ces entreprises, je suis persuadé qu'à un moment ou un autre, la survie même de Famar – Saint Marceau se serait posée et assez rapidement. En fait, de mon point de vue, il s'agissait, pour Famar, de lui permettre d'atteindre ce que j'appellerai une masse critique, pour se pérenniser sur Orléans. Dès lors, nous concluons au rachat du site par la Ville d'Orléans.

Sur ce premier point de la question des emplois et des salariés, je dis et j'affirme que notre action a permis une reprise satisfaisante du site de McNeil la Source, que nous avons, de ce point de vue là, sauvé de l'ordre de 400 emplois et avec les 400 emplois, un site industriel qui plus est dans un secteur où Orléans est plutôt correctement positionnée qui est le domaine de la pharmacie, bien-être.

Il est fort probable que nous ayons pérennisé les emplois qui sont sur le Champ de Mars et qui, avec ce regroupement de sites, s'installent sur la Source. Là, c'est de l'ordre de 300 emplois. C'est à dire qu'au total, ce sont 700 emplois concernés et qui, de mon point de vue, sont pérennisés sur Orléans. Avec un minimum de netteté, si chacun d'entre vous, vous aviez été dans cette situation là, qu'auriez-vous fait ? Vous auriez dit « on ne rachète pas le site de Saint Marceau » ? Sachant que ce site, de toute façon, est un investissement foncier pour la Ville, ce n'est pas de l'argent perdu, c'est un site sur le territoire orléanais. Nous faisons régulièrement des acquisitions foncières et bien là aussi nous avons fait une acquisition foncière, ce n'est pas de l'argent qui a été donné, c'est un terrain qui est important, qui est situé à un emplacement stratégique. La Ville n'a pas misé de l'argent en risquant de le perdre, elle a un foncier en retour. J'ajoute là-dessus que l'entreprise Famar a respecté ses engagements depuis lors. Je vous en donnerai quelques chiffres tout à l'heure.

Je viens au deuxième point qui est essentiel dans ce qui a été affirmé c'est qu'en fait, on a fait l'acquisition de ce site pour réaliser le projet Aréna. Comme je vous l'ai dit le mois dernier, je m'inscris totalement en faux là-dessus, ce n'est pas la chronologie, ce n'est pas la vérité, c'est une inversion des logiques et de la chronologie. Là aussi, vous avez en mémoire les dates que j'ai citées, elles sont importantes : 2008-2009, nous sommes dans cette procédure d'accord avec Famar et d'achat du site dans cette période que je viens de rappeler. Ce n'est qu'en janvier 2011 que nous envisageons, nous proposons de changer l'Aréna du site de l'Île Arrault vers le site Famar.

Pourquoi nous le faisons à ce moment là ? Si je suis le raisonnement qui consiste à dire « mais, dès 2008, vous vouliez faire l'Aréna sur Famar », c'est complètement idiot ! Pourquoi est-ce que

l'on aurait continué à développer le projet sur l'Île Arrault qui plus est, avec les critiques dont faisait l'objet le projet sur l'Île Arrault, si l'on avait par évidence, le site de Famar ? Certains d'entre vous avez participé à quelques réunions publiques un peu musclées, un peu sportives. Mais l'évidence était de s'affranchir de ce type de problème. C'est donc bien par évidence qu'il n'y avait pas cette intention qui nous est prêtée. C'est tout à fait évident.

En revanche, dès lors qu'en 2008-2009, nous sommes dans la logique d'acquisition du site Famar pour pérenniser l'ensemble des emplois ou la très grande majorité des emplois, voire la quasi totalité, on ne va pas s'affranchir de réfléchir à ce que peut devenir le site dont nous allons faire l'acquisition. Cela me paraît de l'ordre de l'évidence, c'est là où l'on remet, j'allais dire, le bonhomme sur les pieds plutôt que de le mettre sur la tête.

On réfléchit et la première des réflexions est liée au réaménagement de la RD 2020. Ce que nous demandons avec ce réaménagement qui est en perspective, c'est comment l'on intègre cet espace dans le réaménagement. Le deuxième élément et je crois m'en souvenir parler dans certaines réunions publiques à l'époque, mais je ne suis plus sûr, on se dit, est-ce que dès lors que nous aurons l'acquisition de ce site et notamment sur les parties arrières du site proches de l'Île Arrault, donc proches de l'Aréna telle qu'elle a été imaginée au départ, est-ce qu'il y a possibilité d'utiliser ce site pour réaliser quelques places de parking qui permettraient de desserrer la réalisation des parkings en sous-sol de l'Aréna à l'Île Arrault. Il y a tous ces éléments qui tournent.

Et puis, pourquoi est-ce que l'on ne pense pas plutôt, parce que vous allez me dire « pourquoi vous n'avez pas pensé plutôt à mettre l'Aréna sur le site Famar ? ». Pour une raison simple, il nous paraissait et il me semblait que de toute façon la question ne se posait même pas parce que le site Famar était assez petit. On n'a même pas évoqué cette question parce que d'évidence, c'est trop petit pour permettre à une Aréna de se réaliser. Là, ce n'est pas nous d'ailleurs qui, au départ sortons cette idée, c'est notre assistant à maîtrise d'ouvrage qui, constatant un certain nombre de questions se posant sur le site de l'Île Arrault, nous dit, je vais le caricaturer un peu, « vous avez une solution qui est formidable et évidente. C'est l'Aréna en bord de la RD 2020, et l'on améliore considérablement tout ce dont on a déjà parlé, le problème du stationnement, des accès, de la fluidité, d'éviter l'enclavement ». C'est là que tout commence à s'emboîter avec du travail qui est fait en réflexion sur le fait de dire à ce moment là, et l'on répond à un certain nombre de critiques, on a sur l'Île Arrault un parc magnifique d'une dizaine d'hectares à réaliser. Là, on est en bord de Loire et cela peut être tout à fait magnifique.

Voilà comment les choses s'emboîtent concrètement. Elles ne se sont pas emboîtées dans le sens inverse. Et les dates sont là pour tout simplement en témoigner. Sinon, on aurait été bien idiot de rester un temps supplémentaire sur le site de l'Île Arrault.

Dernier point pour être très précis...

(Réaction de M. LEBRUN hors micro)

M. le Maire – Je vous laisserai vous exprimer pour ceux qui le souhaitaient,

Le troisième et dernier point, quand on dit qu'il est faux que l'entreprise Famar ait investi, j'avais cité de l'ordre de 40 000 000 € au dernier conseil et que c'est faux. C'est faux de dire que c'est faux. Je vais vous donner le montant de l'investissement sur les trois dernières années : 41 000 000 € et il y a encore des investissements qui sont prévus pour l'année 2013, de telle sorte que l'investissement réalisé par l'entreprise Famar va être de l'ordre de grandeur d'un budget annuel de la Ville d'Orléans. Je dis de l'ordre de grandeur, c'est colossal pour une entreprise. Et derrière, on ne fait pas tout le débat, l'activité, les entreprises qui travaillent, les chantiers, l'emploi au bout du compte et un certain nombre de recettes y compris fiscales, pour ce qui nous concerne. Aujourd'hui, au mois de novembre dernier, les deux sites encore en fonctionnement avec les mouvements qui sont en gestation, emploient exactement 723 salariés alors que l'on était sûr d'en perdre 470 et sans doute les autres avec.

Voilà les précisions qui permettent, je pense, de remettre les choses dans le bon ordre. J'ajoute aussi que l'entreprise Famar, c'est également important, a transféré sur le site de la Source un certain nombre de hauts cadres de sa direction générale, il y en a une quinzaine qui sont de différentes

nationalités qui sont aujourd'hui sur Orléans. C'est aussi le signe de sa volonté de se pérenniser sur Orléans.

Voilà la réalité de cette opération sur les trois points qui sont importants, le montant des investissements qui est colossal, la sauvegarde et la pérennité des emplois et la chronologie sur la question de l'Aréna et sur le fait qu'il n'y a, de toute façon, quoi qu'il arrive, aucun gaspillage de la part de la Ville puisqu'elle sera propriétaire du foncier qui sera, quoi qu'il arrive, très utile à la Ville. Dans ces conditions, je pense que cela méritait ces précisions et que cela mériterait que les propos qui ont été tenus soient retirés.

M. LEBRUN, vous avez la parole.

M. LEBRUN – *Je vais intervenir parce que je me sens un peu visé, forcément.*

M. le Maire – *Je ne sais pas pourquoi, c'est vous qui le dites.*

M. LEBRUN – *Cela tombe bien parce que j'ai encore ce que j'ai écrit, je pourrai vous envoyer un exemplaire de ce que l'on a distribué. J'ai écrit « Le Maire d'Orléans estime avoir défendu au mieux les intérêts des salariés dans cette affaire, mais pourquoi alors, ne leur en a-t-il pas parlé et pourquoi les négociations se sont-elles déroulées en catimini entre la direction de Famar et la ville ? » Donc, je n'ai pas dit que vous n'avez pas voulu sauver l'emploi. C'est ce qui est écrit et que l'on a fait paraître partout. Après, vous l'interprétez comme vous le voulez.*

La deuxième chose, au dernier Conseil Municipal, vous nous avez dit que si vous n'achetiez pas le site de Saint Marceau, Famar menaçait de s'en aller de la Région. C'est cela que vous nous avez dit la dernière fois. Vous nous avez également dit « j'ai sauvé les emplois. Vous voterez contre cette délibération et bien allez l'expliquer aux salariés ». Donc, on y est allé huit jours après, discuter avec eux.

Il se trouve qu'entre la réunion du Conseil Municipal et le moment où on est allé discuter avec les salariés, il y a eu un comité de groupe de Famar France avec le directeur qui est M. MARTIN, Denis de son prénom. Les représentants du personnel d'Orléans avaient eu l'information de ce qui a été dit au Conseil Municipal, puisqu'il y a la vidéo et autres choses. En lui posant la question, à savoir que le parton de Famar aurait dit à la Ville « si vous n'achetez pas le site de Saint Marceau, on s'en va », la réponse qu'ils ont eue est que le P.D.G. de Famar a dit « je voulais me séparer du site de Saint Marceau, mais en même temps, la Ville voulait l'acheter, donc, on s'est arrangé ». C'est ce qu'il a dit, c'est dans le procès verbal du comité de groupe.

M. le Maire – *Je vous réponds, M. LEBRUN. D'abord, sur le premier élément, vous dites « on n'en parle pas » mais heureusement, oui, parce que ce type de négociations, dès que vous l'apportez sur la place publique, c'est terminé. Les entrepreneurs-investisseurs refusent toute négociation, toute discussion. Si vous ne gardez pas la confidentialité, c'est terminé avant de commencer. Alors c'est vrai, parfois c'est ingrat parce que certains utilisent la stratégie du mégaphone et vous, vous êtes en train de faire le travail et vous ne pouvez pas en parler. C'est vrai que parfois, c'est un peu frustrant, je suis d'accord avec vous.*

La deuxième chose, vous dites « je n'ai pas dit cela ». Mais moi, je lis ce que je lis. « On n'y croit pas, le Maire n'a pas voulu sauver les salariés ». Ecoutez, c'est un article que j'ai là. Vous pouvez me dire que vous ne l'avez pas dit, je veux bien, mais j'ai cela sous les yeux. Ou alors, il faut faire un communiqué pour démentir si ce n'est pas ce que vous avez dit.

(Réaction de M. RICOUD hors micro)

M. le Maire – *Non, ce n'est pas un blog, c'est un article avec une interview.*

(Réaction de M. BRARD hors micro)

M. le Maire – *Non, ce n'était pas dans le Figaro, c'est dans un excellent journal local.*

M. LEBRUN – *En même temps, il nous a été précisé pendant ce transfert, qu'il y a eu 110 suppressions d'emploi.*

M. le Maire – *Mais M. LEBRUN, je vous cite, c'est vous qui parlez « il y a un arrangement entre les deux depuis le début et cela se confirme, qui fustige le chantage patronal et le coût du projet Aréna. On n'y croit pas, le Maire n'a pas voulu sauver les salariés ». Si vous me dites alors, à ce moment là, vous écrivez au journal en question pour démentir que vous ayez tenu ces propos, cela peut arriver que ce soit une approximation, je vous en donne acte, si vous le dites. Il y a quand même ce qui est paru et cela fait un certain nombre de jours.*

(Réaction de M. LEBRUN hors micro)

M. le Maire – *Attendez, je vous ai écouté.*

La troisième chose, vous me parlez d'un M. MARTIN. Je connais un M. MARTIN qui est ici, que j'apprécie beaucoup comme je vous l'ai dit tout à l'heure. Le seul problème est que le M. MARTIN que vous évoquez dans le journal et dont vous avez parlé là, je n'ai pas négocié avec lui. Vous comprenez, ce n'est pas avec ce Monsieur que j'ai eu affaire, et les services de la Ville n'ont pas eu affaire avec lui. On a eu affaire à deux personnes dont le parton mondial de Famar, c'est lui que j'ai reçu, ce n'est pas M. MARTIN ou M. TARTEMUCHE. Alors, si tel ou tel s'exprime pour me faire parler, je n'ai rien négocié avec cette personne, je ne peux pas vous dire mieux. Alors, je trouve cela étonnant qu'il puisse rapporter des propos que l'on n'a pas pu tenir ensemble puisque l'on n'a pas négocié ensemble. C'est aussi simple que cela, je vous dis les choses. Donc, je ne sais pas d'où son propos sort, je ne sais pas pourquoi cela est dit comme cela. Et moi, à moins de devenir complètement cinglé, ce qui n'est pas encore tout à fait le cas, je sais quand même qui je rencontre et avec qui je négocie. Maintenant, vous pouvez me traiter de menteur, c'est toujours...

(Réaction de M. LEBRUN hors micro)

M. le Maire – *Non, vous ne l'avez pas dit et d'ailleurs je vous en remercie. Je vous dis la réalité, j'ai négocié avec M. MARINOPOULOS et avec une deuxième personne de Famar dont je ne vais pas donner le nom parce que ce serait désobligeant vis à vis de cette personne. Puis, les négociations se sont faites avec ces deux personnes là. Je peux donner le nom de M. MARINOPOULOS puisque chacun sait qu'il est le grand parton de Famar et c'est avec lui que nous avons négocié le rachat du site et les perspectives de développement de Famar parce que c'est cela qui est important.*

Aujourd'hui, encore une fois, la réalité des choses, M. LEBRUN, qu'untel ait dit ceci, qu'untel n'ait pas dit cela, que vous ne l'avez pas dit dans le journal et tout...

(Réaction de M. LEBRUN hors micro)

M. le Maire – *D'accord, si vous voulez, mais vous m'avez gravement mis en cause, vous me mettez gravement en cause en venant voir les salariés à la sortie et en disant un certain nombre de choses. Je regrette cette méthode, en général, ce n'était pas votre habitude. Je regrette cette méthode et je vous dis qu'aujourd'hui, si le site Famar est pérennisé avec le rachat de McNeil, c'est grâce à l'action de la Mairie d'Orléans et c'est grâce à l'action de quelques personnes qui ont d'ailleurs participé à cette négociation dans le détail qui, comme vous l'avez vu, a pris pas mal de mois.*

Voilà la réalité, la réalité du travail que l'on fait, j'allais dire presque au quotidien, parce que l'on parle de McNeil, on parle de Famar, mais je peux vous citer 20, 30 autres entreprises avec lesquelles nous avons les mêmes procédures et les mêmes contacts. Vous savez, s'il y a une entreprise comme Duralux qui est encore vivante, je crois qu'elle le doit à quelques personnes et je crois pouvoir m'honorer d'en faire partie. Si d'autres entreprises ont réussi à préserver leurs sites sur Orléans, je crois que l'action, à la fois de l'Agglomération, de la Ville d'Orléans et d'ailleurs je me permets d'y associer souvent le Département du Loiret c'est parce que nous nous battons au quotidien, en permanence et je peux vous dire, avec beaucoup d'énergie. Mais, il est vrai que nous n'avons pas la stratégie du mégaphone parce que, comme je l'ai dit, pour que nous, responsables de collectivités, nous soyons crédibles, il faut que nous garantissions la confidentialité à nos interlocuteurs.

De grâce, ne jouez pas là-dessus parce que vous en conviendrez quelque peu désobligeants et c'est de toute façon erroné, comme je viens de vous le montrer ce soir.

Chers collègues, il est déjà une heure avancée, je vous remercie beaucoup d'avoir eu de la patience et d'attendre. Je vous souhaite un bon Noël, une bonne fin d'année et plein de bonnes choses.

*
* *
*

La séance est levée à 0 heure 30.

*
* *
*